

PAPI

PROGRAMME D'ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS
DU TERRITOIRE DE CAP
EXCELLENCE



CONCERTATION

Partie VIII

Version n°3 - Ind J - 17 février 2023



SOMMAIRE

1. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION INITIEE DANS LE CADRE DU PAPI D'INTENTION DES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS	6
1.1. Dans le cadre de l'instance de suivi du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds.....	6
1.2. Dans le cadre de l'action 6-2 : Etude de recherche de site pour l'implantation d'ouvrages de ralentissement des écoulements.....	7
1.3. Dans le cadre de l'action 0-4a : Diagnostic des ouvrages littoraux	7
1.4. Dans le cadre de l'action 3-3 : Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS et les DICRIM.....	7
1.5. Dans le cadre de l'action 0-4a : Etude sur la gouvernance du PAPI Complet.....	9
1.1. Dans le cadre de l'action 1-5 : Communication envers le grand public	10
1.2. Dans le cadre de l'action 1-1 : Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI).....	11
2. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION POURSUIVIE DANS LE CADRE DES AUTRES DEMARCHES TERRITORIALES	13
3. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION SPECIFIQUE A LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PAPI DU TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE.....	16

3.1. Des ateliers visant à valider ou consolider le programme d'actions	16
3.2. D'autres formes de concertations.....	18
3.2.1. Le comité de pilotage de la Cellule de Veille Hydrologique.....	18
3.2.2. Des entretiens individuels.....	18
3.2.3. Des courriers individuels.....	19
3.2.4. Des séances spécifiques dédiées aux élus.....	19
3.2.4.1. Les élus Communautaires.....	19
3.2.4.2. Les élus Municipaux.....	19
3.2.5. Envers le grand public	19
3.2.5.1. Lors de la semaine de la démocratie participative	19
3.2.5.1. Lors de la consultation du public sur le projet de PAPI	20

TABLES DES FIGURES

Figure 1 - Concertation au projet de territoire.....	14
Figure 2 - Photos de la concertation autour des risques d'inondations dans le cadre des autres démarches territoriales.....	14
Figure 3 - Extraits concertation à l'attention du grand public.....	15
Figure 4 - Extraits de la semaine de la démocratie participative	20

TABLES DES TABLEAUX

Tableau 1 - Synthèse réunions de travail et concertation	8
Tableau 2 - Bilan des quantités d'échanges et de réunions	12
Tableau 3 - Bilan du déroulement des temps d'échanges et de réunions vis-à-vis des différentes phases de l'opération.....	12
Tableau 4 - Orientations des autres démarches territoriales visant le risque d'inondation	13
Tableau 5 - Taux de représentation et de participation.....	17

1. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION INITIEE DANS LE CADRE DU PAPI D'INTENTION DES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS

1.1. Dans le cadre de l'instance de suivi du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations des bassins versants des Grands-Fonds, les partenaires du projet coordonnaient leur action au sein d'un comité de pilotage (COFIL) et/ou d'un comité technique (COTECH). Ces comités s'assuraient de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veillaient au maintien de la cohérence de l'ensemble du programme dans les différentes étapes de sa mise en œuvre.

En particulier, ils assuraient le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Ils participaient à la préparation de la programmation des différentes actions et étaient tenus informés des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Ils pouvaient décider le cas échéant de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds.

Ces comités étaient composés :

- Des 6 Villes partenaires : Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Morne-à-l'Eau, Le Gosier, Sainte-Anne, le Moule ;
- Des 3 EPCI dont ces Villes étaient membres : Communauté d'Agglomération Cap Excellence, Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, Communauté d'Agglomération de la Rivière du Levant ;
- Des services de l'Etat représentés par la DEAL Guadeloupe ;
- De Météo France ;
- De l'Office de l'Eau de Guadeloupe ;
- De la Région Guadeloupe pouvant, également, être représentée par Routes de Guadeloupe ;
- Du Département de la Guadeloupe pouvant, également, être représenté par Routes de Guadeloupe.

Ces comités se sont, notamment, réunis aux dates suivantes :

- Le 06 juin 2016 - COTCEH
- Le 21 juin 2016 - COTECH
- Le 06 juillet 2016 - COFIL
- Le 27 octobre 2016 - COFIL
- Le 09 décembre 2016 - COTECH
- Le 05 avril 2017 - COTECH / COFIL
- Le 18 octobre 2017 - COTECH / COFIL
- Le 23 mars 2018 - COTECH
- Le 1^{er} juin 2018 - COFIL
- Le 1^{er} juillet 2018 - COFIL
- Le 20 juillet 2018 - COTECH / COFIL
- Le 21 octobre 2019 - COTECH
- Le 03 décembre 2019 - COTECH

1.2. Dans le cadre de l'action 6-2 : Etude de recherche de site pour l'implantation d'ouvrages de ralentissement des écoulements

Cette étude menée entre février et juillet 2018 a été travaillée et concertée en comité technique le 23 mars 2018 et en comité de pilotage le 1^{er} juin 2018.

Cette étude consistait à rechercher les meilleurs sites potentiels pour l'implantation d'ouvrages écrêteurs de crue (ACSES, PAPI GF, 2018) sur les bassins versants prioritaires du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds. Cette analyse a été menée au regard des contraintes foncières d'une part et de la géomorphologie du relief d'autre part. En effet, l'efficacité hydraulique et le dimensionnement des ouvrages ont été traités dans le cadre du Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI, Ville des Abymes, PAPI GF, SUEZ CONSULTING, 2020) par l'intégration des sites potentiels dans les modélisations hydrauliques.

Au total plus de 1 300 emplacements potentiels ont été testés grâce à un traitement géomatique (SIG) spécialement développé à cet effet. Une première sélection a permis de faire ressortir 39 sites. Sur ces 39 sites, une seconde sélection, davantage qualitative, a permis de retenir 20 sites. Au final ce sont 9 sites qui ont été retenus.

Pour plus d'information : Se reporter Chapitre 2.1.3 du Volet V - Programme d'Aménagements Structurels.

1.3. Dans le cadre de l'action 0-4a : Diagnostic des ouvrages littoraux

Cette étude menée entre mars et octobre 2018 a été travaillée et concertée de la manière suivante :

- Entretiens bi-latéraux réalisés en mars et avril 2018
- Comité technique du 18/05/2018
- Comité technique du 10/07/2018
- Comité de pilotage du 20/07/2018

Le diagnostic des ouvrages littoraux avait pour finalité l'apport d'éléments de connaissance technique à l'étude sur la gouvernance du PAPI (lot n°1). Elle devait permettre de disposer d'un diagnostic technique et administratif des ouvrages de protection du trait de côte, de lutte contre l'érosion marine et contre les inondations par submersion marine. Ce diagnostic a porté sur tous les ouvrages situés à l'interface Terre/Mer des 6 communes partenaires. Au total, ce sont 70 ouvrages pour un linéaire d'environ 21,5 km qui ont été étudiés.

Pour plus d'information : Se reporter Chapitre 3.1.1 du Volet II – Diagnostic approfondi et partagé

1.4. Dans le cadre de l'action 3-3 : Finaliser, actualiser et faire vivre les PCS et les DICRIM

Cette mission menée entre décembre 2018 et décembre 2019 a été travaillée et concertée de la manière suivante :

Tableau 1 - Synthèse réunions de travail et concertation

	Périmètre PAPI (Villes x6)		Morne-à-l'Eau		Les Abymes		Pointe-à-Pitre		Sainte-Anne		Le Moule	
	Date	Livrables	Date	livrables	Date	livrables	Date	livrables	Date	Livrables	Date	livrables
Villes - Réunion de démarrage			02/03/2018	CR + PPT + Grille audit	29/03/2018	CR + PPT + Grille audit	05/03/2018	CR + PPT + Grille audit	28/03/2018	CR + PPT	06/03/2018	CR + PPT + Grille audit
PAPI - COFIL de démarrage	06/04/2018	CR + PPT										
Villes - Réunions de travail phases 1 et 2			31/05/2018	CR	25/04/2018	CR	17/05/2018	CR	11/04/2018	CR commun	27/04/2018	CR
			07/06/2018	CR	12/06/2018	CR	19/06/2018	CR	02/05/2018	CR	24/05/2018	CR
					09/07/2018	CR (x2)						
Villes - COFIL Validation phases 1 et 2			28/06/2018	CR	13/11/2018	CR	04/07/2018	CR+PPT	09/08/2018	CR	15/06/2018	CR
PAPI - COFIL Validation phases 1 et 2	13/07/2018	CR + PPT										
Villes - Réunion de travail phases 3 à 6			19/07/2018	CR+PPT	23/07/2018	CR	19/07/2018	CR + PPT	24/07/2018	CR	18/07/2018	CR
			16/08/2018	CR+PPT	20/08/2018	CR	08/08/2018	CR + PPT	08/08/2018	CR	02/08/2018	PPT
			17/09/2018	CR	05/12/2018	CR x4	19/09/2018	CR	23/08/2018	CR	18/10/2018	CR
			23/10/2018	CR			07/09/2018	CR x3	25/08/2018	CR x5	15/11/2018	CR
			14/11/2018	CR			09/09/2018		26/08/2018			
			26/04/2019	CR					12/03/2018	CR		
Terrain			21/08/2018	CR+photos	13/12/2018	CR+Photos	juin-19	Photos	28/05/2018	CR+photos	02/07/2018	CR+Photos
PAPI - COFIL Validation phases 3 à 6	23/11/2018	CR +PPT										
PAPI - COFIL Validation phase 7	05/04/2019	CR										
Exercice			29/03/2019	CR + PPT formation + Scénario	12/12/2018	CR + PPT formation + Scénario	20/12/2018	CR + PPT formation + Scénario	03/04/2019	CR + PPT formation + Scénario	21/11/2018	CR + PPT formation + Scénario

Cette mission avait pour finalité d'aider les collectivités du périmètre PAPI dans la gestion opérationnelle et optimisée du processus de gestion de crise, c'est-à-dire, avant, pendant et après chaque événement d'inondations.

Il s'agissait notamment d'équiper les Collectivités d'un outil d'aide à la décision et d'un plan de sauvegarde leur permettant d'assurer une gestion de crise efficace, performante, opérationnelle et adaptée aux moyens et aux ressources dont elles disposent.

Il s'agissait également de doter les Collectivités d'un service d'aide à la décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques au moyen d'une assistance adaptée, opérationnelle et continue (7 jours sur 7, 24 heures sur 24).

Pour plus d'information : Se reporter Chapitre 5.2.3 du Volet II – Diagnostic approfondi et partagé

1.5. Dans le cadre de l'action 0-4a : Etude sur la gouvernance du PAPI Complet

Cette étude menée entre aout 2018 et juin 2019 a été travaillée et concertée de la manière suivante :

- Phase 1 : diagnostic de l'existant
 - o Comité technique de démarrage du 18/05/2018
 - o Comité de pilotage de démarrage du 25/05/2018
 - o Entretiens bi-latéraux du 25/05/2018 au 01/06/2018
 - o Comité technique de restitution de phase 1 du 27/09/2018
- Phase 2 : étude des solutions de gouvernance
 - o Comité de pilotage du 08/10/2018
 - o Ateliers de concertation à l'échelle de chaque EPCI-FP du 09 au 11/10/2018
 - o Comité stratégique du 12/10/2018
 - o Comité technique du 13/12/2018
 - o Conférence des Maires et des Présidents du 13/12/2018
 - o Comité technique du 21/01/2018
 - o Entretiens bi-latéraux du février 2019
 - o Conférence des Maires et des Présidents du 08/02/2019
- Phase 3 : modalités de mise en œuvre du mode de gouvernance retenu
 - o Comité technique du 12/04/2019
 - o Comité de pilotage du 14/05/2019
 - o Conférence des Maires et des Présidents du 07/06/2019
- Doctrine sur les inondations par ruissellement
 - o Comité technique du 08/11/2018
 - o Comité technique du 05/02/2018

Cette étude avait pour finalité la mise en place d'une concertation et la définition d'une gouvernance durable :

- En vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage du PAPI complet ;
- En adéquation avec les évolutions réglementaires récentes (loi MAPTAM et loi NOTRé) et notamment vis-à-vis des compétences « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » et « Assainissement » des eaux pluviales ;
- En lien avec les démarches de gestion de l'eau (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du TRI Centre) et les politiques d'aménagement du territoire ;
- Qui soit partagée par tous les acteurs.

Elle devait permettre de co-rédiger la feuille de route de la gouvernance du futur PAPI complet dont l'objectif était la réduction du risque d'inondation sur le territoire des bassins versants des Grands-Fonds.

A l'issue de cette étude les Communautés d'Agglomération de Cap Excellence, de la Riviera du Levant et du Nord Grande Terre s'étaient accordées pour créer un syndicat mixte fermé : le Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations (SIGI). Toutefois, les actes administratifs nécessaires à cette création n'ont, finalement, pas été pris.

Pour plus d'information : Se reporter Chapitre 1.1.2 du Volet IV-. Modalités de gouvernance locale

1.1. Dans le cadre de l'action 1-5 : Communication envers le grand public

Cette étude menée entre décembre 2018 et novembre 2020 a été travaillée et concertée de la manière suivante :

- Comité technique du 13/11/2018
- Comité de pilotage du 15/11/2018
- Comité technique du 12/03/2019
- Comité de pilotage du 15/03/2019
- Comité technique du 23/04/2019
- Comité de pilotage du 02/10/2020

Cette action a été menée en deux temps à travers deux prestations distinctes :

- Un premier temps de conception et d'évaluation du besoin (Etape 1) qui comprend :
 - o Un sondage auprès de la population : Cette enquête psychosociale avec le concours de Mme Marie FELLIOT-Rippeault, enseignante chercheuse à l'UA, a consisté à poser une quarantaine de questions à 200 résidents de zones inondables sur la perception de la menace, la compréhension des phénomènes, la perception des ressources pour y faire face, les sentiments et les stratégies générées.
 - o La conception des kits de communication visant à faire connaître le PAPI et le risque inondation à travers : Identité visuelle, site web, affiche, plaquette, exposition itinérante : kakémonos & livret
 - o La conception des kits de communication visant Faire connaître « les bons gestes » en cas d'inondations à travers : Spot TV (x1), Spots radio (x3), Différents formats d'affichages : A3, sucette, arrière bus / Différents formats de médias numériques (encart, bannière animée), d'insertion presse et de publication pour les réseaux sociaux
- Un second temps d'impression et de diffusion (étape 2) des kits de communication préalablement conçus

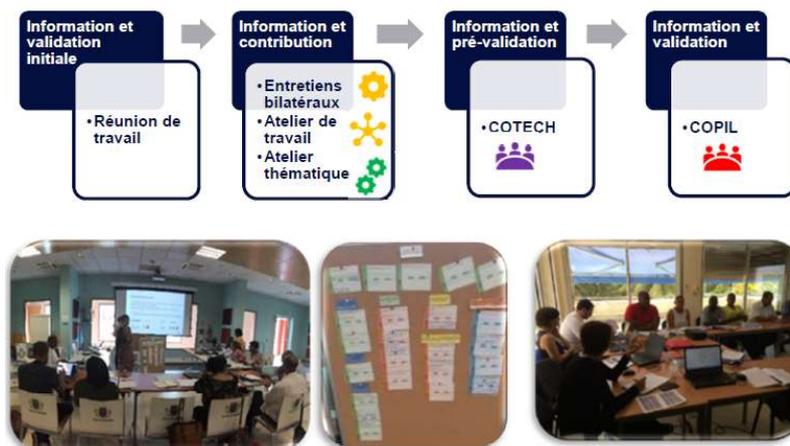


Pour plus d'information : Se reporter Chapitre 5.4.2.1 du Volet II – Diagnostic approfondi et partagé

1.2. Dans le cadre de l'action 1-1 : Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI)

La concertation était un volet important et transversal Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI) et avait comme objet de :

- Renforcer la mobilisation des acteurs concernés sur le sujet de la prévention des inondations.
- S'assurer de l'appropriation et du partage du programme pour in fine, garantir sa bonne mise en œuvre.



En effet, mettre en œuvre une stratégie de concertation permet des solutions pertinentes, qui conjuguent la connaissance et les volontés des acteurs locaux d'une part, avec l'apport et l'appropriation d'une expertise de qualité d'autre part ; ces solutions devant être possibles dans des délais et à un coût acceptables par les partenaires du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds.

Définir une stratégie de concertation a permis de disposer d'une analyse préalable et d'un guide de référence commun sur le déroulement et les résultats attendus. Cette stratégie de concertation a été élaborée en analysant :

- Les différentes parties prenantes,
- Les principales étapes du projet,
- Les implications propres à chaque groupe de parties prenantes,
- Les résultats attendus pour chaque étape (information, communication, validation, ...),
- Les outils envisagés (entretiens, ateliers, COTECH, COPIL...),
- Les principaux supports (diaporama, plaquette, note, panneaux, visite de terrain ...),
- Les livrables attendus.



En synthèse, le bilan des quantités d'échanges et de réunions est le suivant est présenté Tableau 2.

Entretiens bilatéraux	15
Ateliers thématiques	2
Ateliers de travail	5
Comités technique	4
Comités de pilotage	5

Tableau 2 - Bilan des quantités d'échanges et de réunions

De la même manière, le bilan du déroulement des temps d'échanges et de réunions vis-à-vis des différentes phases de l'opération est présenté Tableau 3.

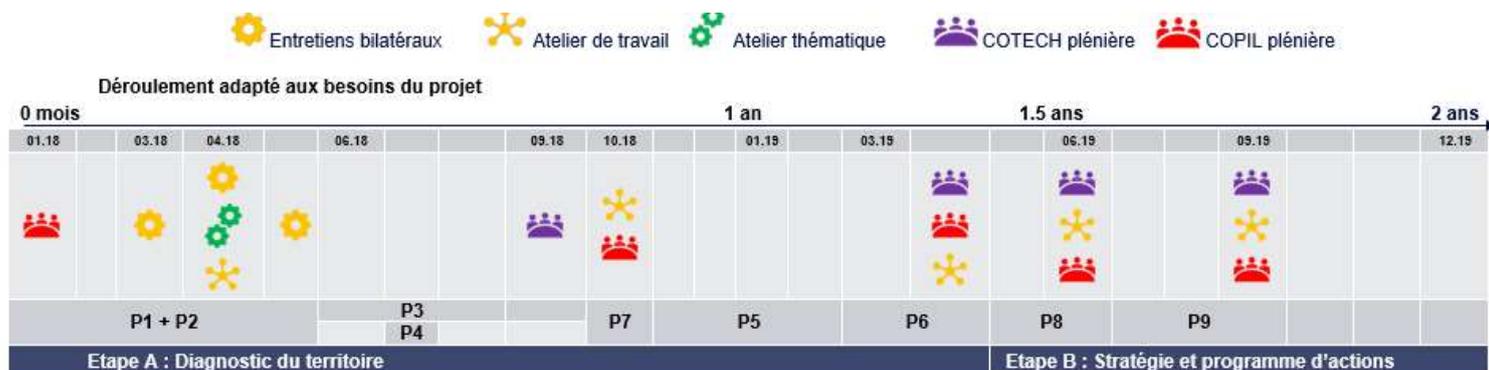


Tableau 3 - Bilan du déroulement des temps d'échanges et de réunions vis-à-vis des différentes phases de l'opération

En ce qui concerne les entretiens bi-latéraux et les ateliers de travail, les parties prenantes étaient les suivantes :

- Les 6 communes des bassins versants des Grands-Fonds : Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Morne-à-l'Eau, Gosier, Sainte-Anne et Le Moule,
- Les 3 communautés d'agglomération respectives : Communauté d'agglomération de Cap Excellence, Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant et Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre,
- Le Conseil Régional : Direction générale adjointe Infrastructures et cadre de vie ; Direction générale adjointe Energie, eau, transport et désenclavement numérique
- Le Conseil Départemental : Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement durable,
- Routes de Guadeloupe,
- DEAL Mission Développement Durable et Evaluation Environnementale (MDDEE), Ressources Naturelles (RN), Risques Energie Déchets (RED), et Prospective Aménagement et Connaissance du Territoire (PACT),
- Direction de la Mer : Cellule Gestion du Domaine Public Maritime

En ce qui concerne l'atelier thématique, les parties prenantes étaient les suivantes

- Météo France
- DEAL : Unité PPRN
- CEREMA
- SCHAPI représenté par le CEREMA
- BRGM
- Université des Antilles
- Laboratoire GRED de Montpellier

L'ensemble de ces acteurs était également convié aux comités techniques ainsi qu'au comités de pilotage.

Pour plus d'information : Le Schéma de Prévention des Risques Inondations est le socle du présent dossier de candidature et est distillé dans l'ensemble des volets le constituant.

2. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION POURSUIVIE DANS LE CADRE DES AUTRES DEMARCHES TERRITORIALES

Comme rappelé tout au long du présent dossier, le sujet des risques inondations n'est pas l'affaire d'un seul acteur, d'un seul champ de compétence ou d'une seule démarche territoriale. La thématique des risques inondations est transversale et fait appel à différents leviers (les 7 axes de la prévention des risques inondations) relevant de différents champs de compétence traduits par différentes démarches territoriales.

Sont présentés dans le Tableau 4 démarches territoriales portées par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence dont le sujet des risques inondations a fait l'objet d'un diagnostic, sous l'angle du volet sectoriel traité, ainsi que d'une traduction stratégique.

Chacune de ces démarches a fait l'objet d'une co-construction participative et d'une large concertation des acteurs du territoire.

Tableau 4 - Orientations des autres démarches territoriales visant le risque inondation

Démarche territoriale portée par Cap Excellence	Orientations visant la gestion des risques inondations
Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET) 2022-2028 de Cap Excellence	Adaptation au changement climatique: Scénario d'adaptation hybride entre protection et réorganisation : une approche mixte de protection du territoire, de renforcement et de retour de la nature ; de limitation de l'urbanisation en zones vulnérables ; de relocalisation, de reconfiguration spatiale à terme.
SCOT de Cap Excellence	Axe stratégique n°1 : Garantir un cadre de vie de qualité, en cohérence avec les atouts naturels, environnementaux et paysagers de l'agglomération centre Axe stratégique n°2 : Structurer un territoire de la proximité, durabilité et résilience autour d'une politique de l'habitat renouvelée Axe stratégique n°5 : protéger et valoriser l'espace littoral et maritime en préservant les ressources et les milieux
Projet de territoire de Cap Excellence	Orientation 3 : Faire face aux défis environnementaux Orientation 4 : Aménager raisonnablement notre territoire Orientation 5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques
Stratégie locale de l'habitat de Cap Excellence : Programme Local de l'habitat	Orientation 3 : Adapter le parc aux évolutions socio-démographiques et au changement climatique
Stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence	Orientation 3 : Permettre la mise en place d'une trame verte et bleue [...] Orientation 4 : Sécuriser les fonciers pour la protection des zones humides et de biodiversité, la reconquête et la renaturation d'espaces dégradés au regard des risques et nuisances existants et à venir sur le territoire, particulièrement les risques d'inondations
Plan de Paysage de Cap Excellence	OQP3 Paysages et risques : Anticiper et gérer les risques climatiques

A titre d'exemple, la Figure 1 présente les différentes étapes de concertation du projet de territoire.

Figure 1 - Concertation au projet de territoire



Figure 2 - Photos de la concertation autour des risques d'inondations dans le cadre des autres démarches territoriales

De la même manière ces démarches font l'objet d'une concertation à l'attention du grand public. Quelques visuels sont présentés ci-après.

SCIT **Cap excellence**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE MAHAULT - POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ÉRIC JALTON

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

ÉCRIVEZ L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE
AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE
GRAND PUBLIC • WEBINAIRE & PRÉSENTIEL

ATELIERS DE CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE

- 05 AVRIL ENVIRONNEMENT, LITTORAL & PAYSAGES**
17H00 Méditerranée Nord MAOUI • Baie-Mahault
- 29 MARS EQUIPEMENTS & CADRE DE VIE**
(HABITAT, PROPRIÉTÉ, PAYSAGE URBAIN)
17H00 Salle Jimmy MANSOUR • Pointe-à-Pitre
- 30 MARS ECONOMIE, ZONES D'ACTIVITÉS & MOBILITÉ**
17H00 Pôle Economique de Cap Excellence • Jarry • Baie-Mahault
- 30 MARS DÉVELOPPEMENT RURAL**
(AGRICULTURE, ARTISANAT, DÉVELOPPEMENT RESIDENTIEL, SERVICES ET EQUIPEMENTS)
17H00 Salle René Elie • Chazou • Aylimes
- 01 AVRIL EAU & RISQUES**
17H00 Salle • Aylimes
- 04 AVRIL IDENTITÉ, COHÉSION SOCIALE & TERRITORIALE**
(AGRICULTURE, ARTISANAT, DÉVELOPPEMENT RESIDENTIEL, SERVICES ET EQUIPEMENTS)
17H00 Salle Georges TARDY • Pointe-à-Pitre

STANDS DE CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE

- 23 MARS STAND DE CONCERTATION**
15H00 Jardins Village • Baie-Mahault
- 25 MARS STAND DE CONCERTATION**
15H00 Place du Bourg • Les Aylimes
- 26 MARS STAND DE CONCERTATION**
08H00 Marché aux épices • Pointe-à-Pitre

Inscrivez-vous aux Réunions de concertation et laissez-nous vos avis sur le site scot.capexcellence.net!

Élu territoire innovant
2022
Plus connectés

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jacques BANGUI, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Tél. : 06 90 35 51 69
CADRES RÉFÉRENTS : Mme Ledy LAUFEN, Directrice de l'Urbanisme & de la Cohésion Territoriale - Tél. : 05 90 47 72 18 • CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR

SCIT **Cap excellence**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE MAHAULT - POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ÉRIC JALTON

VOTRE TERRITOIRE EN 2040

VISION & AMÉNAGEMENT

WEBINAIRE ZOOM • 16 NOV. 2021 • 16H00

Inscrivez-vous aux Réunions de concertation et laissez-nous vos avis sur le site scot.capexcellence.net!

Élu territoire innovant
2022
Plus connectés

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jacques BANGUI, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Tél. : 06 90 35 51 69
CADRES RÉFÉRENTS : Mme Ledy LAUFEN, Directrice de l'Urbanisme & de la Cohésion Territoriale - Tél. : 05 90 47 72 18 • CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR

WEBINAIRE
FACEBOOK LIVE • ZOOM

Cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Présidée par ÉRIC JALTON

CONCERTATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Vous avez des idées et vous souhaitez participer à votre échelle aux évolutions engagées sur le territoire communautaire ?

3 RDV À RETENIR

VENDREDI 9 AVRIL 16H à 18H
CONSOMMATION RESPONSABLE

SESSIONS REPORTÉES AU MERCREDI 21 AVRIL

- 15H à 17H ENERGIES ET AMÉNAGEMENT DURABLE
- 18H à 20H TRANSPORT/MOBILITÉ DURABLE

Inscription sur www.capexcellence.net

infoline 0590 47 72 12 - developpement.durable@capexcellence.net

Élu référent
Monsieur Harry DURIMEL 2ème Vice-Président de Cap Excellence 0690 24 48 44
Cabinet du président
Madame Nohémy Clotilde 0690 09 94 58
Cadre Référent
Madame Anaïs TAUPE, Directrice du Développement Durable 0690 27 40 05

Cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE MAHAULT - POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ÉRIC JALTON

PROJET DE PLAN DE PAYSAGE

CONCOURS PHOTO

"Montre-nous ton paysage!"
JUSQU'AU 03 JUIN 2022

À GAGNER : Exposition des photos • Médiatisation des lauréats
produits locaux • Visite de la mangrove en kayak

Envoie-nous ta photo par mail à paysage@capexcellence.net avec tes nom, prénom, adresse, téléphone et le titre de ta photo !

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jacques BANGUI, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Tél. : 06 90 35 51 69
CADRES RÉFÉRENTS : Mme Ledy LAUFEN, Directrice de l'Urbanisme & de la Cohésion Territoriale - Tél. : 05 90 47 72 18
M. Joël LAVOLETTE, Directeur des Opérations d'Aménagement et de Transport - Tél. : 05 90 47 72 70
CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR

Figure 3 - Extraits concertation à l'attention du grand public

3. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION SPECIFIQUE A LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PAPI DU TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE

3.1. Des ateliers visant à valider ou consolider le programme d'actions

Dans le cadre de la finalisation du projet de programme d'actions, Cap Excellence a organisé du 24 au 28 octobre 2022 une semaine de concertation avec l'ensemble des partenaires susceptibles d'être partie prenante du PAPI.

Cette semaine de concertation avait pour objectifs de partager sur l'état des réflexions de la communauté d'agglomération, de valider / consolider les fiches actions envisagées, d'inviter les partenaires à proposer des compléments au programme d'actions. Préalablement à la tenue des ateliers, ont été diffusés aux invités :

- Un tableau de synthèse de l'ensemble du projet de programmation technique et financière pour une durée de 6 ans sur la période 2024-2029 ;
- Les projets de fiches-actions qui allaient être travaillés en atelier.

La semaine de concertation comprenait les ateliers suivants :

- Lundi 24 octobre 2022 - **Atelier n°1 : Solutions de protection collectives et individuelles**

- o A l'attention des services et des élus des établissements suivants : Préfecture (risques naturels et SGAR) / DEAL (Pole Eau) / Cap Excellence (services techniques - urbanisme - aménagement) / Villes des Abymes (services techniques - urbanisme - aménagement) / Ville de Baie-Mahault (services techniques - urbanisme - aménagement) / Ville de Pointe-à-Pitre (services techniques - urbanisme - aménagement) / Université des Antilles / BRGM / SMGEAG (service GEPU)



- Mercredi 26 octobre 2022 - **Atelier n°2 : Vulnérabilité du réseau routier**

- o A l'attention des services et des élus des établissements suivants : Préfecture (risques naturels) / DEAL (Pole Eau) / Cap Excellence (services techniques) / Villes des Abymes (services techniques) / Ville de Baie-Mahault (services techniques) / Ville de Pointe-à-Pitre (services techniques) / SMGEAG (service GEPU) / Routes de Guadeloupe / Région Guadeloupe (Service routes) / Département de la Guadeloupe (service Routes)



- Jeudi 27 octobre 2022 - **Atelier n°3 : Urbanisme, Aménagement et maîtrise foncière**

- o A l'attention des services et des élus des établissements suivants : Préfecture (risques naturels) / DEAL (Pole Eau – Pole Risques Naturels – Pole Aménagement) / Cap Excellence (Service urbanisme – aménagement) / Villes des Abymes (Service urbanisme – aménagement) / Ville de Baie-Mahault (Service urbanisme – aménagement) / Ville de Pointe-à-Pitre (Service urbanisme – aménagement) / SMGEAG (service GEPU) / Etablissement Public Foncier (EPF) / Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) / Agence des 50 pas géométriques / Université des Antilles / BRGM / Conservatoire du Littoral



- Vendredi 28 octobre 2022 - **Atelier n°4 : Sensibilisation et conscience du risque**

- o A l'attention des services des établissements suivants : Préfecture (risques naturels) / DEAL (Pole Eau) / Cap Excellence (Service risque - communication) / Villes des Abymes (Service risque - communication) / Ville de Baie-Mahault (Service risque - communication) / Ville de Pointe-à-Pitre (Service risque - communication) / Rectorat (service risques majeurs) / Plateforme d'Intervention Régionale Amériques Caraïbes



En moyenne le taux de représentation des établissements concertés a été de l'ordre de 80% et le taux de participation de l'ordre de 50%. Le Tableau 5 présente le taux de représentation et de participation par atelier et l'Annexe 1 détaille la liste des participants.

Tableau 5 - Taux de représentation et de participation

	Atelier n°1	Atelier n°2	Atelier n°3	Atelier n°4
Nombre établissements invités	9	10	13	8
Nombre établissements présents	8	9	10	6
<i>Ratio</i>	<i>89%</i>	<i>90%</i>	<i>77%</i>	<i>75%</i>
Nombre personnes invitées	55	43	58	20
Nombre personnes présentes	26	19	27	12
<i>Ratio</i>	<i>47%</i>	<i>44%</i>	<i>47%</i>	<i>60%</i>

Sont présentées en Annexe :

- La synthèse des échanges issus des ateliers avec :
 - o Les fiches actions à consolider ;
 - o Les fiches actions à créer ;
 - o Les autres thèmes abordés en séance.
- La liste des participants par atelier
- Les documents supports des ateliers

3.2. D'autres formes de concertations

3.2.1. Le comité de pilotage de la Cellule de Veille Hydrologique

En complément des ateliers, les actions relevant de l'instrumentation ainsi que de la surveillance, prévision des crues ont été concertées dans le cadre du Comité de Pilotage de la Cellule de Veille Hydrologique qui s'est tenu le 15 novembre 2022 avec les établissements suivants :

- La direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) de Guadeloupe
- Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de Guadeloupe ;
- Le Service d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI)
- La Direction interrégional Antilles-Guyane de Météo France
- Le CEREMA, Groupe Risques Inondations, Surveillance des ouvrages et des milieux

3.2.2. Des entretiens individuels

En complément des ateliers, des entretiens individuels ont été réalisés avec les représentants des établissements suivantes :

- Grand Port Maritime de la Guadeloupe, le 22 novembre 2022 en lien avec les actions suivantes :
 - o Action n°1-7 : Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes ;
 - o Action n°1-8 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine;
 - o Action n°1-10 : Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
 - o Action n°5-2 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises ;
 - o Action n°6-1 : Définition d'un Plan Pluriannuel pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire
- Société Aéroportuaire Guadeloupe Pole Caraïbes, le 13 décembre 2022 en lien avec les actions suivantes :
 - o Action n°1-8 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ;
 - o Action n°1-9 : Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique
 - o Action n°1-10 : Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
 - o Action n°6-1 : Définition d'un Plan Pluriannuel pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire
- Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), le 20 janvier 2023 en lien avec les actions suivantes :
 - o Action n°5-2 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises ;
 - o Action n°1-13 : Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises

3.2.3. Des courriers individuels

Enfin, l'ensemble des acteurs parties prenantes du PAPI du territoire de Cap Excellence (Maitre d'ouvrage / co-pilote / financeur / membre de l'instance de suivi) a été destinataire d'un courrier individualisé visant à :

- Diffuser un fond de Dossier constitué de :
 - o Une présentation synthétique du projet de PAPI du territoire de Cap Excellence ;
 - o Un tableau de synthèse de l'ensemble du projet de programmation technique et financière pour une durée de 6 ans sur la période 2024-2029 ;
 - o Les projets de fiches-actions pour lesquels le partenariat est sollicité.
- Recenser les éventuelles remarques ou demandes de complément ;
- Formaliser leur partenariat par le biais d'une lettre d'intention à compléter et à transmettre avant le 15 janvier 2023.

3.2.4. Des séances spécifiques dédiées aux élus

3.2.4.1. Les élus Communautaires

Les élus de la communauté d'Agglomération Cap Excellence ont été invités à participer à une séance d'échanges autour du programme d'Actions de Prévention des Inondations du territoire de Cap Excellence :

- En commission Grand et Petit Cycle de l'Eau le lundi 14 novembre 2022 ;
- En commission mixte finances et Grand et Petit Cycle de l'Eau le mardi 25 Janvier 2023.

3.2.4.2. Les élus Municipaux

Une séance d'échanges et de concertation autour du programme d'Actions de Prévention des Inondations du territoire de Cap Excellence avec les élus municipaux de chaque Villes membres de la Communauté d'Agglomération :

- Avec les élus municipaux de la Ville des Aymes le 13 décembre 2022
- Avec les élus municipaux de la Ville de Baie-Mahault le 14 décembre 2022
- Avec les élus municipaux de la Ville de Pointe-à-Pitre le Jeudi 19 Janvier 2023 ;

3.2.5. Envers le grand public

3.2.5.1. Lors de la semaine de la démocratie participative

Le Conseil de développement (CODEV) de Cap Excellence a organisé la « semaine de la démocratie participative » du 1^{er} au 3 décembre 2022 dans l'objectif de sensibiliser à l'urgence climatique en invitant les citoyens à prendre la parole. A cette fin de nombreuses rencontres et ateliers ont été proposées à la population.

En ce qui concerne le sujet de la biodiversité et des inondations, une conférence débat a été proposée le vendredi 2 décembre. Les actions du PAPI du territoire de Cap Excellence ont pu être présentées et débattues avec les citoyens présents à cette rencontre.



17H30 - 19H00

Conférence débat sur la biodiversité et les inondations

Claire MEILLAREC et Janmari FLOWER

Abymes

Salle René Elie à Chazeau



Figure 4 - Extraits de la semaine de la démocratie participative

3.2.5.1. Lors de la consultation du public sur le projet de PAPI

Conformément au cahier des charges national PAPI une phase de consultation du public du projet de PAPI a été déployée du 03 février au 16 février 2022.

Le PAPI du territoire de Cap Excellence a fait l'objet d'un onglet dédié dans la rubrique Vivre & Habiter du site internet de l'EPCI (se reporter Figure 5).



Figure 5 - Extrait site internet de Cap Excellence

Au-delà de présenter succinctement le projet, cette page web avait pour objet de mettre toutes les pièces du projet de dossier de candidature en libre accès et libre téléchargement.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le PAPI du territoire de Cap Excellence est décliné autour de 4 orientations stratégiques :

- ORIENTATION N°1 : S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations
- ORIENTATION N°2 : Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations
- ORIENTATION N°3 : Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés
- ORIENTATION N°4 : Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

DOCUMENTATION

- PAPI Cap Excellence - Résumé Non Technique
- PAPI Cap Excellence - Porteur
- PAPI Cap Excellence - Diagnostic
- PAPI Cap Excellence - Stratégie
- PAPI Cap Excellence - Gouvernance
- PAPI Cap Excellence - Programme d'aménagement
- PAPI Cap Excellence - Programme Actions
- PAPI Cap Excellence - Analyse environnementale
- PAPI Cap Excellence - Concertation
- Questions autour du PAPI (Format Word)
- Questions autour du PAPI (Format PDF)

TESTEZ VOS CONNAISSANCES !

Nous souhaitons tester votre connaissance de ce programme. Toutes les réponses sont accessibles dans le Résumé Non Technique (RNT) du dossier PAPI du territoire de Cap Excellence, en téléchargement sur cette page.

Accédez au formulaire directement en ligne ou téléchargez le formulaire puis envoyez le nous par e-mail ou courrier :
 Questions autour du PAPI (Format PDF)
 Questions autour du PAPI (Format Word)



Figure 6 - Extrait site internet Cap Excellence - Page web PAPI du territoire de Cap Excellence

Afin d'inciter la population à prendre connaissance du dossier et à donner son avis un questionnaire en ligne a été publié et relayé sur le web et les réseaux sociaux : « Inondations, votre avis nous intéresse ».



Extrait Facebook



Extrait Instagram



Extrait whatsapp

Figure 7 - Extrait appel à donner son avis

Ainsi la population avait l'opportunité de tester ses connaissances du programme d'actions et de formuler ses remarques et potentielles suggestions :

- Directement en ligne ;
- par voie de mail ;
- par voie de courrier.

La participation a été très faible avec 6 participants au questionnaire en ligne et une seule remarque portant sur la proposition d'organiser des visites de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou. Cette suggestion pourra être explorée dans le cadre de l'action « Sensibilisation au risque d'inondation du grand public » et après sa mise en conformité pour des raisons de sécurité.

TABLES DES SIGLES

Table des sigles		Table des sigles	
ACB	Analyse Coût Bénéfice	MGVH	Menace grave sur les vies humaines
AIGA	Adaptation d'Informations Géographiques pour l'Alerte crues	NGG	Nivellement général de la Guadeloupe
APIC	Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC)	NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
B/C	Ratio des bénéfices générés par le projet sur le coût du projet	OQP	Objectifs de Qualité Paysagère
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
BV	Bassin Versant	OS	Orientation stratégique
C3AF	Changement Climatique et Conséquence sur les Antilles Françaises	PAC	Porté A Connaissance
CACE CAPEX	Communauté d'Agglomération Cap Excellence	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CANBT	Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre	PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
CANGT	Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre	PARM	Projet d'Aménagement Risques Majeurs
CARL	Communauté d'Agglomération de la Rivéra du Levant	PAS	Projet d'Aménagement Stratégique
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	PCET	Plan Climat Energie Territorial
CEB	Comité de l'eau et de la biodiversité	PCS	Plan communal de sauvegarde
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	PDU	Plan de Déplacement Urbains
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	PFMS	Plan familial de mise en sûreté
CN	Curve Number	PGRI	Plan de gestion des risques d'inondation
COFIL	Comité de pilotage	PICS	Plan intercommunal de sauvegarde
COTECH	Comité technique	PLH	Plan Local de l'Habitat
CVH	Cellule de Veille Hydrologique	PLU	Plan local d'urbanisme
DCE	Directive Cadre Européenne	POS	Plan d'Occupation des Sols
DDRM	Dossier départemental des risques majeurs	PPRn	Plan de prévention des risques naturels
DEAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SAR	Schéma d'Aménagement Régional
DEMA	Dommages évités moyens annuels	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs	SDAL	Système d'Alerte Local

Table des sigles		Table des sigles	
DPF	Domaine Public Fluvial	SDPC	Schéma directeur de la prévision des crues
DPLM	Domaine Public Lacustre Maritime	SHYPRE	Simulation d'HYdrogrammes pour la PREdétermination des crues
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SHYREG	Simulation d'HYdrogrammes pour la PREdétermination des crues REGionalisée
EPF	Établissement public foncier	SIDPC	Service Interministériel de Défense et Protection Civiles
ERC	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation	SIGI	Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional	SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
FPRNM	Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs	SMGEAG	Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	SNGRI	Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
GEP	Grands Ensembles Paysagers	SPRI	Schéma de Prévention des Risques Inondations
GEPU	Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
GES	Gaz à effet de serre	SYVADE	Syndicat de Valorisation des Déchets de Guadeloupe
GEV	Généralisée des valeurs extrêmes	TRI	Territoire à risques d'inondation important
GO	Grand objectif	VAN	Valeur actualisée nette
IAL	Information Acquéreur-Locataire	ZAE	Zone d'activité économique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	ZCIT	Zone de convergence inter-tropicale
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles	ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

TABLES DES REFERENCES

Table des références

METEOFRANCE DIRAG (2002). Évaluation du risque lié aux surcotes cycloniques sur les Antilles Françaises. 61p, 10 annexes.79p, 8 annexes

Plan de gestion des risques inondation, Guadeloupe, 2022-2027, mars 2022, DEAL Guadeloupe
Porté A Connaissance Inondation, DEAL, Février 2022

Projet de territoire, II-Méthodologie et plan d'action, Cap Excellence, MARAGNES Conseil, décembre 2022.

SDAGE du district hydrographique comprenant la Guadeloupe et Saint-Martin, 2022-2027, DEAL Guadeloupe

Stratégie foncière et immobilière, Cap Excellence, Espelia, Urbis, Cabinet Simon, 2022

Dispositions spécifiques ORSEC de la Guadeloupe, Phénomènes météorologiques, Préfet de la Région Guadeloupe, 2021

Etude des échelles de temps d'émergence des inondations chroniques dans le grand pôle économique de la Guadeloupe, BRGM, Février 2021

KaruCover, Occupation du sol à grande échelle en 2 dimensions, Guide utilisateur, janvier 2021

Mission d'AMO relative aux transferts des compétences GEPU et GEMAPI sur le territoire de Cap Excellence - diagnostic, Cap Excellence, SEPIA Conseils, 2021

ONF, Procopio L., Impact Mer, 2021, Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité, Trame verte et bleue. Éditeur : Région Guadeloupe, 153p

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), SUEZ CONSULTING, Cap Excellence, 2021

Plan Paysage du territoire de Cap Excellence, Partie 1 Diagnostic, Cap Excellence, Altereo, Septembre 2021

Programme local de l'habitat, III – Programme d'actions, Cap Excellence, Urbis, H3C, Juillet 2021

Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), Architecture du Projet d'Aménagement Stratégique, Cap Excellence, juillet 2021

Dynamique et évolution du littoral, Fascicule 13 : synthèse des connaissances de l'archipel de Guadeloupe, CEREMA, 2020

Elaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Baie-Mahault, 2017-2020, Cap Excellence, SCE

Plan communal de Sauvegarde, Ville de Baie-Mahault, juin 2020

Plan communal de Sauvegarde, Ville de Pointe-à-Pitre, août 2020

Recensement des Ouvrages Hydrauliques sur les îles de Basse-Terre, Marie-Galante et des Sainte (DEAL Guadeloupe, Artelia, 2020).

Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2020, SUEZ CONSULTING

Changement Climatique et Conséquence sur les Antilles Françaises, C3AF, FEDER, 2017-2019

Plan communal de Sauvegarde, Ville des Abymes, mai 2019

Porté A Connaissance Inondation dans l'emprise amont de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit Pérou, DEAL, Décembre 2019

Diagnostic des ouvrages littoraux, PAPI GF, Ville des Abymes, SUEZ CONSULTING, 2018

Table des références

Diagnostic du territoire, SLGRI, Cap EXCELLENCE, 2018, EGIS
Document d'information communal sur les risques majeurs, Ville de Pointe-à-Pitre, 2018
Etude de recherche de sites pour l'implantation d'ouvrages de ralentissement des écoulements, ACSES, PAPI GF, 2018
Evaluation économique des impacts des risques côtiers en lien avec le changement climatique sur le littoral de la Guadeloupe, BRGM, ADEME, CCI de Guadeloupe, RP-67868-FR, avril 2018
Mission d'appui à la définition de la gouvernance PAPI Complet, SEPIA Conseils, Ville des Abymes, 2018
Ouragan 1928 : modélisation de la submersion marine que générerait aujourd'hui un ouragan de type 1928 sur le Petit-Cul-de-Sac Marin et l'agglomération Pointoise – Phase 2, BRGM/RP-67921-FR, juin 2018
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation sur le TRI Centre du bassin hydrographique de la Guadeloupe, aout 2018, Cap Excellence, Egis, Urbis.
Document d'information communal sur les risques majeurs, Ville de Baie-Mahault, 2016
Document d'information communal sur les risques majeurs, Ville des Abymes, 2016
EXtraction des Zones d'ÉCOulement (Exceco), SUEZ CONSULTING, 2016
Ouragan 1928 : modélisation de la submersion marine que générerait aujourd'hui un ouragan de type 1928 sur le Petit-Cul-de-Sac Marin et l'agglomération Pointoise, BRGM/RP-63706-FR, janvier 2016
Cartographie détaillée du Territoire à Risque Inondations Important (TRI) Centre, avril 2015, DEAL Guadeloupe
Définition des cellules sédimentaires du littoral martiniquais, BRGM/RP-64499-FR, Juillet 2015
Inventaire des zones humides sur le territoire des Abymes, Les Abymes, Impact Mer, Bios, Novembre 2015.
Atlas des zones humides de Guadeloupe, ONF, 2014
Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, DEAL Guadeloupe, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014
Etat des lieux et évaluation des plans de prévention des risques de Guadeloupe, DEAL Guadeloupe, C2R, GEOTER, ACSES, aout 2013
TSUNAHOULE, INTERREG-CARAIBES, 2013
Schéma d'Aménagement Régional, 2011, Région Guadeloupe
Plan de Prévention des Risques Naturels, Ville des Abymes, 2009
Aléa Inondation des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) actuellement en vigueur, DEAL Guadeloupe, 2005 à 2008
Atlas des zones inondables des cours d'eau de la Basse-Terre par des techniques d'analyse hydrogéomorphologique , DEAL Guadeloupe, 2008
Plan de Prévention des Risques Naturels, Ville de baie-Mahault, 2006
Plan de Prévention des Risques Naturels, Ville de Pointe-à-Pitre, 2006
Note hydraulique d'aménagements complémentaires sur le bassin versant du canal du Raizet, DDE (subdivision de Pointe-à-Pitre), 2001
http://pluiesextremes.meteo.fr/antilles/
http://www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Le-Recueil-des-actes-administratifs/Arretes-de-zonage-archeologique

Table des références

<https://infoterre.brgm.fr/>

<https://meteofrance.gp/fr>

<https://pirac.croix-rouge.fr/project/pare-pas-pare/>

<https://www.capexcellence.net>

<https://www.eauguadeloupe.com>

<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-inondation-r1121.html>

ANNEXES

Concertation des partenaires sur le projet PAPI

Semaine du 24 au 28 octobre

1. Rappel du contexte :

Dans le cadre de la finalisation du projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), la communauté d'Agglomération Cap Excellence a organisé du 24 au 28 octobre 2022 une semaine de concertation avec l'ensemble des partenaires susceptible d'être partie prenante du PAPI. Cette semaine de concertation avait pour objectifs de partager sur l'état des réflexions de la communauté d'agglomération, de valider / consolider les fiches actions envisagées, inviter les partenaires à proposer des compléments au programme d'actions. Les partenaires sont invités à faire remonter d'ici le 30 novembre leur proposition de complément et leur engagement sur le projet PAPI, avec un objectif de finaliser le dossier PAPI d'ici le 31 janvier 2023.

La semaine de concertation comprenait les ateliers suivants :

- Lundi 24 octobre 2022 - Atelier n°1 : Solutions de protection collectives et individuelles
 - o A l'attention des services et des élus des établissements suivants : Préfecture (risques naturels) / DEAL (Pole Eau) / Cap Excellence (services techniques - urbanisme – aménagement) / Villes des Abymes (services techniques - urbanisme – aménagement) / Ville de Baie-Mahault (services techniques - urbanisme – aménagement) / Ville de Pointe-à-Pitre (services techniques - urbanisme – aménagement) / Université des Antilles / BRGM / SMGEAG (service GEPU)

- Mercredi 26 octobre 2022 - Atelier n°2 : Vulnérabilité du réseau routier
 - o A l'attention des services et des élus des établissements suivants : Préfecture (risques naturels) / DEAL (Pole Eau) / Cap Excellence (services techniques) / Villes des Abymes (services techniques) / Ville de Baie-Mahault (services techniques) / Ville de Pointe-à-Pitre (services techniques) / SMGEAG (service GEPU) / Routes de Guadeloupe / Région Guadeloupe (Service routes) / Département de la Guadeloupe (service Routes)

- Jeudi 27 octobre 2022 - Atelier n°3 : Urbanisme, Aménagement et maîtrise foncière
 - o A l'attention des services et des élus des établissements suivants : Préfecture (risques naturels) / DEAL (Pole Eau – Pole Risques Naturels – Pole Aménagement) / Cap Excellence (Service urbanisme – aménagement) / Villes des Abymes (Service urbanisme – aménagement) / Ville de Baie-Mahault (Service urbanisme – aménagement) / Ville de Pointe-à-Pitre (Service urbanisme – aménagement) / SMGEAG (service GEPU) / Etablissement Public Foncier (EPF) / Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) / Agence des 50 pas géométriques / Université des Antilles / BRGM / Conservatoire du Littoral

- Vendredi 28 octobre 2022 - Atelier n°4 : Sensibilisation et conscience du risque
 - o A l'attention des services des établissements suivants : Préfecture (risques naturels) / DEAL (Pole Eau) / Cap Excellence (Service risque - communication) / Villes des Abymes (Service risque - communication) / Ville de Baie-Mahault (Service risque - communication) / Ville de Pointe-à-Pitre (Service risque - communication) / Rectorat (service risques majeurs) / Plateforme d'Intervention Régionale Amériques Caraïbes (PIRAC)

En moyenne le taux de représentation des établissements concertés a été de l'ordre de 80% et le taux de participation de l'ordre de 50%. La Tableau 1 présente le taux de représentation et de participation par atelier et l'Annexe 1 détaille la liste des participants.

Tableau 1 - Taux de représentation et de participation

	Atelier n°1	Atelier n°2	Atelier n°3	Atelier n°4
Nombre établissements invités	9	10	13	8
Nombre établissements présents	8	9	10	6
<i>Ratio</i>	<i>89%</i>	<i>90%</i>	<i>77%</i>	<i>75%</i>
Nombre personnes invitées	55	43	58	20
Nombre personnes présentes	26	19	27	12
<i>Ratio</i>	<i>47%</i>	<i>44%</i>	<i>47%</i>	<i>60%</i>

Les documents supports des Ateliers sont fournis en Annexe 2.

2. Synthèse des échanges lors des ateliers

2.1. Fiches actions à consolider

Action 1-1 : Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion

L'objectif de pose de repère de crue peut être revu à la hausse (passer à 30) tout en restant sur le même budget.

Action 1-3 : Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire

La croix rouge indique qu'elle a développé une opération spécifique de sensibilisation à l'intention des scolaires qui vise la sensibilisation de 1 500 élèves sur 3 ans pour un budget de 1,12M€. Cette opération se termine fin 2022, et pourrait être reconduite sur début 2023. Pour aller au-delà, cela nécessiterait un accompagnement fort du FEDER (qui représente en l'état 80% des financements). En cas de reconduite sur la période PAPI, la croix rouge est disposée à coordonner son action avec le PAPI, même si l'action croix rouge sera a priori menée à l'échelle de la Guadeloupe.

Action 1-4 : Sensibilisation au risque d'inondation du grand public

Concernant l'identité visuelle du PAPI, il convient de garder un certain nombre d'éléments qui sont désormais bien identifiés par le public, il est néanmoins nécessaire d'abandonner l'appellation « Grands Fonds » pour mieux coller à la réalité du nouveau programme. Il est aussi noté qu'il est important que tout le monde puisse s'intégrer dans une forme de communication homogène.

Dans le cadre des opérations de communication, il serait pertinent de réfléchir à une communication spécifique à l'intention des touristes concernant les risques d'inondation en Guadeloupe.

Concernant les manifestations dédiées directement aux risques d'inondation, les acteurs constatent qu'il est difficile de mobiliser le public sur le sujet. Il serait sans doute pertinent de réfléchir à tenter de développer une présence sur les risques d'inondation lors d'autre événement qui permettent déjà de mobiliser sur monde. Néanmoins garder une manifestation spécifique sur les risques naturels semble rester pertinent. Il pourrait peut-être être envisagé une coordination à l'échelle du PAPI pour ces manifestations, car notamment le 13 octobre dernier (Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe) il a été constaté que toutes les communes ont organisé des manifestations en

voulant associer les mêmes acteurs qui naturellement ne pouvaient pas être présents partout en même temps.

Il est noté que la DEAL a la volonté d'aller plus loin concernant la sensibilisation sur les risques d'inondation à l'échelle de la Guadeloupe. A ce stade, la stratégie n'est pas encore clairement définie, mais l'Etat est prêt à travailler sur les messages à porter à l'échelle Guadeloupe.

Le budget Etat dans le domaine ne dépend pas du PAPI, la DEAL n'a donc pas nécessairement besoin d'une fiche action PAPI pour se faire financer (bien qu'il soit noté que cela pourrait être pertinent en matière d'affichage et de coordination).

Action 3-2 : Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices

Il est souligné l'importance de prévoir des exercices de mise en œuvre réguliers du PCS, en lien avec la Préfecture et l'ensemble acteurs de la gestion de crise dont particulièrement les gestionnaires routiers (pour cela le budget est peut-être un peu sous-estimé).

Il est aussi à prévoir de consolider les PCS sur la base des retours d'expérience. Il pourrait notamment être prévu une consolidation sur la phase de pré-crise concernant la vérification du niveau d'entretien de certain point sensible (particulièrement en cas de prévision cyclonique qui laisse du temps d'anticipation).

Action 3-3 : Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux

Il serait intéressant que le travail sur le PICS puisse permettre de renforcer les aspects de continuité d'activité.

Il serait aussi intéressant que le PICS puisse permettre d'avoir une meilleure visibilité de l'action de l'ensemble des acteurs (en particulier supra communale), et un annuaire à jour des référents opérationnels à contacter en cas de crise / post-crise.

Action 3-4 : Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations

Il paraîtrait intéressant de diviser cette action en deux :

- 3-4a : Définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées
- 3-4b : Equipement des infrastructures routières inondées avec la signalétique adaptée

Si l'action 3-4b relèverait nécessaire de la maîtrise d'ouvrage de chaque gestionnaire de voirie, il pourrait être intéressant que l'action 3-4a soit portée par le syndicat des routes de Guadeloupe.

Action 5-1b : Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation – Travaux

Une des communes indique que lors des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), la part de 20 % d'autofinancement que doit apporter le particulier est souvent l'élément bloquant. Les particuliers à faible revenu n'ayant pas les moyens d'apporter cette part. Il conviendrait d'étudier la possibilité, dans le cadre du PAPI, du financement de ce reste à charge pour les particuliers.

Il semble important de coordonner cette action avec le programme de lutte contre l'habitat indigne en cours d'élaboration par Cap Excellence.

A défaut d'une prise en charge par l'autorité publique de la part de 20% restante, une solution d'avance de frais (prêt) devrait être étudiée.

Action 5-4 : Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés

A titre de comparaison le budget mis en œuvre par l'Etat pour l'acquisition des biens fortement exposés à Petit Bourg est de 3,2M€ pour une quarantaine de biens ciblés dont une vingtaine déjà acquise, avec beaucoup de biens sans titre ce qui limite la part finançable par le Fonds Barnier (pour le PAPI il est à prévoir une part plus importante de biens « en règle »). En plus, l'Etat a mis en place d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) afin d'apporter un accompagnement social sur la démarche pour un montant de 1,4M€.

En conséquence, l'enveloppe prévue à ce stade dans le projet PAPI pour cette action semble largement sous-estimée. A noter néanmoins que l'acquisition n'a pas besoin d'être prévue au PAPI pour être finançable par le Fonds Barnier. L'une des pistes à étudier serait donc peut-être de revoir la fiche action sous l'angle de la stratégie opérationnelle et sociale pour l'acquisition et de ne pas intégrer d'enveloppe dédiée à l'acquisition dans le PAPI, notamment pour ne pas dépasser le seuil des 20 M€ du coût total du programme.

A noter que l'EPF est tout à fait disposé à intervenir pour le compte de l'EPCI-FP ou les communes pour ces acquisitions. Il est néanmoins indispensable pour l'EPF de disposer d'une visibilité sur le budget à prévoir pour ces opérations. En effet, l'EPF est en train d'élaborer son PPI 2024-2029.

A noter aussi que si l'EPF peut se charger de l'acquisition, ce n'est pas l'habitude de l'établissement d'assurer ensuite la gestion durable de ces terrains qui devront être déconstruits et préservés de toute nouvelle construction.

D'expérience, la DEAL estime que l'acquisition des biens se passe mieux si celle-ci est portée par la commune, qui dispose généralement de plus de proximité avec le particulier.

Il est précisé que la durée du relogement temporaire ne peut excéder au maximum 1,5 ans. La durée optimale doit être de l'ordre de 10 à 12 mois.

Il est également précisé qu'il sera systématiquement privilégié la voie de l'acquisition amiable. En effet, en moyenne la durée d'une procédure d'acquisition est de l'ordre de 2 ans alors qu'une procédure d'expropriation est de l'ordre de 10 à 12 ans.

Action 5-5 : Acquisition préventive de biens exposés à des risques

L'enveloppe prévue à ce stade pour cette action semble sous-estimée. Contrairement à l'action 5-4, l'acquisition préventive de biens exposés à des risques (action 5-5) relève de la mesure « études, travaux et équipements des collectivités territoriales » (ETECT). Ainsi, elle doit être inscrite dans un PAPI pour pouvoir mobiliser le FPRNM.

Les premiers relevés de terrains font état, sur les 16 bâtis concernés, de 6 bâtis devant potentiellement faire l'objet d'une acquisition préventive dont 3 relèveraient de l'habitat informel.

Dans l'attente, d'une part, des conclusions de l'Action n°5-1 (Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation), et, d'autre part, des conclusions de l'Action n°4-1 (Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement), l'enveloppe dédiée à cette action est réhaussée à hauteur de 500 k€.

Cette enveloppe pourra être ré-évaluée dans le cadre du bilan à mi-parcours du PAPI.

Action 6-5 : Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue

L'ensemble des acteurs s'accorde sur le fait que l'enveloppe de 200k€ semble sous-évaluée au regard de l'objectif visé.

En outre, l'ensemble des parties prenantes s'accorde sur la nécessité de définir des critères multi factoriels (pas uniquement hydraulique) pour aider à la sélection de sites pilotes pour répondre notamment au calendrier et aux objectifs d'exemplarité et de visibilité. La proposition des sites potentiels sera faite par les élus locaux grâce à leur retour d'expérience de proximité.

2.2. Fiches actions à créer

Protections amovibles :

En complément des actions de réduction de la vulnérabilité (Actions n°5-1, 5-2 et 5-3 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation, professionnel, public), il pourrait être envisagé au titre de l'axe 3 ou 7 une fiche action dédiée à l'investissement dans des dispositifs de protection amovible, permettant de mettre en sureté des quartiers contre les risques d'inondation.

Coordination des opérations d'entretien :

Pour que les infrastructures hydrauliques fonctionnent (canaux, réseau pluvial, ouvrages de franchissement) il est nécessaire que toutes les actions soient coordonnées. Il pourrait être envisagé de développer dans le cadre du PAPI un outil permettant à la fois de définir qui doit intervenir où, mais aussi de suivre les interventions et la planification de chacun. Il conviendrait aussi d'améliorer la fluidité des échanges post événement pour mieux coordonner les actions de chacun. La DEAL indique que cette idée va dans le sens de ses besoins, car l'Etat souhaite pouvoir définir ses programmes d'intervention en plus grande coordination avec les collectivités. De même le syndicat des routes indique avoir besoin de disposer d'une vision allant au-delà de sa propre programmation sur les opérations d'entretien.

Cet objectif de coordination et de développement d'outils de programmation et de suivi pourrait utilement être retranscrit dans l'action 0-1 (Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions).

Il conviendrait aussi de réfléchir à la définition d'une hiérarchisation des besoins d'intervention sur chaque ouvrage. Ce travail devrait être mené en concertation avec l'ensemble des acteurs pour définir la nature des actions à mener dans chaque situation. Dans ce cadre, la mise en place d'un groupe de travail permanent sur le sujet serait pertinente.

Il conviendrait aussi de s'accorder sur des pratiques d'entretien communes à toutes les structures afin de les rendre plus lisibles pour le grand public. Le sujet du curage doit notamment faire l'objet d'une attention particulière afin que cette pratique, parfois utilisée à mauvais escient, ne soit pas la seule et unique réponse à apporter. La gestion des déchets verts fauchés doit aussi faire l'objet d'une attention particulière pour s'assurer que ceux-ci ne risquent pas d'aggraver la situation en crue.

Ces objectifs pourront utilement être retranscrits dans l'action 6-1 (Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire).

La définition de la nature des actions à mener dans chaque situation, des pratiques d'entretien retenus et des critères de priorisation pour les choix d'intervention devra faire l'objet d'une communication à destination du grand public. Un effort particulier devra être mené pour expliquer et faire comprendre au grand public la finalité des actions menées et les limites de ces dernières.

Ces objectifs pourront utilement être retranscrits dans l'action 6-1 (Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire) et dans l'action n°1-4 (Sensibilisation au risque d'inondation du grand public)

Ouvrage de franchissement sous dimensionné

A l'image de ce qui a déjà été fait sur Pointe à Pitre et les Abymes, et en lien avec l'action 1-10 (Mise à jour des modèles hydrauliques et intégration de nouveau scénarii d'aménagement), il convient de développer la connaissance des ouvrages de franchissement sur la commune de Baie Mahault et de l'adéquation de leur dimensionnement aux crues de période de retour 10 et 100 ans.

Points noirs hydrauliques :

Il est indiqué par la commune des Abymes, qu'il a été étudié certains points noirs hydrauliques au niveau d'ouvrages de franchissement qui mériteraient d'être réaménagés. A l'époque, un ouvrage (le pont « Arnoux ») aurait notamment été identifié comme ouvrage sous dimensionné aggravant les risques d'inondation en amont. La reprise de cet ouvrage pourrait éventuellement constituer une piste d'action, sous maîtrise d'ouvrage communale, à creuser.

De la même manière, les autres gestionnaires routiers peuvent également porter une action visant à redimensionner un (ou plusieurs) ouvrage(s) hydraulique(s) routier(s).

NB 1 : Il est rappelé que ce type de travaux n'est pas éligible à l'obtention de fonds Etat-FPRNM via le label PAPI. Une exception serait, toutefois, possible s'il était prouvé que l'effacement de ce point noir permettrait de réduire l'exposition de biens et de personnes (bâti) aux inondations et que cet investissement serait économiquement rentable vis-à-vis des dommages évités (ACB).

NB 2 (Cf. ci-dessous « Pistes de financement complémentaires ») : l'Etat peut financer l'aménagement d'infrastructure de voirie de manière à rétablir la continuité écologique (conformément au Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB)). Sur certains cas, ce rétablissement de la continuité écologique pourrait aussi permettre de réaménager des ouvrages de franchissement dans un objectif de continuité hydraulique et ainsi augmenter leur capacité d'écoulement.

Accompagnement du CAUE :

Il pourrait être envisagé un accompagnement spécifique du CAUE concernant le développement de forme urbaine plus résiliente et/ou plus adaptée pour construire dans les pentes, mais aussi une meilleure intégration de la gestion des eaux pluviales dans l'urbanisme.

Ce partenariat pourrait utilement se traduire par un co-pilotage voire une délégation au CAUE d'une partie l'action 4-3 (Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire).

Sensibilisation des élus

Il paraît nécessaire de prévoir une opération spécifique de sensibilisation / formation des élus sur les risques d'inondation qui aille au-delà de la remonté des notes actuelles, pour leur permettre de mieux appréhender la situation. Il faudrait leur permettre d'échanger, de partager, voire de visualiser concrètement les sujets dont on parle. Il faudrait aussi leur faire prendre mieux conscience de leur responsabilité et devoir en période de crise (notamment les questions de responsabilité).

Ces objectifs pourront utilement être retranscrits dans l'action 1-5 Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation

Application communale liée à l'information, la sensibilisation et l'alerte des populations aux risques

La ville de Pointe à Pitre indique avoir mis en place sur son territoire l'application « Alerte Cata », qui permet notamment de diffuser des messages d'alerte et de prévention à la population. Inversement l'application permet aux usagers de faire remonter des informations (photo notamment) en cas d'événement.

Baie Mahault indique s'être aussi lancé dans le développement d'une application pour son territoire.

En outre, le gouvernement développe également le dispositif FR-Alert, un outil d'alerte et d'information des populations par téléphone mobile dont le déploiement sur le département de la Guadeloupe est programmé courant 2023.

Il pourrait utilement y avoir une action visant à « capitaliser » les phases expérimentales menées par les Villes et à évaluer l'opportunité de souscrire à une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques à l'échelle du périmètre PAPI de manière coordonnée et mutualisée, sans empiéter sur les objectifs du dispositif FR-Alert.

Création d'une médiathèque (photos & vidéos) pour la capitalisation de faits relevés par les administrés :

Il pourrait être intéressant de créer une action visant à constituer une médiathèque (photos & vidéos) pour capitaliser les faits relevés par les habitants (inondations, incivilités, témoignage d'un risque....).

Cet objectif pourrait utilement être retranscrit dans l'action n°3-1 (Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision) et/ou dans l'action visant à évaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques (cf. ci-dessous).

2.3. Autres thèmes abordés en séance

Pistes de financement complémentaires :

Lors de l'atelier numéro 1, le SGAR indique travailler sur le prochain « Contrat de Convergence et de Transformation » pour la Guadeloupe. Dans le cadre de ce prochain programme, la résilience sera un sujet central, ce qui pourrait permettre de débloquent de nouveaux financements au-delà du Fonds Barnier. A ce stade rien n'est encore arrêté, mais le programme est en cours d'élaboration.

Lors de l'atelier numéro 1, la DEAL indique qu'au titre de la préservation de la biodiversité, l'Etat peut financer l'aménagement d'infrastructure de voirie de manière à rétablir la continuité écologique. Sur certains cas ciblés, ce rétablissement de la continuité écologique pourrait aussi permettre de réaménager des ouvrages de franchissement et ainsi augmenter leur capacité d'écoulement.

Il est indiqué que l'association de sécurité de routière de Guadeloupe pourrait constituer un partenaire financier et/ou technique, notamment pour les opérations de sensibilisation sur la vulnérabilité du réseau routier et les bons comportements à adopter. Il est précisé par la DEAL qu'à ce jour les opérations de sensibilisation à la sécurité routière étaient principalement portées par l'Etat, l'association étant jusqu'à ce jour peu productive. Il semble néanmoins qu'une nouvelle dynamique soit en cours au sein de l'association.

Problématique des remblais en zone inondable

La problématique des remblais en zone inondable a été abordée dans plusieurs ateliers. Il s'agit d'un sujet de préoccupation pour de nombreux acteurs face auquel les communes ont du mal à lutter. Il s'agit d'une thématique transversale sur laquelle le PAPI propose d'intervenir au titre des actions :

- n°1-4 - Sensibilisation au risque d'inondation du grand public ;
- n°1-10 : Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
- n°4-3 : Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire ;
- n°4-2 : Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- n°4-4 : Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable ;

- n°6-5 : Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue

Il est indiqué qu'il pourrait être nécessaire de travailler directement avec les entrepreneurs du BTP pour faire évoluer les pratiques (cf action n°4-3).

Côté DEAL, il serait intéressant de prévoir un accompagnement spécifique sur le sujet au titre des « club DEAL ». A noter qu'il est aussi prévu d'intégrer dans le prochain PPRN des prescriptions plus contraignantes sur le sujet.

Le sujet des carrières demeure néanmoins une préoccupation majeure. En outre, le sujet du contrôle de la conformité des constructions vis-à-vis des permis de construire accordés semble également prégnant.

Submersion chronique et ruissellement urbain

La montée du niveau marin liée au changement climatique est un sujet qui préoccupe tous les acteurs. Les Villes de Pointe à Pitre et Baie Mahault, notamment, identifient déjà des secteurs sur leur commune qui sont systématiquement inondés en cas de grandes marées. A noter que ce phénomène serait de plus aggravé sur Pointe à Pitre par un enfoncement de certaines portions de la ville (subsidence). Concernant la gestion des eaux pluviales, comme pour les actions du projet de PAPI, cette problématique a bien été identifiée par le SMGEAG et sera prise en compte dans le schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Concernant les actions n°1-7 et 1-8 du projet de PAPI (Etude du ruissellement urbain et faisabilité de la protection du littoral urbain) et les études du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) du SMGEAG, l'ensemble des échanges tendent à garantir leur cohérence et leur complémentarité.

Le SMGEAG souligne que pour la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) les priorités sont les suivantes :

- Disposer d'un niveau de connaissance uniforme sur l'ensemble du périmètre du syndicat (pour le moment existant que sur le territoire de Cap Excellence et Goyave)
- Identifier et affecter le patrimoine relevant de la compétence GEPU (pour le moment existant que sur Cap Excellence) et organiser le service dédié
- Atteindre un niveau de service minimal sur de l'exploitation courant (entretien / réparation / renouvellement)

Le SMGEAG et Cap Excellence partagent le fait que les actions n°1-7 et 1-8 du projet de PAPI et les études du SGDEP sont étroitement liées. Ainsi, les deux maitrises d'ouvrage seront largement associées au suivi de ces études. Le SMGEAG confirme que le niveau d'ambition des actions n°1-7 et 1-8 du projet de PAPI, n'est pas, pour l'heure, celui des études du SGDEP. Pour autant les résultats de ces actions pourront abonder la connaissance et les réflexions du SMGEAG (et vice versa en ce qui concerne les résultats du SDGEP pour Cap Excellence).

Lutte contre les encombrants susceptibles d'aggraver la situation en crue

En cas de crue, les encombrants et déchets verts des particuliers sur la voie publique en zone inondable, viennent alimenter les embâcles et aggravent la situation. Il serait intéressant que le PAPI puisse travailler sur le sujet, notamment au travers de la communication et dans le cadre d'un recensement d'exemple concret lors des retours d'expérience.

Grand Port Maritime :

Il convient de faire le point avec le Grand Port sur différents sujets en lien avec le PAPI notamment :

- La stratégie de protection littoral et d'adaptation, le GPM étant en première ligne sur une part importante de la façade littoral
- Les opérations d'entretien des milieux aquatiques (cours d'eau, ravine, zones humides littorales) sur le domaine du GPM
- L'équipement des ouvrages souterrains d'évacuation des eaux pluviales d'un système de vannages (de type clapet anti-retour) permettant de retenir les arrivées d'eau de mer ou au contraire de vidanger les eaux pluviales

Aéroport :

Il convient de faire le point avec la Société Aéroportuaire de Guadeloupe sur différents sujets en lien avec le PAPI notamment :

- La stratégie de protection littoral et d'adaptation, l'aéroport étant un enjeu stratégique majeur de la façade littorale
- Les opérations d'entretien des milieux aquatiques (cours d'eau, ravine, zones humides littorales) sur le domaine de l'aéroport

Mise en application du PAC Etat sur la connaissance des risques d'inondation

Il est remonté par les communes des difficultés pour la mise en application du PAC inondation, la difficulté est notamment associée à la nécessité de motiver les refus de construire sur la base d'un argumentaire technique. Sur ce point il serait nécessaire que l'Etat puisse apporter des éléments clés en main sur la base du zonage que pourrait utiliser les instructeurs.

La DEAL a bien noté les difficultés des communes et prévoit de travailler d'ici la fin de l'année 2022 à des compléments pour aider la commune dans la mise en œuvre du PAC. La DEAL rappelle qu'elle est aussi à disposition des communes en cas de question sur des opérations spécifiques.

Zonage pluvial :

Il est indiqué par le SMGEAG que dans le cadre de la mission à venir de Schéma Directeur des Eaux Pluviales, le SMGEAG va produire des zonages pluviaux sur toutes les communes qui n'en disposent pas encore, avec l'ambition de les rendre opposables.

En parallèle, le SMGEAG est déjà en train de se doter d'un service en capacité de rendre des avis aux communes pour faire appliquer les zonages déjà existants (Territoire de Cap Excellence et Ville de Goyave). Les communes des Abymes et de Pointe à Pitre pourront donc d'ici la fin d'année solliciter le SMGEAG pour vérifier la conformité des projets au zonage déjà approuvés. En ce qui concerne la Ville de Baie-Mahault, l'opportunité de mutualiser l'enquête publique du zonage d'assainissement des eaux pluviales avec la révision du PLU est évoquée afin que ce dernier puisse également être appliqué.

De même le SMGEAG prévoit de construire un règlement de service fixant les règles de raccordement au réseau pluvial. En effet il est rappelé que tout raccordement au réseau pluvial nécessite l'accord du gestionnaire (le SMGEAG désormais). Le règlement pluvial définira les règles fixées pour ce raccordement.

La DEAL précise que dans le cadre des dossier Loi sur l'Eau le respect des prescriptions des schémas directeurs existants est demandé. A défaut les précipitons minimales du SDAGE sont appliquées.

Planification urbaine

Les études du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds démontrent que les solutions d'ingénieries hydrauliques visant à réduire l'aléa inondation (ouvrage de protection) sont très limitées. De ce fait, à défaut de pouvoir agir sur le niveau d'aléa, l'effort de réduction de la vulnérabilité aux inondations doit se ré-orienter sur la réduction du nombre d'enjeux dans les zones exposées.

Aussi, cela implique, d'une part, d'orienter les politiques de renouvellement urbain vers la réduction de la vulnérabilité des zones à risque, et, d'autre, part, d'orienter les politiques d'aménagement vers la relocalisation des enjeux les plus exposés. Toutefois cela implique de proposer au territoire des solutions alternatives d'aménagement hors zone à risque, notamment au travers du SCOT et des PLU. Ces réflexions doivent aussi se faire en coordination avec la révision du SAR. A noter que l'une des ambitions du SAR sera notamment d'avancer sur un rééquilibre territorial de l'aménagement.

Maitrise des couts relatifs aux travaux de réduction de la vulnérabilité

A l'image de ce qui est fait dans la politique de l'amélioration de l'habitat et afin de maitriser (voire plafonner) les couts, il est proposé de développer un conventionnement avec les entreprises sur la base d'une grille tarifaire pour les travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

ANNEXE 1 – Liste des participants aux Ateliers de concertation

Liste des présents - Lundi 24 octobre 2022 - Atelier °1 : Solutions de protection collectives et individuelles

- Nombre de présents : 26

- Nombre d'établissement représenté : 8

Société / Entité	Prénom / Nom	Fonction
Préfecture de Guadeloupe	Patricia LEPINE	SGAR - Chargée de mission développement durable, résilience et risques naturels
DEAL Guadeloupe	Hélène HANSE	RN - Cheffe du pôle Biodiversité
	Céline LAPERROUSAZ	RN - Eau - Responsable de l'unité inondation et ouvrage hydraulique (IOH)
	Franck BADLOU	RN - Eau - Unité IOH - Chargé du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
	Maguy DORE	Chargée de mission
Cap Excellence	Miguel VAN DER STRAETEN	Directeur adjoint des Espaces Publics et Réseaux
	Odyle ESPAIGNET BATA	Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable
	Claire MEILLAREC	Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales
	Nohemy CLOTILDE	Directrice adjointe de Cabinet
	MICHELY Fabert	Vice-Président Commission Grand et Petit Cycle de l'Eau
	Didier MERIDAN	Membre de la Commission Transfert de compétence et mutualisation des moyens (GEPU - GEMAPI)
Ville de Pointe-à-Pitre	Christophe DUCOS	Directeur des services techniques

	Rita PIERRE MARIE	Directrice de l'urbanisme
	Freddy MINATCHI	Responsable prévention et gestion des risques
	Henri ANGELIQUE	Elu sécurité / service technique
Ville de Baie-Mahault	Bruno DELOR	Directeur de la Voirie, des Réseaux et du Cadre de Vie
Ville des Abymes	Simone DOROCANT	Chef du Service Planification
	Franck FAROUIL	Service Urbanisme réglementaire
	Cindy BOUDHOU-FAUTRAI	Direction de l'Urbanisme et de la Réglementation
	Jean-Pierre LOUBER	Directeur Aménagement du Territoire
	Lucile LAURAC PAMPHIL	chefe du service foncier du pôle
	Chantal TOUTOUTE-FAUCONNIER	Direction de la Prévention des Risques
	Sandra VERDOL	Cheffe de projet Action Cœur de Ville / Direction de la Prévention des Risques
SMGEAG	Jérôme BACCI	DT - Chef du Département Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie (GEPU-DECI)
	Rosan CAPALITA	DT - GEPU / DECI - Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
BRGM	Manuel MOISAN	Chef de projet littoral

Liste des présents - Mercredi 26 octobre 2022 - Atelier n°2 : Vulnérabilité du réseau routier

- Nombre de présents : 19

- Nombre d'établissement représenté : 9

Société / Entité	Prénom / Nom	Fonction
DEAL Guadeloupe	David PONCET	TMES - Chef du service Transports, Mobilités, Education et Sécurité Routières
	Matthieu JOST	RN - Chef du pôle eau
	Céline LAPERROUSAZ	RN - Eau - Responsable de l'unité inondation et ouvrage hydraulique (IOH)
Cap Excellence	Miguel VAN DER STRAETEN	Directeur adjoint des Espaces Publics et Réseaux
	Odyle ESPAIGNET BATTÀ	Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable
	Claire MEILLAREC	Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales
	MICHELY Fabert	Vice-Président Commission Grand et Petit Cycle de l'Eau
Ville de Pointe-à-Pitre	Christophe DUCOS	Directeur des services techniques
Ville de Baie-Mahault	Didier BERARD-CATELO	Directeur du pôle "Aménagement durable, Développement & Résilience du Territoire"
	Bruno DELOR	Directeur de la Voirie, des Réseaux et du Cadre de Vie
Ville des Abymes	Christophe GARAIN	Direction Assainissement et Eclairage Public
SMGEAG	Leslie VEREPLA	Directrice Technique (DT)
	Jérôme BACCI	DT - Chef du Département Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie (GEP-DECI)
	Rosan CAPALITA	DT - GEP / DECI - Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
Routes de Guadeloupe	Stella SAINT-CLAIR RANGON	Directrice des Etudes, de l'Aménagement et de la Prospective

	Eric DETHELOT	Responsable
	Fabrice FOULMAN	Responsable de la Cellule Aménagement et études
Région Guadeloupe	Thierry LAFFARGUE	Direction de l'ingénierie et de la stratégie routière
Département Guadeloupe	David DELVER	Direction Routes, Ports et Aéroports

Liste des présents - Jeudi 27 octobre 2022 - Atelier n°3 : Urbanisme, Aménagement et maîtrise foncière

- Nombre de présents : 27

- Nombre d'établissement représenté : 10

Société / Entité	Prénom / Nom	Fonction
Préfecture de Guadeloupe	Patricia LEPINE	SGAR - Chargée de mission développement durable, résilience et risques naturels
DEAL Guadeloupe	Matthieu JOST	RN - Chef du pôle eau
	Cyril DELHAISE	RN - Chef du pôle Police de l'Eau et de la Nature
	Céline LAPERROUSAZ	RN - Eau - Responsable de l'unité inondation et ouvrage hydraulique (IOH)
	Franck MAZÉAS	RED - Responsable du Pôle Risques Naturels
	Sylvain PONS	RED - RN - Responsable de l'Unité Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
	Yâsimîn VAUTOR	PACT - Chef du service Prospective Aménagement et Connaissance du Territoire
	Franciane LEBORGNE	PACT - AGT - Chargée de mission planification
	Maguy DORE	
Cap Excellence	Andrée COZEMA-LOUBER	Directrice Générale Adjointe du Renouveau Urbain et de l'Habitat
	Odyle ESPAGNET BATA	Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable
	Claire MEILLAREC	Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales
	Emma TARRER	Cheffe du service foncier et immobilier
	MICHELY Fabert	Vice-Président Commission Grand et Petit Cycle de l'Eau

Ville de Pointe-à-Pitre	Freddy MINATCHI	Responsable prévention et gestion des risques
Ville de Baie-Mahault	Didier BERALD-CATELO	Directeur du pôle "Aménagement durable, Développement & Résilience du Territoire"
Ville des Abymes	Simone DOROCANT	Chef du Service Planification
	Fred PAUSCILES	Directeur de l'Urbanisme
	Cindy BOUDHOU-FAUTRAI	Direction de l'Urbanisme et de la Réglementation
	Lucile LAURAC PAMPHIL	Cheffe du service foncier du pôle
	Colette CAZALIS	Chef du service Conformité (DAACT) et Certificats
SMGEAG	Jérôme BACCI	DT - Chef du Département Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie (GEPU-DECI)
	Rosan CAPALITA	DT - GEPU / DECI - Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
Région Guadeloupe	Sophie KANOR	Cheffe du Service de Protection du Littoral et des Rivières (SPLR)
EPF	Corine VINGATARAMIN	Directrice de l'EPF
CAUE	Sonia JOSEPH	Animatrice de la Fonction Conseil Environnement
	Axel GRAVA	Animateur du Réseau d'Urbanisme Durable de la Guadeloupe

Liste des présents - Vendredi 28 octobre 2022 - Atelier n°4 : Sensibilisation et conscience du risque

- Nombre de présents : 12

- Nombre d'établissement représenté : 6

Société / Entité	Prénom / Nom	Fonction
DEAL Guadeloupe	Jean-Mallory Rousseau	RN - Chef du service Ressources Naturelles PI
	Océane POIRAUD	RED - Chargée de mission "Analyse des crues et des inondations"
Cap Excellence	Odyle ESPAGNET BATTA	Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable
	Claire MEILLAREC	Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales
	Nohemy CLOTILDE	Directrice adjointe de Cabinet
	Rony NABAL	Chef du Service communication
Ville de Pointe-à-Pitre	Freddy MINATCHI	Responsable prévention et gestion des risques
Ville de Baie-Mahault	Rosan GOURDINE	Directeur de la sécurité civile et publique
Ville des Abymes	Chantal TOUTOUTE-FAUCONNIER	Direction de la Prévention des Risques
	Sandra VERDOL	Cheffe de projet Action Coeur de Ville / Direction de la Prévention des Risques
Plateforme d'Intervention Régionale Amériques Caraïbes (PIRAC)	Hugo DRIANNE	Chef de projet Paré pa paré
	Melodie DEPALLE	Adjointe au Chef de projet Paré pa paré

ANNEXE 2 – Documents supports des ateliers

ANNEXE 2.0 – Tableau de synthèse de l'ensemble du programme d'actions

ANNEXE 2.1 – Documents supports Atelier n°1

ANNEXE 2.2 – Documents supports Atelier n°2

ANNEXE 2.3 – Documents supports Atelier n°3

ANNEXE 2.4 – Documents supports Atelier n°1

ANNEXE 2.0 – Tableau de synthèse de l'ensemble du programme d'actions

Tableau de synthèse - Programme complet

REF	Axes du PAPI	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT)
PAPI 0-1	0	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	648 000,00 €
PAPI 0-2	0	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €
PAPI 1-1	1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €
PAPI 1-2	1	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €
PAPI 1-3	1	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €
PAPI 1-4	1	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	606 000,00 €
PAPI 1-5	1	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €
PAPI 1-6	1	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €
PAPI 1-7	1	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €
PAPI 1-8	1	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	250 000,00 €
PAPI 1-9	1	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	200 000,00 €
PAPI 1-10	1	Mise à jour des modèles hydrauliques et intégration de nouveau scénarii d'aménagement	Cap Excellence	300 000,00 €
PAPI 2-1	2	Déploiement d'un système d'avertissement local aux crues (SDAL) sur le bassin versant du Raizet	Cap Excellence	92 000,00 €
PAPI 3-1	3	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €
PAPI 3-2	3	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	25 000,00 €
PAPI 3-3	3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	31 000,00 €
PAPI 3-4	3	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations	Gestionnaires routiers	300 000,00 €
PAPI 4-1	4	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €
PAPI 4-2	4	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €
PAPI 4-3	4	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €
PAPI 4-4	4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €
PAPI 5-1a	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €
PAPI 5-1b	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 260 000,00 €
PAPI 5-2	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	155 000,00 €
PAPI 5-3a	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	50 000,00 €
PAPI 5-3b	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €
PAPI 5-4	5	Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	1 000 000,00 €
PAPI 5-5	5	Acquisition préventive des biens exposés	Cap Excellence	300 000,00 €
PAPI 6-1	6	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €
PAPI 6-2	6	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	1 500 000,00 €
PAPI 6-3	6	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	2 200 000,00 €
PAPI 6-4	6	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €
PAPI 6-5	6	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	200 000,00 €
PAPI 7-1	7	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €
TOTAL				11 601 400,0 €

Tableau de synthèse - Programme complet

REF	Axes du PAPI	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT)	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER		Conseil Régional		Conseil Départemental		Cap Excellence	
					%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
PAPI 0-1	0	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	648 000,00 €	50%	324 000,00 €			30%	194 400,00 €					20%	129 600,00 €
PAPI 0-2	0	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €	50%	45 000,00 €			30%	27 000,00 €					20%	18 000,00 €
PAPI 1-1	1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	50%	30 000,00 €			30%	18 000,00 €						
PAPI 1-2	1	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €	50%	68 500,00 €			30%	41 100,00 €					20%	27 400,00 €
PAPI 1-3	1	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €	50%	68 100,00 €			30%	40 860,00 €					20%	27 240,00 €
PAPI 1-4	1	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	606 000,00 €	50%	303 000,00 €			30%	181 800,00 €					20%	121 200,00 €
PAPI 1-5	1	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €	50%	24 000,00 €			30%	14 400,00 €					20%	9 600,00 €
PAPI 1-6	1	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	50%	35 000,00 €			30%	21 000,00 €						
PAPI 1-7	1	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €	50%	100 000,00 €			30%	60 000,00 €					20%	40 000,00 €
PAPI 1-8	1	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	250 000,00 €	50%	125 000,00 €			30%	75 000,00 €					20%	50 000,00 €
PAPI 1-9	1	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	200 000,00 €	50%	100 000,00 €			30%	60 000,00 €						
PAPI 1-10	1	Mise à jour des modèles hydrauliques et intégration de nouveau scénarii d'aménagement	Cap Excellence	300 000,00 €	50%	150 000,00 €			30%	90 000,00 €					20%	60 000,00 €
PAPI 2-1	2	Déploiement d'un système d'avertissement local aux crues (SDAL) sur le bassin versant du Raizet	Cap Excellence	92 000,00 €	50%	46 000,00 €			30%	27 600,00 €					20%	18 400,00 €
PAPI 3-1	3	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €											25%	10 800,00 €
PAPI 3-2	3	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	25 000,00 €												
PAPI 3-3	3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	31 000,00 €											100%	31 000,00 €
PAPI 3-4	3	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations	Gestionnaires routiers	300 000,00 €					80%	240 000,00 €						
PAPI 4-1	4	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €	50%	25 000,00 €			30%	15 000,00 €					20%	10 000,00 €
PAPI 4-2	4	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €	50%	5 000,00 €			30%	3 000,00 €					20%	2 000,00 €
PAPI 4-3	4	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €	50%	10 000,00 €			30%	6 000,00 €					20%	4 000,00 €
PAPI 4-4	4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €	50%	10 000,00 €			30%	6 000,00 €					20%	4 000,00 €
PAPI 5-1a	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €	50%	425 000,00 €			30%	255 000,00 €						
PAPI 5-1b	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 260 000,00 €	80%	1 008 000,00 €										
PAPI 5-2	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	155 000,00 €	50%	77 500,00 €			30%	46 500,00 €						
PAPI 5-3a	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	50 000,00 €	50%	25 000,00 €			30%	15 000,00 €						
PAPI 5-3b	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €	40%	80 000,00 €			40%	80 000,00 €						
PAPI 5-4	5	Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	1 000 000,00 €	100%	1 000 000,00 €										
PAPI 5-5	5	Acquisition préventive des biens exposés	Cap Excellence	300 000,00 €	50%	150 000,00 €			30%	90 000,00 €					20%	60 000,00 €
PAPI 6-1	6	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €							30%	45 000	30%	45 000	20%	30 000,00 €
PAPI 6-2	6	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	1 500 000,00 €							30%	450 000	30%	450 000	20%	300 000,00 €
PAPI 6-3	6	Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	2 200 000,00 €	50%	1 100 000,00 €	7%	157 500,00 €	26%	565 500,00 €					17%	377 000,00 €
PAPI 6-4	6	Etudes pour la construction de l'ouvrage écrêteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €	50%	150 000,00 €			30%	90 000,00 €					20%	60 000,00 €
PAPI 6-5	6	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	200 000,00 €	50%	100 000,00 €			30%	60 000,00 €					20%	40 000,00 €
PAPI 7-1	7	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €	50%	50 000,00 €			30%	30 000,00 €					20%	20 000,00 €
TOTAL				11 601 400,0 €	5 634 100,0 €		157 500,0 €		2 353 160,0 €		495 000,0 €		495 000,0 €		1 450 240,0 €	

Tableau de synthèse - Programme complet

REF	Axes du PAPI	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT)	Villes		Gestionnaires routiers		Particuliers / Entreprises / Propriétaires		Office de l'Eau Guadeloupe		BRGM	
					%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
PAPI 0-1	0	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	648 000,00 €										
PAPI 0-2	0	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €										
PAPI 1-1	1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	20%	12 000,00 €								
PAPI 1-2	1	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €										
PAPI 1-3	1	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €										
PAPI 1-4	1	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	606 000,00 €										
PAPI 1-5	1	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €										
PAPI 1-6	1	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	20%	14 000,00 €								
PAPI 1-7	1	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €										
PAPI 1-8	1	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	250 000,00 €										
PAPI 1-9	1	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	200 000,00 €								20%	40 000,00 €	
PAPI 1-10	1	Mise à jour des modèles hydrauliques et intégration de nouveau scénarii d'aménagement	Cap Excellence	300 000,00 €										
PAPI 2-1	2	Déploiement d'un système d'avertissement local aux crues (SDAL) sur le bassin versant du Raizet	Cap Excellence	92 000,00 €										
PAPI 3-1	3	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €	75%	32 400,00 €								
PAPI 3-2	3	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	25 000,00 €	100%	25 000,00 €								
PAPI 3-3	3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	31 000,00 €										
PAPI 3-4	3	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations	Gestionnaires routiers	300 000,00 €			20%	60 000,00 €	20%	0,00 €				
PAPI 4-1	4	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €										
PAPI 4-2	4	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €										
PAPI 4-3	4	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €										
PAPI 4-4	4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €										
PAPI 5-1a	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €					20%	170 000,00 €				
PAPI 5-1b	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 260 000,00 €					20%	252 000,00 €				
PAPI 5-2	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	155 000,00 €					20%	31 000,00 €				
PAPI 5-3a	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	50 000,00 €					20%	10 000,00 €				
PAPI 5-3b	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €					20%	40 000,00 €				
PAPI 5-4	5	Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	1 000 000,00 €										
PAPI 5-5	5	Acquisition préventive des biens exposés	Cap Excellence	300 000,00 €										
PAPI 6-1	6	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €							20%	30 000,00 €		
PAPI 6-2	6	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	1 500 000,00 €							20%	300 000,00 €		
PAPI 6-3	6	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	2 200 000,00 €										
PAPI 6-4	6	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €										
PAPI 6-5	6	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	200 000,00 €										
PAPI 7-1	7	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €										
TOTAL				11 601 400,0 €		83 400,0 €		60 000,0 €		503 000,0 €		330 000,0 €		40 000,0 €

Tableau de synthèse - Programme complet

REF	Axes du PAPI	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT)	Plan pluriannuel de financement					
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
PAPI 0-1	0	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	648 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €
PAPI 0-2	0	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
PAPI 1-1	1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
PAPI 1-2	1	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €
PAPI 1-3	1	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €
PAPI 1-4	1	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	606 000,00 €	101 000,00 €	101 000,00 €	101 000,00 €	101 000,00 €	101 000,00 €	101 000,00 €
PAPI 1-5	1	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
PAPI 1-6	1	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	15 000,00 €	18 333,33 €	0,00 €	18 333,33 €	0,00 €	18 333,33 €
PAPI 1-7	1	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-8	1	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €
PAPI 1-9	1	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	200 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-10	1	Mise à jour des modèles hydrauliques et intégration de nouveau scénarii d'aménagement	Cap Excellence	300 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
PAPI 2-1	2	Déploiement d'un système d'avertissement local aux crues (SDAL) sur le bassin versant du Raizet	Cap Excellence	92 000,00 €	67 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
PAPI 3-1	3	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
PAPI 3-2	3	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	25 000,00 €	6 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	6 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
PAPI 3-3	3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	31 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €
PAPI 3-4	3	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations	Gestionnaires routiers	300 000,00 €		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
PAPI 4-1	4	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €				
PAPI 4-2	4	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €
PAPI 4-3	4	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €
PAPI 4-4	4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €
PAPI 5-1a	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
PAPI 5-1b	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 260 000,00 €		252 000,00 €	252 000,00 €	252 000,00 €	252 000,00 €	252 000,00 €
PAPI 5-2	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	155 000,00 €	25 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
PAPI 5-3a	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	50 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-3b	5	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €				66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €
PAPI 5-4	5	Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	1 000 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
PAPI 5-5	5	Acquisition préventive des biens exposés	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
PAPI 6-1	6	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €				
PAPI 6-2	6	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	1 500 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
PAPI 6-3	6	Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	2 200 000,00 €	733 333,33 €	1 466 666,67 €				
PAPI 6-4	6	Etudes pour la construction de l'ouvrage écrêteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
PAPI 6-5	6	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	200 000,00 €	20 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €			
PAPI 7-1	7	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				11 601 400,0 €	1 787 400,00 €	2 998 566,67 €	1 598 566,67 €	1 765 066,67 €	1 570 233,33 €	1 341 566,67 €

ANNEXE 2.1 – Documents supports Atelier n°1

Affaire suivie par : Mme Odyle ESPAIGNET-BATTA,
Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
Tél. : 05 90 47 72 11
Emails: odyle.espaignetbatta@capexcellence.net
claire.meillarec@capexcellence.net

Nos réf. : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPA/MP/2022/09/170

Objet : *Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Cap Excellence : Invitation aux ateliers de concertation - Atelier n°1 : Solutions de protection collectives et individuelles*

PJ : Liste des destinataires « in fine »

Le Président

À

Destinataire « In Fine »

Pointe-à-Pitre, le 28 septembre 2022

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,

Dans la continuité du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence travaille sur un second dossier de candidature PAPI à l'échelle de son périmètre administratif.

Dans la continuité du Schéma de Prévention des Risques Inondations, cette démarche est menée à travers une approche dite « multi-aléas inondations ». En effet, il s'agit d'aborder le risque d'inondation quelle que soit son origine : pluvieuse ou maritime, temporaire ou permanente.

Dans ce cadre, je vous invite à un atelier de concertation visant à partager les éléments de diagnostics territoriaux et à échanger autour de la programmation des solutions de protection collectives et individuelles, qui se déroulera selon les conditions suivantes :

Atelier n°1 – PAPI : Solutions de protection collectives et individuelles	
Date	Lundi 24 octobre 2022
Heure	9h00 - 12h00
Modalités de participation	Grande salle du rez-de-chaussée du Centre des Ressources des Abymes Rue du stade, 97139 Les Abymes
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1. Partage des éléments de diagnostics territoriaux ;2. Echange autour des solutions de protection collectives et individuelles ;3. Validation / adaptation des fiches-actions

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités, l'expression de mes sentiments profondément communautaires.

Signé électroniquement le 03 octobre 2022
par JALTON Éric Président



Préfecture	Mme Patricia LEPINE	SGAR - Chargée de mission développement durable, résilience et risques naturels
DEAL	M Daniel SERGENT M Matthieu JOST Mme Céline LAPERROUSAZ	Chef du service Ressources Naturelles Chef du Pôle Eau Responsable de l'unité inondation et ouvrage hydraulique
Cap Excellence	M Bruno PIERREPONT M Bernard LUBETH M Frédérick TOUPET M Miguel VAN DER STRAETEN Mme Odyle ESPAIGNET BATTÀ Mme Claire MEILLAREC Mme Lezly LAUPEN Mme Emma TARER Mme Anaïs TAUPE Mme Nohemy CLOTILDE M Jacques BANGOU M Fabert MICHELY M Harry DURIMEL M Didier MERIDAN	Directeur Général des Services Directeur Général des Services Techniques Directeur des Espaces Publics et Réseaux Directeur Adjoint des Espaces Publics et Réseaux Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable Directrice de la Mission Protection contre les Inondations et Gestion des Eaux Pluviales Directrice de l'Urbanisme et de la Cohérence Territoriale Cheffe du service foncier et immobilier Directrice du Développement Durable et de la Mobilité Directrice Adjointe de Cabinet Vice-Président Commission Aménagement et l'Espace Communautaire Vice-Président Commission Grand et Petit Cycle de l'Eau Vice-Président Commission Transition Ecologique et Energétique Membre de la Commission Transfert de compétence et mutualisation des moyens
Ville des Abymes	M Franck GUAYROSO M Max BIABIANI M Charles HEGESIPPE M Richemont FARO M Christophe GARAIN M Olivier ZAMI Mme Simone DOROCANT M Franck FAROUIL Mme Cindy BOUDHOU-FAUTRAI Mme Catherine GINIER M Alix NABAJOOTH M Pierre THICOT M Fabert MICHELY	Directeur Général des Services Directeur Général des Services Techniques Adjoint au Directeur Général des Services Techniques en charge de la coordination générale des Grands Travaux Direction Générale des Services Techniques - Coordonnateur général Direction Assainissement et Eclairage Public Directeur Général Adjoint du Développement Durable Cheffe du Service Planification Service Urbanisme réglementaire Direction de l'Urbanisme et de la Réglementation Directrice Adjointe de Cabinet Elu en charge de l'aménagement (PLU) Elu en charge de l'urbanisme Elu en charge des eaux pluviales / inondations
Ville de Baie-Mahault	Mme Justine GENEVIEVE M Didier BERARD-CATELO M Patrice KORUTOS M Bruno DELOR Mme Diana POPOTTE M Georges DAUBIN M Justin DESSOUT	Directrice Générale des Services Directeur du pôle "Aménagement durable, Développement & Résilience du Territoire" Directeur de Cabinet Directeur de la Voirie, des Réseaux et du Cadre de Vie Directrice de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Aménagement du Territoire Elu en charge des travaux publics, de l'urbanisme, et de l'aménagement Elu en charge de la sécurité / service technique
Ville de Pointe-à-Pitre	M Skelly LEFFET M Christophe DUCOS Mme Sylvie ADELAIDE M Sébastien MANLIUS M David COURIOL Mme Rita PIERRE-MARIE Mme Michèle ROBIN-CLERC	Directeur Général des Services pi Directeur des Services Techniques Directrice de Cabinet Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement Directeur Adjoint de l'Urbanisme, de l'Aménagement, et du Développement du Territoire Directrice de l'Urbanisme Elue en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
Université des Antilles	M Narcisse ZAHIBO M Didier BERNARD M Yann KRIEN	Professeur Universitaire Directeur de Laboratoire de Recherche en Géosciences et Énergies Professeur Universitaire Chercheur en risques littoraux
BRGM	M Ywenn DE LA TORRE M Manuel MOISAN	Directeur Chef de projet littoral
SMGEAG	M Jean-Louis FRANCISQUE M Gérald NEGRAUD Mme Leslie VEREPLA M Jérôme BACCI M Rosan CAPALITA	Président Directeur Général Adjoint Directrice Technique Chef du Département Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieurs Contre l'Incendie (GEPU-DECI) Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

LE RISQUE INONDATION

*Une responsabilité partagée
et une coordination indispensable !*



Agir sur les risques inondations dans l'objectif, non pas d'en réduire uniquement « l'aléa », mais d'en réduire « les conséquences » et particulièrement les plus dramatiques, implique de s'investir sur les 7 piliers de la politique de prévention des risques majeurs :



En effet, quel que soit le niveau d'investissement porté par les instances publiques, le risque inondation qu'il soit d'origine pluvial ou maritime demeurera. D'après les projections scientifiques, ce risque va même s'aggraver à l'avenir du fait, notamment, du dérèglement climatique.

Mais, agir sur les 7 piliers de la prévention des risques fait appel à de nombreuses compétences qui sont partagées entre plusieurs acteurs :

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
<p>ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acquéreur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
<p>SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
<p>EPCI-FP <i>Cap Excellence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments intercommunaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
<p>LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Baie-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>écoles</u>, bâtiments communaux....)
<p>LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>lycées</u>, bâtiments communaux....)
<p>LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>collèges</u>, bâtiments communaux....)
<p>GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms,...)
<p>AUTRES GESTIONNAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
<p>CITOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'inondation

ÉLU RÉFÉRENT : M. Fabert MICHELY, Vice-Président de la Commission Grand & Petit Cycle de l'Eau - Tél. : 06 90 50 78 41
CADRE RÉFÉRENT : Mme Claire MEILLAREC, Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales -
Tél. : 06 90 94 56 05 • **CABINET DU PRÉSIDENT :** Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58



ATELIER DE CONCERTATION N°1



Solutions de protection collectives et individuelles

Lundi 24 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Rappels du dispositif PAPI
2. Partage des éléments de diagnostics territoriaux
3. Echange autour des solutions de protection collectives et individuelles
4. Validation / adaptation des fiches-actions

PAPI

RAPPELS DU DISPOSITIF PAPI

— 01

01

Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Label et outil contractuel

- Cadre partenarial entre l'État et les collectivités pour une durée de 6 ans
- Stratégie cohérente sur les 7 axes de la prévention des inondations
- Permet l'obtention de subvention (entre 40 et 50% de fonds Etat, plus pour certaines actions spécifiques de réduction de la vulnérabilité)
- Subventions conditionnées à la cohérence de l'action publique, et la rentabilité économique



- Outil en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

01 Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Outil de coordination et de mutualisation

- Incite à l'engagement de plusieurs partenaires, dans leurs champs de compétence, dans un objectif et un calendrier commun

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acqureur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
EPCI-FP <i>Cap Excellence</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les Inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques Inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque Inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments Inter-communaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Bale-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et Imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, écoles, bâtiments communaux....)
LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes nationales, lycées, bâtiments régionaux....)
LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes départementales, collèges, bâtiments départementaux....)
GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms....)
AUTRES GESTIONNAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
CITOYENS <i>Entreprises</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'Inondation

01 Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Outil de coordination et de mutualisation

- o Les compétences mobilisées pour l'atelier du jour

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acqureur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
EPCI-FP <i>Cap Excellence</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les Inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques Inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque Inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments Inter-communaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Bale-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et Imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, écoles, bâtiments communaux....)
LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes nationales, lycées, bâtiments régionaux....)
LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes départementales, collèges, bâtiments départementaux....)
GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms,...)
AUTRES GESTIONNAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
CITOYENS <i>Entreprises</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'Inondation

01

Rappels du dispositif PAPI

Animation PAPI : Ville des Abymes



Animation PAPI : Cap Excellence

Les 6 Villes des Grands
Fonds s'accordent pour
construire une stratégie
commune

Réorganisation des compétences

- Création GEMAPI : Cap Excellence (CACE)
- Transfert GEPU : Villes → CACE → SMGEAG
- Transfert Animation PAPI : Villes → CACE

Inondations
2011 & 2012

Fin 2012

Début
2013

Fin 2014

mi 2016

Dec 2019

...2020...

...2021...

Décembre 2022

Aléa : 
Inondation par précipitation

Elaboration du PAPI
d'intention des
bassins versants des
Grands Fonds

Mise en œuvre 1^{er}
PAPI « d'études »

Fin administrative du
PAPI 1

Montage du 2nd dossier PAPI
« travaux » à l'échelle de Cap
Excellence

Aléa : 
Multi-Inondations

Quelques actions phares du PAPI 1 :

- Définition d'un programme de travaux : le SPRI
- Amélioration de la gestion de crise : PCS
- Sensibilisation du grand public

01 Rappels du dispositif PAPI

Etapes clés et rétro-planning

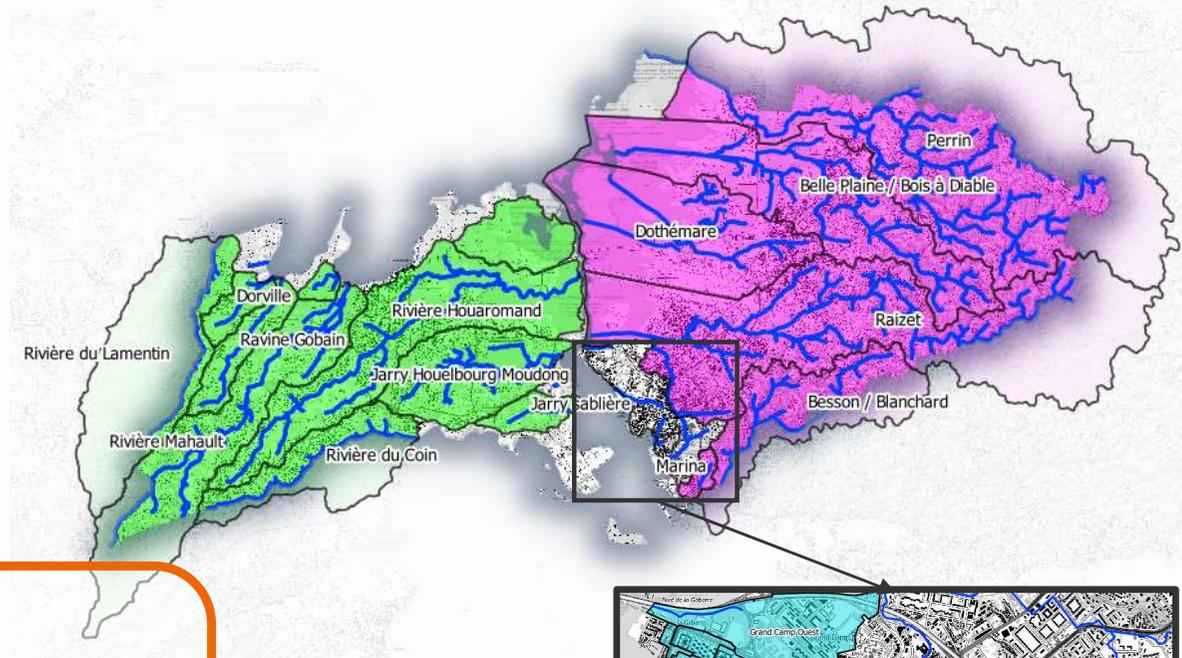
Etapes clés et rétro-planning

- **24 au 28 octobre 2022** concertation partenaires pour consolider le programme d'actions
- Retour / engagement des partenaires attendus **avant le 30 novembre 2022**
- **Le 13 décembre 2022** : approbation du programme d'actions et lancement consultation du public par le conseil communautaire de Cap Excellence
- Consultation du public (mise en ligne + questionnaire + promotion sur les RS) **du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023**
- **Avant le 31 janvier 2023** : dépôt du dossier de candidature à la DEAL pour instruction
- **Fin 2^{ème} trimestre 2023** : avis du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe
- **Fin 3^{ème} trimestre 2023** : signature de la convention par les partenaires et lancement du recrutement de l'équipe projet
- **Fin 2023** : recrutement de l'équipe projet
- **Janvier 2024** : mise en œuvre du programme

**PARTAGE DES ÉLÉMENTS DE
DIAGNOSTICS TERRITORIAUX**

02

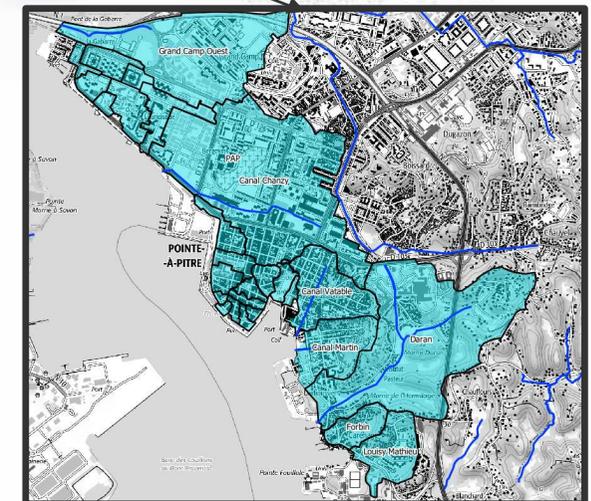
Réseaux hydrographiques et bassins versants du périmètre PAPI



228 km réseaux hydrographiques

18 bassins versants (BV) :

- 6 BV « péri-urbains » Abymes / PAP ■
- 8 BV « préi-urbains » Baie-Mahault ■
- 26 BV « urbains » Abymes / PAP ■



- ➔ **BV péri-urbains : Inondations par débordement de cours d'eau / ravines**
- ➔ **BV urbain : Inondations par ruissellement**

02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

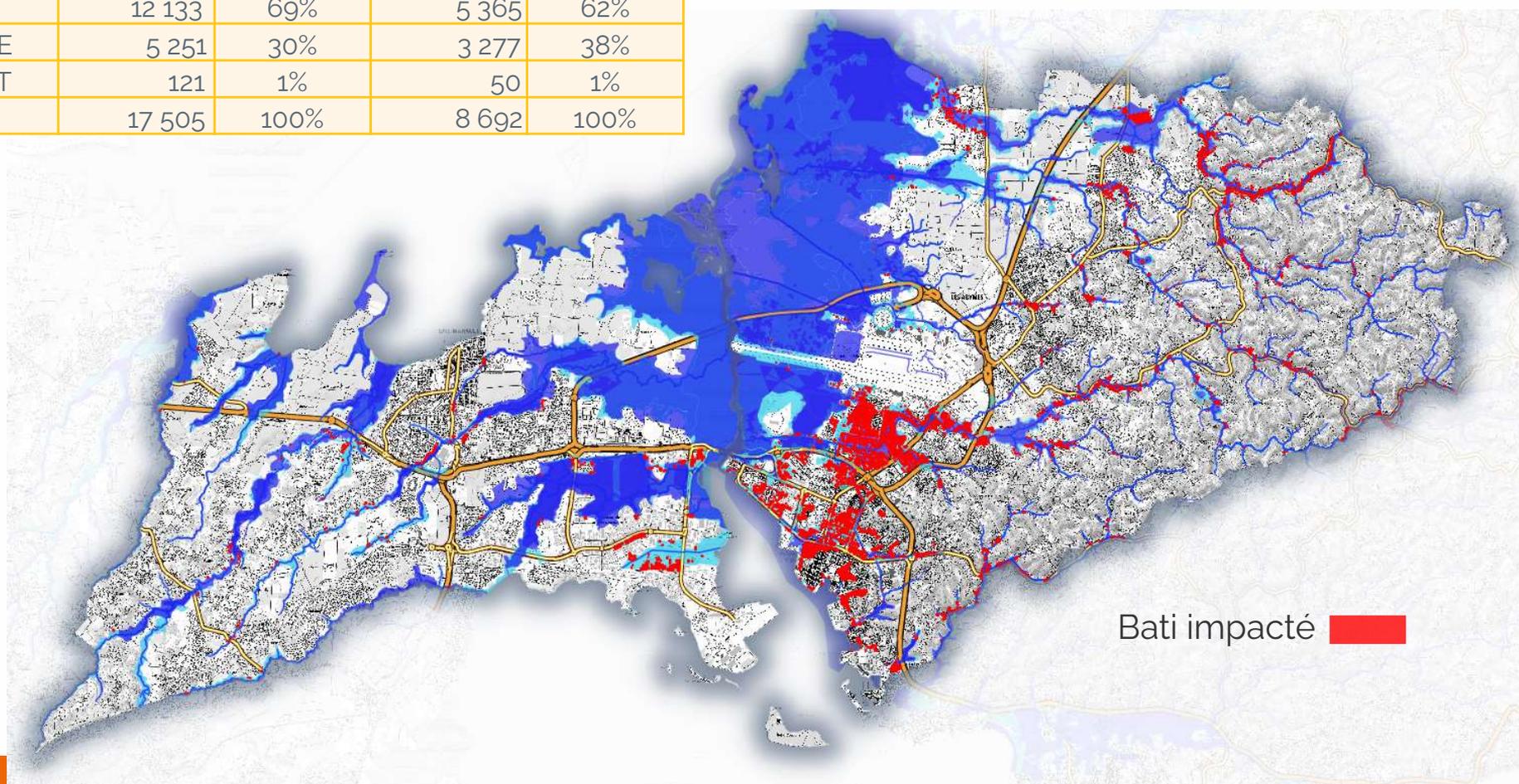
La vulnérabilité aux inondations par précipitations intenses

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par précipitations intenses

	Nombre de personne habitant en zone inondable T=100 ans		Nombre d'emploi en zone inondable T=100 ans	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
LES ABYMES	12 133	69%	5 365	62%
POINTE-A-PITRE	5 251	30%	3 277	38%
*BAIE-MAHAULT	121	1%	50	1%
TOTAL	17 505	100%	8 692	100%

Sources :

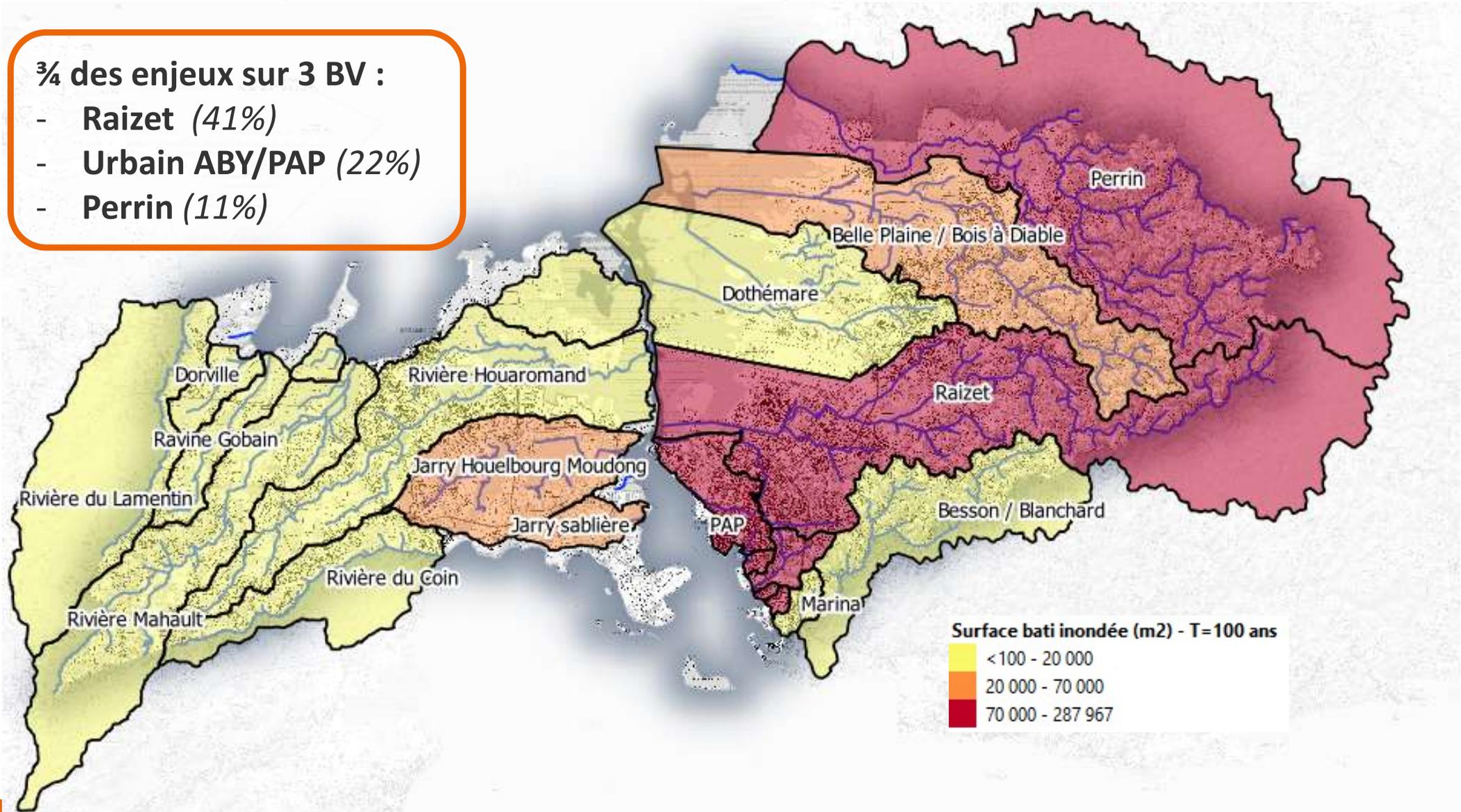
- Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2019, SUEZ CONSULTING
- * Diagnostic du territoire, SLGRI, Cap EXCELLENCE, 2018, EGIS



Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par précipitations intenses

$\frac{3}{4}$ des enjeux sur 3 BV :

- Raizet (41%)
- Urbain ABY/PAP (22%)
- Perrin (11%)



02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

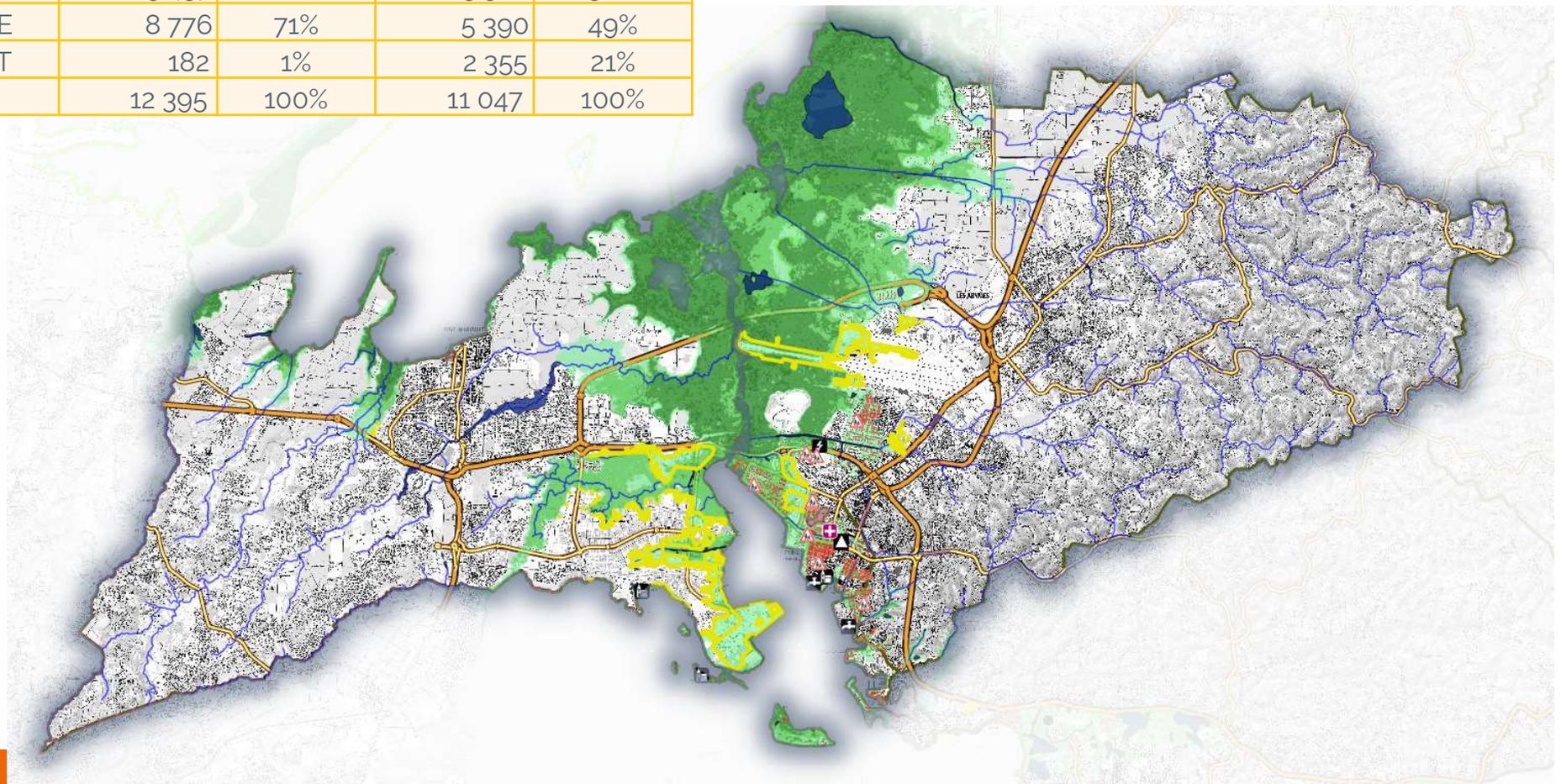
La vulnérabilité aux inondations par submersion marine

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par submersion marine

	Nombre de personne habitant en zone inondable T=100 ans		Nombre d'emploi en zone inondable T=100 ans	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
LES ABYMES	3 437	28%	3 302	30%
POINTE-A-PITRE	8 776	71%	5 390	49%
*BAIE-MAHAULT	182	1%	2 355	21%
TOTAL	12 395	100%	11 047	100%

Sources :

- Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2019, SUEZ CONSULTING
- * Evaluation économique des impacts des risques côtiers, 2018, BRGM, ADEME, CCI de Guadeloupe



02

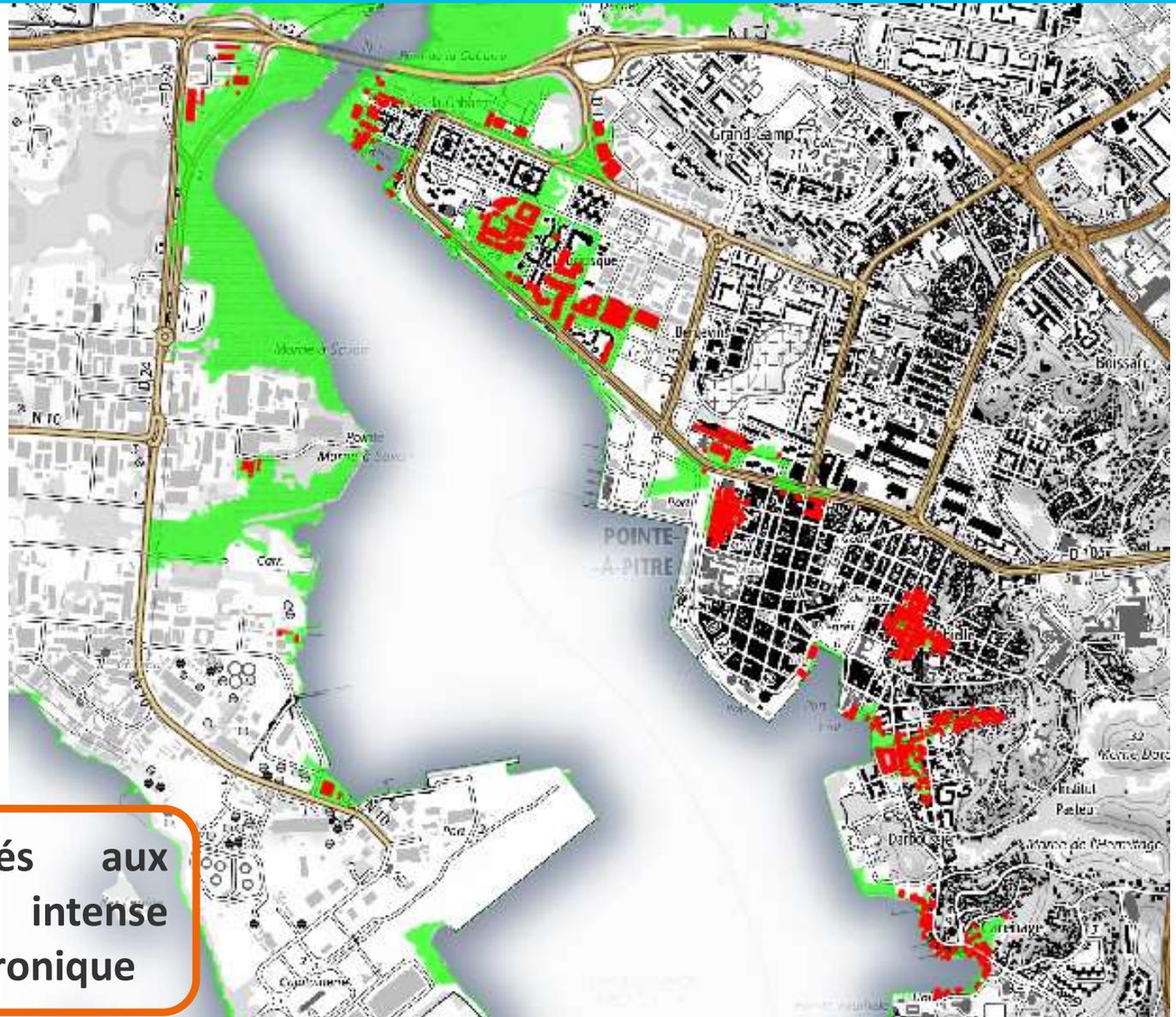
Partage des éléments de diagnostics territoriaux

La vulnérabilité aux inondations par submersion chronique

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par submersion chronique

Inondation permanente si augmentation du niveau de la mer à 1 m NGG + 76 cm au niveau marin moyen supérieur actuel (0,24 m NGG)

Bati impacté



Surface impactée (m2)		
Activité économique	39 075	36%
Etablissement public	5 954	5%
Logement	77 306	71%
Total	108 663	100%

15% des enjeux exposés aux inondations par précipitation intense sont en zone de submersion chronique

RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

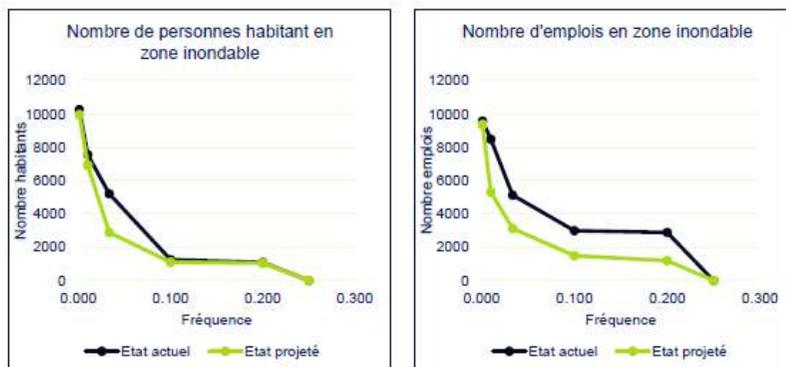
RAPPELS DES SOLUTIONS DE
PROTECTION COLLECTIVES ÉTUDIÉES

03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

Les limites du PAPI :

- Dès 2 M€ d'investissement, obligation de **justifier d'une Analyse Cout Bénéfice (ACB)** qui soit « rentable économiquement » :
 - Entre les dommages évités et le cout d'investissement du programme d'aménagement



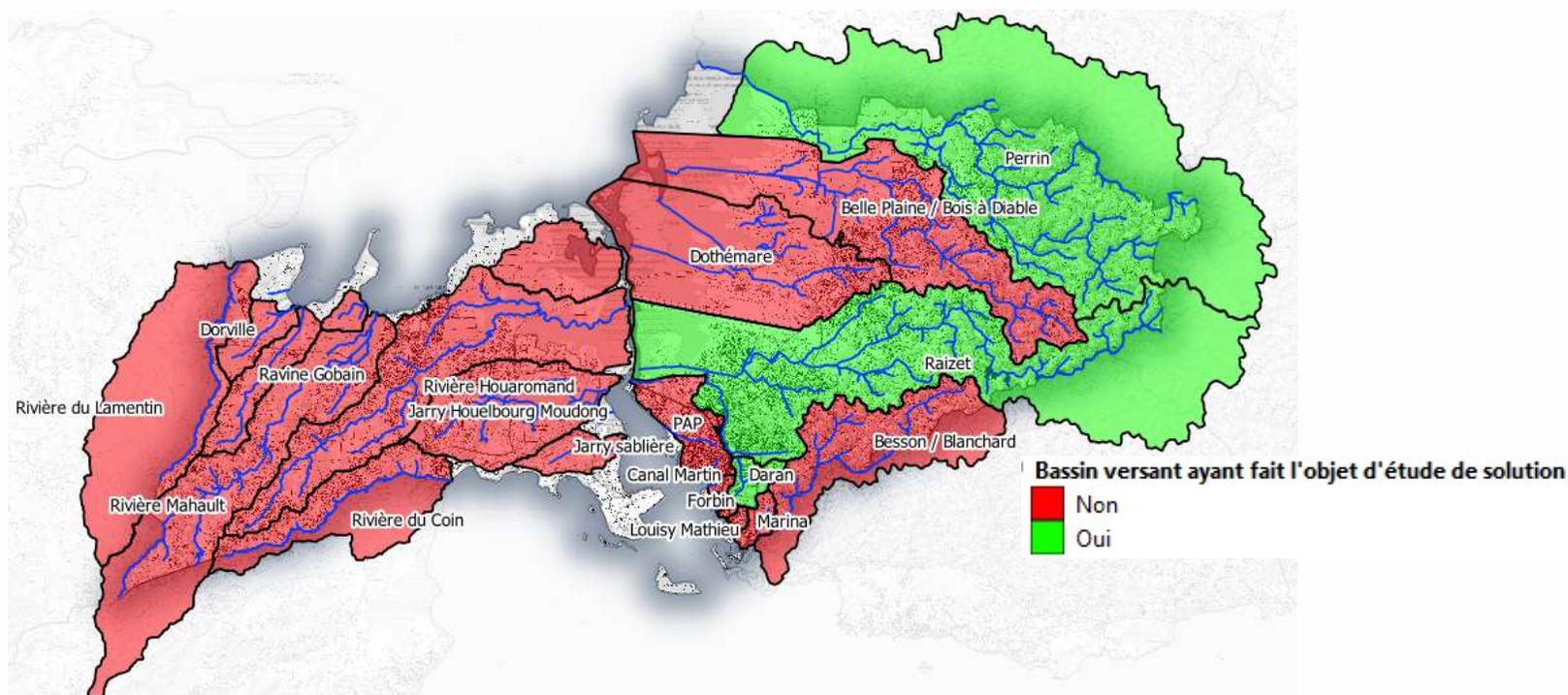
Objectifs	Indicateurs	Valeurs
Efficacité	NEMA habitants	133
	NEMA habitants / NMA habitants.ref	23%
	NEMA emplois	394
	NEMA emplois / NMA emplois.ref	45%
Coûts / efficacité	DEMA / DMA.ref	53%
	CMA / NEMA habitants	2 700
Efficience	CMA / NEMA emplois	900
	VAN	12 433 000 €
	B / C	2.21

03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

Les bassins versants ayant fait l'objet d'études de solutions :

- Etude des bassins versants ayant le plus de dommages potentiels (vert)
- Exclusion des bassins versants de Baie-Mahault (hors PAPI d'intention – Faible dommage potentiel)
- Exclusion des bassins versants urbains (sujet pluvial non éligible FPRNM)



03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

Le bassin versant du canal de Perrin :

- Création de 2 barrages écrêteurs de crue



Barrage n°	[6-7]	[6-8]
Matériaux utilisés	Remblai meuble de type tuf avec parement aval insensible à la surverse et masque en matériaux type argileux	
Période de retour de dimensionnement	30 ans (pluie longue)	
Cote à la crête	45,5m NGG	41,0m NGG
Hauteur d'eau à la crête	11,5m	14m
Linéaire de digue	40m	60m
Volume de la retenue à la crête	234 900m³	1 012 600m³

Efficacité très limitée
Non rentable économiquement

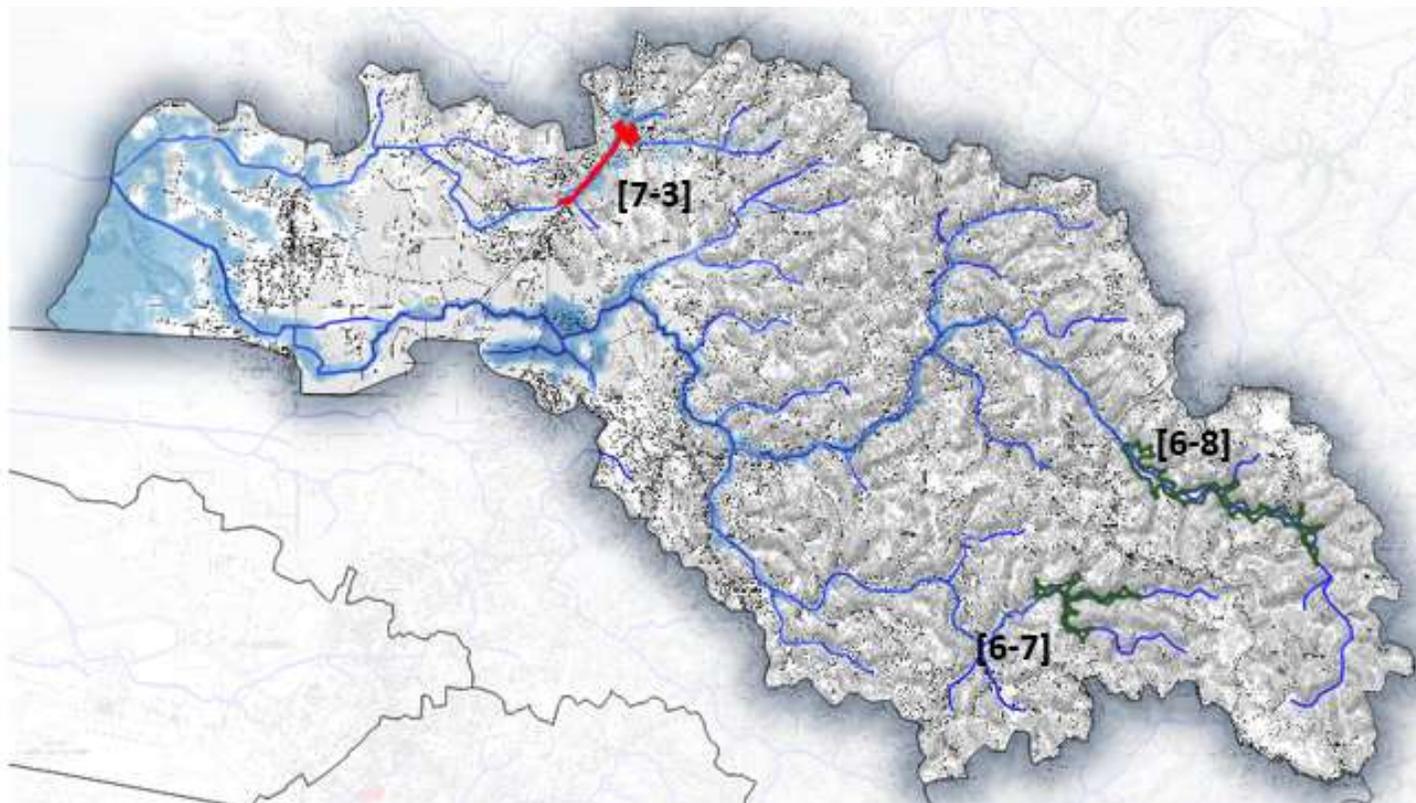
Mesure	Nombre de bâti				Pop en ZI				Emploi en ZI				Cout annualisé (€)/nbre hab protégés		Cout annualisé (€)/nbre emploi protégés		Cout Investissements (hors foncier)
	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans			
Etat actuel	1137	1465	1224	1 583	297	533											
[6-7]	-37	-3%	-41	-3%	-46	-4%	-31	-2%	-3	-1%	0	0%	- 3 783 €	- 5 613 €	- 58 000 €	-	2 320 000 €
[6-8]	-63	-6%	-68	-5%	-58	-5%	-117	-26%	0	0%	-184	-35%	- 6 328 €	- 880 €	-	- 1 995 €	4 910 000 €

03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

Le bassin versant du canal de Perrin :

- o Protection des secteurs de Bosredon et Berlette (RN5)



Non rentable économiquement

Mesure	Nombre de bâti		Pop en ZI		Emploi en ZI		Cout annualisé (€)/nbre hab protégés		Cout annualisé (€)/nbre emploi protégés		Cout Investissements (hors foncier)	
	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans		
Etat actuel	1137	1465	1224	1 583	297	533						
[7-3]	-19	-2%	0	0%	-27	-2%	0	0%	0	0%	- 23 667 €	8 110 000 €

03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

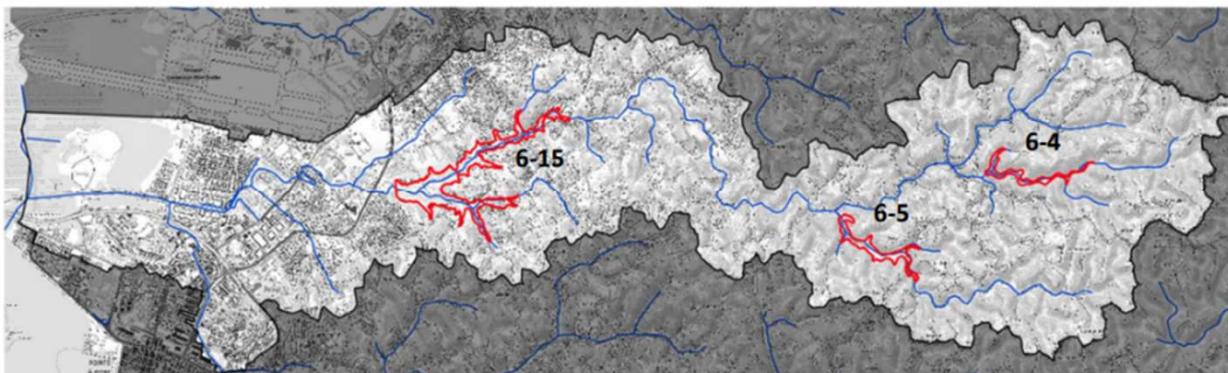
Le bassin versant du canal du Raizet :

- Création de 2 barrages écrêteurs de crue supplémentaires + optimisation de l'actuel

Action [6-4] - Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bouliqui (Sainte-Anne) : Hauteur d'environ 9 m pour une capacité de stockage de 133 100 m³.

Action [6-5] - Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Grands-Bois (Gosier) : hauteur d'environ 10 m pour une capacité de stockage de 297 600 m³.

Action [6-15] - Optimisation de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou (Les Abymes) : Volume optimisé à 71 000 m³.



Efficacité très limitée
Non rentable économiquement

Scenario	Nombre de bâti		Pop en ZI				Emploi en ZI				Cout annualisé (€) / nombre hab protégés		Cout annualisé (€) / nombre emploi protégés		Couts investissements hors foncier (€)		
	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans					
Etat actuel	475	1 513	1 257	7 600	2 988	8 482											
Action 6-4	-30	-6%	-93	-6%	-27	-2%	-428	-6%	-6	0%	-3	0%	3 741 €	236 €	16 833 €	33 667 €	1 340 000 €
Action 6-5	-53	-11%	-173	-11%	-60	-5%	-653	-9%	-3	0%	-52	-1%	3 950 €	363 €	79 000 €	4 558 €	3 160 000 €
Action 6-15	-16	-3%	0	0%	-27	-2%	0	0%	-2	0%	0	0%	10 593 €	-	143 000 €	-	3 790 000 €

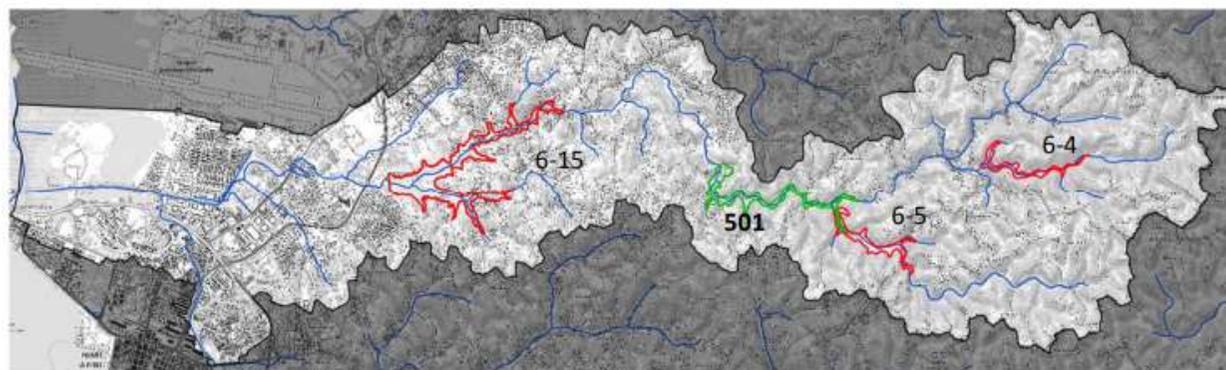
03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

Le bassin versant du canal du Raizet :

- Suppression de l'ouvrage écrêteur de crue actuel (P9-3)
- Suppression de l'ouvrage écrêteur de crue actuel (P9-3) + création d'un autre ouvrage écrêteur de crue (501)
- Maintien de l'ouvrage actuel avec mise en conformité (P9-4)
- **Maintien de l'ouvrage actuel avec mise en conformité (P9-4) + création d'un autre ouvrage écrêteur de crue (501 - Bauzon)**

Efficacité très limitée



Efficacité intéressante
Economiquement rentable

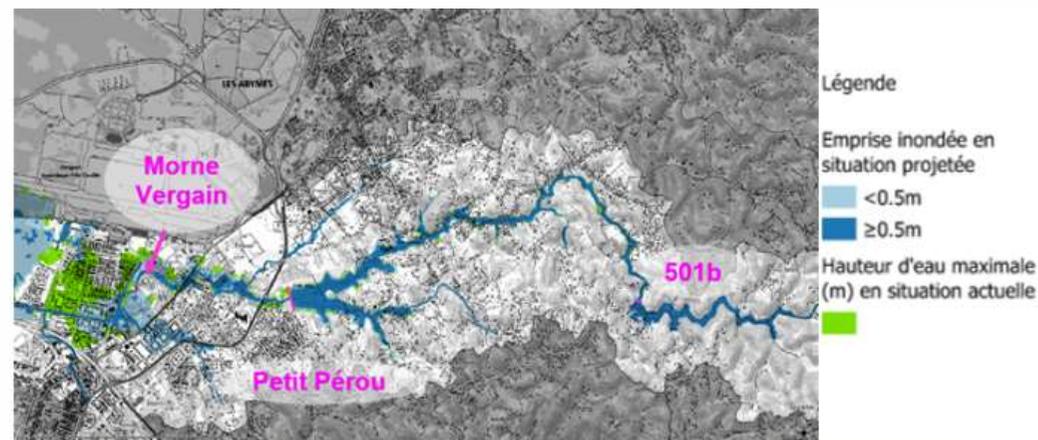
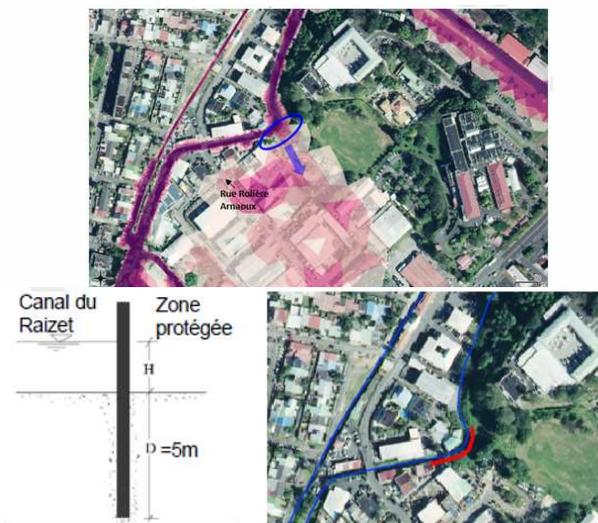
Scenario	Nombre de bâti		Pop en ZI				Emploi en ZI		Cout annualisé (€) / nombre hab protégés		Cout annualisé (€) / nombre emploi protégés		Coûts investissements hors foncier (€)				
	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans					
Etat actuel	475	1 513	1 257	7 600	2 988	8 482											
[P9-3]	288	61%	33	2%	3 600	286%	-51	-1%	597	20%	-130	-2%	11 €	784 €	67 €	308 €	900 000 €
[P9-3]+[501]	-68	-14%	-106	-7%	673	54%	-958	-13%	64	2%	-2 778	-33%	446 €	313 €	4 688 €	108 €	4 010 000 €
[P9-4]	3	1%	1	0%	0	0%	-51	-1%	0	0%	-7	0%	-	4 118 €	-	30 000 €	1 500 000 €
[P9-4]+[501]	-130	-27%	-219	-14%	-180	-14%	-692	-9%	-104	-3%	-2 914	-34%	2 611 €	679 €	-4 519 €	161 €	4 610 000 €

03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

Le bassin versant du canal du Raizet :

- Maintien de l'ouvrage actuel avec mise en conformité (Pg-4) + création d'un autre ouvrage écrêteur de crue (501 - Bauzon) + Protection rapprochée de la ZAE Morne Vergain



Résultats pour la pluie longue 30 ans						
Nombre de bâtis mis hors d'eau :	447	Ratio nombre de bâtis protégés / nombre de bâtis inondés :	44%	1024	Ratio coûts annualisés de la mesure € HT/ nombre d'habitants protégés :	151 €
Nombre d'habitants mis hors d'eau :	2315	Ratio nombre d'habitants protégés / nombre d'habitants inondés :	45%	5201	Ratio coûts annualisés de la mesure € HT/ nombre d'emplois protégés :	175 €
Nombre d'emploi mis hors d'eau :	2005	Ratio nombre d'emplois protégés / nombre d'emplois inondés :	39%	5126	Nombre d'enjeux (bâti, habitant, emploi) en zone inondable dans le cas où Petit Pérou est mis en conformité	

Programme d'aménagements retenu

03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

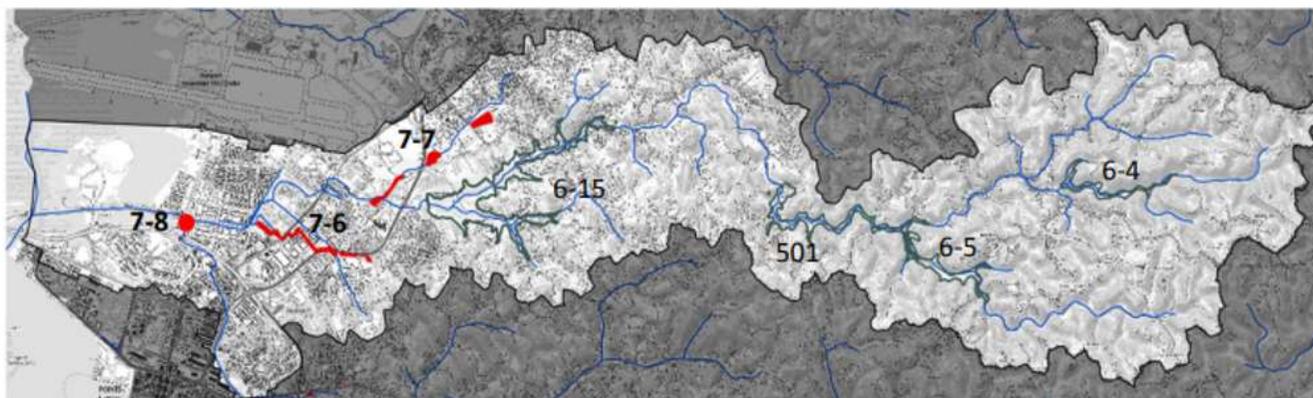
Le bassin versant du canal du Raizet :

- Autres possibilités de travaux étudiés :

Action [7-6] - Recalibrage du canal Chlorex (ACSES, Région Guadeloupe, Octobre 2008)

Action [7-7] - Optimisation de la zone d'expansion de la ravine Nérée (ACSES, Région Guadeloupe, Juillet 2013 + G2C, Cap Excellence, Décembre 2015)

Action [7-8] - Mise en cohérence amont / aval du gabarit de l'ouvrage de franchissement de la rue Christophe



Efficacité limitée
Non rentable économiquement*

Scenario	Nombre de bâti				Pop en ZI				Emploi en ZI				Cout annualisé (€) / nombre hab protégés		Cout annualisé (€) / nombre emploi protégés		Coûts investissements hors foncier (€)
	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	10 ans	100 ans			
Etat actuel	475	1 513	1 257	7 600	2 988	8 482											
Action 7-6	-27	-6%	-8	-1%	-600	-48%	-385	-5%	-357	-12%	-8	0%	1 455 €	2 268 €	2 445.38 €	109 125 €	11 100 000 €
Action 7-7	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	-	-	-	-	6 870 000 €
Action 7-8	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	-	-	-	-	1 000 000 €

* L'action n° 7-6 est rentable économiquement mais non retenue car gros volume financier

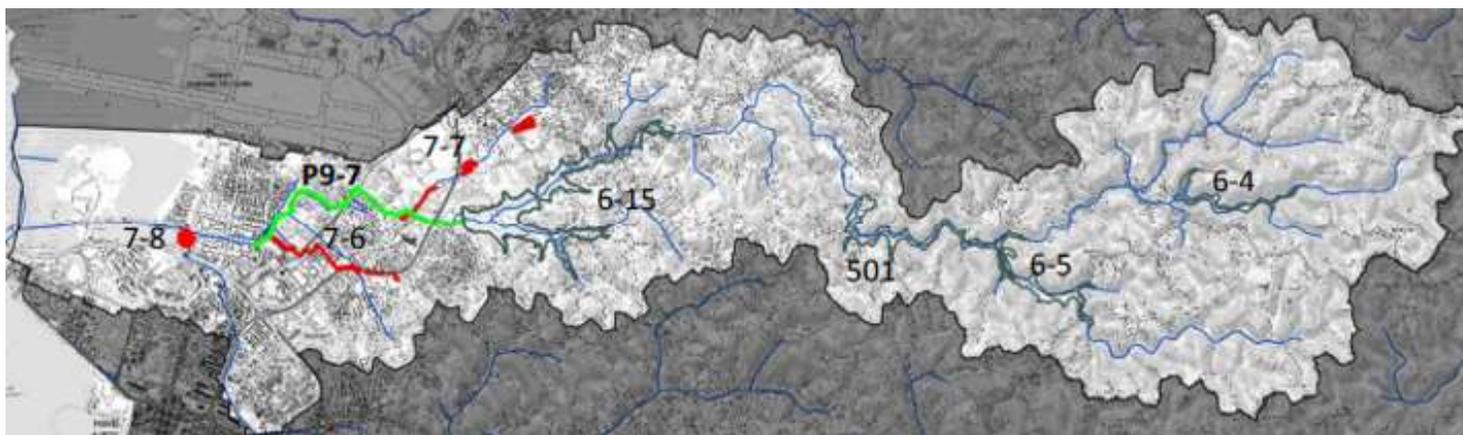
03 Rappels des solutions de protection collectives étudiées

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses

Le bassin versant du canal du Raizet :

- o Autres possibilités de travaux étudiés :

Action [P9-7] - Renaturation du Canal du Raizet du quartier du Raizet jusqu'à Petit-Pérrou



Efficacité limitée
Non rentable économiquement

Scenario	Nombre de bâti				Pop en ZI				Emploi en ZI				Cout annualisé (€) / nombre hab protégés		Cout annualisé (€) / nombre emploi protégés		Coûts investissements hors foncier (€)
	10 ans		100 ans		10 ans		100 ans		10 ans		100 ans		10 ans	100 ans	10 ans	100 ans	
Etat actuel	475		1 513		1 257		7 600		2 988		8 482						
[P9-7]	-72	-15%	-110	-7%	-89	-7%	-88	-1%	#####	-59%	-310	-4%	30 674 €	31 023 €	1 539 €	8 806 €	30 400 000 €

RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

—
LES PROJETS D' ACTIONS

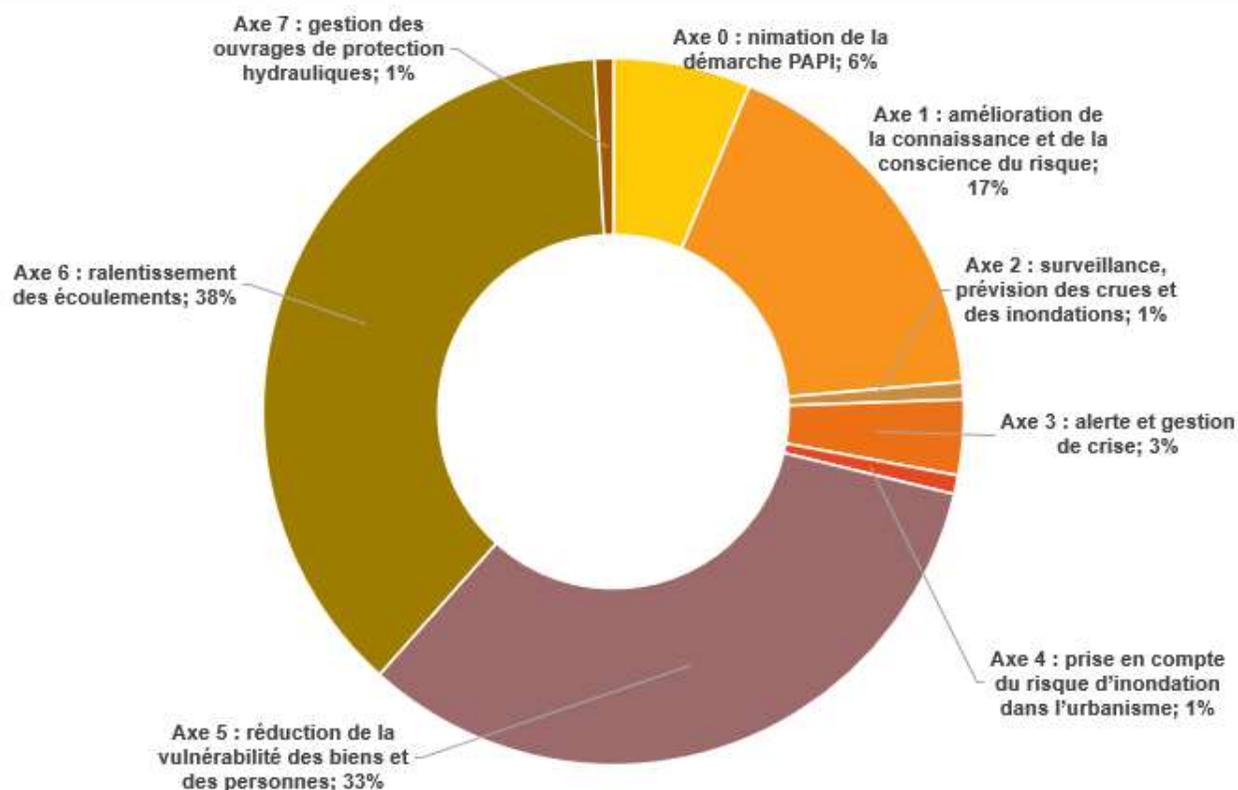
03

03 **Projet d'actions**

Dans sa globalité

Par axe sur 6 ans

Axe 0 : Animation de la démarche PAPI	738 000,00 €
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	2 007 200,00 €
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations	92 000,00 €
Axe 3 : alerte et gestion de crise	399 200,00 €
Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	100 000,00 €
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	3 815 000,00 €
Axe 6 : ralentissement des écoulements	4 350 000,00 €
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques	100 000,00 €
TOT	11 601 400,00 €



03 **Projet d'actions**

Programme d'aménagements structurels sur le bassin versant du Raizet

Action n°6-3 : Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou

Budget : 2,2 M€

Maitrise d'ouvrage : DEAL (délégation Cap Excellence)

Action n°6-4 : Etudes pour la construction de l'ouvrage écrêteur de Bauzon

Budget : 300 K€ (sur 6 ans, travaux prévus au programme suivant estimé à 2,2 M€)

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

Action n°7-1 : Etudes pour la protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain

Budget : 100 K€ (sur 6 ans, travaux prévus au programme suivant estimé à 300 k€)

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

03 **Projet d'actions**

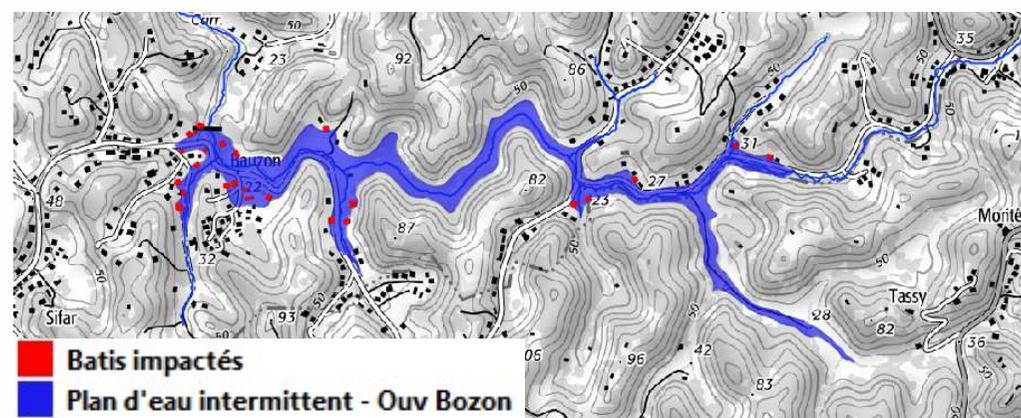
Action n°4-1 : Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement

Contenu :

- Sur les secteurs des projets d'aménagement de Bauzon et de Morne Vergain :
 - Engager les négociations avec les propriétaires
 - Identifier les procédures et initier les transactions foncières

Budget : 50 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence



03 **Projet d'actions**

Action n°6-5 : Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue

Contenu :

- Tester l'efficacité de la restauration de champs d'expansion de crue comblé (secteur à déterminer)
- Evaluer leur impact sur le ralentissement local de la dynamique de la crue particulièrement pour des précipitations courantes
- Créer des « exemples » pour appuyer la sensibilisation et les changements de comportement individuels

Budget : 200 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence



03 **Projet d'actions**

Action n°1-g : Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique

Contenu :

Dans le cadre d'une convention de Recherche et Développement avec le BRGM :

- Mise en œuvre d'instruments de mesure du niveau marin dans les réseaux et dans la nappe durant 2 ans
- Exploitation des données acquises et préconisations (ex : alerte & prévision)

Budget : 200 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

Exécution : BRGM

Données d'entrées aux actions suivantes (1-7 et 1-8)



03 **Projet d'actions**

Actions n°1-7, 1-8 : Etude de ruissellement urbain et faisabilité de la protection du littoral urbain

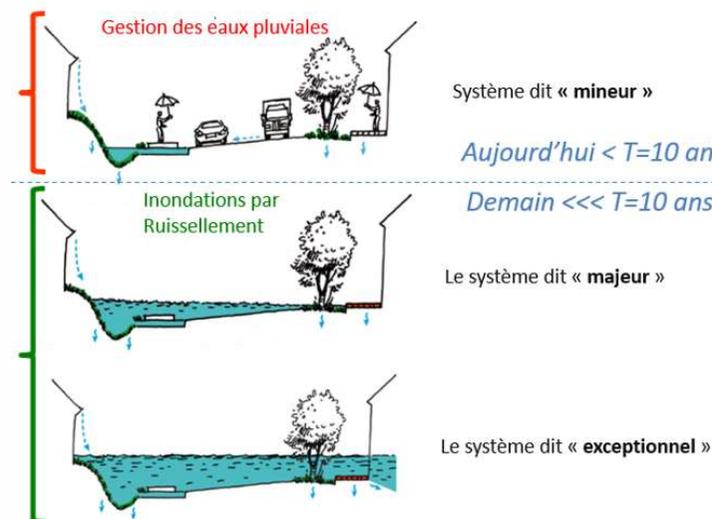
Contenu :

- Etudier des solutions techniques de protection couplant :
 - Barrage des remontées d'eau de mer (temporaire et/ou permanente)
 - Evacuation des eaux de ruissellement (système de relevage)
- Etudier des solutions techniques d'adaptation (réouverture de canaux,...)

Budget : 450 k€

Maitrise d'ouvrage :
Cap Excellence

Cohérence & complémentarité avec les études du SMGEAG ?



03 Projet d'actions

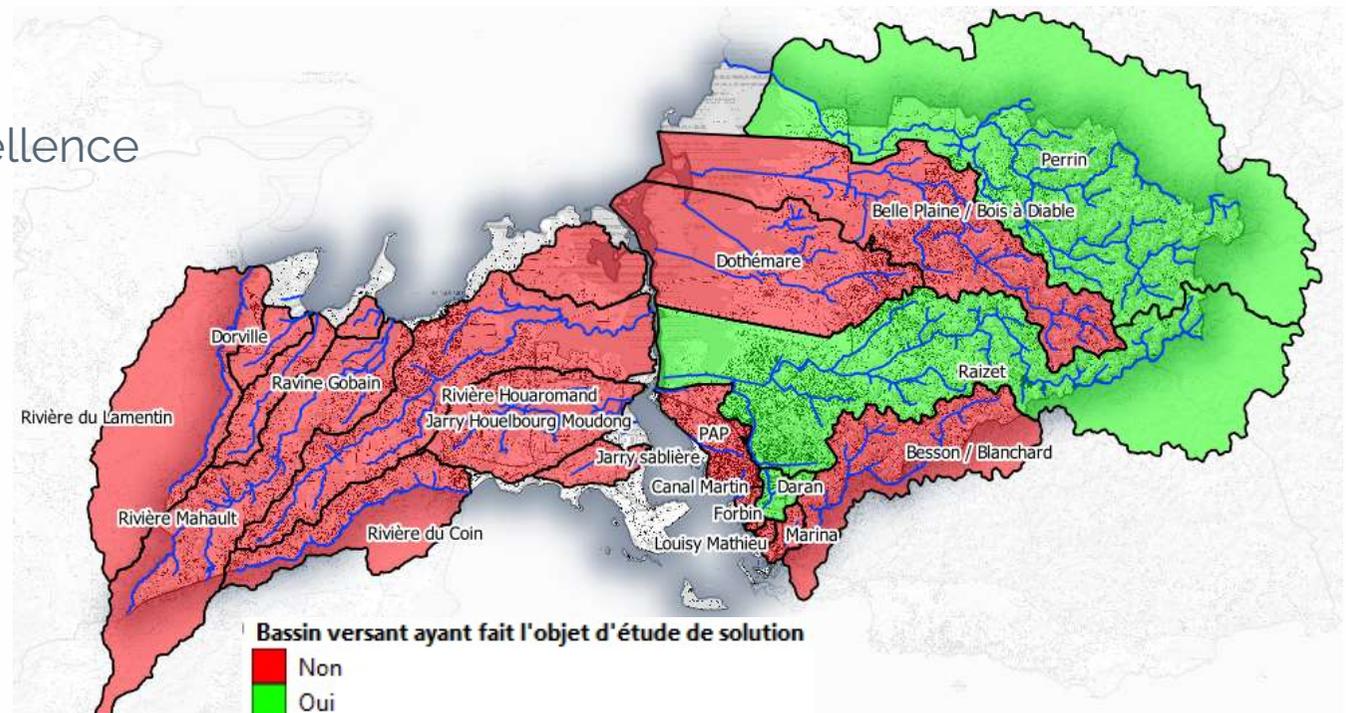
Action n°1-10 : Mise à jour des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement

Contenu :

- Rejouer les évènements récents et affiner la connaissance des modèles hydrauliques
- Etudier d'autres solutions de protection vis-à-vis des inondations par précipitations intenses :
 - *Protéger certains secteurs / Supprimer des points noirs hydrauliques / Limiter les ruissellement / restaurer des zones d'expansion de crue ou des zones humides / intégrer des projets d'aménagement d'envergure*

Budget : 300 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence



03 Projet d'actions

Actions n°5-1, 5-2 et 5-3 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation, professionnel, public

Contenu :

- **Informer** et sensibiliser sur l'exposition et le risque individuel
- **Diagnostiquer** la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles
- **Accompagner** dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux subventionnés

Pourquoi participer à l'opération ALABRI ?
Pour adapter votre logement aux inondations et réduire les risques pour votre habitation, votre famille et vos biens, mais aussi pour répondre aux obligations prescrites par les PPRi en zone d'aléa modéré et fort.

Qu'est ce que le PPRi ?
Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est un document élaboré par l'Etat afin d'identifier les zones inondables et de gérer le risque sur ces dernières.

Pour savoir si vous êtes en zone inondable, allez voir la carte du PPRi de votre commune ou consultez le site www.osgapi.com/alabri

Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et gratuit de votre logement et d'une assistance technique et financière pour la réalisation des travaux (subventions de l'Etat et du Département du Gard).

Informations et rendez-vous alabri@osgapi.com
09 74 76 93 52

Principales mesures prescrites par le PPRi. D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue des diagnostics personnalisés.

Matérialisation des bassins enterrés

Mise hors d'eau des installations électriques et de chauffage

Pose de pompe de cave

Pose de clapet anti-retour

Création ou aménagement de niveau refuge

Pose de batardeau

Arrimage d'objet flottant

Aléa résiduel, Aléa modéré, Aléa fort

ALABRI
Accompagnement pour l'adaptation de votre bâti au risque d'inondation

Protégez votre habitation face aux inondations

Un service public dédié qui vous informe et vous accompagne pour protéger votre habitation face aux inondations. Contactez-nous on vous dit tout.

DIAGNOSTIC GRATUIT & TRAVAUX SUBVENTIONNÉS
JUSQU'À 80% SANS CONDITION DE REVENUS

09 74 76 93 52

SCANNEZ-MOI POUR ACCÉDER AU PPRi ENTERRÉ

Matérialisation des bassins enterrés

Création ou aménagement de niveau refuge

Pose de batardeau

Arrimage d'objet flottant

Mise hors d'eau des installations électriques et de chauffage

Pose de pompe de cave

Pose de clapet anti-retour

Noté dans le cadre de PAPI 3

Partenaires : scabb, Ville de Vistrenque

Partenaires : Mairie de Vistrenque, Mairie de Saint-Jean-de-Médac, Mairie de Saint-Jean-de-Léon

03 **Projet d'actions**

Actions n°5-1, 5-2 et 5-3 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation, professionnel, public

Action n°5-1 : Les bâtis à usage d'habitation

A – Diagnostic

- Objectif : 800 diagnostics sur 6 ans (≈ 130 / an ≈ 3 / semaine) priorité aux :
 - 207 bâtis exposés à une hauteur d'eau $> 1\text{m}$ pour une crue de période de retour 10 ans : Amont de ouvrage de Petit-Pérou / Secteurs de Chazeau, Pavé, Caduc
 - 345 bâtis exposés à un triple aléa inondation dont les $\frac{3}{4}$ sont situés sur le territoire de PAP : Rue Vatable / Quai Lefevbre / Cours Zamia.

Budget : 850 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

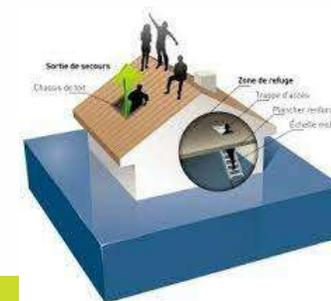
Action n°5-1 : Les bâtis à usage d'habitation

B – Travaux

- Types de travaux envisagés :
 - Pose de batardeaux, de clapets anti-retours sur les canalisations, réhausse du réseau électrique ... \rightarrow Coût moyen / site $\approx 6\ 000$ € \rightarrow Objectif de 120 sites sur 6 ans
 - Logement de plain-pied : Création d'un niveau refuge \rightarrow coût moyen / site $\approx 30\ 000$ € \rightarrow Objectif de 15 sites sur 6 ans.

Budget : 1,26 M€

Maitrise d'ouvrage : Propriétaire



03 **Projet d'actions**

Actions n°5-1, 5-2 et 5-3 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation, professionnel, public

Action n°5-2 : Les bâtis à usage professionnel

A – Diagnostic

- Objectif : 150 diagnostics sur 6 ans priorité aux :
 - 20 bâtis exposés à une hauteur d'eau > 1m pour une crue de période de retour 10 ans : ZAE de Petit-Pérou et de Morne Vergain
 - 71 bâtis exposés à un triple aléa inondation :
 - Jarry : Rue Thomas Edison / Boulevard de la Pointe Jarry / Rue Amper / Rue de l'Europe
 - PAP : Rue Vatable / Quai Lefevbre / Rue Saint-Louis du Sénégal

Budget : 155 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence (possible partenariat avec la CCI via convention)

Travaux peu
subventionnés



30 avril 2022



03 Fev 2022

03 **Projet d'actions**

Actions n°5-1, 5-2 et 5-3 : Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation, professionnel, public

Action n°5-3 : Les bâtis bâtiments publics

A – Diagnostic

La priorité sera donnée aux diagnostics des bâtis suivants :

- Etablissement de gestion de crise (par exemple : la mairie et la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre)
- Etablissements scolaires et crèches (par exemple : le collège et l'école élémentaire de Front de Mer à Lauricisque, la crèche Denis TONTON)

Budget : 50 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

Action n°5-3 : Les bâtis bâtiments publics

B – Travaux

Budget : 200 k€

Maitrise d'ouvrage : Propriétaire



PAPI


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Merci pour votre participation !

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

 Action
0-2
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions de l'axe 5

 Priorité
2

Objectifs de l'action

- Assistance à la passation des marchés
- Suivi financier, administratif et technique des marchés
- Expertise foncière et généalogique

SDAGE
PGRI
SLGRI

Description de l'action

La mobilisation de l'axe 5 « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes » est une réponse prépondérante de ce PAPI, à la forte vulnérabilité du territoire des bassins versants des Grands-Fonds. Il représente un volet financier important (= 30 % du coût total du programme).

L'objet de cette action est de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le déploiement de l'ensemble des actions de l'axe 5, et notamment :

- La coordination des différents intervenants,
- La définition des moyens et procédures à mettre en œuvre afin d'assurer la réalisation des actions dans les délais impartis,
- L'élaboration des DCE et pièces nécessaires à la consultation des prestataires,
- Le suivi des délais : élaboration, suivi et adaptation éventuelle du planning prévisionnel
- Le suivi administratif et financier : élaboration, suivi et adaptation de l'enveloppe prévisionnelle,
- L'aide à la coordination et au pilotage de l'opération durant toute la durée de vie du projet,
- Le contrôle et la réception des prestations fournies par le prestataire retenu.
- L'expertise foncière et généalogique nécessaire au montage du dossier de demande de subvention,
- La recherche de co-financement et de partenariat avec les banques et assurances pour permettre l'avance de la part « remboursées » des subventions accordées.

Elle intègre également la réalisation de :

- Un bilan à mi-parcours des actions de l'axe 5 qui intégrer notamment les missions suivantes :
- Réaliser un bilan financier des actions engagées, finalisées, des nécessités de redéploiement de crédits ou de sollicitation de crédits supplémentaires,
- Réaliser un bilan qualitatif des actions engagées, sur la base des indicateurs de suivi et de réussite.
- Un bilan de fin de contrat :
- Réaliser un bilan complet et définitif des actions de l'axe 5 avec une évaluation sur la base des indicateurs de suivi et de réussite,
- Réaliser à partir de ce bilan une analyse critique globale quant à la manière dont le PAPI Complet a permis d'atteindre ou non les objectifs opérationnels qui lui avaient été assignés sur l'axe 5, et ceci en regard des recommandations émises à l'issue de sa labellisation en Commission Mixte Inondation.

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

Cette analyse permettra d'identifier les points sur lesquels il conviendra de porter l'attention lors de l'élaboration du PAPI suivant afin de poursuivre dans les meilleures conditions les actions engagées ou d'intensifier celles pour lesquelles les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes initiales.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL
		Exécution	Cap Excellence

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Accompagnement d'un cabinet spécialité	90 000,00 €
TOTAL	90 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	15 000,00€	15 000,00€	15 000,00€	15 000,00€	15 000,00€	15 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	45 000,00 €	50%			27 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	18 000,00 €	20%				
Département		Office de l'eau		BRGM		

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Etat d'avancement (en %) de chacune des actions de l'axe 5 du PAPI

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

 Action
1-7
**Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des
 Abymes**

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance
- Réduire les ruissellements à la source : végétalisation des espaces, mobilisation des friches urbaines pour ralentir les écoulements (CHU, ...),
- Améliorer l'évacuation des ruissellements en surface : reprofilage de voirie, suppression des obstacles en amont des exutoires, ...
- Appuyer les actions de réduction de la vulnérabilité des bâtis

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques d'Inondations (SPRI) mené, entre 2017 et 2019, dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a contribué à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique et de l'aléa inondation :

- Des bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 33 km de réseau et 4,1 km² qui ont fait l'objet d'une modélisation hydraulique couplée 1D/2D ;
- Des bassins versants PERI-URBAINS des Abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 120 km et 59 km² de modélisation hydraulique 2D ;

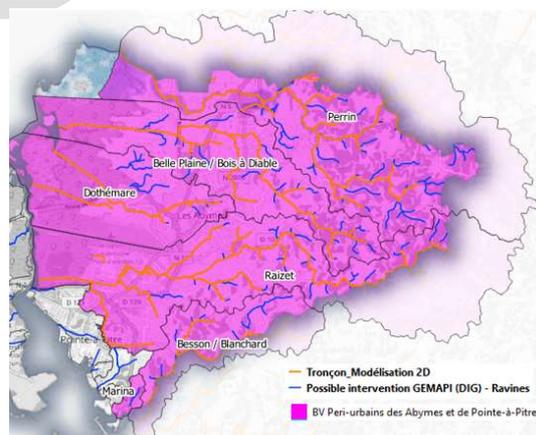
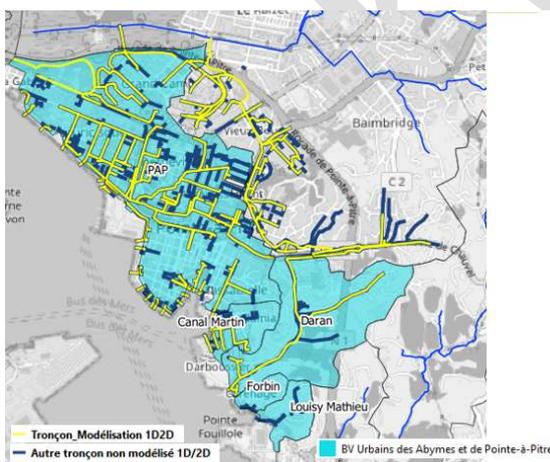


Figure 1 – Emprise de modélisations (à gauche : des bassins versants urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre / à droite : des bassins versants péri-urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre)

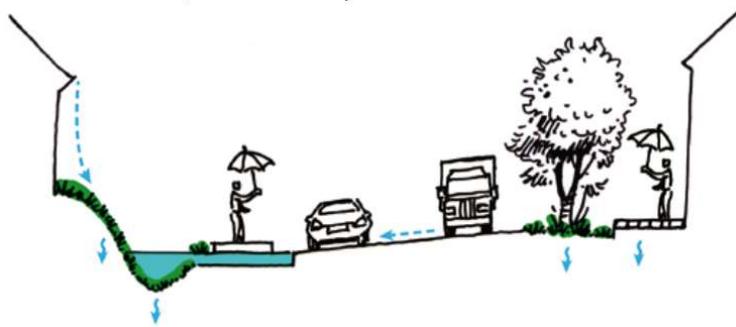
AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

En ce qui concerne les bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre (emprise sur la carte de gauche de la Figure 1), la modélisation hydraulique couplée 1D/2D a été déployée avec beaucoup de difficultés du fait, notamment, d'incohérences entre les données topographiques disponibles (réseau pluvial issu du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et le terrain naturel surfacique issu du traitement de la LITTO3D). Ainsi un seul scénario, des périodes de retour 10 ans et 100 ans, a pu être modélisé sans réussir pour autant à simuler la décrue. De ce fait, aucune analyse de sensibilité n'a pu être menée notamment vis-à-vis de l'élévation du niveau marin et aucun scénario d'aménagement n'a pu être intégré aux modèles déjà instables.

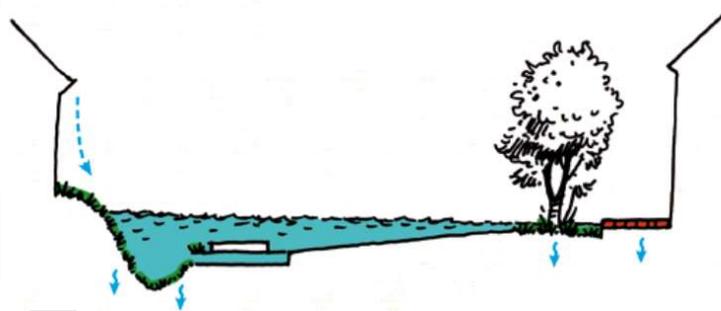
En outre ces modélisations ont, quand même, permis d'identifier et de faire connaître la problématique et l'ampleur du ruissellement urbain de la région pointoise. La présente action vise donc à capitaliser des difficultés rencontrées dans le cadre du SPRI et à s'investir plus finement dans l'amélioration de la connaissance de ce type d'inondation dit « de ruissellement urbain ».

En préalable il convient de rappeler que les inondations urbaines sont susceptibles de mobiliser différents systèmes :

- Le système dit « mineur » qui correspond couramment au réseau d'assainissement des eaux pluviales

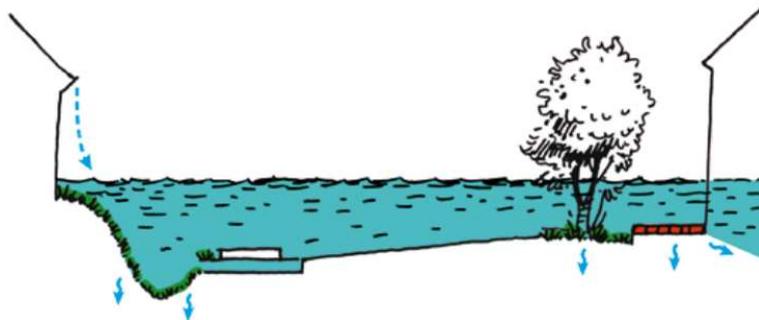


- Le système dit « majeur » qui correspond généralement aux espaces publics réceptacles de l'excédent d'eau que le réseau mineur ne peut accepter. L'impact concerne alors certaines fonctions urbaines qui fonctionnent en mode dégradé le temps de l'inondation mais les impacts matériels sont limités.



- Le système dit « exceptionnel » qui correspond à l'enveloppe inondable pour un événement exceptionnel lorsque le système majeur est à son tour saturé. Les impacts sont alors organisationnels et les enjeux sont de préserver la vie humaine.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE



L'agglomération pointoise dispose d'ores et déjà d'une très forte vulnérabilité sans solutions d'ingénieries hydrauliques collectives du système mineur véritablement efficace. Il est par ailleurs certain que la vulnérabilité de ce territoire sera notablement accrue par les incidences du changement climatique. Il apparaît donc nécessaire d'engager, dès à présent, des réflexions pour aménager le système majeur et exceptionnel d'une part et d'organiser les fonctions urbaines de la Ville d'autre part, de manière à ce que Pointe-à-Pitre devienne une cité « résiliente » aux inondations.

Le contrôle de l'influence du niveau de la mer sur l'évacuation de ces eaux revêt un enjeu particulièrement essentiel.

L'objectif de cette action est :

- D'améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement urbain et particulièrement les interactions les différents systèmes mineurs, majeurs et exceptionnels ;
- De disposer de la cartographie graduée de l'aléa ruissellement urbain dans le but d'abonder notamment la prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,...) et dans l'aménagement du territoire et la prise en compte dans la gestion de crise (PCS, ORSEC).
- D'engager des réflexions spécifiques de réduction et de non-aggravation du phénomène de ruissellement, de maîtrise des écoulements excédentaires, de limitation de l'exposition d'enjeux vulnérables en zone inondable, adaptation de l'existant, d'adaptation organisationnelle.
- Etudier la faisabilité du développement d'un outil de prévision et/ou d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel ». Il sera par exemple étudié, la possibilité d'utiliser ou de développer le réseau de caméras de vidéosurveillance pour organiser l'alerte selon différents seuils de monter du niveau d'eau.

Cette étude suit les phases suivantes :

1. Recensement et analyse des données disponibles

Compte tenu de l'analyse menée dans le SPRI et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP), cette première étape va être axée principalement sur la collecte de plans récents (topographie levée par un géomètre, plans des réseaux), d'investigations de terrain pour contrôler les points du réseau pluvial présentant une cote plus haute que le terrain naturel issu de la LITTO3D (environ 1 000 points), des mesures alimenter le calage des modèles hydrauliques (se reporter action n°1-9 Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique).

Cette étape intègre l'élaboration d'un cahier des charges permettant au maître d'ouvrage de consulter un géomètre expert. Les levés topographiques nécessaires seront de deux types : des cotes ponctuelles du réseau pluvial (environ 1 000 points), des levés LIDAR des zones inondées (via un drone par exemple).

2. Cartographie de l'aléa ruissellement urbain en état actuel

Il est mis en œuvre un modèle hydraulique couplant la prise en compte du réseau pluvial enterré et un modèle surfacique d'écoulement. Pour cela, il est utilisé les données topographiques issues des levés réalisés spécifiquement pour les besoins de l'étude et le repérage du réseau pluvial issu du SDGEP.

Ce modèle couvre les zones inondées identifiées dans le SPRI et présentées sur la Figure 3.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

3. Schéma d'aménagement hydraulique

Sur la base du diagnostic établi par modélisation, des travaux sont proposés et chiffrés notamment :

- Réduction des ruissellements à la source : végétalisation des espaces, mobilisation des friches urbaines pour ralentir les écoulements (parking de l'ancien CHU, ...),
- Amélioration de l'évacuation des ruissellements en surface : reprofilage de voirie, suppression des obstacles en amont des exutoires, effacement des zones de cuvette, système de vannage et de pompage ...
- Actions de réduction de la vulnérabilité des bâtis

Une attention, particulière, sera portée sur le devenir du patrimoine affecté à la compétence GEMAPI (se reporter Figure 2). En particulier sera étudié, en lien avec les projections d'élévation du niveau marin, l'opportunité de ré-ouvrir, réhabiliter, renaturer, certains tronçons des canaux historiques structurants de la gestion des ruissellements de la région pointoise.

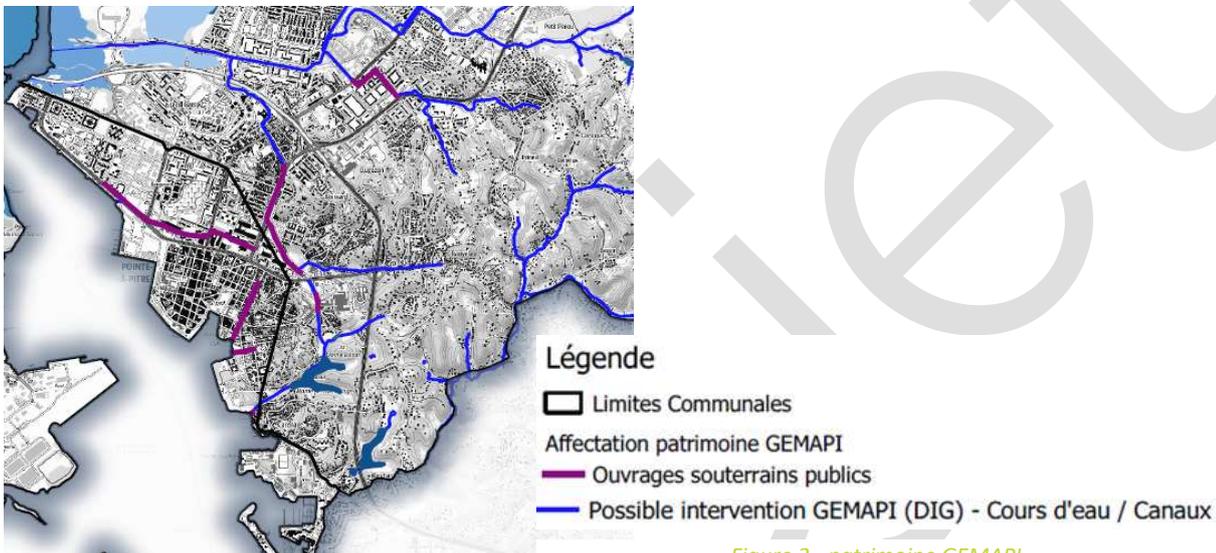
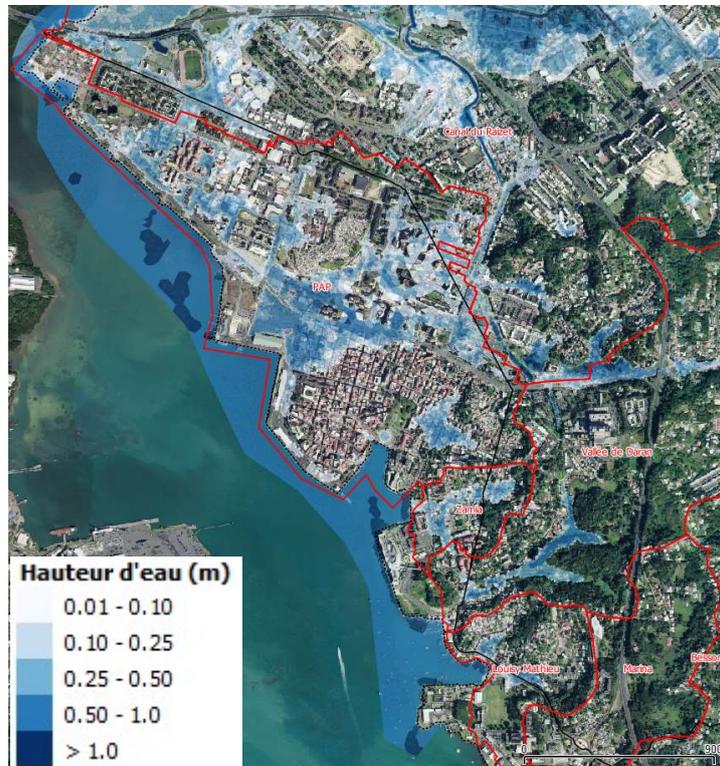


Figure 2 - patrimoine GEMAPI

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE



➤ **Débordement GEPU**

Volume débordé T= 10 ans

- Supérieur à 1000 m3
- Compris entre 500 m3 et 1000 m3
- Compris entre 100 m3 et 500 m3
- Compris entre 50 m3 et 100 m3

➤ **Débordement de canal**

- Hauteur d'eau (m) max T=100 ans
- 0.00 - 0.10
 - 0.10 - 0.20
 - 0.20 - 0.30
 - 0.30 - 0.40
 - 0.40 - 0.50
 - 0.50 - 0.75
 - 0.75 - 1.00
 - 1.00 - 1.50
 - 1.50 - 2.00
 - 2.00 - 3.00
 - 3.00 - 8.34



Figure 3 - Emprise des secteurs étudiés (en haut Bassins versants urbains des Abymes et des Pointe-à-Pitre / en bas : Bassin versant urbain de la zone nord-ouest du Raizet)

4. Faisabilité du développement d'un outil de prévision et/ou d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel »

Sur la base du diagnostic établi par modélisation, il s'agira d'étudier la faisabilité du développement d'un outil de surveillance et d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel ». Il sera par exemple étudié, la possibilité d'utiliser ou de développer le réseau de caméras de vidéosurveillance pour organiser l'alerte selon différents seuils de monter du niveau d'eau.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassins versants urbains des Abymes et des Pointe-à-Pitre Bassin versant urbain de la zone nord-ouest du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	SMGEAG
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X		

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques	80 000,00 €
Étude hydraulique dont investigations de terrain et préconisations	120 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			80 000,00€	120 000,00€		

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	100 000,00 €	50%			60 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	40 000,00 €	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Cartographie de l'aléa « ruissellement urbain »
Élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique dédié au « ruissellement urbain »

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-8

Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance
- Se protéger contre les surcotes marines et les submersions chroniques

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le territoire de Cap Excellence est vulnérable aux inondations par submersion marine. Pour une période de retour 100 ans ce sont près de 12 400 habitants et 11 000 emplois qui sont exposés aux inondations particulièrement sur les secteurs de Pointe-à-Pitre, Jarry et du Raizet.

La présente action vise à étudier la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry au regard des phénomènes de submersion marine. Les phénomènes étudiés porteront sur la surélévation temporaire du niveau de la mer (les surcotes) ainsi que sur la surélévation permanente du niveau de la mer (les submersions chroniques).

Pour ce qui est de la surélévation temporaire du niveau de la mer (les surcotes), cette étude s'inscrit dans la continuité des résultats issus des projets :

- INTERREG Caraïbes "CARIB-COAST" (étude de l'évènement historique et probabiliste de la submersion marine (niveaux d'eau et vagues) pour les périodes de retour 10 ans, 50 ans et 100 ans à une résolution 20 m) ;
- Cartographie de l'aléa submersion martine dans le cadre de la révision des PPRN (cartographie de la dynamique de submersion : vitesse, hauteur et cinétique) en climat actuel et futur (horizon 2100).

Elle n'aura pas pour objet de rejouer les modélisations hydrodynamique 2D/3D et de submersion marine réalisée, en état actuel, à différentes échelles dans ce cadre.

L'objectif de cette étude sera au contraire d'affiner la connaissance à une échelle très localisée dans le but, d'une part, de dimensionner des potentiels ouvrages de protection, et, d'autre part, de réaliser les analyses Multincrières (ACB-AMC) nécessaires à l'obtention de Fonds FPRNM dans la carte d'une labellisation PAPI. Ainsi les résultats des projets précités (CARIB-COAST et révision des PPRN) seront exploités comme des « données d'entrées » visant à alimenter les limites d'un modèle hydrodynamique de submersion très localisé (données de forçage).

Pour ce qui est de la surélévation permanente du niveau de la mer (les submersions chroniques), cette étude s'inscrit dans la continuité des résultats de :

- L'étude des échelles de temps d'émergence des inondations chroniques dans le grand pôle économique de la Guadeloupe (BRGM, Février 2021)
- L'action n°1-9 relative à l'instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique

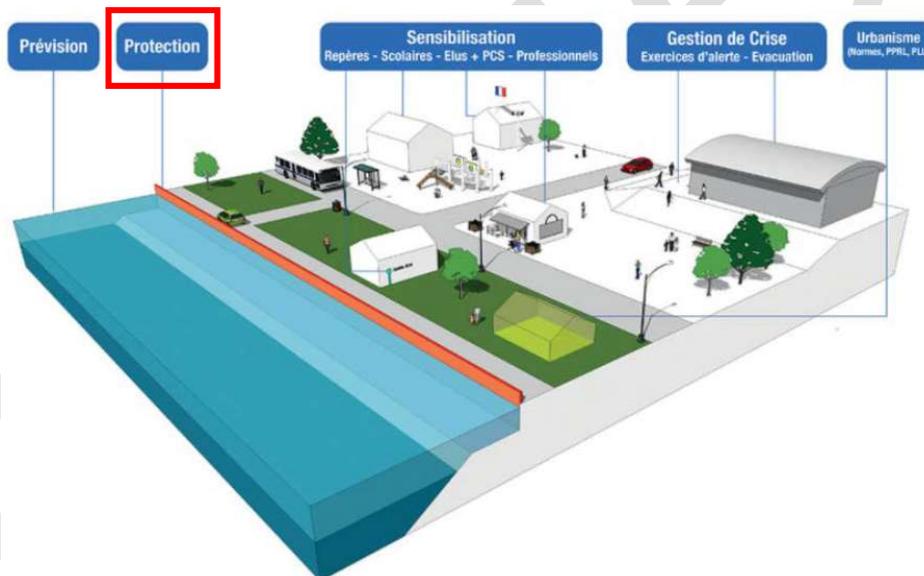
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Elle n'aura pas pour objet de rejouter les projections effectuées dans ce cadre. Il s'agira également d'exploiter ces résultats comme données d'entrée visant à alimenter les limites du modèle hydrodynamique de submersion très localisé.

L'objectif de cette étude, vis-à-vis des submersions chroniques, sera d'une part, de dimensionner des potentiels ouvrages de protection, et, d'autre part, de réaliser les analyses Multicritères (ACB-AMC) nécessaires à l'obtention de Fonds FPRNM dans la carte d'une labellisation PAPI.

Ainsi, l'objectif de cette action est :

- Le développement d'une modélisation hydrodynamique 2D/3D et de submersion marine temporaire et permanente très localisé. Des visites de terrains et des relevés topographiques viendront, utilement, alimenter la construction de la géométrie du modèle afin de représenter le plus finement possible la dynamique de submersion pour différentes probabilités d'apparition et pour différentes hypothèses d'évolution du climat dans le futur ;
- L'étude et la pré-conception des solutions techniques de protection à la cote et/ou rattachée et le dimensionnement des ouvrages associés (se reporter Figure 1)
- L'intégration de ces ouvrages au modèle et l'analyse multicritère associée (AMC-ACB)
- La description des travaux à réaliser, les grands principes méthodologiques et les contraintes éventuellement liées ;
- Le chiffrage et le planning prévisionnel des travaux



AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

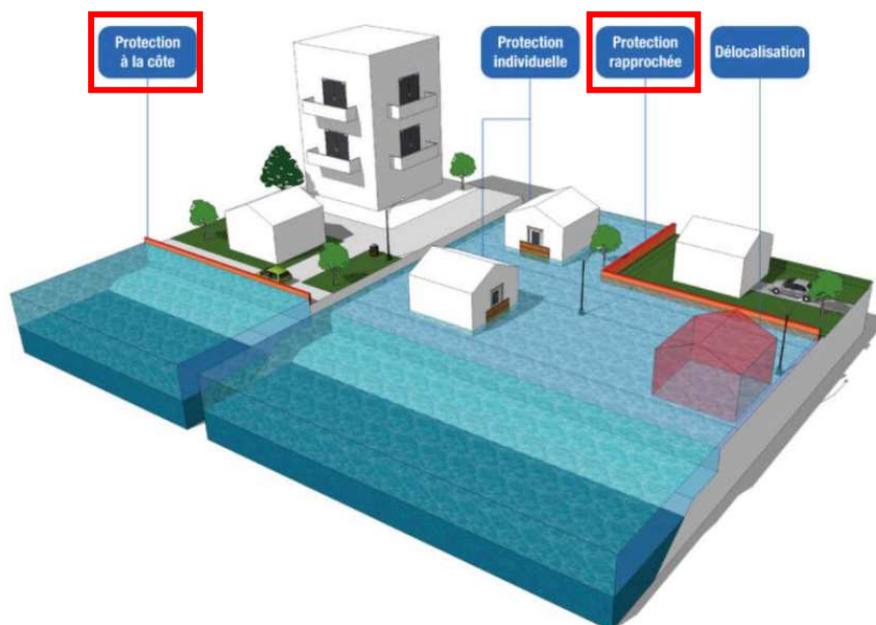


Figure 1 – Schéma de solution de protection à la côte et/ou rapprochée

Le linéaire à étudier représenterait environ 25 km :

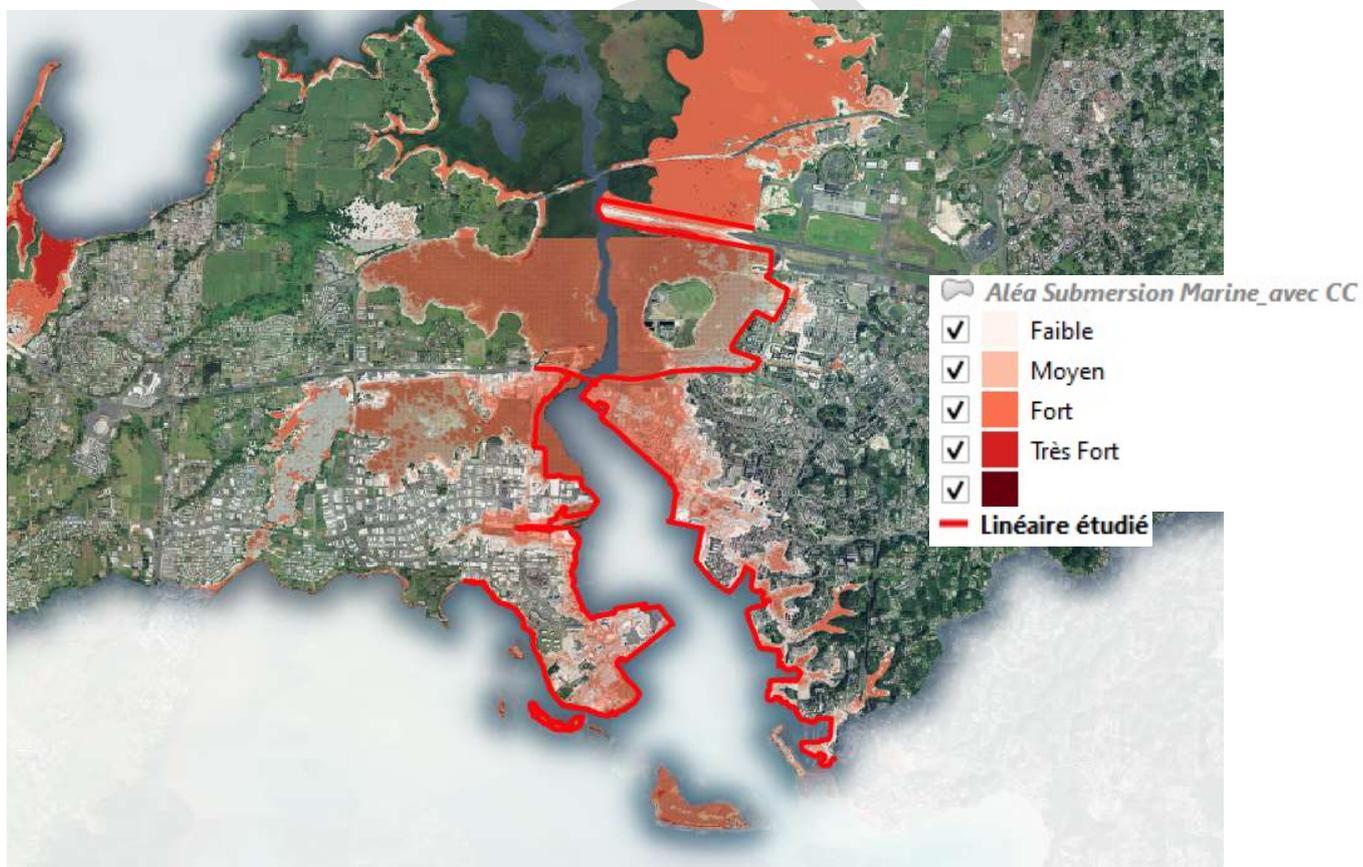


Figure 2 - linéaire objet de l'étude

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	SMGEAG
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques	100 000,00 €
Modélisation hydrodynamique et étude des solutions de protection	150 000,00 €
TOTAL	250 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			62 500,00€	62 500,00€	62 500,00€	62 500,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	125 000,00 €	50%			75 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	50 000,00 €	20%				
Département		Office de l'eau		BRGM		

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Linéaire de littoral étudié
 Nombre de solutions de protection étudiées
 Nombre d'enjeux potentiellement protégés

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-9

Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance du phénomène de submersion chronique
- Contribuer au développement d'une politique de prévention à ce type de phénomène

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Depuis 30 ans, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont montré que le niveau moyen de la mer augmente en raison du réchauffement climatique anthropique et que le niveau de la mer continuera d'augmenter à l'avenir.

L'élévation du niveau de la mer, à plusieurs conséquences :

- Générer des inondations dites « chroniques » c'est à dire des inondations se produisant à marée haute dans des conditions météorologiques calmes ;
- Aggraver les événements extrêmes de submersion marine et les effets des surcotes temporaires ;
- Aggraver les inondations dues aux précipitations intenses particulièrement dans les zones basses dont les exutoires se retrouvent noyés ;

Ces 3 conséquences sont cumulatives pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence qui présente une vulnérabilité et une sensibilité particulièrement importante à l'élévation du niveau de la mer. Les submersions chroniques sont d'ores et déjà observées dans les zones basses du territoire, comme au cours du mois d'août 2022, notamment, dans le secteur de la Ville de Pointe-à-Pitre (se reporter Figure 1).



Figure 1 - Submersion chronique de Pointe-à-Pitre le 02 août 2022

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Dans le cadre d'une convention de Recherche et Développement entre le BRGM et la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, la présente action vise à déployer une instrumentation adaptée à l'étude du phénomène de submersion chronique et de sa propagation dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et dans la nappe souterraine.

Cette action est déclinée en deux phases :

- **Phase 1 : Mise en œuvre des instruments de mesure**

Les instruments de mesure déployés seraient les suivants :

- Dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales : Trois sondes capables de mesurer les paramètres suivants : hauteur d'eau, pression, température, salinité. Ces sondes seraient positionnées en trois points différents du territoire. Au regard des enjeux et du retour d'expérience des inondations du mois d'août 2022, il apparaîtrait pertinent de déployer ces sondes en priorité sur le territoire de Pointe-à-Pitre* comme, par exemple, sur les secteurs de Lauricisque, Quai Lesfevre, Rue Vatable.
- Dans un piézomètre : Une sonde capable de mesurer les paramètres suivants : hauteur d'eau, pression, température, salinité. De la même manière il apparaîtrait pertinent d'équiper en priorité un piézomètre du territoire de Pointe-à-Pitre*.

* Les relevés pourront, ensuite, être extrapolés à d'autre secteur du territoire communautaire (Jarry, Raizet).

Ces équipements seraient déployés durant 2 années. Pour l'heure, cette instrumentation serait déployée dans un objectif d'amélioration de la connaissance. Elle ne serait pas déployée dans un objectif d'alerte ou de surveillance. Ainsi, il ne sera pas prévu de moyen de télétransmission en temps réel. Les données enregistrées seront uniquement relevées manuellement en temps différé.

Le choix des sites et des équipements ainsi que les modalités de mise en œuvre et d'exploitation seront étudiés et définis en début de prestation.

- **Phase 2 : Exploitation des données acquises dans un objectif d'amélioration de la connaissance des phénomènes de submersion chronique**

Les données acquises en phase 1 permettront d'affiner l'état des connaissances des phénomènes de submersion chronique à l'image de la publication « l'étude des échelles de temps d'émergence des inondations chroniques dans le grand pôle économique de la Guadeloupe (BRGM, Février 2021) ».

Il s'agira, en particulier, d'abonder la connaissance du caractère saisonnier de ce phénomène et d'actualiser les projections futures. Il s'agira également d'appréhender plus finement les conséquences de ces inondations, notamment, sur :

- Leur emprise spatiale ;
- La durée de submersion (selon la saisonnalité) ;
- Les volumes d'eau mobilisés.

En complément, il s'agira, de proposer des indicateurs de projection à destination, notamment, des riverains directement impactés par ces submersions.

Enfin, des préconisations seront émises, notamment, en matière de :

- Pérennisation des équipements de mesures avec, en complément, d'autres sites et/ou le développement d'une télésurveillance en temps réel dans un objectif de surveillance et d'alerte ;
- Solutions de protection collective et/ou individuelle, de limitation de la pénétration de l'eau dans le réseau et amélioration de la capacité de ressuyage le cas échéant ;
- De réduction de la vulnérabilité, d'information de la population et d'anticipation ;
- Relocalisation et d'adaptation à long terme

Les données mesurées ainsi que les conclusions de la phase 2 constitueront des données d'entrées essentielles aux actions :

- Action n°1-7 : Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes
- Action n°1-18 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Zones altimétriques basses du territoire de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	SMGEAG
		Exécution	BRGM

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Mise en œuvre des instruments de mesure	80 000,00 €
Exploitation des données acquises	120 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	80 000,00€	120 000,00€				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	100 000,00 €	50%			60 000,00€	30%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	
				40 000,00€	20%	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de station de mesure posé
 Durée des relevés à chaque station
 Actualisation des projections des submersions chroniques

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

 Action
1-10
Mise à jour des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement

 Priorité
3

Objectifs de l'action

- Approfondir la connaissance des mécanismes et des dysfonctionnements à l'origine des inondations
- Etudier des solutions complémentaires
- Intégrer les projets d'aménagement à venir

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques d'Inondations (SPRI) mené, entre 2017 et 2019, dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a contribué à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique et de l'aléa inondation :

- Des bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 33 km de réseau et 4,1 km² qui ont fait l'objet d'une modélisation hydraulique couplée 1D/2D ;
- Des bassins versants PERI-URBAINS des Abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 120 km et 59 km² de modélisation hydraulique 2D ;

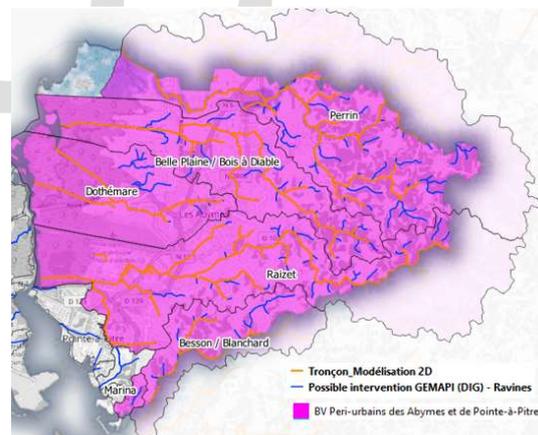
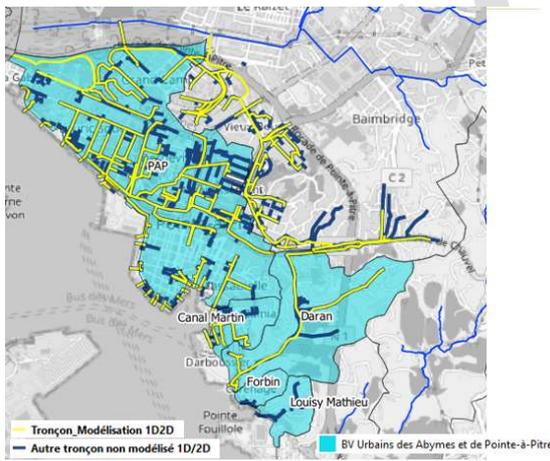


Figure 1 – Emprise de modélisations (à gauche : des bassins versants urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre / à droite : des bassins versants péri-urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre)

En ce qui concerne les bassins versants PERI-URBAINS des Abymes et de Pointe-à-Pitre, 15 scénarii d'aménagement ont été intégrés aux modèles donnant lieu au choix de retenir, sur le bassin versant du Canal du Raizet, le scénario d'aménagement suivant : Mise en conformité de l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou, Construction d'un nouvel ouvrage écreteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) : Hauteur d'environ 10 m pour une capacité de stockage de 625 500 m³, Construction d'une protection rapprochée de la zone d'activités de Morne Vergain dont les débordements sont liés spécifiquement à la berge rive gauche du Canal du Raizet qui s'abaisse sur environ 50ml.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Depuis lors, le territoire a connu des inondations exceptionnelles qui ont été abondamment documentées (relevés de PHEC, capitalisation de témoignages, photos et vidéos, mesures aux stations pluviométriques et nouvelles données RADAR), c'est par exemple le cas des événements pluvieux du 10 novembre 2020, du 07 février 2022 en région pointoise, du 30 avril 2022 sur le centre de la grande Terre, du 21 août 2022 sur les zones urbaines des Abymes, du 16 septembre lors du passage de la tempête tropicale Fiona.

En outre, le territoire de Cap Excellence poursuit sa dynamique d'aménagement de son territoire avec des attentes fortes en termes, notamment, de réduction de l'aléa inondation.

Ainsi il est souhaité, dans le cadre de ce dossier PAPI, mettre à jour les modèles hydrauliques existants en rejouant un ou plusieurs événements récemment documentés :

1. En ce qui concerne les bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre : ce nouvel apport de connaissance fait l'objet d'une fiche action à part entière spécifiquement dédié au ruissellement urbain (se reporter Action n°1-7 : Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes)
2. En ce qui concerne les bassins versants PERI-URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre : ce nouvel apport de connaissance fait l'objet de la présente fiche action.

Il pourrait également être envisagé d'étudier le fonctionnement hydraulique des 2 principaux bassins versants de la Zone Industrielle de Jarry (Zone humide du projet JARRIV et zone humide bordan la Sablière).

Elle a pour objet :

- **L'actualisation du diagnostic du territoire au regard des récents événements inondations** qui seront rejoués et caractérisés. La méthodologie déployée sera la même que le SPRI du PAPI des Grands-Fonds, à savoir : recueil et analyse de données complémentaires, étude des récents événements, reconnaissances de terrain complémentaires, relevés topographiques complémentaires, actualisation des modèles hydrauliques et de la caractérisation des aléas, actualisation du diagnostic de vulnérabilité
- **L'étude de solutions complémentaires visant à réduire l'aléa inondation.** La méthodologie déployée sera la même que le SPRI du PAPI des Grands-Fonds, à savoir : Etude pré-opérationnelle, analyse mutli-critère (ACB – AMC) et analyse environnementale ;
- **L'étude de solutions complémentaires visant à supprimer des points noirs hydrauliques ;**
- **L'étude de solutions complémentaires visant à limiter les ruissellements par des méthodes douces ;**
- **L'étude de solutions complémentaires visant à restaurer des zones d'expansion de crue , des annexes hydrauliques ou des zones humides ;**
- **L'intégration d'éventuel projet d'aménagement** nécessitant une analyse, à l'échelle du bassin versant, de l'impact pour appuyer l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme (se reporter Action n°4-2 Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire)

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Bassins versants Péri-Urbains des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	SMGEAG – DEAL – Route de Guadeloupe
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE
Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques	100 000,00 €
Mise à jour des modèles hydrauliques et intégration de solutions complémentaires	200 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	50 000,00€	50 000,00€	50 000,00€	50 000,00€	50 000,00€	50 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	105 000,00 €	50%			90 000,00€	30%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	
					60 000,00€	20%

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Cartographie et caractérisation des événements majeurs récents
 Nombre de scénarii d'aménagement complémentaire étudié
 Nombre d'enjeux protégés

AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action
2-1**Déployer un Système d'Alerte Local (SDAL) sur le bassin versant du canal du Raizet**Priorité
1

Objectifs de l'action

- Anticiper et alerter les populations couvertes par le dispositif
- Surveiller l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou
- Acquérir des données mesurées de hauteur d'eau

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques Inondations a étudié la solution technique de déploiement d'un Système d'Alerte Local (SDAL) aux crues au droit de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou qui aurait trois objectifs :

- Anticiper et alerter la zone protégée à l'aval ;
- Anticiper et alerter la zone sur-inondée à l'amont ;
- Surveiller l'ouvrage en cas de surverse de l'évacuateur de crue en béton ou du remblai.

Ainsi la faisabilité du déploiement de ce type d'équipement a été confirmée et le fonctionnement du système a été pré-dimensionné pour la zone aval et pour la zone amont (se reporter Figure 1).

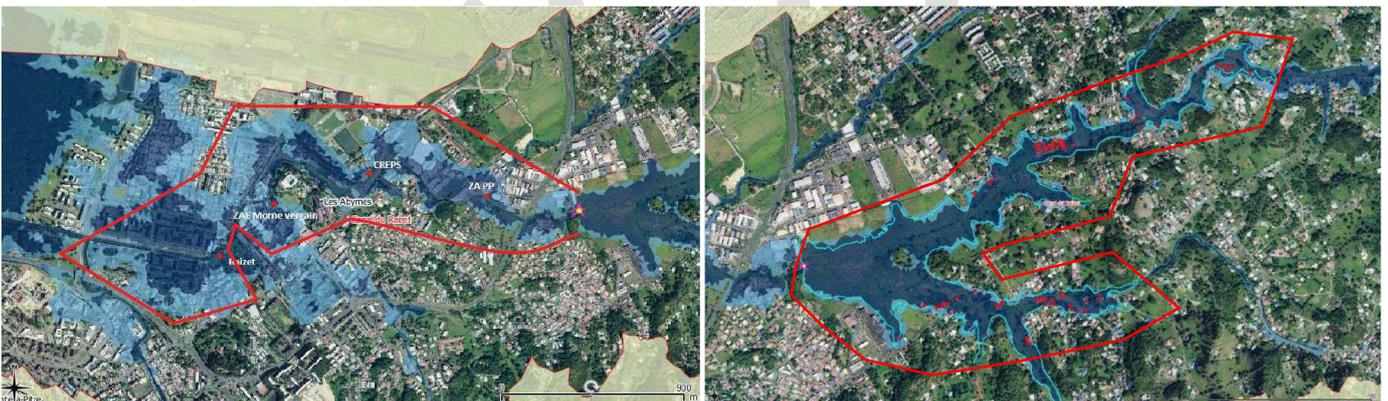


Figure 1 – Zones d'alerte (à gauche : zone protégée à l'aval / à droite : zone sur-inondée à l'amont)

L'équipement de l'évacuateur de crue béton de l'ouvrage écrêteur de crue de petit Pérou comprend :

- Une sonde dans le plan d'eau intermittent amont pour mesurer les hauteurs d'eau avant surverse,
- Un capteur radar fixé par un mat au-dessus de la retenue, côté amont. La longueur de déport devra être de l'ordre de 10m en amont pour mesurer les hauteurs d'eau en dehors de la zone influencée par l'évacuateur,
- Une centrale d'acquisition permettant de stocker, mémoriser et transmettre des informations issues de capteur. Cette centrale est dotée d'un calculateur paramétrable, capable de traiter les données mesurées et d'identifier les dépassements de seuils préétablis. Elle doit être raccordable

AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

à tous vecteurs de communication (IP, RTC, GSM, satellites, radio, GPRS, 3G, ...) afin de pouvoir transmettre informations, alarmes, photos... ou prendre la main à distance.



Figure 2 - Exemple des équipements à déployer

A noter – Equipement prévu dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou

L'équipement de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou sera programmé dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'ouvrage (se reporter Fiche action n°6-3 - Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou). Ainsi le choix des équipements et les prescriptions techniques d'installation seront précisés dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre relatives à ces travaux.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du Canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	62 000,00 €
Exploitation / supervision web (5 000 €/ an)	30 000,00 €
TOTAL	92 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	67 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	46 000,00€	50%	27 600,00€	30%		
	EPCI		Communes		Région	
	18 400,00€	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Système d'alerte déployé
 Durée des relevés

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action

4-1

Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement

Priorité

2

Objectifs de l'action

- Mettre en œuvre le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;
- Définir les modalités d'acquisition et les conditions de réalisation des travaux sur des parcelles privées ;
- Assister le Maître d'Ouvrage dans les différentes étapes de mise en œuvre ;

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

La présente action consiste à mener une analyse des conditions de maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10).

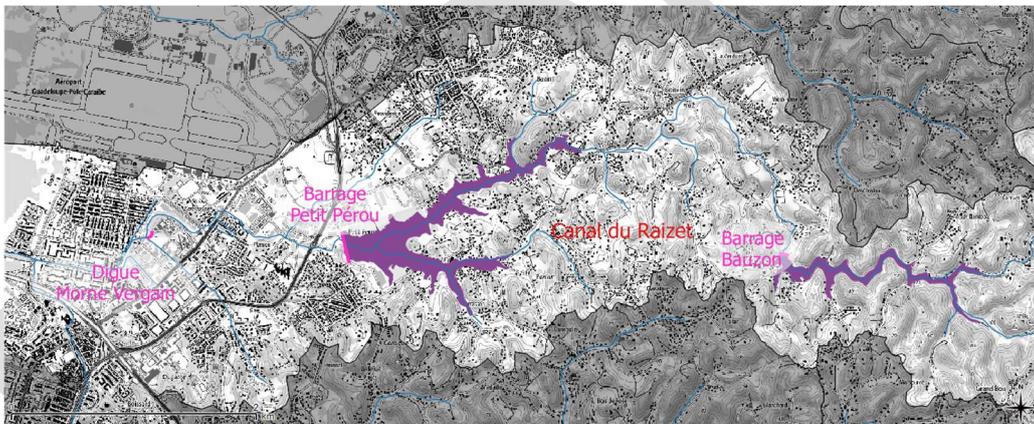


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)

L'étude pré-opérationnelle menée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a permis d'identifier, d'une part, les parcelles sur lesquelles seront réalisés des travaux, et d'autre part, les impacts de ces travaux particulièrement vis-à-vis de la sur-inondation.

La présente action vise à :

- Identifier nominativement les propriétaires, locataires ou gestionnaires ;
- Engager une démarche d'information (courrier, réunion de quartier, entretien individuel,...) ;
- Identifier, selon les situations, les méthodes, les outils, les procédures administratives et les moyens de maîtrise foncières les mieux adaptés ;
- Définir les valeurs foncières des parcelles concernées ;
- Rédiger les protocoles de transaction, les conventions, les actes, les barèmes d'indemnisation des dommages en sur-inondation,....

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Il ne s'agit pas ici de procéder aux acquisitions foncières mais de définir les outils et démarches les plus appropriés aux travaux projetés pour assurer la maîtrise foncière et assister le maître d'ouvrage dans les différentes étapes de mise en œuvre.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	EPF
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Définition et mise en œuvre de la démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	50 000,00 €
TOTAL	50 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	25 000,00€	25 000,00€				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	25 000,00€	50%			15 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	10 000,00€	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Nombre de propriétaires, locataires ou gestionnaires contactés et informés
Nombre d'outils de maîtrise foncière engagé (convention, acquisition, expropriation, protocole,...)

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action

5-1

Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser sur la connaissance de son exposition aux inondations
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques et organisationnelles
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux d'adaptation

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

La réalisation de diagnostics et l'accompagnement des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations vise à :

- **Informier et sensibiliser** : sur la connaissance de son exposition aux inondations ; Sur la vulnérabilité et les limites de son bâti ; Sur les mesures et dispositifs existants ; Sur les bons comportements à adopter...
- **Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis** : Evaluer le niveau du risque et les points sensibles pour le bâti et les personnes ; Formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles (avant, pendant et après l'inondation) adaptées aux biens, aux personnes et au niveau d'exposition ; Evaluer le coût de ces mesures, avec un ordre de priorité ; Réaliser une analyse des contraintes techniques et économiques ; Proposer des solutions de financement.
- **Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux** : Fourniture d'un mode d'emploi individualisé sur les suites à donner, les étapes à suivre et les délais à respecter ; Fourniture des données et documents techniques nécessaires ; Appui dans la collecte des devis ; Appui dans le suivi des chantiers ; Appuis dans la réception des travaux.

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité fait état, pour les bâtiments à usage d'habitation, de :

- **Pour les inondations par précipitation intense** :
 - o 1 529 bâtiments pour l'occurrence 10 ans dont :
 - **207 (15%) sont exposés à une hauteur d'eau supérieure à 1m** (principalement situés dans le plan d'eau intermittent amont de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou et sur le bassin versant du canal de Perrin au droit des secteurs de Chazeau / Pavé / Caduc)
 - 1 322 (85%) sont exposés à une hauteur d'eau inférieure à 1m dont près de la moitié environ ne dispose pas d'étage.
 - o 4 373 bâtiments pour l'occurrence 100 ans dont :
 - 9% sont exposés à une hauteur d'eau supérieur à 1 m
 - 66% sont exposés à une hauteur d'eau inférieure à 0,5 m
- **Pour les inondations par submersion marine** :
 - o Très peu de bâtiments sont exposés pour une occurrence 10 ans

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

- Toutefois pour l'occurrence 100 ans le nombre de bâtiment à usage d'habitation pourrait atteindre 2 836 bâtiments
- **Pour les inondations par submersion chronique** (permanentes du fait de l'élévation du niveau marin) :
 - 613 bâtiments seraient concernés à l'horizon 2100

En outre, 635 des bâtiments à usage d'habitation exposés aux inondations par précipitation intense pour l'occurrence 10 ans, le sont également pour les inondations par submersion marine. De plus, **345 de ces bâtiments sont également exposés par le phénomène de submersion chronique**. L'ensemble de ces bâtiments, exposé aux trois aléas, est situé sur le territoire de Pointe-à-Pitre dont les $\frac{3}{4}$ se concentrent autour des secteurs suivants :

- Rue Valable / Faubourg Victor Hugo ;
- Quai Lefevbre / Rue Lamartine / Rue de L'abbé Grégoire ;
- Cours Zamia.

Ces chiffres démontrent, d'une part, que le territoire de Cap Excellence est fortement exposé aux inondations, et d'autre part, que des mesures de mitigations sont à déployer massivement pour rendre ces enjeux plus résilients.

Tous les bâtis à usage d'habitation ne pourront pas bénéficier des diagnostics de vulnérabilité. Ainsi il est proposé de prioriser en 1^{er} lieu les bâtis exposés aux 3 aléas essentiellement sur Pointe-à-Pitre (\approx 250) et en second lieu les bâtis dont les hauteurs d'eau dépassent 1m dès l'occurrence 10 ans (\approx 210) particulièrement lorsqu'il n'y a pas d'étage (\approx 50%).

Préalablement au lancement de la campagne de diagnostic à grande échelle, il sera réalisé une phase d'expérimentation dans le but sera d'adapter les outils et la méthode, notamment, vis-à-vis du public de notre territoire, du caractère multirisque (y compris séisme) et de l'architecture locale.

En ce qui concerne l'habitat, les phases d'expérimentation pourront se dérouler sur :

- Le plan d'eau intermittent amont de l'ouvrage écrêteur (\approx 120) de crue de Petit-Pérou (Salle d'Asile, Caraque, Terrasson) – Les Abymes
- Le secteur de la rue Valable et du Faubourg Victor Hugo (\approx 80) – Pointe-à-Pitre

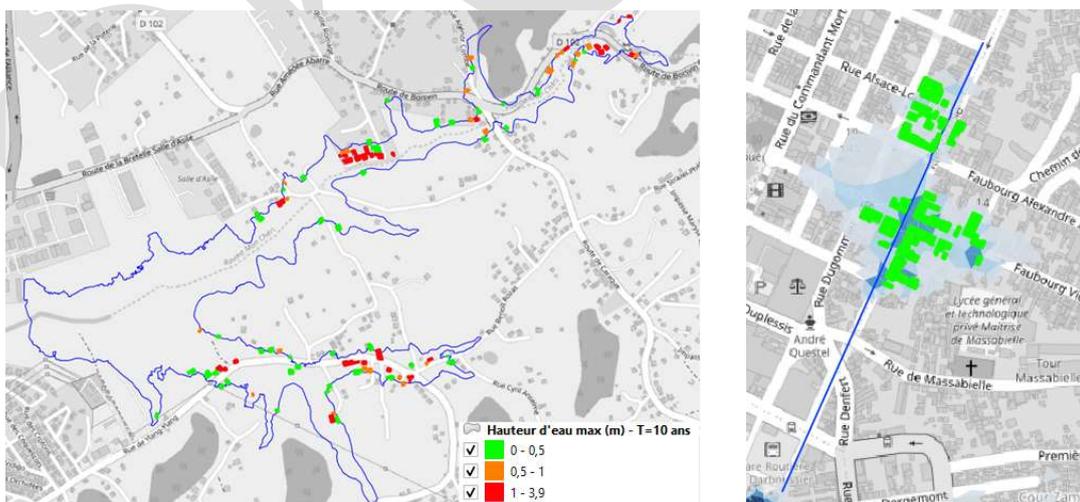


Figure 1 - Secteurs d'expérimentation bâtis à usage d'habitation (à gauche : Plan d'eau amont ouvrage Petit-Pérou / A droite : Rue Valable et Victor Hugo)

Ces deux secteurs permettent d'expérimenter du logement individuel (Petit-Pérou) et du logement collectif (Vatable).

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Sur la durée du PAPI, l'objectif est de réaliser environ 800 diagnostics de vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation (y compris ceux déployés durant la phase d'expérimentation). Cet objectif pourra être revu à la hausse ou à la baisse lors du bilan à mi-parcours du PAPI.

Suite à l'étape de diagnostic l'objectif, les propriétaires, locataires ou gestionnaires peuvent s'engager dans la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Deux types de travaux sont envisagés :

- Des mesures « classiques », correspondant notamment à la pose de batardeaux, de clapets anti-retours sur les canalisations, à la réhausse du réseau électrique ... Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 6 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires menées dans l'hexagone (coût moyen dans l'hexagone de 4 000€ auquel il a été appliqué un ratio de +50% pour tenir compte du contexte local).
- Des mesures « lourdes », correspondant à la création d'un niveau refuge. Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 30 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires menées dans l'hexagone (coût moyen dans l'hexagone de 25 000€ auquel il a été appliqué un ratio de +50% pour tenir compte du contexte local).

A noter : Les travaux sont financés à hauteur de 80%, sans jamais dépasser la limite de 36 000 € par bien à usage d'habitation ou mixte et 50% de sa valeur vénale.

Les retours d'expérience montrent qu'environ 15% des bâtis diagnostiqués font des travaux de réduction, soit l'équivalent de 120 bâtis. Pour les logements sans étages (environ la moitié) seuls 50% s'engage en réalité dans ces travaux qui sont relativement lourds (soit 30 bâtis).

Une enveloppe d'aide aux travaux de réduction de la vulnérabilité est provisionnée sur ces hypothèses. Elle pourra être revue à la hausse ou à la baisse lors du bilan à mi-parcours du PAPI.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Aymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage - Diagnostics	Cap Excellence
	Maître d'ouvrage - Travaux	Particulier / Propriétaire
	Co-pilote	Villes
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité
Modalité de financement
A – Diagnostics

Coût prévisionnel	
Réalisation de 200 diagnostics expérimentaux (1 250 € / Diagnostic)	250 000,00 €
Réalisation de 800 diagnostics (1 000 € / Diagnostic)	600 000,00 €
TOTAL	850 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	125 000,00€	125 000,00€	150 000,00€	150 000,00€	150 000,00€	150 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	425 000,00 €	50%			255 000,00 €	30%
	EPCI		Particulier		Région	
			170 000,00 €	20%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

B – Travaux

Coût prévisionnel	
Réalisation de 60 travaux de réduction de la vulnérabilité « classiques »	360 000,00 €
Réalisation de 30 travaux de réduction de la vulnérabilité « lourds »	900 000,00 €
TOTAL	1 260 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		252 000,00€	252 000,00€	252 000,00€	252 000,00€	252 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	1 008 000,00 €	80%				
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		Particulier / Propriétaire	
					252 000,00 €	20%

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de diagnostic de vulnérabilité réalisé

Nombre de travaux de réduction de la vulnérabilité réalisé

Projet

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

 Action
5-2
Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser sur la connaissance de son exposition aux inondations
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques et organisationnelles
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux d'adaptation

SDAGE
PGRI
SLGRI

Description de l'action

La réalisation de diagnostics et l'accompagnement des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations vise à :

- **Informier et sensibiliser** : sur la connaissance de son exposition aux inondations ; Sur la vulnérabilité et les limites de son bâti ; Sur les mesures et dispositifs existants ; Sur les bons comportements à adopter...
- **Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis** : Evaluer le niveau du risque et les points sensibles pour le bâti et les personnes ; Formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles (avant, pendant et après l'inondation) adaptées aux biens, aux personnes et au niveau d'exposition ; Evaluer le coût de ces mesures, avec un ordre de priorité ; Réaliser une analyse des contraintes techniques et économiques ; Proposer des solutions de financement.
- **Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux** : Fourniture d'un mode d'emploi individualisé sur les suites à donner, les étapes à suivre et les délais à respecter ; Fourniture des données et documents techniques nécessaires ; Appui dans la collecte des devis ; Appui dans le suivi des chantiers ; Appuis dans la réception des travaux.

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité fait état, pour les bâtiments à usage économique de :

- **Pour les inondations par précipitation intense** :
 - o 446 bâtiments concernés pour l'occurrence 10 ans dont :
 - 20 bâtiments sont exposés à une hauteur d'eau supérieure à 1m (principalement situés dans la ZAE de Petit-Pérou et de Morne Vergain)
 - 196 (44%) de ces bâtiments le sont également pour des inondations par submersion marine. De plus **71 de ces bâtiments sont également exposés par le phénomène de submersion chronique**. Il s'agit en 1^{er} lieu des zones basses de Pointe-à-Pitre et particulièrement des secteurs suivants (soumis aux trois aléas) :
 - Rue Saint-Louis du Sénégal / Soukhomi (Pointe-à-Pitre)
 - Quai Lefebvre / Rue Lamartine / Rue de L'abbé Grégoire (Pointe-à-Pitre)
 - Rue Valable / Faubourg Victor Hugo (Pointe-à-Pitre) ;

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

- 696 bâtiments pour l'occurrence 100 ans dont :
 - En complément des secteurs pré-cités, les secteurs suivants sont concernés par les deux aléas :
 - Rue Thomas Edison / Boulevard de la Pointe Jarry
 - Rue Amper / Rue de l'Europe
- **Pour les inondations par submersion marine :**
 - Aucun bâtiment d'activité n'est impacté par la submersion marine de période de retour 10 ans
 - 547 bâtiments d'activité sont impactés pour l'occurrence 100 ans
- **Pour les inondations par submersion chronique** (permanentes du fait de l'élévation du niveau marin) :
 - 66 bâtiments à l'horizon 2100

Ces chiffres démontrent, d'une part, que le territoire de Cap Excellence est fortement exposé aux inondations, et d'autre part, que des mesures de mitigations sont à déployer massivement pour rendre ces enjeux plus résilients.

Tous les bâtis à usage économique ne pourront pas bénéficier des diagnostics de vulnérabilité. Ainsi il est proposé de prioriser en 1^{er} lieu les bâtis exposés aux 2 voire 3 aléas inondations essentiellement sur Pointe-à-Pitre et sur Jarry, et, en second lieu les bâtis dont les hauteurs d'eau dépassent 1m pour l'occurrence 10 ans essentiellement sur les zones d'activités de Petit-Pérou et de Morne-Vergain.

Préalablement au lancement de la campagne de diagnostic à grande échelle, il sera réalisé une phase d'expérimentation dans le but d'adapter les outils et la méthode, notamment, vis-à-vis du public économique du territoire, du caractère multirisque (y compris séisme) et de l'architecture locale.

En ce qui concerne les entreprises, la phase d'expérimentation se déroulera à Jarry en priorité sur les secteurs :

- Rue Amper / Rue de l'Europe
- Rue Thomas Edison / Boulevard de la Pointe Jarry



Figure 1 - Secteurs d'expérimentation bâtis à usage économique (à gauche : - Rue Amper / Rue de l'Europe - A droite : Thomas Edison / Boulevard de la Pointe Jarry)

Sur la durée du PAPI, l'objectif est de réaliser environ 150 diagnostics de vulnérabilité des entreprises (y compris ceux déployés durant la phase d'expérimentation). Cet objectif pourra être revu à la hausse ou à la baisse lors du bilan à mi-parcours du PAPI.

Suite à l'étape de diagnostic les entrepreneurs peuvent s'engager dans des travaux de réduction de la vulnérabilité. Toutefois ces travaux ne sont, globalement, pas subventionnés par le FPRNM. Seuls les biens d'activités professionnelles d'entreprises de moins de 20 salariés peuvent bénéficier d'un financement FPRNM à hauteur de 20% dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien. **Aussi le diagnostic de vulnérabilité comprendra un accompagnement dans les démarches administratives pour la recherche et l'obtentions d'autres aides financières.**

Pour l'heure, aucune enveloppe dédiée à la réalisation des travaux n'est provisionnée.

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre						
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Maître d'ouvrage – Diagnostics *</td> <td>Cap Excellence</td> </tr> <tr> <td>Co-pilote</td> <td>CCI / Villes</td> </tr> <tr> <td>Exécution</td> <td>Externe</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage – Diagnostics *	Cap Excellence	Co-pilote	CCI / Villes	Exécution	Externe
Maître d'ouvrage – Diagnostics *	Cap Excellence						
Co-pilote	CCI / Villes						
Exécution	Externe						

* L'action pourra être menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Guadeloupe, sous maîtrise d'ouvrage de Cap Excellence (convention de partenariat)

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

A – Diagnostics

Coût prévisionnel	
Réalisation de 20 diagnostics expérimentaux (1 250 € / Diagnostic)	25 000,00 €
Réalisation de 130 diagnostics (1 000 € / Diagnostic)	130 000,00 €
TOTAL	155 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	25 000,00€	26 000,00€	26 000,00€	26 000,00€	26 000,00€	26 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	77 000,00 €	50%			46 500,00 €	30%
	EPCI		Entreprise		Région	
			31 000,00 €	20%		
Département		Office de l'eau		BRGM		

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de diagnostic de vulnérabilité réalisé

Projet

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action

5-3

Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser sur la connaissance de son exposition aux inondations
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques et organisationnelles
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux d'adaptation

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

La réalisation de diagnostics et l'accompagnement des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations vise à :

- **Informier et sensibiliser** : sur la connaissance de son exposition aux inondations ; Sur la vulnérabilité et les limites de son bâti ; Sur les mesures et dispositifs existants ; Sur les bons comportements à adopter...
- **Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis** : Evaluer le niveau du risque et les points sensibles pour le bâti et les personnes ; Formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles (avant, pendant et après l'inondation) adaptées aux biens, aux personnes et au niveau d'exposition ; Evaluer le coût de ces mesures, avec un ordre de priorité ; Réaliser une analyse des contraintes techniques et économiques ; Proposer des solutions de financement.
- **Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux** : Fourniture d'un mode d'emploi individualisé sur les suites à donner, les étapes à suivre et les délais à respecter ; Fourniture des données et documents techniques nécessaires ; Appui dans la collecte des devis ; Appui dans le suivi des chantiers ; Appuis dans la réception des travaux.

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité fait état, pour les bâtiments publics d'environ :

- 43 00 m² exposés par une submersion marine de période de retour 100 ans ;
- 45 000 m² exposés par une inondation par précipitation de période de retour 100 ans.

La priorité sera donnée aux diagnostics des bâtis suivants :

- Etablissement de gestion de crise (par exemple : la mairie et la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre)
- Etablissements scolaires et crèches (par exemple : le collège et l'école élémentaire de Front de Mer à Lauricisque, la crèche Denis TONTON)

Suite à l'étape de diagnostic les propriétaires peuvent s'engager dans des travaux de réduction de la vulnérabilité pouvant être financés à hauteur de 40% par le FPRNM.

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage – Diagnostics *	Cap Excellence
	Maître d'ouvrage – Travaux	Propriétaire
	Co-pilote	Villes
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

A – Diagnostics

Coût prévisionnel	
Réalisation de diagnostics	50 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		25 000,00€	25 000,00€			

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	25 000,00 €	50%			15 000,00 €	30%
	EPCI		Propriétaire		Région	
			10 000,00 €	20%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

B – Travaux

Coût prévisionnel	
Travaux de réduction de la vulnérabilité « classiques »	200 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				66 666,67€	66 666,67€	66 666,67€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	80 000,00€	40%			80 000,00€	40%
	EPCI		Propriétaire		Région	
			40 000,00€	20%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Nombre de diagnostic
Nombre de travaux de réduction de la vulnérabilité réalisé

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

 Action
6-3
**Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue
de Petit-Pérou**

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Défense contre les inondations
- Mise en œuvre du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

• RAPPELS DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENTS STRUCTURELS GLOBAL

Le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) comprend :

- Tranche 1 : Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou ;
- Tranche 2 : Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) ;
- Tranche 3 : Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain.

Ce programme représente une enveloppe prévisionnelle totale de 4 700 000 € HT répartie de la manière suivante :

Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	2 200,00 € HT
Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes)	2 200,00 € HT
Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	300,00 € HT
TOTAL - Programme d'aménagements structurels	4 700 000 € HT

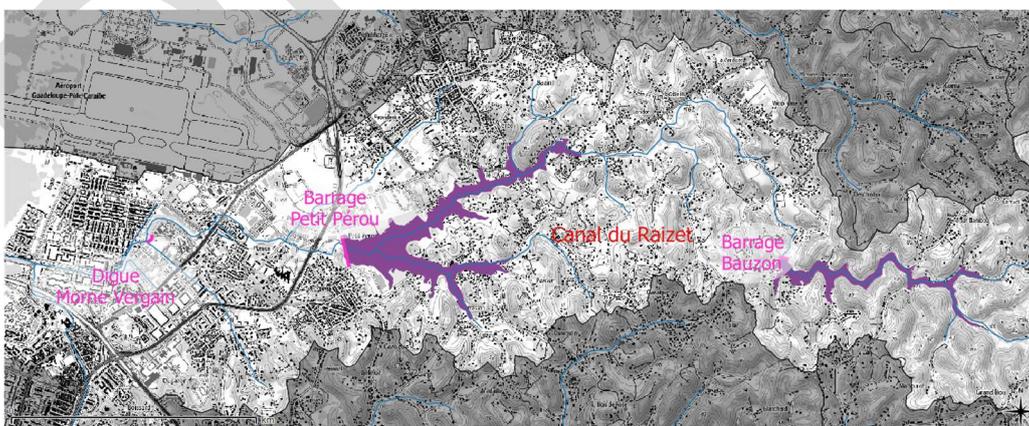


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des Analyses cout bénéfice et des analyses multicritères, pour le projet global de travaux de réduction des inondations du bassin versant du canal du Raizet.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

	T (an) = 5 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	1 089	1 042	-47
Indicateur P7	2 881	1 189	-1 692
Indicateur M1	2 153 178	1 500 155	-653 023
Indicateur M2	222 737	158 163	-64 574
Indicateur M3	10 912	10 320	-592
Indicateur M4	207 656	114 719	-92 937

La situation avant projet correspond ici à la situation de référence où l'ouvrage de Petit-Pérou est mis en conformité.

INDICATEURS	T (an) = 10 ans			T (an) = 30 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	1 257	1 093	-164	5 201	2 886	-2 315
Indicateur P2	206	101	-105	656	360	-296
Indicateur P3*	1	1	0	6	1	-5
Indicateur P4	0	0	0	0	0	0
Indicateur P5*	19	15	-3	37	27	-10
Indicateur P6	58	45	-13	106	69	-37
Indicateur P7	2 988	1 485	-1 503	5 126	3 121	-2 005
Indicateur P8	0	0	0	0	0	0
Indicateur P9*	0	0	0	0	0	0
Indicateur P10	3	2	-1	7	4	-3
Indicateur P11	237	220	-17	290	279	-11
Indicateur M1	3 648 066	2 295 947	-1 352 119	9 629 301	5 118 242	-4 511 059
Indicateur M2	563 755	246 635	-317 120	1 058 108	678 052	-380 055
Indicateur M3	12 561	11 867	-694	14 540	14 402	-138
Indicateur M4	618 978	230 718	-388 260	3 223 482	1 529 988	-1 693 494

	T (an) = 100 ans			T (an) = 1 000 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	7 549	6 910	-639	10 251	9 944	-307
Indicateur P7	8 475	5 299	-3 176	9 558	9 351	-208
Indicateur M1	18 670 135	14 695 343	-3 974 792	30 050 152	28 394 962	-1 655 190
Indicateur M2	1 620 849	1 300 912	-319 937	2 282 492	2 107 305	-175 186
Indicateur M3	15 280	15 769	489	16 289	17 013	724
Indicateur M4	5 003 284	4 032 845	-970 439	7 093 990	6 515 110	-578 880

	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur I1	0	0	0

Indicateur M6 : Coûts d'investissement	4 700 000	€ HT
Indicateur M7 : Coûts annuels différés	188 000	€ HT
Indicateur M8 : Coûts environnementaux	188 000	€ HT
Domage moyen annuel actuel (DMA actuel)	1 820 000	€ HT
Domage moyen annuel projet (DMA projet)	1 190 000	€ HT
Domage évité moyen annuel (DEMA)	630 000	€ HT

L'ensemble du programme peut être mené simultanément ou phasé par tranche. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence souhaite mener, en premier lieu, les travaux de mise en conformité de l'actuel ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou (tranche 1) objet de la présente fiche action.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

• **TRANCHE 1 : MISE EN CONFORMITE DE L'ACTUEL OUVRAGE ECRETEUR DE CRUE DE PETIT-PEROU**

Construit en 1967 et rehaussé en 1988, l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou permet de protéger une population estimée, à ce jour, à près de 3 800 personnes, sur les zones urbaines et commerciales du Raizet, de Morne Vergain et de Petit-Pérou.

Constitué d'un évacuateur de crue (EVC) en béton et d'un remblai, ce barrage souffre d'un déficit de gestion, de surveillance et d'exploitation. De plus, l'évolution de la réglementation et de la doctrine technique rendent aujourd'hui nécessaire l'engagement de travaux de mise en conformité.

Ainsi le programme de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou porte sur :

- La reconstruction du remblai (sans augmenter son niveau de protection) afin de répondre aux recommandations du Comité Français des Barrages et Réservoirs (insensibilité à la surverse d'une crue 10 000 ans, fosse de dissipation aval,...) ;
- La reprise de l'étanchéité de l'EVC en béton, déracinements et petites réparations ;
- La Reprise des affouillements au niveau de l'interface de l'EVC avec le terrain naturel et notamment avec le chenal calibré aval ;
- Le Changement du peigne à embâcle amont

L'enveloppe financière prévisionnelle est la suivante :

Travaux	1 885 000 € HT
Maitrise d'œuvre (y compris géotechnique, missions SPS & CT, études réglementaires)	315 000 € HT
TOTAL - Mise en conformité de l'actuel ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou	2 200 000 € HT

La mise en conformité de l'ouvrage passe également par sa régularisation administrative au titre, notamment, du droit foncier, du droit de propriété et du droit de l'eau (y compris vis-à-vis de sa reconnaissance comme aménagement hydraulique le faisant entrer dans le patrimoine de l'autorité GEMAPIENNE). En effet, à ce jour, cet ouvrage souffre d'un déficit de reconnaissance au titre de l'ensemble des réglementations.

Dans l'attente de cette régularisation administrative, et, considérant que l'assiette de l'ouvrage est sur du domaine privé de l'Etat, la DEAL porte la propriété de l'ouvrage. La Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la DEAL.

A noter 1 - En complément la nécessité d'une voie d'accès :

Les études pré-opérationnelles menées dans le cadre du PAPI des bassins des Grands-Fonds (SPRI) n'ont pas portées sur la nécessité de créer un accès à l'ouvrage, d'une part, pour sa surveillance et son exploitation, et d'autre part, pour permettre l'accès des engins de chantiers durant la phase travaux.

En effet, à ce jour, il n'existe aucun accès réservé pour se rendre sur l'ouvrage (EVC et remblai). L'accès se fait obligatoirement à pied et par la traversée de parcelles privées.

En outre, Le programme d'extension de la ZAE Dugazon de Bourgogne voisine (niveau AVP) prévoit la création d'un accès depuis la RN11. Il pourrait ainsi être envisagé que cette voie puisse être mutualisée pour un accès commun à la ZAE ainsi qu'à l'ouvrage écreteur de crue de Petit Pérou par le Nord

L'enveloppe financière prévisionnelle de la création de la voie d'accès mutualisée est de 563 000,00 €HT.

La mission de maitrise d'œuvre relative aux travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou portera également sur la création d'une voie d'accès à l'ouvrage.

A cet effet, l'enveloppe prévisionnelle du programme de travaux de la tranche 1 pourrait être amenée à évoluer.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

A noter 2 : En complément l'équipement de l'ouvrage d'un Système d'Alerte Local (SDAL) aux Crues

Conformément à la fiche action 2-1 portant « déploiement d'un système d'avertissement local aux crues (SDAL) sur le bassin versant du Raizet », l'ouvrage écôteur de crue sera doté d'un équipement dont l'objectif sera de :

- Anticiper et alerter la zone protégée à l'aval ;
- Anticiper et alerter la zone sur-inondée à l'amont ;
- Surveiller l'ouvrage en cas de surverse de l'EVC ou du remblais.

Dans le cadre des études pré-opérationnelles du PAPI des bassins des Grands-Fonds (SPRI) la faisabilité du déploiement de ce type d'équipement a été confirmé et le fonctionnement du système a été pré-dimensionné. **Le cout de mise en œuvre a été évaluée à 62 000 € HT.**

La mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou portera également sur l'équipement de l'ouvrage d'un Système d'Alerte Local (SDAL) aux Crues

A cet effet, l'enveloppe prévisionnelle du programme de travaux de la tranche 1 pourrait être amenée à intégrer les dépenses de la fiche action 2-1.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du Canal du Raizet	Maître d'ouvrage	DEAL
	Maître d'ouvrage délégué	Cap Excellence
	Co-pilote	Ville / DEAL
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Maitrise d'œuvre (y compris géotechnique, missions SPS & CT, études réglementaires)	315 000,00 €
Travaux de mise en conformité	1 885 000 € HT
TOTAL	2 200 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	733 333,33€	1 466 666,00€				

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

		Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
		MOE	157 500,00€	50%	157 500,00€	50%	-
	TVX	942 500,00€	50%	-	0%	565 500,00€	30%
Plan de financement	TOT	1 100 000,00€	50%	157 500,00€	7%	565 500,00€	26%
		EPCI		Communes		Région	
	MOE	-	0%				
	TVX	377 000,00€	20%				
	TOT	377 000,00€	17%				

MOE = Maîtrise d'œuvre (y compris géotechnique, missions SPS & CT, études réglementaires) / TVX = Travaux de mise en conformité
 TOT = Total

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation des travaux de mise en conformité

Régularisation administrative de l'ouvrage au titre, notamment, du droit foncier, du droit de propriété et du droit de l'eau

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

 Action
6-4
Etudes pour la construction de l'ouvrage écrêteur de Bozon

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Défense contre les inondations
- Mise en œuvre du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

• RAPPELS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENTS STRUCTURELS GLOBAL

Le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) comprend :

- Tranche 1 : Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou ;
- Tranche 2 : Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) ;
- Tranche 3 : Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain.

Ce programme représente une enveloppe prévisionnelle totale de 4 700 000 € HT répartie de la manière suivante :

Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	2 200,00 € HT
Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes)	2 200,00 € HT
Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	300,00 € HT
TOTAL - Programme d'aménagements structurels	4 700 000 € HT

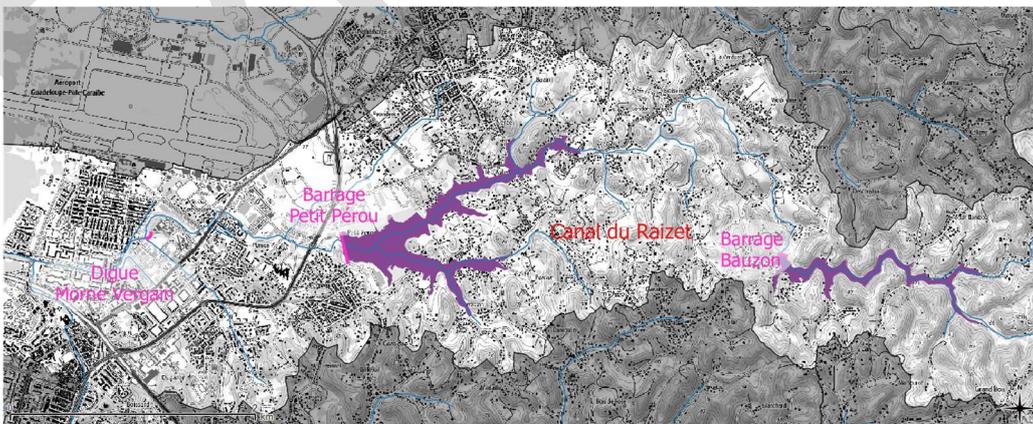


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des Analyses cout bénéfice et des analyses multicritères, pour le projet global de travaux de réduction des inondations du bassin versant du canal du Raizet.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

	T (an) = 5 ans			
	Avant projet	Après projet	Δ	
Indicateur P1	1 089	1 042	-47	La situation avant projet correspond ici à la situation de référence où l'ouvrage de Petit-Pérou est mis en conformité.
Indicateur P7	2 881	1 189	-1 692	
Indicateur M1	2 153 178	1 500 155	-653 023	
Indicateur M2	222 737	158 163	-64 574	
Indicateur M3	10 912	10 320	-592	
Indicateur M4	207 656	114 719	-92 937	

INDICATEURS	T (an) = 10 ans			T (an) = 30 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	1 257	1 093	-164	5 201	2 886	-2 315
Indicateur P2	206	101	-105	656	360	-296
Indicateur P3*	1	1	0	6	1	-5
Indicateur P4	0	0	0	0	0	0
Indicateur P5*	19	15	-3	37	27	-10
Indicateur P6	58	45	-13	106	69	-37
Indicateur P7	2 988	1 485	-1 503	5 126	3 121	-2 005
Indicateur P8	0	0	0	0	0	0
Indicateur P9*	0	0	0	0	0	0
Indicateur P10	3	2	-1	7	4	-3
Indicateur P11	237	220	-17	290	279	-11
Indicateur M1	3 648 066	2 295 947	-1 352 119	9 629 301	5 118 242	-4 511 059
Indicateur M2	563 755	246 635	-317 120	1 058 108	678 052	-380 055
Indicateur M3	12 561	11 867	-694	14 540	14 402	-138
Indicateur M4	618 978	230 718	-388 260	3 223 482	1 529 988	-1 693 494

	T (an) = 100 ans			T (an) = 1 000 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	7 549	6 910	-639	10 251	9 944	-307
Indicateur P7	8 475	5 299	-3 176	9 558	9 351	-208
Indicateur M1	18 670 135	14 695 343	-3 974 792	30 050 152	28 394 962	-1 655 190
Indicateur M2	1 620 849	1 300 912	-319 937	2 282 492	2 107 305	-175 186
Indicateur M3	15 280	15 769	489	16 289	17 013	724
Indicateur M4	5 003 284	4 032 845	-970 439	7 093 990	6 515 110	-578 880

	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur I1	0	0	0

Indicateur M6 : Coûts d'investissement	4 700 000	€ HT
Indicateur M7 : Coûts annuels différés	188 000	€ HT
Indicateur M8 : Coûts environnementaux	188 000	€ HT
Domage moyen annuel actuel (DMA actuel)	1 820 000	€ HT
Domage moyen annuel projet (DMA projet)	1 190 000	€ HT
Domage évité moyen annuel (DEMA)	630 000	€ HT

L'ensemble du programme peut être mené simultanément ou phasé par tranche. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence souhaite échelonner la réalisation des travaux des différentes tranches, d'une part, pour lisser l'effort financier, et d'autre part, pour engager et avancer préalablement le sujet de la maîtrise foncière. Aussi, pour les tranches 2 et 3, dans l'immédiat seules les études de conception et réglementaires sont inscrites au PAPI. Selon l'avancement des différents prérequis aux lancement de travaux, les ambitions du PAPI pourront être revues lors du bilan à mi-parcours.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

• TRANCHE 2 : ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE ECRETEUR DE BOZON

L'ouvrage écreteur de bozon serait un barrage en remblai meuble (type tuf), de 10 m de hauteur et de 57 m de longueur, dimensionné pour une pluie longue d'occurrence 10 ans avec un pertuis de 2m² dont la section pourrait être réduite. Il intercepte 40% du bassin versant du canal du Raizet et offre un volume de rétention à la crête de 588 900 m³.

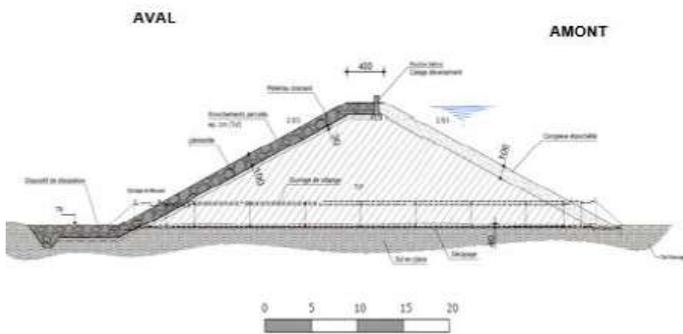


Figure 2 - Coupe type ouvrage de Bozon (à gauche) et emprise du plan d'eau intermittent amont (à droite)

La présente action comprend, a minima :

- Les études de conception :
 - o AVP (y compris essais géotechniques G2-AVP et relevés topographiques préalables)
 - o PRO (y compris les essais géotechnique G2-PRO)
- Les études réglementaires
 - o Etude du comportement de l'ouvrage aux séismes ;
 - o Etude de danger ;
 - o Dossier de demande d'autorisation environnementale ;
 - o Dossier d'enquête publiques / Servitude ;

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné
Bassin versant du canal du Raizet

Modalités de mise en œuvre	
Maître d'ouvrage	Cap Excellence
Co-pilote	DEAL
Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X	X	

AXE 6 : Ralentissement des écoulements
Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes de conception et réglementaires	300 000,00 €
TOTAL	300 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			100 000,00€	100 000,00€	100 000,00€	

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	150 000,00 €	50%			90 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	60 000,00€	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation des études de conception
 Réalisation des études réglementaires

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

 Action
6-5
**Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement
de zone d'expansion de crue**

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Ralentir les écoulements des eaux de ruissellements des versants
- Lutter contre le ruissellement en favorisant l'expansion et l'infiltration
- Réduire les apports d'eau afin de limiter les débordements pour les crues les plus fréquentes
- Mettre en œuvre une démarche exploratoire qui pourra être étendue par la suite.

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques Inondation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds avait pour objectif de relever, lors des phases de reconnaissances de terrain, les « bonnes » et les « mauvaises » pratiques pouvant avoir une influence sur les écoulements observés

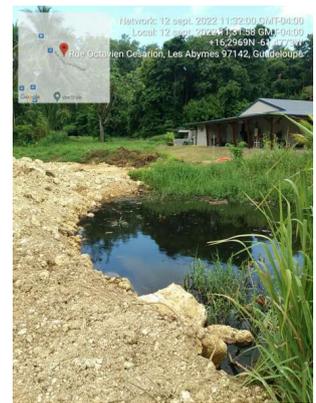
Il s'est avéré que l'obstruction et le remblaiement des zones d'expansion de crue (=zones inondables) sont des pratiques courantes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, particulièrement dans le secteur des Grands-Fonds.



Exemple d'obstruction à BOISVIN



Exemple de remblais à Caraque



Exemple de remblais à Doubs

L'étude a conclu sur la faible efficacité de la restauration très localisée de chaque comblement, d'une part, à l'échelle des bassins versants (grande surface), et, d'autre part, pour des crues exceptionnelles (supérieure à la décennale). En effet, les volumes en jeu sont trop importants.

Toutefois, il n'est plus à démontrer l'efficacité notable de ces espaces sur l'écrêtement des crues à un niveau local et pour des crues courantes (de la crue annuelle à la crue décennale).

Dans le même temps l'étude a démontré l'absence de solution de protection véritablement efficaces sur les autres bassins versants que celui du canal du Raizet.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Aussi, il apparaît désormais indispensable de tester l'efficacité de la restauration et de l'aménagement (renaturation favorisant le ralentissement et l'infiltration par exemple) de ces espaces sur le ralentissement des ruissellements à l'échelle des sous-bassins versants (petite surface) et d'évaluer leur impact sur le ralentissement local de la dynamique de la crue particulièrement pour des précipitations courantes.

Cette démarche exploratoire sera menée en trois temps :

1. Identification d'un ou deux sites pilotes et réalisation des travaux de restauration et d'aménagement
2. Suivi et analyse de l'efficacité de ces travaux sur le ruissellement et le ralentissement de la dynamique de crue
3. Communication sur les résultats

En cas de conclusion positive, une réplique de cette démarche pourra être proposée à l'issue du bilan à mi-parcours du PAPI ou à la suite du présent PAPI.

Au-delà de la sensibilisation, du contrôle et de lutte contre ces infractions par les pouvoirs de police compétents, la présente action pourra constituer un exemple concret et positif pour aider la population à comprendre les phénomènes d'écoulement et à commencer à changer les habitudes des habitants par la démonstration.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	Villes, Parc National
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X			

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes et relevés préalables	20 000,00 €
Restauration & aménagement de la (des) zone(s) d'expansion de crue	180 000,00 €
TOTAL	200 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	20 000,00€	90 000,00€	90 000,00€			

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	100 000,00 €	50%			60 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	40 000,00€	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation des travaux sur au moins 1 site pilote
Communication des résultats

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

 Action
7-1
Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain

 Priorité
2
Objectifs de l'action

- Défense contre les inondations ;
- Mise en œuvre du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

- **RAPPELS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENTS STRUCTURELS GLOBAL**

Le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) comprend :

- Tranche 1 : Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou ;
- Tranche 2 : Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) ;
- Tranche 3 : Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain.

Ce programme représente une enveloppe prévisionnelle totale de 4 700 000 € HT répartie de la manière suivante :

Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	2 200,00 € HT
Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes)	2 200,00 € HT
Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	300,00 € HT
TOTAL - Programme d'aménagements structurels	4 700 000 € HT

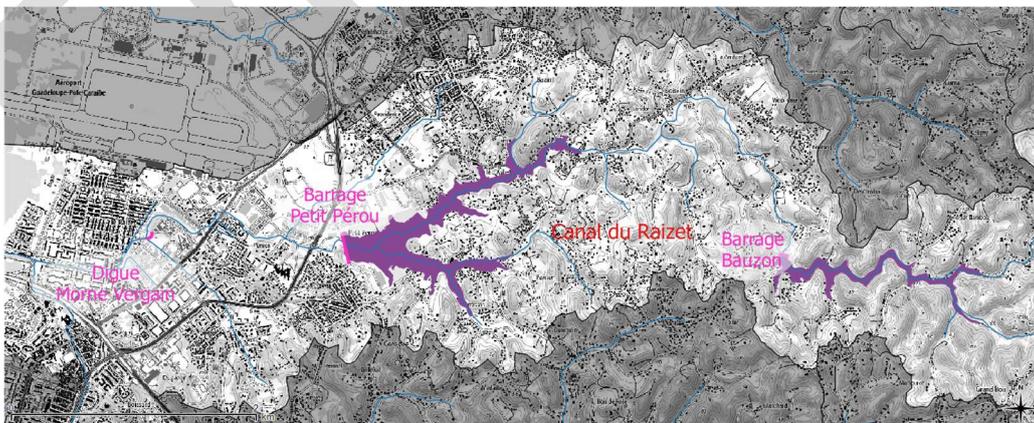


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (P9-10)

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des Analyses cout bénéfice et des analyses multicritères, pour le projet global de travaux de réduction des inondations du bassin versant du canal du Raizet.

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

	T (an) = 5 ans			
	Avant projet	Après projet	Δ	
Indicateur P1	1 089	1 042	-47	La situation avant projet correspond ici à la situation de référence où l'ouvrage de Petit-Pérou est mis en conformité.
Indicateur P7	2 881	1 189	-1 692	
Indicateur M1	2 153 178	1 500 155	-653 023	
Indicateur M2	222 737	158 163	-64 574	
Indicateur M3	10 912	10 320	-592	
Indicateur M4	207 656	114 719	-92 937	

INDICATEURS	T (an) = 10 ans			T (an) = 30 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	1 257	1 093	-164	5 201	2 886	-2 315
Indicateur P2	206	101	-105	656	360	-296
Indicateur P3*	1	1	0	6	1	-5
Indicateur P4	0	0	0	0	0	0
Indicateur P5*	19	15	-3	37	27	-10
Indicateur P6	58	45	-13	106	69	-37
Indicateur P7	2 988	1 485	-1 503	5 126	3 121	-2 005
Indicateur P8	0	0	0	0	0	0
Indicateur P9*	0	0	0	0	0	0
Indicateur P10	3	2	-1	7	4	-3
Indicateur P11	237	220	-17	290	279	-11
Indicateur M1	3 648 066	2 295 947	-1 352 119	9 629 301	5 118 242	-4 511 059
Indicateur M2	563 755	246 635	-317 120	1 058 108	678 052	-380 055
Indicateur M3	12 561	11 867	-694	14 540	14 402	-138
Indicateur M4	618 978	230 718	-388 260	3 223 482	1 529 988	-1 693 494

	T (an) = 100 ans			T (an) = 1 000 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	7 549	6 910	-639	10 251	9 944	-307
Indicateur P7	8 475	5 299	-3 176	9 558	9 351	-208
Indicateur M1	18 670 135	14 695 343	-3 974 792	30 050 152	28 394 962	-1 655 190
Indicateur M2	1 620 849	1 300 912	-319 937	2 282 492	2 107 305	-175 186
Indicateur M3	15 280	15 769	489	16 289	17 013	724
Indicateur M4	5 003 284	4 032 845	-970 439	7 093 990	6 515 110	-578 880

	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur I1	0	0	0

Indicateur M6 : Coûts d'investissement	4 700 000	€ HT
Indicateur M7 : Coûts annuels différés	188 000	€ HT
Indicateur M8 : Coûts environnementaux	188 000	€ HT
Domage moyen annuel actuel (DMA actuel)	1 820 000	€ HT
Domage moyen annuel projet (DMA projet)	1 190 000	€ HT
Domage évité moyen annuel (DEMA)	630 000	€ HT

L'ensemble du programme peut être mené simultanément ou phasé par tranche. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence souhaite échelonner la réalisation des travaux des différentes tranches, d'une part, pour lisser l'effort financier, et d'autre part, pour engager et avancer préalablement le sujet de la maîtrise foncière. Aussi, pour les tranches 2 et 3, dans l'immédiat seules les études de conception et réglementaires sont inscrites au PAPI. Selon l'avancement des différents prérequis aux lancement de travaux, les ambitions du PAPI pourront être revues lors du bilan à mi-parcours.

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

• TRANCHE 3 : ETUDES POUR LA PROTECTION RAPPROCHEE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MORNE VERGAIN

Le scénario d'aménagement combinant la mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou [P9-4] et la construction du nouvel ouvrage écreteur de Bozon [P501] permet de réduire l'inondation sur la partie aval du bassin versant du Canal du Raizet.

Cependant, pour une occurrence de 10ans, la Zone d'Activités Economique (ZAE) de Morne Vergain, notamment, resterait inondée. En effet la ravine Mon Chéri (=ravine Bacadère = Canal du Raizet) déborde en rive gauche au niveau d'un coude présentant un point bas sur un linéaire d'environ 50 m (se reporter Figure 2).

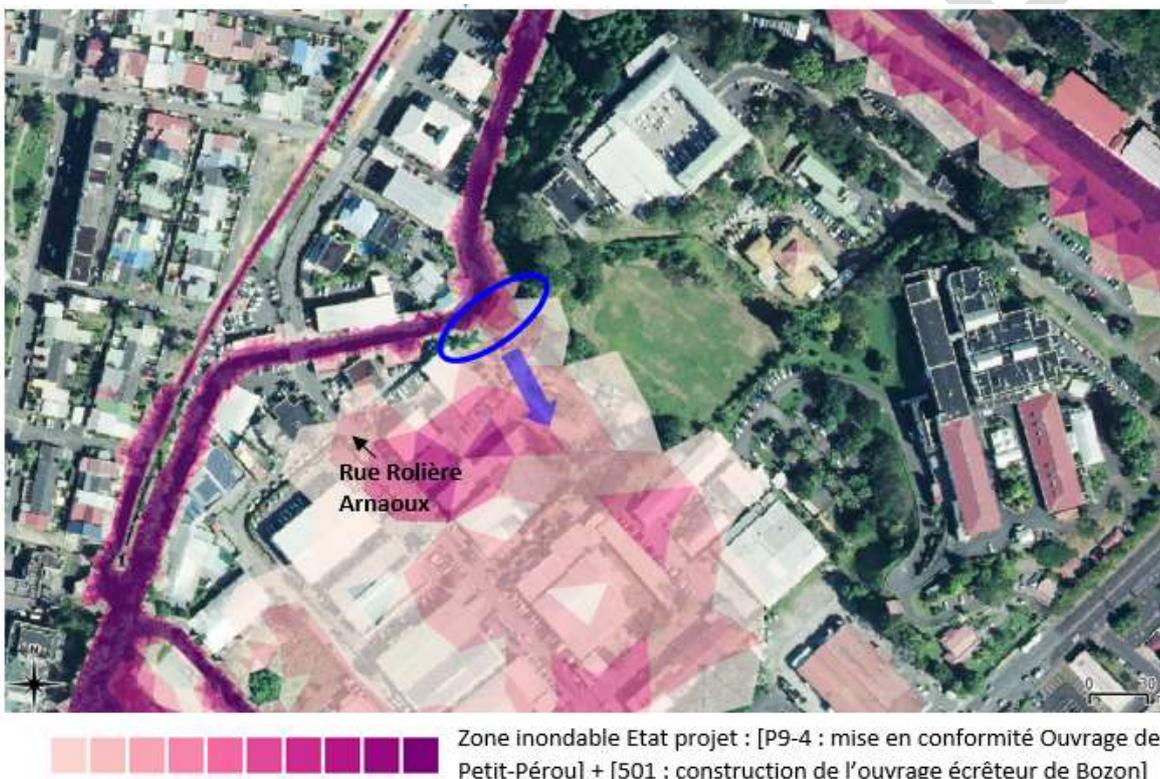


Figure 2 - Débordements sur la zone d'activités de Morne Vergain

Ainsi, en complément des autres aménagements et pour protéger la ZAE de Morne Vergain pour une période de retour 10 ans, il est retenu la création d'une digue en palplanche d'un linéaire de 50 m et de hauteur maximale de 1,5 m afin de respecter le calage de l'altimétrie de la crête à 4,3m NGG (se reporter Figure 3).



Figure 3 - Coupe type digue palplanche (à gauche) et localisation (en rouge à droite)

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

La présente action comprend, a minima :

- Les études de conception :
 - o AVP (y compris essais géotechniques G2-AVP et relevés topographiques préalables)
 - o PRO (y compris les essais géotechnique G2-PRO)
- Les études réglementaires
 - o Etude du comportement de l'ouvrage aux séismes ;
 - o Etude de danger ;
 - o Dossier de demande d'autorisation environnementale ;
 - o Dossier d'enquête publiques / Servitude ;

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du canal du Raizet	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	DEAL
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X		

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes de conception et réglementaires	100 000,00 €
TOTAL	100 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			50 000,00€	50 000,00€		

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	50 000,00 €	50%			30 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	20 000,00€	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection**Modalité de suivi****Indicateurs de suivi / réussite**

Réalisation des études de conception
Réalisation des études réglementaires

Projet

ANNEXE 2.2 – Documents supports Atelier n°2

Affaire suivie par : Mme Odyle ESPAGNET-BATTA,
*Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Durable et de
 l'Aménagement du Territoire*
Tél. : 05 90 47 72 11
Emails: odyle.espagnetbatta@capexcellence.net
 claire.meillarec@capexcellence.net

Nos réf. : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPA/MP/2022/09/171

Objet : *Programme d'Actions de Prévention des Inondations
 (PAPI) de Cap Excellence : Invitation aux ateliers de
 concertation – Atelier n°2 : Vulnérabilité du réseau routier et
 sécurisation*

PJ : Liste des destinataires « in fine »

Le Président

À

Destinataire « In Fine »

Pointe-à-Pitre, le 28 septembre 2022

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,

Dans la continuité du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence travaille sur un second dossier de candidature PAPI à l'échelle de son périmètre administratif.

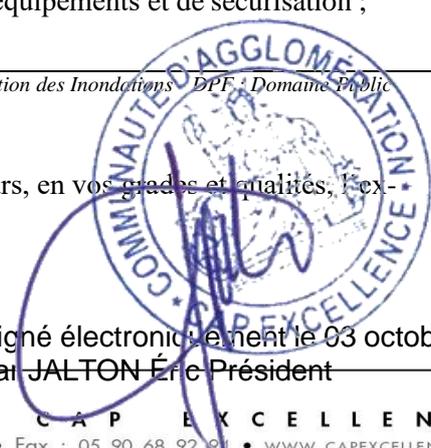
Dans la continuité du Schéma de Prévention des Risques Inondations, cette démarche est menée à travers une approche dite « multi-aléas inondations ». En effet, il s'agit d'aborder le risque d'inondation quelle que soit son origine : pluvieuse ou maritime, temporaire ou permanente.

Dans ce cadre, je vous invite à un atelier de concertation visant à partager les éléments de diagnostic concernant la vulnérabilité du réseau routier aux inondations et à échanger sur la programmation des investissements et sur la planification des actions d'exploitation, d'équipements et de sécurisation qui se déroulera selon les conditions suivantes :

Atelier n°2 – PAPI : Vulnérabilité du réseau routier et sécurisation	
Date	Mercredi 26 octobre 2022
Heure	9h00 - 12h00
Modalités de participation	Grande salle du rez-de-chaussée du Centre des Ressources des Abymes Rue du stade, 97139 Les Abymes
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tour de table sur le contour des compétences : Voirie (nationale, départementale, intercommunautaire, communale), GEPU, GEMAPI, DPF/DPLM* 2. Partage des éléments de diagnostic concernant la vulnérabilité routière aux inondations ; 3. Echange, dans chaque champ de compétence, autour de : <ul style="list-style-type: none"> - La programmation des investissements ; - La planification des actions d'exploitation, d'équipements et de sécurisation ; 4. Validation / adaptation des fiches-actions

* GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines - GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - DPF : Domaine Public Fluvial - DPLM : Domaine Public Lacustre et Maritime

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités, l'expression de mes sentiments profondément communautaires.



 Signé électroniquement le 03 octobre 2022
 par JALTON Eric Président

<u>Préfecture</u>	Mme Patricia LEPINE	SGAR - Chargée de mission développement durable, résilience et risques naturels
<u>DEAL</u>	M Daniel SERGENT M Matthieu JOST Mme Céline LAPERROUSAZ	Chef du service Ressources Naturelles Chef du Pôle Eau Responsable de l'unité inondation et ouvrage hydraulique
<u>Cap Excellence</u>	M Bruno PIERREPONT M Bernard LUBETH M Frédéric TOUPET M Miguel VAN DER STRAETEN Mme Odyle ESPAIGNET BATTÀ Mme Claire MEILLAREC Mme Nohémy CLOTILDE M Fabert MICHELY M Didier MERIDAN	Directeur Général des Services Directeur Général des Services Techniques Directeur des Espaces Publics et Réseaux Directeur adjoint des Espaces Publics et Réseaux Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable Directrice de la Mission Protection contre les Inondations et Gestion des Eaux Pluviales Directrice Adjointe de Cabinet Vice-Président Commission Grand et Petit Cycle de l'Eau Membre de la Commission Transfert de compétences et mutualisation des moyens
<u>Ville des Abymes</u>	M Franck GUAYROSO M Max BIABIANI Mme Catherine GINIER M Charles HEGESIPPE M Richemont FARO M Christophe GARAIN M Fabert MICHELY	Directeur Général des Services Directeur Général des Services Techniques Directrice Adjointe de Cabinet Adjoint au Directeur Général des Services Techniques en charge de la coordination générale des Grands Travaux Direction Générale des Services Techniques - Coordonnateur général Direction Assainissement et Eclairage Public Elu en charge des eaux pluviales / inondations
<u>Ville de Baie-Mahault</u>	Mme Justine GENEVIEVE M Patrice KORUTOS M Didier BERARD-CATELO M Bruno DELOR M Justin DESSOUT	Directrice Générale des Services Directeur de Cabinet Directeur du pôle Aménagement durable, Développement & Résilience du Territoire Directeur de la Voirie, des Réseaux et du Cadre de Vie Elu en charge de la sécurité / service technique
<u>Ville de Pointe-à-Pitre</u>	M Skelly LEFFET M Christophe DUCOS Mme Sylvie ADELAIDE M Henri ANGELIQUE	Directeur Général des Services pi Directeur des Services Techniques Directrice de Cabinet Elu en charge de la sécurité / service technique
<u>SMGEAG</u>	M Jean-Louis FRANCISQUE M Gérald NEGRAUD Mme Leslie VEREPLA M Jérôme BACCI M Rosan CAPALITA	Président Directeur Général Adjoint Directrice Technique Chef du Département Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie (GEP-DECI) Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
<u>Routes de Guadeloupe</u>	M Sully PANDOLF M Pierre-Jean ARBAU Mme Stella SAINT-CLAIR RANGON Mme Marie-Laure BLONBOU	Directeur Général des Services Direction Générale Adjointe Technique Directrice des Etudes, de l'Aménagement et de la Prospective Responsable exploitation
<u>Région Guadeloupe</u>	M André BON M Michel GENE M Patrice MATHEY	Directeur Général Adjoint Energie, Eau, Transport, Routes et Désenclavement Numérique Direction de l'Ingénierie et de la Stratégie Routière Directeur Adjoint des routes
<u>Département</u>	M Richard ALBINA M David DELVER	Directeur Général Adjoint des infrastructures Direction Routes, Ports et Aéroports

LE RISQUE INONDATION

*Une responsabilité partagée
et une coordination indispensable !*



Agir sur les risques inondations dans l'objectif, non pas d'en réduire uniquement « l'aléa », mais d'en réduire « les conséquences » et particulièrement les plus dramatiques, implique de s'investir sur les 7 piliers de la politique de prévention des risques majeurs :



En effet, quel que soit le niveau d'investissement porté par les instances publiques, le risque inondation qu'il soit d'origine pluvial ou maritime demeurera. D'après les projections scientifiques, ce risque va même s'aggraver à l'avenir du fait, notamment, du dérèglement climatique.

Mais, agir sur les 7 piliers de la prévention des risques fait appel à de nombreuses compétences qui sont partagées entre plusieurs acteurs :

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
<p>ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acquéreur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
<p>SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
<p>EPCI-FP <i>Cap Excellence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments intercommunaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
<p>LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Baie-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>écoles</u>, bâtiments communaux....)
<p>LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>lycées</u>, bâtiments communaux....)
<p>LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>collèges</u>, bâtiments communaux....)
<p>GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms,...)
<p>AUTRES GESTIONNAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
<p>CITOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'inondation

ÉLU RÉFÉRENT : M. Fabert MICHELY, Vice-Président de la Commission Grand & Petit Cycle de l'Eau - Tél. : 06 90 50 78 41
CADRE RÉFÉRENT : Mme Claire MEILLAREC, Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales -
Tél. : 06 90 94 56 05 • **CABINET DU PRÉSIDENT :** Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58



ATELIER DE CONCERTATION N°2



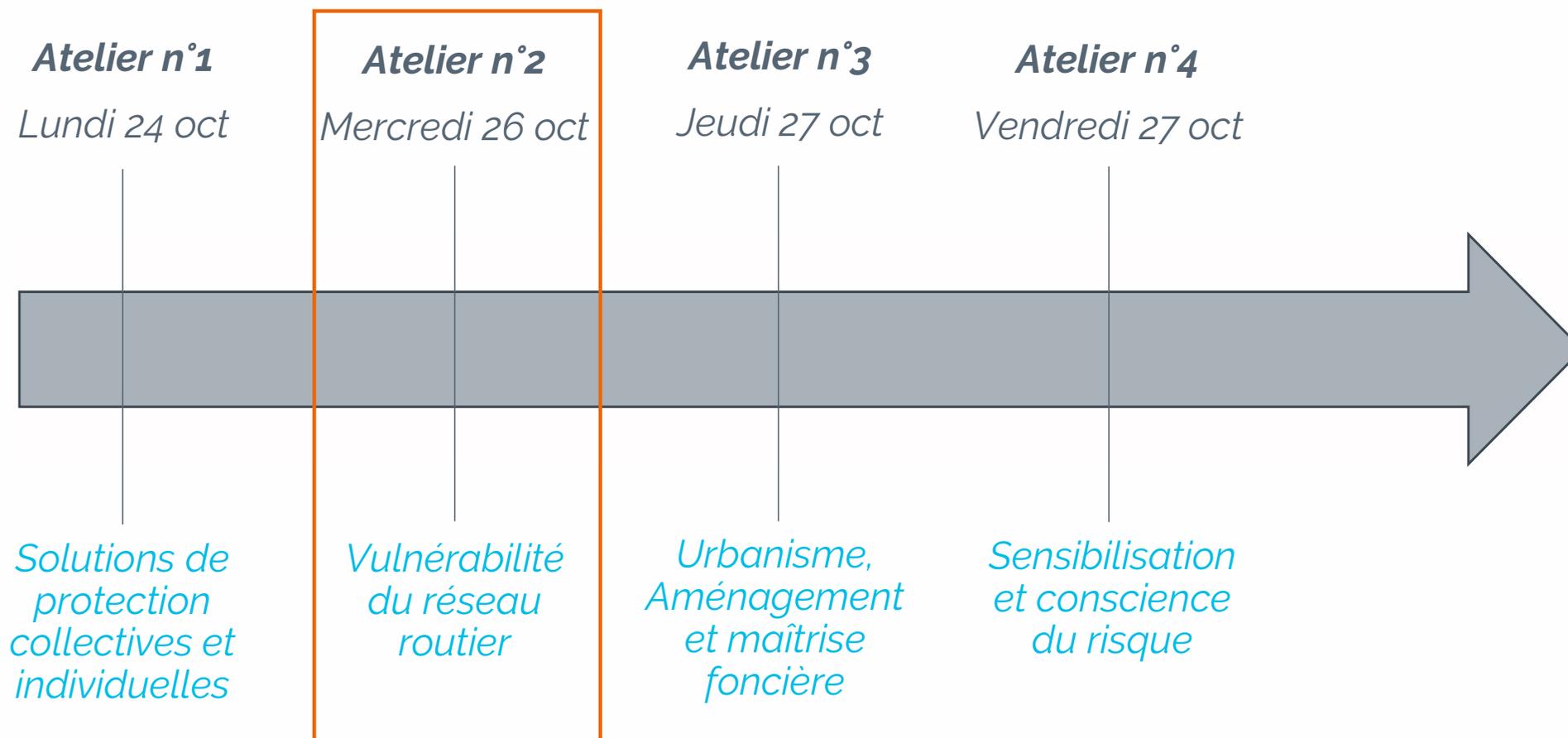
Vulnérabilité du réseau routier et sécurisation

Mercredi 26 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Rappels du dispositif PAPI et tour de table sur le contour des compétences : Voirie (nationale, départementale, intercommunautaire, communale), GEPU, GEMAPI, DPF/DPLM
2. Partage des éléments de diagnostic concernant la vulnérabilité routière aux inondations
3. Echange, dans chaque champ de compétence, autour de :
 - La programmation des investissements ;
 - La planification des actions d'exploitation, d'équipements et de sécurisation ;
4. Validation / adaptation des fiches-actions

00 Les ateliers



PAPI

RAPPELS DU DISPOSITIF PAPI

— 01

01

Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Label et outil contractuel

- Cadre partenarial entre l'État et les collectivités pour une durée de 6 ans
- Stratégie cohérente sur les 7 axes de la prévention des inondations
- Permet l'obtention de subvention (entre 40 et 50% de fonds Etat, plus pour certaines actions spécifiques de réduction de la vulnérabilité)
- Subventions conditionnées à la cohérence de l'action publique, et la rentabilité économique



- Outil en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

01 Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Outil de coordination et de mutualisation

- Incite à l'engagement de plusieurs partenaires, dans leurs champs de compétence, dans un objectif et un calendrier commun

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acqureur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
EPCI-FP <i>Cap Excellence</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les Inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques Inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque Inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments Inter-communaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Bale-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et Imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, écoles, bâtiments communaux....)
LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes nationales, lycées, bâtiments régionaux....)
LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes départementales, collèges, bâtiments départementaux....)
GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms....)
AUTRES GESTIONNAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
CITOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'Inondation

01 Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Outil de coordination et de mutualisation

- Les compétences mobilisées pour l'atelier du jour :

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acquéreur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
EPCI-FP <i>Cap Excellence</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les Inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques Inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque Inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments Inter-communaux) • Organisation Intercommunale des Secours

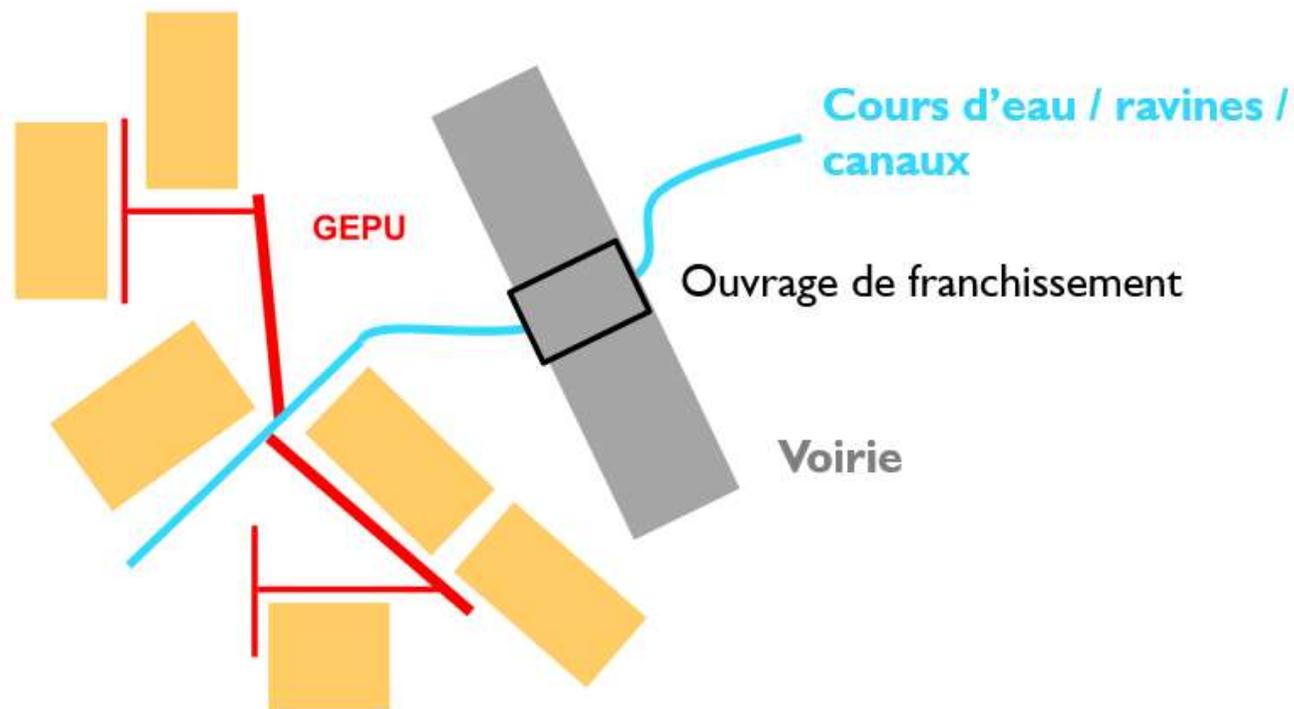
ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Bale-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et Imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, écoles, bâtiments communaux....)
LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes nationales, lycées, bâtiments régionaux....)
LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes départementales, collèges, bâtiments départementaux....)
GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms....)
AUTRES GESTIONNAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
CITOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bât • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'Inondation

01 Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Outil de coordination et de mutualisation

- o Les compétences mobilisées pour l'atelier du jour :



01

Rappels du dispositif PAPI

Animation PAPI : Ville des Abymes



Animation PAPI : Cap Excellence

Les 6 Villes des Grands
Fonds s'accordent pour
construire une stratégie
commune

Réorganisation des compétences

- Création GEMAPI : Cap Excellence (CACE)
- Transfert GEPU : Villes → CACE → SMGEAG
- Transfert Animation PAPI : Villes → CACE

Inondations
2011 & 2012

Fin 2012

Début
2013

Fin 2014

mi 2016

Dec 2019

...2020...

...2021...

Décembre 2022

Aléa : 
Inondation par précipitation

Elaboration du PAPI
d'intention des
bassins versants des
Grands Fonds

Mise en œuvre 1^{er}
PAPI « d'études »

Fin administrative du
PAPI 1

Montage du 2nd dossier PAPI
« travaux » à l'échelle de Cap
Excellence

Aléa : 
Multi-Inondations

Quelques actions phares du PAPI 1 :

- Définition d'un programme de travaux : le SPRI
- Amélioration de la gestion de crise : PCS
- Sensibilisation du grand public

01

Rappels du dispositif PAPI

Etapes clés et rétro-planning

Etapes clés et rétro-planning

- **24 au 28 octobre 2022** concertation partenaires pour consolider le programme d'actions
- Retour / engagement des partenaires attendus **avant le 30 novembre 2022**
- **Le 13 décembre 2022** : approbation du programme d'actions et lancement consultation du public par le conseil communautaire de Cap Excellence
- Consultation du public (mise en ligne + questionnaire + promotion sur les RS) **du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023**
- **Avant le 31 janvier 2023** : dépôt du dossier de candidature à la DEAL pour instruction
- **Fin 2^{ème} trimestre 2023** : avis du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe
- **Fin 3^{ème} trimestre 2023** : signature de la convention par les partenaires et lancement du recrutement de l'équipe projet
- **Fin 2023** : recrutement de l'équipe projet
- **Janvier 2024** : mise en œuvre du programme

**PARTAGE DES ÉLÉMENTS DE
DIAGNOSTICS TERRITORIAUX**

02

02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

Le réseau hydrographique du Périmètre PAPI

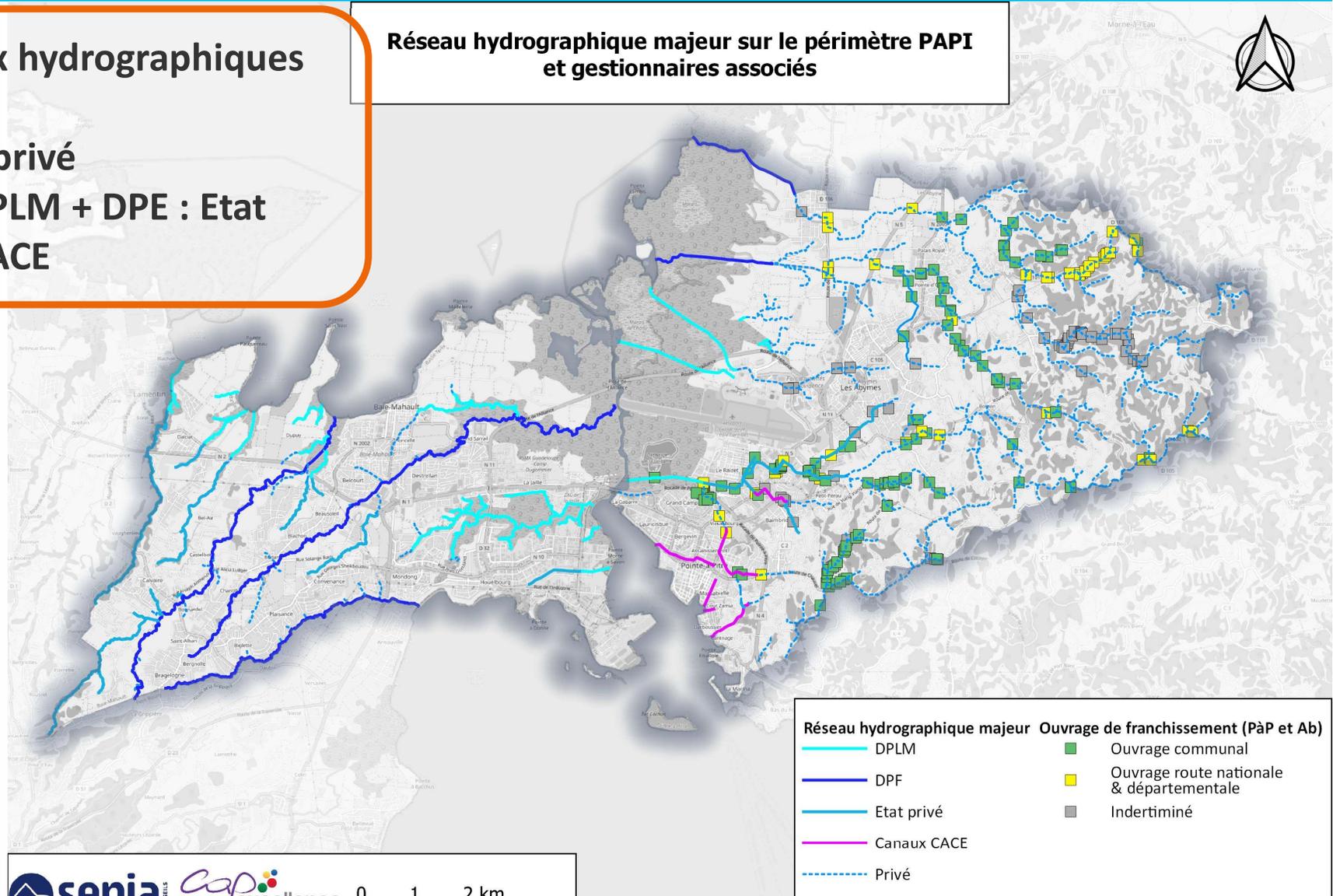
180 km réseaux hydrographiques

95 km ravine : privé

81 km DPF + DPLM + DPE : Etat

4 km canaux CACE

Réseau hydrographique majeur sur le périmètre PAPI et gestionnaires associés



Réseau hydrographique majeur		Ouvrage de franchissement (PàP et Ab)	
	DPLM		Ouvrage communal
	DPF		Ouvrage route nationale & départementale
	Etat privé		Indertiminé
	Canaux CACE		
	Privé		

02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

Le réseau hydrographique du Périmètre PAPI

350 km de réseaux recensés

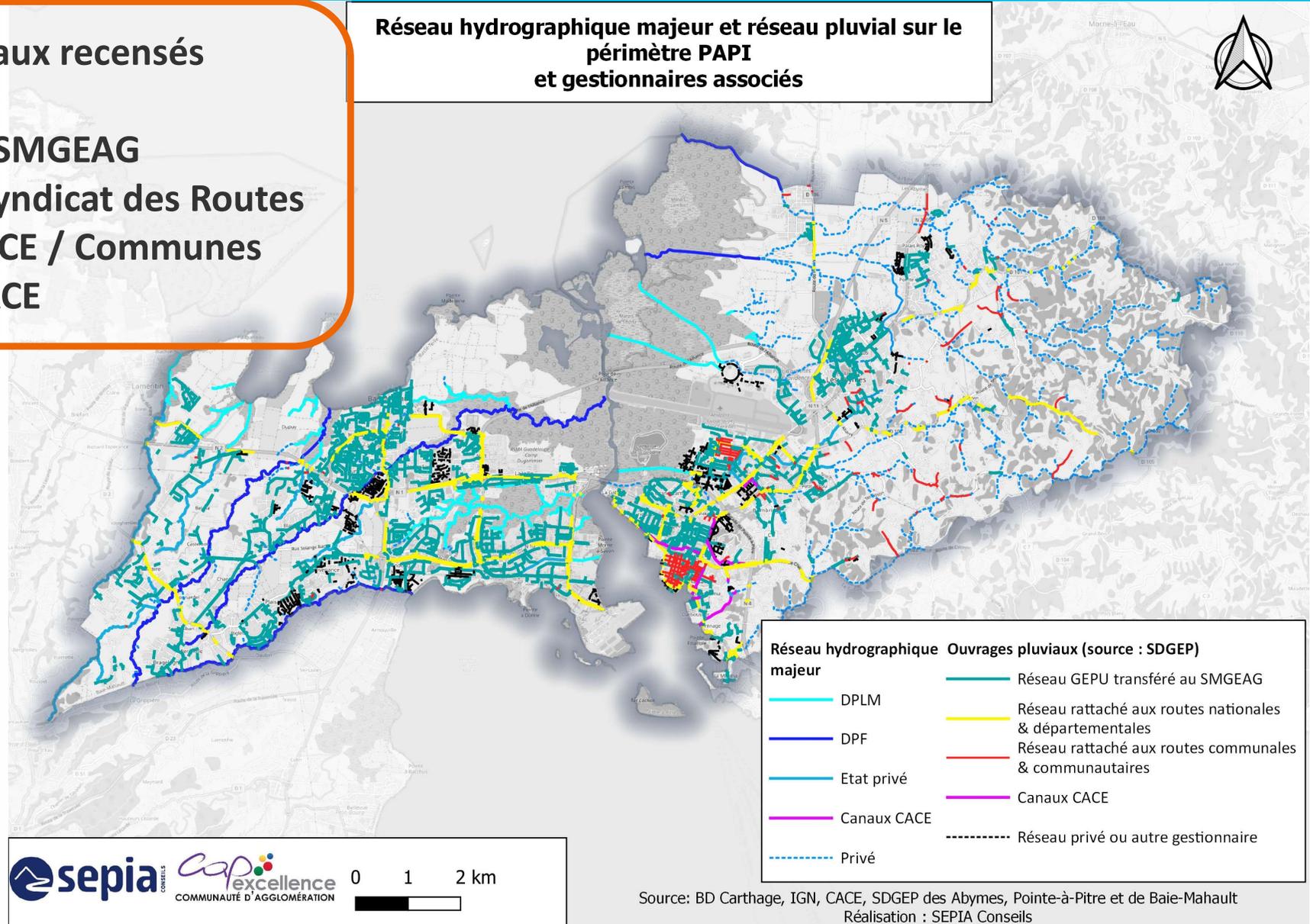
219 km GEPU : SMGEAG

64 km voirie : Syndicat des Routes

9 km voirie : CACE / Communes

4 km canaux CACE

Réseau hydrographique majeur et réseau pluvial sur le périmètre PAPI et gestionnaires associés



02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

Le réseau routier soumis aux risques d'inondation

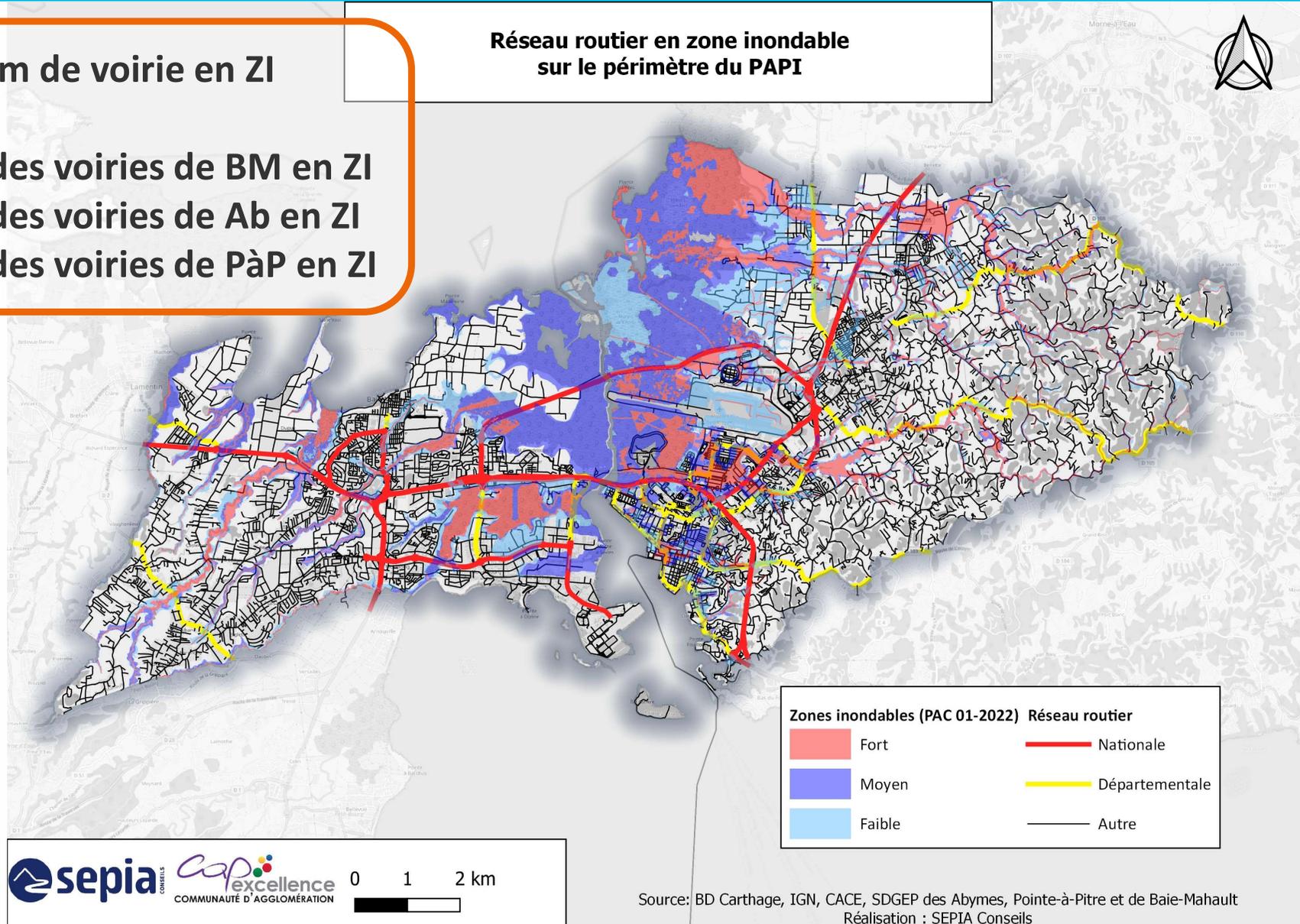
330 km de voirie en ZI

22% des voiries de BM en ZI

27% des voiries de Ab en ZI

40% des voiries de PàP en ZI

**Réseau routier en zone inondable
sur le périmètre du PAPI**



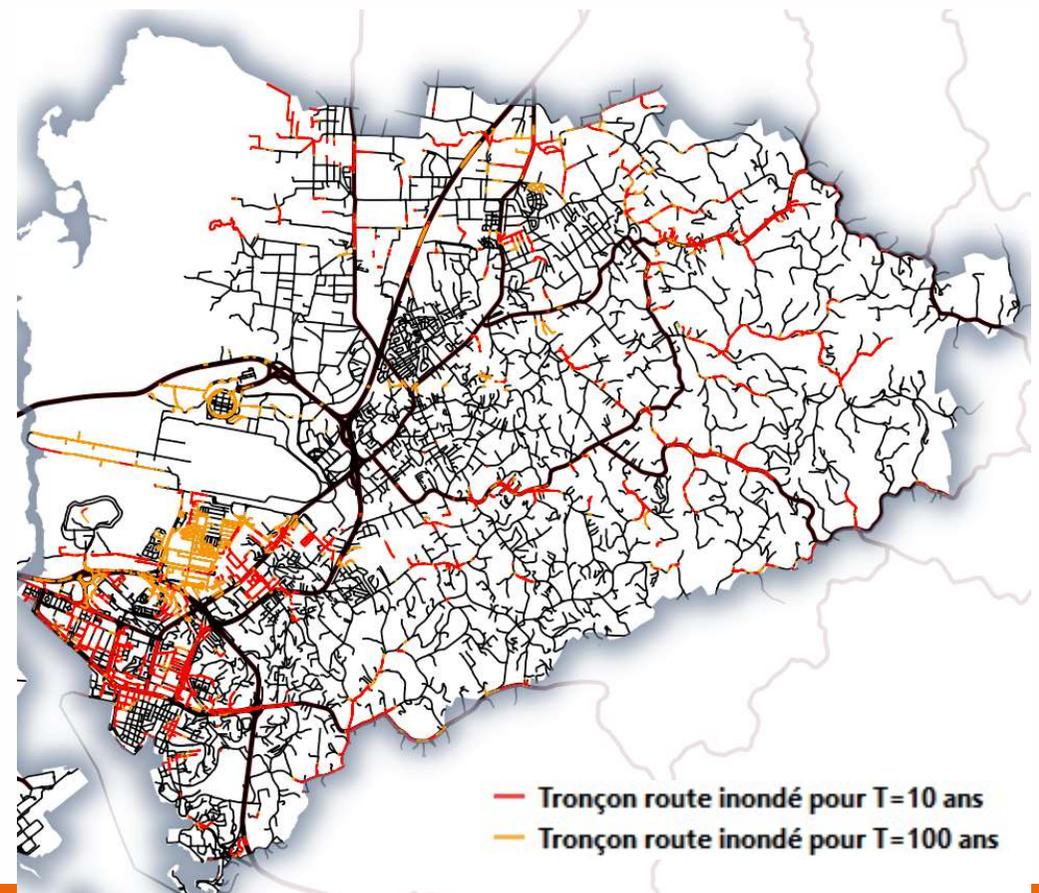
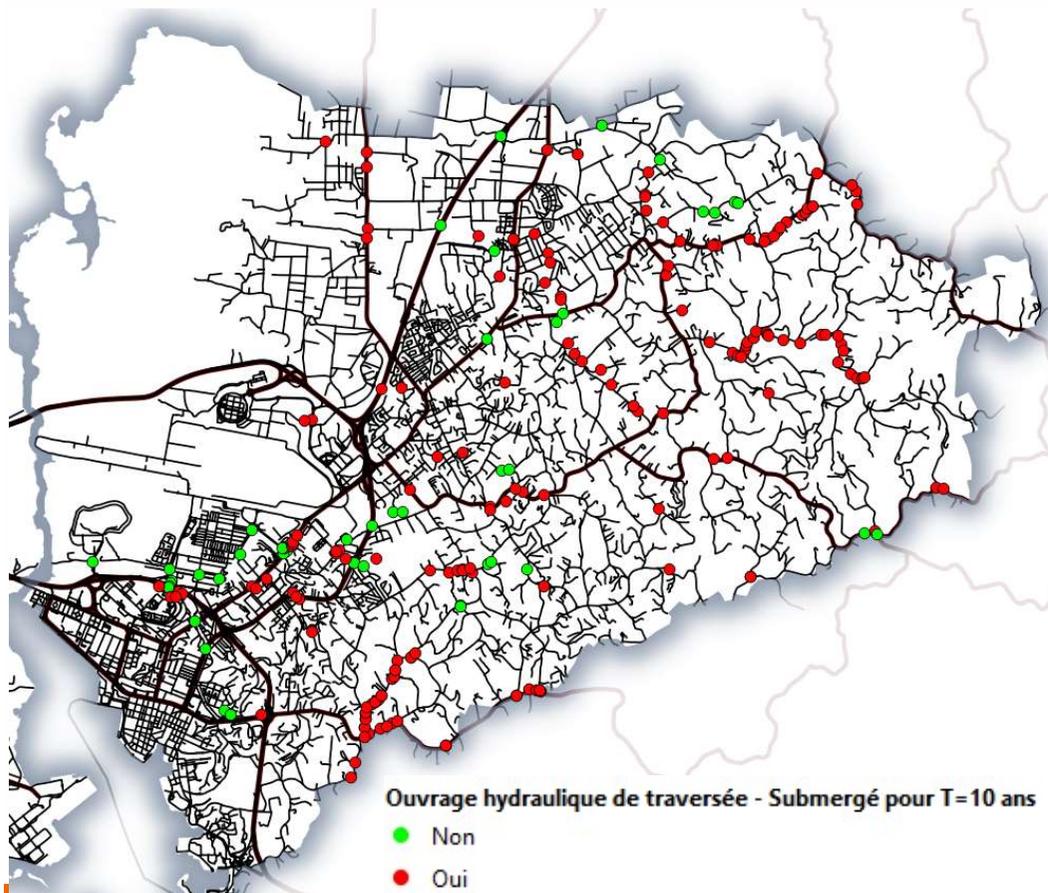
02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

Le réseau routier soumis aux risques d'inondation

ZOOM sur le territoire des Abymes et de PAP (données issues du PAPI GF)

- 72 km (soit 10% du réseau routier) est impacté pour une période de retour 10 ans
- 80% des ouvrages hydrauliques de traversée sont submergés dès l'occurrence 10 ans
- 130 km (soit 17%) du réseau routier) est impacté pour une période de retour 100 ans



02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

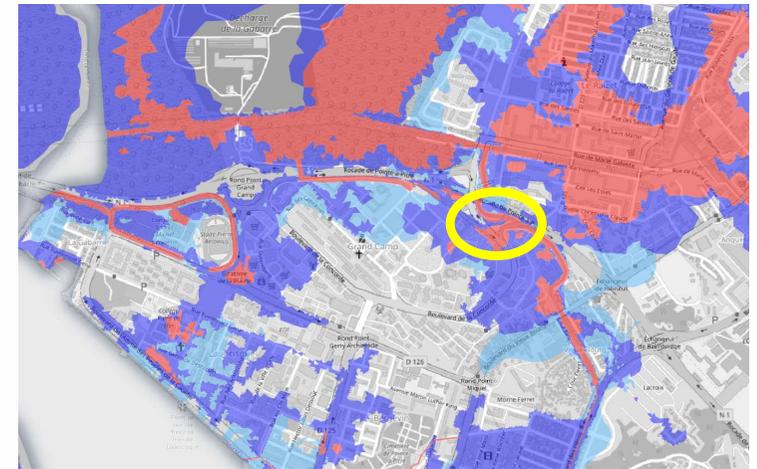
Exemples concrets des risques sur le territoire

Sécurité des populations : Décès lors de la crue du 30/04/2022

(événement pluviométrique de période de retour centennal)



Photo de l'événement, RETEX CACE



Extrait du PCS sur le secteur



Configuration avant l'événement, CTIG

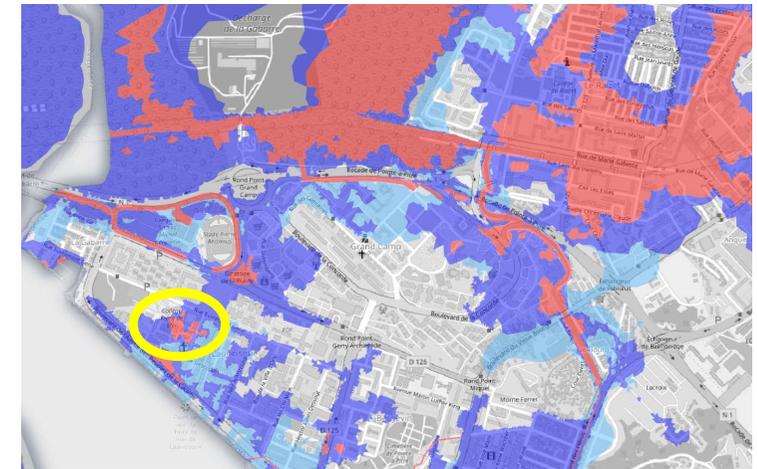
02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

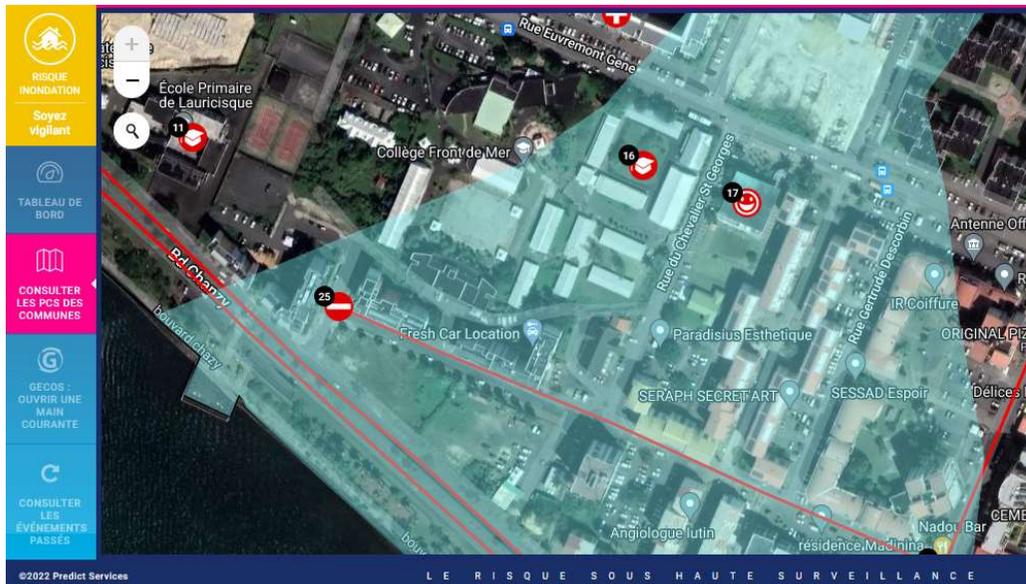
Exemples concrets des risques sur le territoire

Sécurité biens et populations : inondation de l'école Front de mer du

03/02/2022 (événement pluviométrique de période de retour 2 à 5 ans)



⇒ Secteur à une altimétrie inférieure à 1mNGG



A RETENIR :

- La situation de l'école élémentaire de Front de Mer est extrêmement critique et nécessite des décisions et des investissements immédiats pour offrir, a minima, la possibilité de mettre en sûreté les élèves en cas d'inondations (aménagement d'un cheminement « hors d'eau » pour évacuer les élèves via l'enceinte du Collège, aménagement de niveaux refuges, ...).
- Aucun établissement ne dispose d'un volet « Inondations (pluie & orages) » au sein de leur PPMS. Les décideurs ne sont, ni préparés, ni coordonnés, pour la gestion de ce type d'événements.

Extrait du RETEX de l'événement

02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

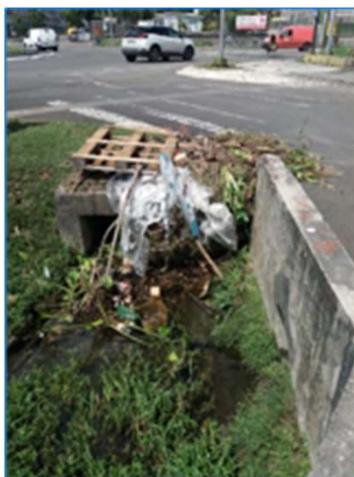
Exemples concrets des risques sur le territoire

Retour à la normal : Crue de la ravine Mon Chéri 30/04/2022

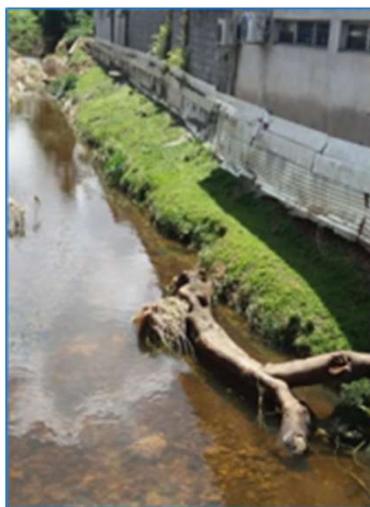
(événement de crue de période de retour trentennal)



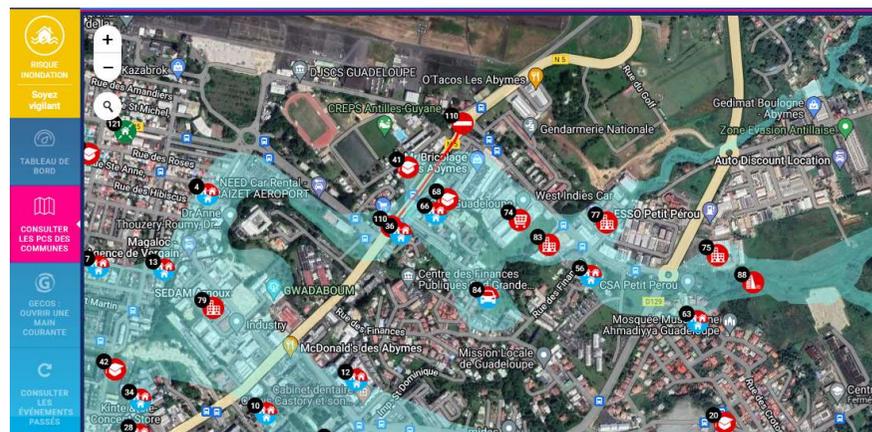
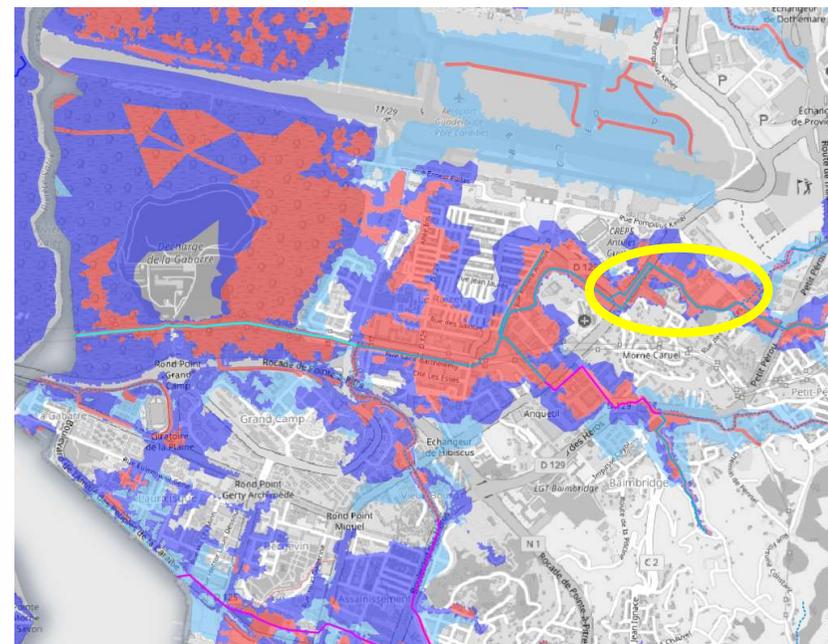
Canal de Petit-Pérou



Dugazon - rd point



Canal ZAE Morne Vergain



Extrait du PCS sur le secteur

- Ravine faisant partie du domaine privé de l'Etat
 - Prospecté avant l'événement et jugé bien entretenu
- ⇒ Nécessité d'intervenir en urgence pour rétablir la continuité

RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

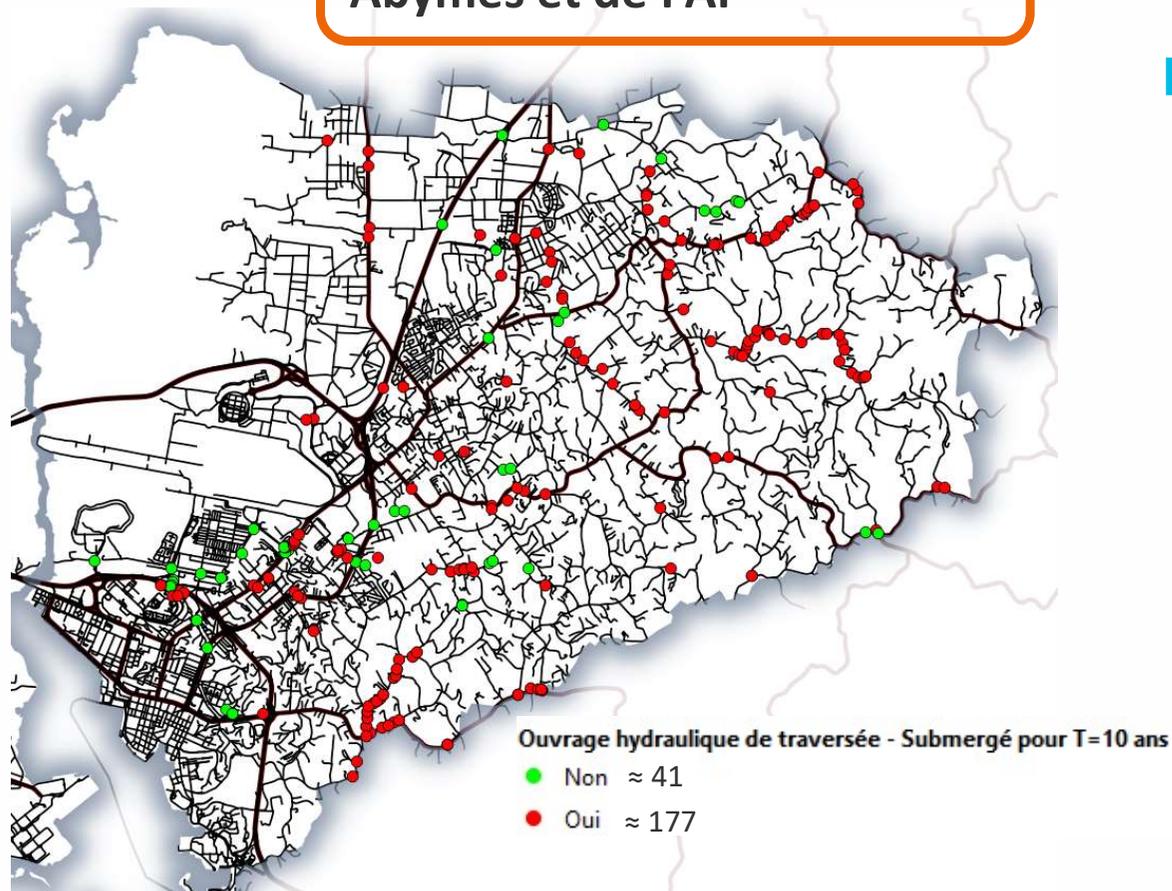


03

03 Projet d'actions

En l'état aucune action d'investissement sur les ouvrages hydrauliques routiers

Exemple sur le territoire des Abymes et de PAP



Maitrise d'ouvrage :

- Propriétaire de voirie

Comment mettre hors d'eau les axes stratégiques?
Comment définir les axes stratégiques?

Action n°3-4 - Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations

Contenus :

- Des équipements de signalisation (**repères d'auto-évaluation**)
- Des **équipements de sécurisation** (plot, glissière, garde-corps, barrière fixe ou mobile,....).

Budget :

- Proposition à 300 000,00 € (potentiellement 80% subvention FEDER)

Maitrise d'ouvrage :

- Ville des Abymes,
 - Ville de Baie-Mahault,
 - Ville de Pointe-à-Pitre,
 - Syndicat des Routes de Guadeloupe
-
- **Quelle coordination entre les Maitre d'Ouvrage?**
 - **Quelle stratégie pour la mise en œuvre ?**
 - **Quel budget par Maitre d'ouvrage ?**



Contenus :

- Informer et sensibiliser la population tout public confondu
- Développer la culture du risque
- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque
- **Adopter les bons comportements au regard du risque**

Budget :

- Proposition à 606 k€ - 101 k€/ an (potentiellement 80% de subvention)
- Dont 30 k€ en lien avec le déploiement des équipements

Maitrise d'ouvrage :

- Cap Excellence



- **Comment coordonner cette sensibilisation avec les actions de chaque acteur sur la réduction de la vulnérabilité ?**

Projet d'actions

03

Action n°6-1 - Définition d'un Plan Pluriannuel (PPI) pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire [GEMAPI]

Action n°6-2 – Travaux réalisés dans le cadre du PPI [GEMAPI]

Contenus :

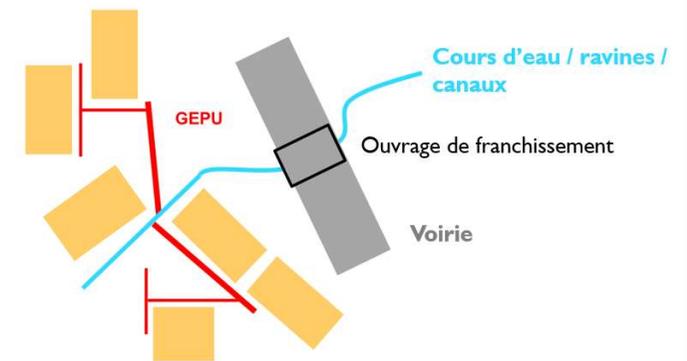
- Définition d'un Plan Pluriannuel d'entretien des cours d'eau, ravines et canaux
- Préserver les capacités d'écoulement sans nuire à la qualité des milieux aquatiques.
- Restaurer la qualité des milieux aquatiques de certains tronçons (cours d'eau / ravines)
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Budget :

- PPI : 150 k€
- Intervention : 250 k€ / an

Maitrise d'ouvrage :

- Cap Excellence



- **Comment coordonner les interventions d'entretien des différents acteurs ?**
- **Comment communiquer au grand public sur les actions d'entretien ?**

03 Projet d'actions

Action n°3-2 – Actualiser les PCS et réaliser des exercices communaux

Action n°3-3 – Elaborer le PICS et réaliser des exercices intercommunaux

Contenus :

- Renforcer l'opérationnalité, la réactivité et la coordination des acteurs de la gestion de crise (notamment les voiries inondables)
- Améliorer les procédures de gestion de crise pour les voiries inondables
- Définir l'organisation et les moyens matériels nécessaires (barrières mobiles, barrières descendantes automatiques)



Budget :

- Actualisation PCS : 25 k€
- Elaborer PICS : 31 k€

Maitrise d'ouvrage :

- PCS : Villes
- PICS : Cap Excellence
- **Se coordonner entre gestionnaires routiers**
- **Mutualiser les moyens**



03 **Projet d'actions**

Action n°2-1 – Système d'Alerte Local (SDAL) sur le bassin versant du Raizet

Contenu :

Mise en œuvre d'un sonde et d'un capteur radar sur l'ouvrage écrêteur de Petit-Pérou pour :

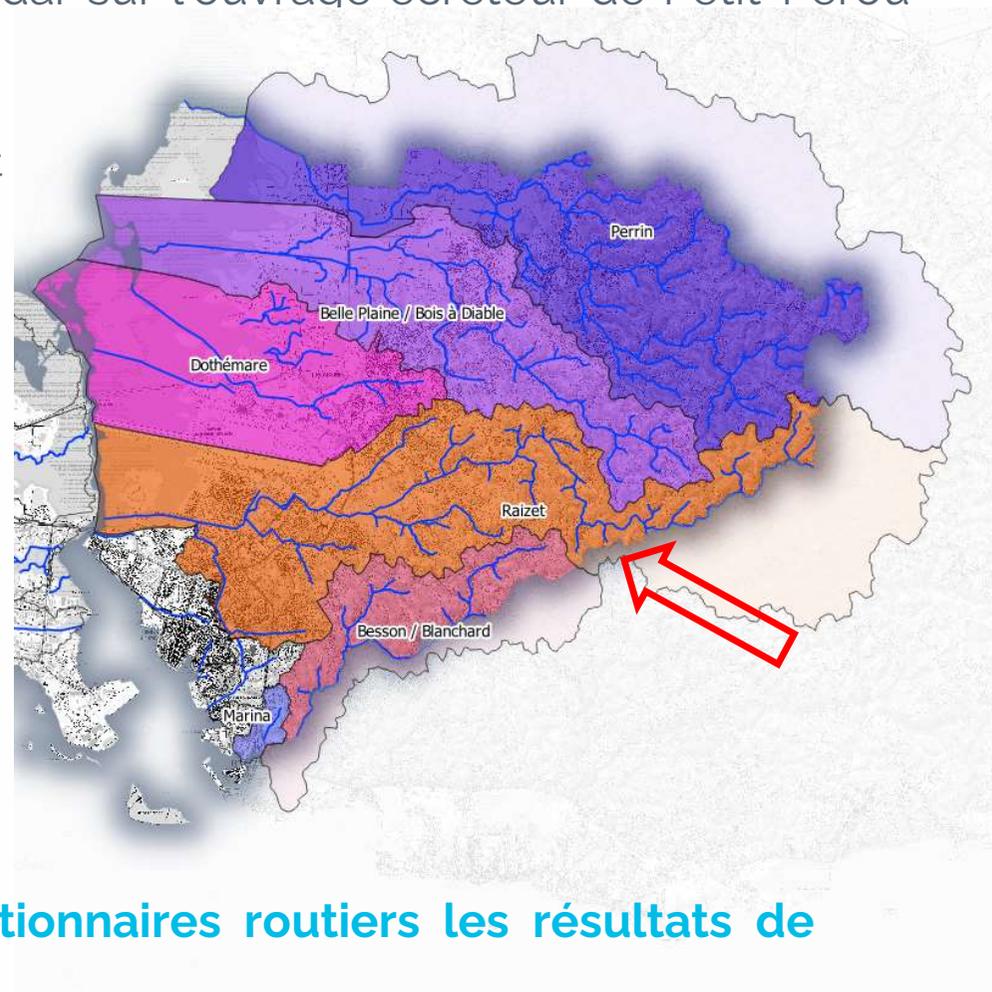
- Anticiper et alerter la zone protégée à l'aval
- Anticiper et alerter la zone sur-inondée à l'amont
- Surveiller l'ouvrage

Budget :

- SDAL : 92 k€

Maitrise d'ouvrage :

- Cap Excellence



- **Intérêt de mettre à disposition des gestionnaires routiers les résultats de cette surveillance**



PAPI


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Merci pour votre participation !

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-4

Sensibilisation au risque d'inondation du grand public

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser la population tout public confondu
- Développer la culture du risque
- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque
- Adopter les bons comportements au regard du risque

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le renforcement de la culture du risque a été initié dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds à travers, notamment, l'action « Sensibilisation au risque d'inondation envers le grand public ». Cette action a été menée en deux temps à travers deux prestations distinctes :

- Un premier temps d'évaluation du besoin et de conception qui comprend :
 - o **Une enquête auprès de 200 résidents inondables** sur le rapport au risque d'inondation et un état des lieux du besoin ;
 - o La conception :
 - **D'une identité visuelle institutionnelle du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds** (logos, typographies, chartes de couleurs et chartes graphiques, gabarits et notices) ;
 - **D'un kit de communication institutionnel de présentation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds** : une exposition itinérante (6 kakémonos), une affiche A3, une plaquette A4 R/V, un livret pédagogique A5 – 12 pages ;
 - **D'un kit de communication sur les bons gestes en cas d'inondations** : Encart réseaux sociaux (FB, Twitter, Insta), un aimant, une affiche, 3 spots radios, des insertions presses écrites, des affichages urbains, des affichages à l'arrière des bus, un spot vidéo pour une diffusion TV, cinéma et encart web en inboard, un encart web billboard.

1 – kit « Institutionnel »

Le site web



www.papidesgrandsfonds.fr

Une identité visuelle autour de deux personnages



Mannan dio et Mathis

2 – kit « bons gestes »

Affichage

Médias numérique et RS



Presses écrites



AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

o **La conception et la création d'un site internet** : www.papidesgrandsfonds.fr

- Un second temps d'impression et de diffusion (étape 2) des kits de communication pour une communication « massive » sur une durée de 4 semaines.

La présente action de « Sensibilisation au risque d'inondation envers le grand public » à trois objectifs :

1. Valoriser le portage institutionnel du PAPI ;
2. Communiquer sur la mise en œuvre des actions ;
3. Renforcer la culture du risque.

En premier lieu, la présente action vise à **pérenniser l'action du PAPI d'intention** à savoir :

- Le kit de communication institutionnel PAPI ;
- Le kit de communication sur les bons gestes en cas d'inondations ;
- La promotion du site internet : www.papidesgrandsfonds.fr

Quelques actualisations de ces kits seront néanmoins nécessaires au cours des 6 années de ce programme comme par exemple intégrer aux kits de communications la promotion du quizz en ligne ou réajuster le site internet pour par exemple y héberger le quizz en ligne ou les nouvelles animations 3D. Il est pris l'hypothèse d'une « actualisation » de ces supports tous les 2 ans. Le coût associé à ces actions d'actualisation est évalué à 45 000€ sur la totalité du programme.

Ensuite cette action, a pour objet de **centraliser et coordonner la communication qui sera dédiée à la mise en œuvre des actions du PAPI**. En particulier cette action accompagnera :

- L'action 3-4 Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations (conception et réalisation de panneaux d'information à positionner à côté des 1ers repères d'auto-évaluation par exemple) pour un coût évalué à 30 000 €.
- L'action 4-5 Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable (conception et édition de plaquette à distribuer par le réseau de référents en charge de la surveillance du territoire par exemple) pour un coût évalué à 7 000€.

Ensuite, les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds, auprès de 200 résidents inondables, sur la perception du risque inondation constituera le socle de la définition fine de la stratégie de communication de ce PAPI. Il n'est pas prévu de renouveler cette enquête.

Selon les premiers résultats de cette enquête, 3 pistes d'actions semblent pré-senties :

1. La traduction des kits de de communication, en anglais et en espagnol, ou toute langue identifiée comme étant accessible à des communautés isolées sur le plan linguistique (des personnes ne parlant ni le français, ni le créole guadeloupéen), et particulièrement vulnérables.
2. Un quiz en ligne permettant au plus grand nombre d'évaluer leur connaissance des bons gestes à adopter en cas d'inondation. Ce quiz pourra être évolutif et comporter différents niveaux de difficultés.
3. Des outils de visualisation du risque inondation, employant les nouvelles technologies telles qu'une maquette 3D du territoire, ou une vidéo 3D. Ces outils permettraient au grand public de se rendre compte des caractéristiques qui font le danger des inondations (leur cinétique, les vitesses d'écoulement, les hauteurs d'eau, etc.).

Le coût de la traduction des kits de communication, de la conception, des enregistrements et du montage dans deux langues différentes est estimé à 10 000,00 €.

Le coût de la conception, de la construction et la mise en ligne du quiz est évalué à 20 000,00 €.

Le coût de la conception de 5 spots (d'environ 45 sec) d'animation numérique en 3D est évalué à 60 000, 00 €.

Le coût dédié à l'impression, à la promotion et à la diffusion de l'ensemble des outils de communication précité est évalué, par retour d'expérience du PAPI d'intention, à 70 000 €/an. Il est important de relever qu'il est

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

primordial de toucher le plus grand nombre d'habitants. La diffusion « massive » des outils de communication préalablement développés constitue donc l'action la plus importante.

Enfin, il paraît important de pouvoir évaluer l'impact des actions de sensibilisation envers le Grand Public. Aussi il est prévu un bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI, basé sur une brève enquête visant à aborder de manière aléatoire la population pour évaluer la prise de connaissance des différents outils. La réalisation de ces trois bilans est estimée à 10 000 €.

Concernant les notions à approfondir dans ces nouveaux kits de communication, l'état des lieux réalisé en préalable de l'action communication du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds basé sur un enquête psycho-sociale, a conclu notamment aux grandes orientations suivantes :

- La valorisation de la complémentarité entre autorités et particuliers dans la prévention,
- La présentation du risque inondation dans le contexte multirisque,
- L'illustration technique des caractéristiques dangereuses du risque inondation,
- L'adaptation du langage au plus grand nombre,
- La mise en avant du dispositif,
- La vulgarisation des dispositifs d'alerte, de vigilance et de prévention pour lutter contre le fatalisme (exposer le fonctionnement et les limites de ces dispositifs),
- Le renforcement de la confiance institutionnelle,
- L'amélioration de la connaissance des bons gestes propres au risque inondation, et de leurs distinctions avec l'aléa cyclonique,
- L'affichage et la valorisation des connaissances déjà présentes sur le risque inondation en vue de valoriser le sentiment de connaissance,
- L'explicitation de l'efficacité des bons comportements pour protéger les populations,
- L'élaboration d'outils d'auto-évaluation des connaissances sur les bons gestes,
- L'organisation de focus sur certains comportements sensibles tels que la conduite automobile ou le rapprochement familial lors des inondations

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	Partenaires institutionnels
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Mise à jour du kit de communication institutionnel PAPI et du kit de communication sur les bons gestes tous les 2 ans	45 000,00 €

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Accompagnement de l'action 3-4 Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations	30 000,00 €
Accompagnement de l'action 4-5 Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable	6 000,00 €
Définition d'une stratégie de communication pour 6 ans	5 000,00 €
Traduction des kits de communication en deux langues	10 000,00 €
Quiz en ligne	20 000,00 €
Conception de 5 spots d'animation numérique en 3D	60 000,00 €
Impression, promotion et diffusion de l'ensemble des supports	420 000,00 €
Bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI	10 000,00 €
Mise à jour du kit de communication institutionnel PAPI et du kit de communication sur les bons gestes tous les 2 ans	45 000,00 €
TOTAL	606 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	303 000,00 €	50%			181 800,00 €	30%
Plan de financement	EPCI		Communes		Région	
	121 200,00 €	20%				
Plan de financement	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Diffusion des kits de communication chaque année
 Nombre de vues du site web
 Définition et validation d'une stratégie
 Réalisation des 5 spots d'animation
 Réalisation d'un bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-9

Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance du phénomène de submersion chronique
- Contribuer au développement d'une politique de prévention à ce type de phénomène

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Depuis 30 ans, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont montré que le niveau moyen de la mer augmente en raison du réchauffement climatique anthropique et que le niveau de la mer continuera d'augmenter à l'avenir.

L'élévation du niveau de la mer, à plusieurs conséquences :

- Générer des inondations dites « chroniques » c'est à dire des inondations se produisant à marée haute dans des conditions météorologiques calmes ;
- Aggraver les événements extrêmes de submersion marine et les effets des surcotes temporaires ;
- Aggraver les inondations dues aux précipitations intenses particulièrement dans les zones basses dont les exutoires se retrouvent noyés ;

Ces 3 conséquences sont cumulatives pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence qui présente une vulnérabilité et une sensibilité particulièrement importante à l'élévation du niveau de la mer. Les submersions chroniques sont d'ores et déjà observées dans les zones basses du territoire, comme au cours du mois d'août 2022, notamment, dans le secteur de la Ville de Pointe-à-Pitre (se reporter Figure 1).



Figure 1 - Submersion chronique de Pointe-à-Pitre le 02 août 2022

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Dans le cadre d'une convention de Recherche et Développement entre le BRGM et la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, la présente action vise à déployer une instrumentation adaptée à l'étude du phénomène de submersion chronique et de sa propagation dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et dans la nappe souterraine.

Cette action est déclinée en deux phases :

- **Phase 1 : Mise en œuvre des instruments de mesure**

Les instruments de mesure déployés seraient les suivants :

- Dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales : Trois sondes capables de mesurer les paramètres suivants : hauteur d'eau, pression, température, salinité. Ces sondes seraient positionnées en trois points différents du territoire. Au regard des enjeux et du retour d'expérience des inondations du mois d'août 2022, il apparaîtrait pertinent de déployer ces sondes en priorité sur le territoire de Pointe-à-Pitre* comme, par exemple, sur les secteurs de Lauricisque, Quai Lesfevre, Rue Vatable.
- Dans un piézomètre : Une sonde capable de mesurer les paramètres suivants : hauteur d'eau, pression, température, salinité. De la même manière il apparaîtrait pertinent d'équiper en priorité un piézomètre du territoire de Pointe-à-Pitre*.

* Les relevés pourront, ensuite, être extrapolés à d'autre secteur du territoire communautaire (Jarry, Raizet).

Ces équipements seraient déployés durant 2 années. Pour l'heure, cette instrumentation serait déployée dans un objectif d'amélioration de la connaissance. Elle ne serait pas déployée dans un objectif d'alerte ou de surveillance. Ainsi, il ne sera pas prévu de moyen de télétransmission en temps réel. Les données enregistrées seront uniquement relevées manuellement en temps différé.

Le choix des sites et des équipements ainsi que les modalités de mise en œuvre et d'exploitation seront étudiés et définis en début de prestation.

- **Phase 2 : Exploitation des données acquises dans un objectif d'amélioration de la connaissance des phénomènes de submersion chronique**

Les données acquises en phase 1 permettront d'affiner l'état des connaissances des phénomènes de submersion chronique à l'image de la publication « l'étude des échelles de temps d'émergence des inondations chroniques dans le grand pôle économique de la Guadeloupe (BRGM, Février 2021) ».

Il s'agira, en particulier, d'abonder la connaissance du caractère saisonnier de ce phénomène et d'actualiser les projections futures. Il s'agira également d'appréhender plus finement les conséquences de ces inondations, notamment, sur :

- Leur emprise spatiale ;
- La durée de submersion (selon la saisonnalité) ;
- Les volumes d'eau mobilisés.

En complément, il s'agira, de proposer des indicateurs de projection à destination, notamment, des riverains directement impactés par ces submersions.

Enfin, des préconisations seront émises, notamment, en matière de :

- Pérennisation des équipements de mesures avec, en complément, d'autres sites et/ou le développement d'une télésurveillance en temps réel dans un objectif de surveillance et d'alerte ;
- Solutions de protection collective et/ou individuelle, de limitation de la pénétration de l'eau dans le réseau et amélioration de la capacité de ressuyage le cas échéant ;
- De réduction de la vulnérabilité, d'information de la population et d'anticipation ;
- Relocalisation et d'adaptation à long terme

Les données mesurées ainsi que les conclusions de la phase 2 constitueront des données d'entrées essentielles aux actions :

- Action n°1-7 : Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes
- Action n°1-18 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Zones altimétriques basses du territoire de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	SMGEAG
		Exécution	BRGM

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Mise en œuvre des instruments de mesure	80 000,00 €
Exploitation des données acquises	120 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	80 000,00€	120 000,00€				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	100 000,00 €	50%			60 000,00€	30%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	
				40 000,00€	20%	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de station de mesure posé
 Durée des relevés à chaque station
 Actualisation des projections des submersions chroniques

AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

 Action
2-1
Déployer un Système d'Alerte Local (SDAL) sur le bassin versant du canal du Raizet

 Priorité
1
Objectifs de l'action

- Anticiper et alerter les populations couvertes par le dispositif
- Surveiller l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou
- Acquérir des données mesurées de hauteur d'eau

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques Inondations a étudié la solution technique de déploiement d'un Système d'Alerte Local (SDAL) aux crues au droit de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou qui aurait trois objectifs :

- Anticiper et alerter la zone protégée à l'aval ;
- Anticiper et alerter la zone sur-inondée à l'amont ;
- Surveiller l'ouvrage en cas de surverse de l'évacuateur de crue en béton ou du remblai.

Ainsi la faisabilité du déploiement de ce type d'équipement a été confirmée et le fonctionnement du système a été pré-dimensionné pour la zone aval et pour la zone amont (se reporter Figure 1).

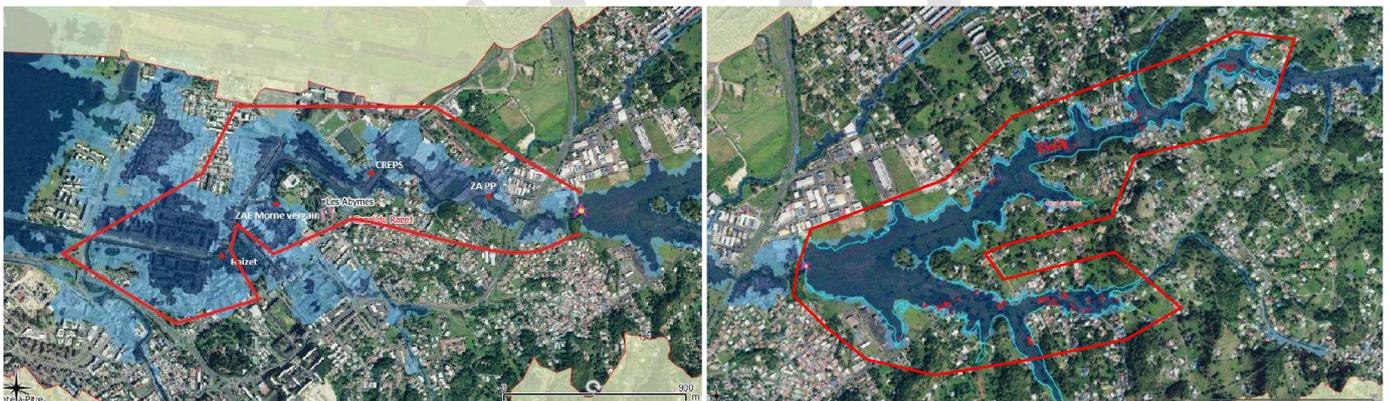


Figure 1 – Zones d'alerte (à gauche : zone protégée à l'aval / à droite : zone sur-inondée à l'amont)

L'équipement de l'évacuateur de crue béton de l'ouvrage écrêteur de crue de petit Pérou comprend :

- Une sonde dans le plan d'eau intermittent amont pour mesurer les hauteurs d'eau avant surverse,
- Un capteur radar fixé par un mat au-dessus de la retenue, côté amont. La longueur de déport devra être de l'ordre de 10m en amont pour mesurer les hauteurs d'eau en dehors de la zone influencée par l'évacuateur,
- Une centrale d'acquisition permettant de stocker, mémoriser et transmettre des informations issues de capteur. Cette centrale est dotée d'un calculateur paramétrable, capable de traiter les données mesurées et d'identifier les dépassements de seuils préétablis. Elle doit être raccordable

AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

à tous vecteurs de communication (IP, RTC, GSM, satellites, radio, GPRS, 3G, ...) afin de pouvoir transmettre informations, alarmes, photos... ou prendre la main à distance.



Figure 2 - Exemple des équipements à déployer

A noter – Equipement prévu dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou

L'équipement de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou sera programmé dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'ouvrage (se reporter Fiche action n°6-3 - Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou). Ainsi le choix des équipements et les prescriptions techniques d'installation seront précisés dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre relatives à ces travaux.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du Canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	62 000,00 €
Exploitation / supervision web (5 000 €/ an)	30 000,00 €
TOTAL	92 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	67 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	46 000,00€	50%	27 600,00€	30%		
	EPCI		Communes		Région	
	18 400,00€	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Système d'alerte déployé
 Durée des relevés

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Action

3-4

Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et signaler pour contribuer à l'adoption des bons comportements routiers
- Equiper pour améliorer la mise en sécurité des usagers en cas de crise

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité fait état, pour le réseau routier, de 330 km de voirie dans l'enveloppe de la zone inondable du Porté à Connaissance Inondation avec :

- 22% des voiries en zone inondable sur Baie-Mahault ;
- 27% des voiries en zone inondable sur les Abymes ;
- 40% des voiries en zone inondable sur Pointe-à-Pitre.

Le Schéma de Prévention des Risques Inondations mené, sur le territoire des Abymes et de Pointe-à-Pitre, met en évidence que, sur ces territoires (Pointe-à-Pitre et les Abymes) :

- **72 km (soit 10% du réseau routier) est impacté pour une période de retour 10 ans**
- **80% des ouvrages hydrauliques de traversée sont submergés dès l'occurrence 10 ans :**
- 130 km (soit 17%) du réseau routier) est impacté pour une période de retour 100 ans

Toujours sur ces territoires (Pointe-à-Pitre et les Abymes), pour une inondation par précipitation intense de période de retour 100 ans la distribution selon la qualification de la voie impactée est la suivante :

- Route Nationale : 4%
- Route Départementale : 15 %
- Autres (Communale et Privées) : 82%

En outre, les pertes humaines à déplorer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération le sont sur le réseau routier par des véhicules emportés par les eaux. C'est d'ailleurs le drame de Doubs-Pavé (5 personnes décédées) qui est à l'origine du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds faisant suite aux inondations de janvier 2011.

Ces chiffres démontrent, d'une part, que le réseau routier du territoire de Cap Excellence est fortement exposé aux inondations dès l'occurrence 10 ans, et d'autre part, que des actions de signalement et de sécurisation doivent être déployées massivement.

En effet, ces chiffres démontrent que s'engager dans une stratégie de « recalibrage » des ouvrages de traversée ou de « mise hors d'eau » des tronçons de voirie inondés pour réduire l'exposition du réseau routier seraient utopique. A la limite, cette politique d'investissement coûteuse, serait à envisager dans l'optique de mettre hors d'eau certain itinéraire stratégique de desserte du territoire (par exemple : Nouveau CHU, Aéroport,...)

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

La présente action vise à déployer sur les infrastructures routières vulnérables :

- **Des équipements de signalisation et, plus spécifiquement, des repères « d'auto-évaluation ».** Ces repères sont des réglottes associées à des couleurs permettant aux automobilistes de prendre conscience de la hauteur d'eau au niveau des points bas des voiries en cas d'inondations. Il s'agit d'aider les automobilistes à prendre la décision de ne pas traverser une voie inondée. Le déploiement de ces équipements sera accompagné d'une campagne de communication ciblée et dédiée afin que les automobilistes puissent de familiariser avec ce système (se reporter action 1-4 Sensibilisation au risque d'inondation du grand public)
- **Des équipements de sécurisation.** Il s'agit de disposer tout équipement permettant, d'une part, de repérer les limites des accotements en cas de submersion, et, d'autre part, de retenir (ou ralentir) temporairement un véhicule qui serait emmené par les eaux (plot, glissière, garde-corps, barrière fixe ou mobile,....).



Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Gestionnaires routiers*
	Co-pilote	Cap Excellence
	Exécution	Interne ou Externe

* Les gestionnaires routiers peuvent utilement se regrouper afin de se coordonner et de mutualiser les achats

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes préalable et commandes	Interne
Signalisation et repères d'auto-évaluation (x 100)	100 000,00 €
Equipements de sécurisation (x50)	200 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
					240 000,00€	80%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Gestionnaires routiers		BRGM	
			60 000,00€	20%		

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de signalisation et repères d'auto-évaluation posé

Nombre d'équipement de sécurisation posé

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action
6-1

Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire

Priorité
3

Objectifs de l'action

- Cadrer et planifier les interventions d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux
- Disposer des outils de mise en œuvre et de suivi

SDAGE

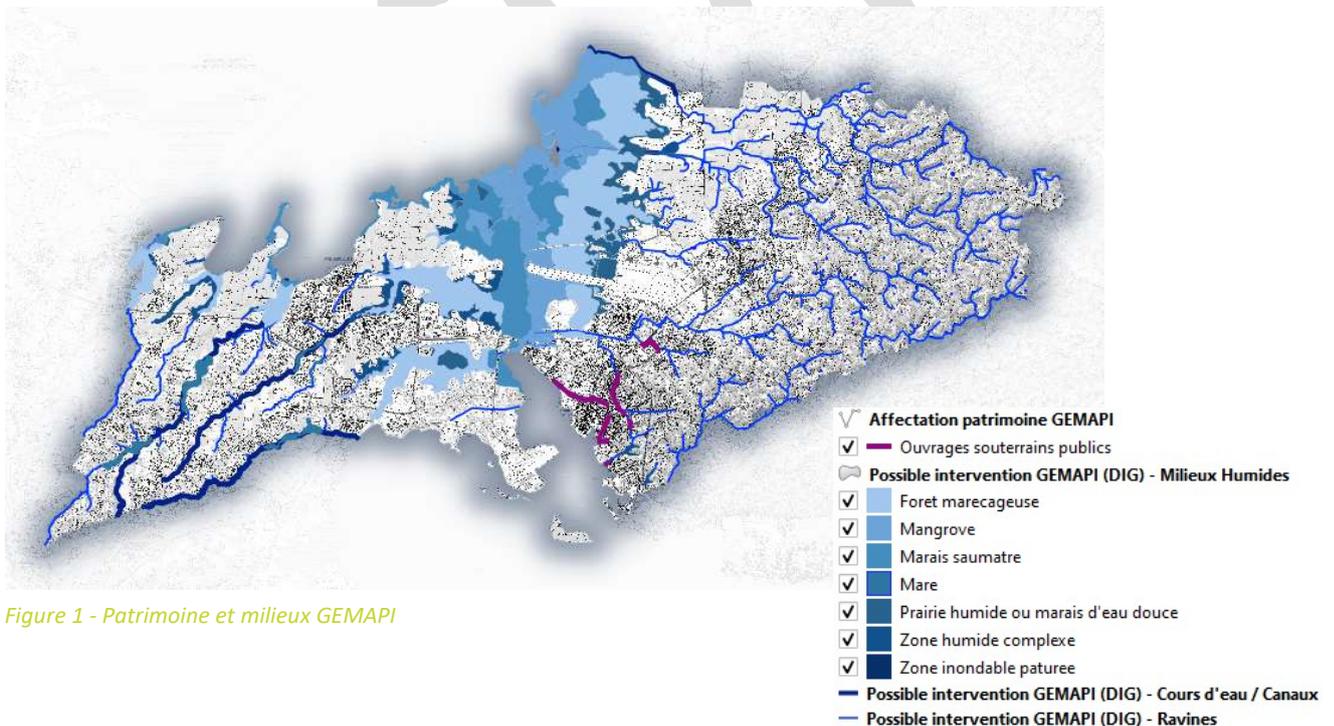
PGRI

SLGRI

Description de l'action

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, le patrimoine et les milieux pouvant relever de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) représentent (se reporter Figure 1) :

- 3,8 km de canaux souterrains, a priori, non soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau ;
- 35 km de cours d'eau domaniaux, a priori, soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau ;
- 25 km² de milieux humides, a priori, soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau ;
- 160 km de ravines, a priori, non soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau.



AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Au titre de l'item n°2 « entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau », l'EPCI souhaite cadrer et planifier ses interventions en termes d'entretien, d'aménagement ou de re-végétalisation et disposer des outils nécessaires à leur mise en œuvre et à leur suivi.

La complexité réside dans le fait que le besoin en intervention est différent :

- **Selon les caractéristiques du milieu :**
 - o S'il s'agit d'un cours d'eau alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année pour y retrouver de la vie aquatique et/ou de la ripisylve ;
 - o S'il s'agit d'un canal présentant les caractéristiques d'une zone humide ;
 - o S'il s'agit d'une ravine :
 - A sec, dont l'absence d'eau est propice au développement de végétation en fond de lit ;
 - En eau, mais sans écoulement qui accentue les phénomènes de sédimentation et d'accumulation de matériaux en fond de lit propice à terme au développement de végétation ;
- **Selon la nature et l'envergure de « l'encombrement »** pouvant impacter le bon écoulement :
 - o S'il s'agit d'un atterrissement :
 - De faible (>25% de la hauteur du lit), de moyenne (>50 % de la hauteur du lit) ou de forte (> 75% de la hauteur du lit) envergure ;
 - De sédiments fins ou de roches de tailles conséquentes ;
 - Avec ou sans départ de végétation ;
 - o S'il s'agit d'une végétation (avec ou sans intérêt pour le milieu) :
 - De type herbacée (peu haute et souple) ;
 - De type ligneuse (haute et solide) ;
 - o S'il s'agit d'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ;
 - o S'il s'agit d'embranchement, de débris, de bois morts ;
 - o S'il s'agit d'un dépôt sauvage de déchets ménagers ou de chantiers ;
 - o S'il s'agit d'un exhaussement de sol (remblais, amas de sol).
- **Selon la localisation et l'étendue du besoin :**
 - o S'il s'agit d'un secteur non urbanisé ou urbanisé :
 - De faible, de moyenne ou de forte vulnérabilité aux inondations ;
 - o S'il s'agit d'un secteur avec ou sans contraintes :
 - Difficultés d'accès ;
 - Présence de réseaux ;
 - Réglementation / interdiction ;
 - Intervention manuelle ou mécanique.
 - o S'il s'agit d'un besoin localisé ou étendue (tronçon)
 - o S'il s'agit d'un besoin ponctuel ou récurrent
- **Selon la typologie de l'intervention :**
 - o Simple entretien
 - o Aménagement
 - o Re-végétalisation
- **Selon la finalité :**
 - o Prévention des inondations (hydraulique)
 - o Gestion des milieux aquatiques (écologique)
 - o Prévention des inondations ET gestion des milieux aquatiques (hydraulique et écologique)

Pour cela l'EPCI souhaite se doter :

- **(I) D'un plan pluriannuel sur 6 ans permettant :**
 - o De préciser le besoin d'intervention par typologie (fiche action) ;
 - o De décliner une sectorisation par typologie d'intervention ;
 - o D'estimer le volume d'intervention sur la durée du programme ;

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

- De définir :
 - Une méthodologie de déploiement annuel de la programmation (prospection année N / réalisation année N+1)
 - Une clé de priorisation pour aider à la décision dans les choix d'intervention à inscrire en année N+1
 - De disposer des autorisations réglementaires, notamment vis-à-vis de la Loi sur l'Eau et de l'intérêt Général
- **(II) De la programmation des interventions de la 1^{ère} année du programme (N)*.**
 - **(III) D'un accompagnement technique dans la passation du (des) marché(s) nécessaires au déploiement du plan sur l'ensemble de sa durée (6 ans).**

* Pour les années suivantes, et pour les interventions d'urgence post-inondations et sur la base des éléments de mission de la présente prestation, la Communauté d'Agglomération souhaite monter en compétence et se charger de cette programmation.

Le budget annuel de l'EPCI dédié aux interventions sera, selon le besoin, au maximum de 250 000,00 €TTC / an conformément à l'action 6-2 « Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ».

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	SMGEAG – DEAL – Route de Guadeloupe
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Plan Pluriannuel, programmation de l'année N et assistance technique à la passation des marchés de travaux	150 000,00 €
TOTAL	150 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	75 000,00€	75 000,00€				

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	EPCI		Communes		Région	
	30 000,00€	20%			45 000,00€	30%
	Département		Office de l'eau		BRGM	
	45 000,00€	30%	30 000,00€	20%		

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Approbation du plan pluriannuel
 Programmation des interventions de l'année N
 Attribution des marchés de travaux

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action
6-2

**Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation
des cours d'eau, ravines et canaux du territoire
communautaire**

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Réaliser des interventions d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux
- Planifier et suivre dans le temps

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Sur le Domaine Public Fluvial, l'Etat a une obligation d'entretien des cours d'eau. Afin d'assurer cette mission l'Etat dispose d'une enveloppe de 200 000€ par an pour toute la Guadeloupe. Chaque année entre 60 et 80 km répartis sur une vingtaine de cours d'eau sont prospectés par l'ONF pour identifier les besoins en entretien. Ce recensement donne lieu, ensuite, à une priorisation et une programmation des interventions mises en œuvre l'année suivante. Depuis 2018, aucun tronçon n'a été retenu pour la réalisation de travaux sur le territoire de Cap Excellence.

Sur le Domaine Lacustre et Maritime (DLM), de la même manière, l'Etat a également une obligation d'entretien de son domaine, particulièrement pour les terrains en dehors de l'aire protégée par le Conservatoire du Littoral.

Sur le Domaine Privé, quelque soit le propriétaire, les fondements de l'article 640 du code civil s'appliquent : « *les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur* ». Sur son domaine privé, l'Etat, ne mène aucune politique particulière.

Historiquement (entre 2000 et 2019), la Région Guadeloupe était investie en matière « d'aménagement » des cours d'eau, ravines et canaux. En effet, ces interventions allaient au-delà du « simple » entretien et portait à minima sur du curage et de l'extraction de sédiments.

Depuis 2019, **la Commune et/ou l'EPCI, ont poursuivi le traitement** de certains secteurs particulièrement sensibles.

Les tronçons traités, dans ce cadre, l'ont été indépendamment de la nature du foncier ou du milieu (public ou privé, cours d'eau ou ravine,) et visait à répondre, en priorité, aux besoins formulés par les riverains et acteurs locaux.

La **Figure 1** présente les tronçons du DPF prospectés depuis 2018 et tronçons ayant fait l'objet d'un entretien depuis 2013

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

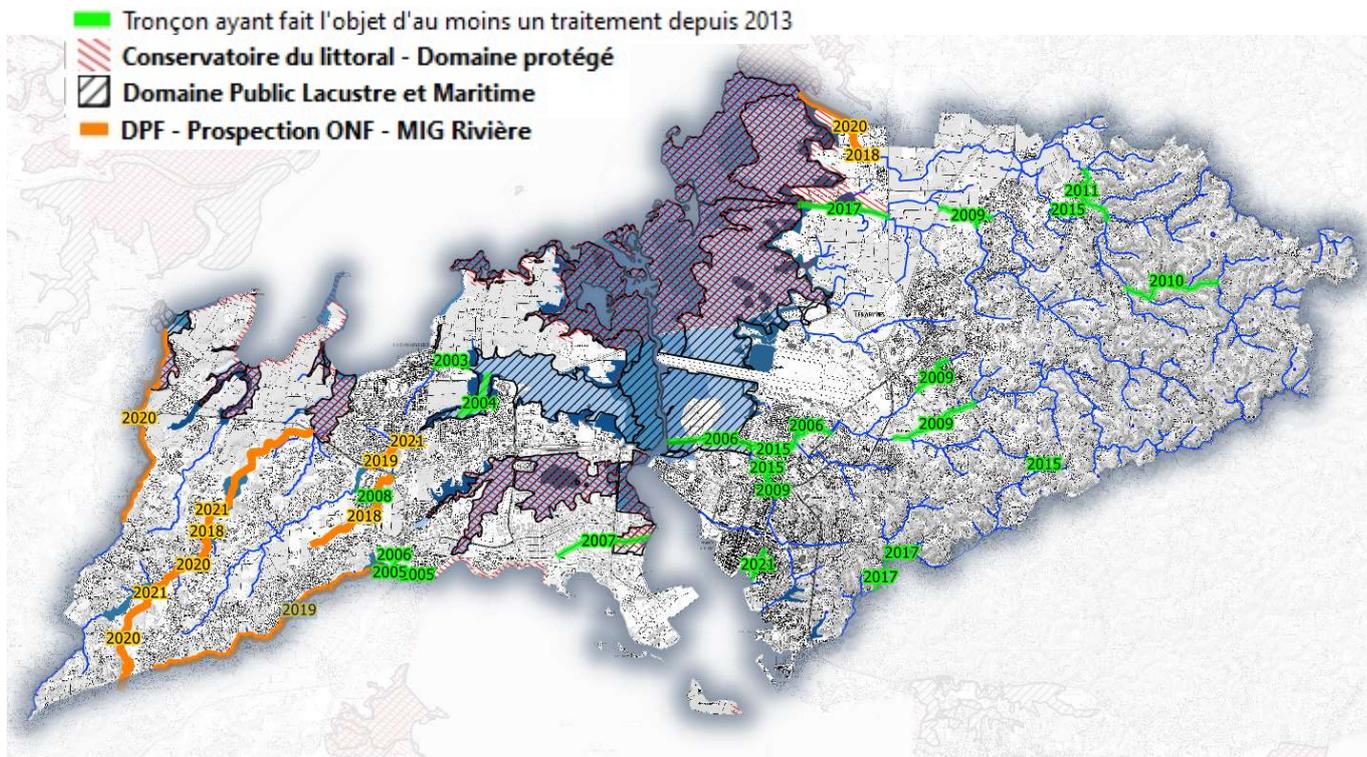


Figure 1 - Tronçons du DPF prospectés depuis 2018 et tronçons ayant fait l'objet d'un entretien depuis 2013

Le retour d'expérience des différents acteurs de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau, ravines et canaux du territoire permet d'évaluer le besoin d'intervention à une enveloppe annuelle de l'ordre de 250 000,00 €.

Les modalités d'interventions seront définies dans le cadre de l'action 6-1 portant sur le Plan Pluriannuel d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassins versants Péri-Urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	SMGEAG – DEAL – Route de Guadeloupe
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

AXE 6 : Ralentissement des écoulements
Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux (250 000,00€/an)	250 000,00 €
TOTAL	1 500 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	250 000,00€	250 000,00€	250 000,00€	250 000,00€	250 000,00€	250 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	EPCI		Communes		Région	
	300 000,00€	20%			450 000,00€	30%
	Département		Office de l'eau		BRGM	
450 000,00€	30%	300 000,00€	20%			

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Linéaire de prospection annuel Linéaire d'intervention annuel Nombre d'intervention annuel Pourcentage d'avancement annuel

ANNEXE 2.3 – Documents supports Atelier n°3

Affaire suivie par : Mme Odyle ESPAIGNET-BATTA,
Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
Tél. : 05 90 47 72 11
Emails: odyle.espaignetbatta@capexcellence.net
claire.meillarec@capexcellence.net

Nos réf. : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPA/MP/2022/09/172

Objet : *Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Cap Excellence : Invitation aux ateliers de concertation – Atelier n°3 : Urbanisme, Aménagement et maîtrise foncière*

PJ : Liste des destinataires « in fine »

Le Président

À

Destinataire « In Fine »

Pointe-à-Pitre, le 28 septembre 2022

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,

Dans la continuité du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence travaille sur un second dossier de candidature PAPI à l'échelle de son périmètre administratif.

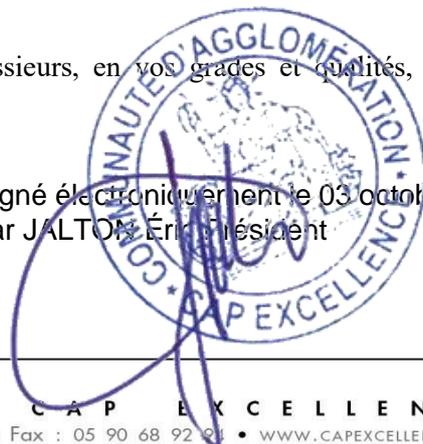
Dans la continuité du Schéma de Prévention des Risques Inondations et des Groupes de Travail « Inondations et aménagement du territoire », cette démarche est menée à travers une approche dite « multi-aléas inondations ». En effet, il s'agit d'aborder le risque inondation quelle que soit son origine : pluvieuse ou maritime, temporaire ou permanente.

Dans ce cadre, je vous invite à un atelier de concertation visant à échanger d'une part, sur la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire et d'autre part, sur la politique de préservation et d'acquisition d'espace foncier. Cette réunion se déroulera selon les conditions suivantes :

Atelier n°3 – PAPI : Urbanisme, Aménagement et maîtrise foncière	
Date	Jeudi 27 octobre 2022
Heure	9h00 - 12h00
Modalités de participation	Grande salle du rez-de-chaussée du Centre des Ressources des Abymes Rue du stade, 9719 Les Abymes
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1. Rappels des Groupes de Travail « Inondations (Terrestre & Maritime) et aménagement du territoire » (SCOT, mai 2021, Sept 2021) ;2. Echange autour de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;3. Echange autour de la politique de préservation et d'acquisition foncière ;4. Validation / adaptation des fiches-actions.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités, l'expression de mes sentiments profondément communautaires.

Signé électroniquement le 03 octobre 2022
par JALTON Éric, Président



Préfecture	Mme Patricia LEPINE	SGAR - Chargée de mission développement durable, résilience et risques naturels
DEAL	M Daniel SERGENT M Matthieu JOST Mme Céline LAPERROUSAZ M Thierry LECOMTE M Franck MAZÉAS M Sylvain PONS Mme Patricia GAUTHIER M Hervé DIB Mme Maryline DE COURTEMANCHE DE LA CLÉMANDIÈRE	Chef du service Ressources Naturelles Chef du Pôle Eau Responsable de l'unité inondation et ouvrage hydraulique Chef du Service Risques Énergie Déchets Responsable du Pôle Risques Naturels Responsable de l'Unité Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Chargée de mission risque littoral et menaces graves sur les vies humaines Chef du Pôle Aménagement et Gestion des Territoires Planification et aménagement
Cap Excellence	M Bruno PIERREPONT Mme Andrée COZEMA-LOUBER Mme Océane BOUNET Mme Odyle ESPAINET- BATTA Mme Lezly LAUPEN Mme Emma TARER Mme Claire MEILLAREC Mme Nohémy CLOTILDE M Jacques BANGOU M Fabert MICHELY M Harry DURIMEL M Didier MERIDAN	Directeur Général Directrice Générale du Pôle Renouvellement Urbain et de l'Habitat Directrice de l'Habitat Directrice Générale Adjointe Développement Durable et Aménagement du Territoire Directrice de l'Urbanisme et de la Cohérence Territoriale Cheffe du service foncier et immobilier Directrice de la Mission Protection contre les Inondations et Gestion des Eaux Pluviales Directrice Adjointe de Cabinet Vice-Président de la Commission Aménagement et l'Espace Communautaire Vice-Président de la Commission Grand et Petit Cycle de l'Eau Vice-Président de la Commission Transition Ecologique et Energétique Membre de la Commission Transfert de compétences et mutualisation des moyens
Ville des Abymes	M Franck GUAYROSO M Olivier ZAMI Mme Simone DOROCANT M Franck FAROUIL Mme Cindy BOUDHOU-FAUTRAI Mme Catherine GINIER M Alix NABAJOTH M Pierre THICOT M Fabert MICHELY	Directeur Général des Services Directeur Général Adjoint du Développement Durable Cheffe du Service Planification Service Urbanisme réglementaire Direction de l'Urbanisme et de la Réglementation Directrice adjointe de Cabinet Elu en charge de l'aménagement (PLU) Elu en charge de l'urbanisme Elu en charge des eaux pluviales / inondations
Ville de Baie-Mahault	Mme Justine GENEVIEVE M Patrice KORUTOS M Didier BERARD-CATELO Mme Diana POPOTTE M Georges DAUBIN	Directrice Générale des Services Directeur de Cabinet Directeur du pôle "Aménagement durable, Développement & Résilience du Territoire" Directrice de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Aménagement du Territoire Elu en charge des travaux publics, de l'urbanisme et de l'aménagement
Ville de Pointe-à-Pitre	M Skelly LEFFET Mme Sylvie ADELAIDE M Sébastien MANLIUS M David COURIOL Mme Rita PIERRE MARIE Mme Michèle ROBIN-CLERC	Directeur Général des Services pi Directrice de Cabinet Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement Directeur Adjoint de l'Urbanisme, de l'Aménagement, et du Développement du Territoire Directrice de l'Urbanisme Elue en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
SMGEAG	M Jean-Louis FRANCISQUE M Gerald NEGRAUD Mme Leslie VEREPLA M Jérôme BACCI M Rosan CAPITALA	Président Directeur Général Adjoint Directrice Technique Chef du Département Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, Défense Extérieure Contre l'Incendie Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
EPF	Mme Corine VINGATARAMIN	Directrice
Agence des 50 pas géométriques	M Rony SAINT CHARLES Mme Claire ESCOUTE	Directeur Chargée de Mission Urbanisme
Université des Antilles	M Narcisse ZAHIBO M Didier BERNARD M Yann KRIEN	Professeur Universitaire Directeur de Laboratoire de Recherche en Géosciences et Énergies (LARGE) Professeur Universitaire Chercheur en risques littoraux
BRGM	M Ywenn DE LA TORRE M Manuel MOISAN	Directeur Chef de projet littoral
Conservatoire du Littoral	M Médhy BROUSSILLON	Délégué adjoint – Rivages français d'Amérique Délégation Outre-mer

LE RISQUE INONDATION

*Une responsabilité partagée
et une coordination indispensable !*



Agir sur les risques inondations dans l'objectif, non pas d'en réduire uniquement « l'aléa », mais d'en réduire « les conséquences » et particulièrement les plus dramatiques, implique de s'investir sur les 7 piliers de la politique de prévention des risques majeurs :



En effet, quel que soit le niveau d'investissement porté par les instances publiques, le risque inondation qu'il soit d'origine pluvial ou maritime demeurera. D'après les projections scientifiques, ce risque va même s'aggraver à l'avenir du fait, notamment, du dérèglement climatique.

Mais, agir sur les 7 piliers de la prévention des risques fait appel à de nombreuses compétences qui sont partagées entre plusieurs acteurs :

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
<p>ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acquéreur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
<p>SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
<p>EPCI-FP <i>Cap Excellence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments intercommunaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
<p>LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Baie-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>écoles</u>, bâtiments communaux....)
<p>LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>lycées</u>, bâtiments communaux....)
<p>LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>collèges</u>, bâtiments communaux....)
<p>GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms,...)
<p>AUTRES GESTIONNAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
<p>CITOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'inondation

ÉLU RÉFÉRENT : M. Fabert MICHELY, Vice-Président de la Commission Grand & Petit Cycle de l'Eau - Tél. : 06 90 50 78 41
CADRE RÉFÉRENT : Mme Claire MEILLAREC, Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales -
Tél. : 06 90 94 56 05 • **CABINET DU PRÉSIDENT :** Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58



ATELIER DE CONCERTATION N°3



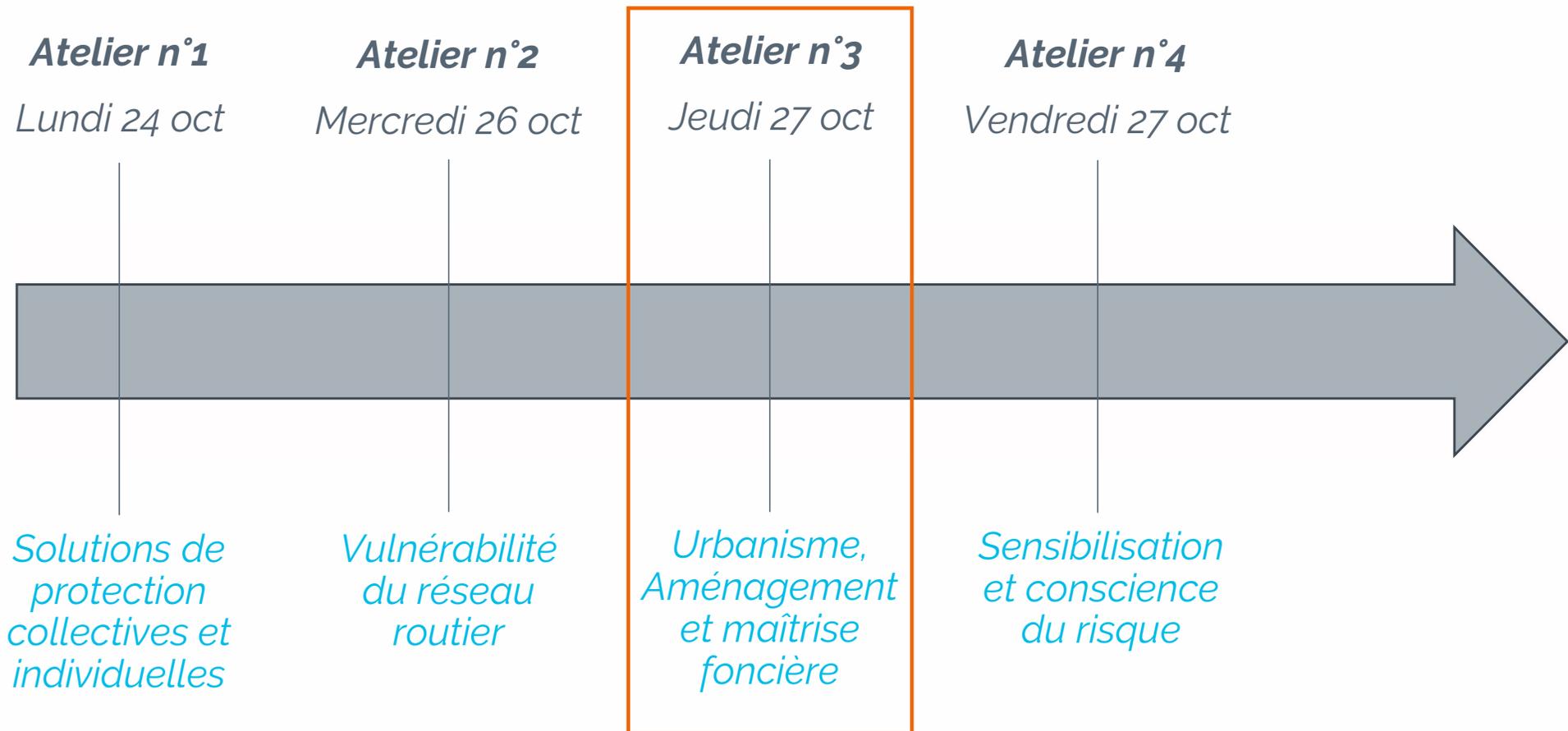
Urbanisme, Aménagement et maîtrise foncière

Jeudi 27 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Rappels du dispositif PAPI et des Groupes de Travail « Inondations et aménagement du territoire » ;
2. Echange autour de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
3. Echange autour de la politique de préservation et d'acquisition foncière ;
4. Validation / adaptation des fiches-actions.

00 Les ateliers



PAPi

RAPPELS DU DISPOSITIF PAPI

— 01

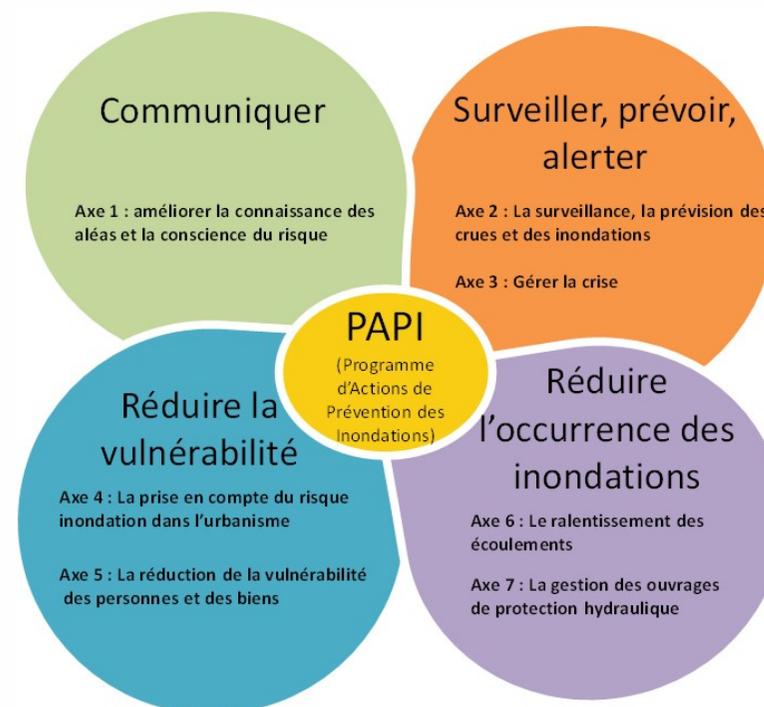
01

Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Label et outil contractuel

- Cadre partenarial entre l'État et les collectivités pour une durée de 6 ans
- Stratégie cohérente sur les 7 axes de la prévention des inondations
- Permet l'obtention de subvention (entre 40 et 50% de fonds Etat, plus pour certaines actions spécifiques de réduction de la vulnérabilité)
- Subventions conditionnées à la cohérence de l'action publique, et la rentabilité économique



- Outil en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

01 Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Outil de coordination et de mutualisation

- Incite à l'engagement de plusieurs partenaires, dans leurs champs de compétence, dans un objectif et un calendrier commun

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acqureur Locatale – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
EPCI-FP <i>Cap Excellence</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les Inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques Inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque Inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments Inter-communaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Bale-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et Imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>écoles</u>, bâtiments communaux....)
LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes nationales, lycées, bâtiments régionaux....)
LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes départementales, <u>collèges</u>, bâtiments départementaux....)
GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms....)
AUTRES GESTIONNAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
CITOYENS Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'Inondation

01 Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Outil de coordination et de mutualisation

- Les compétences mobilisées pour l'atelier du jour

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES	ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
<p>ÉTAT Appuyé par : DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acqureur Locataire - IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé 	<p>LES VILLES : Les Abymes Bale-Mahault Pointe-à-Pitre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme - PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et Imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, écoles, bâtiments communaux....)
<p>SMGEAG Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux 	<p>LA RÉGION GUADELOUPE Appuyée par : ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional - SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes nationales, lycées, bâtiments régionaux....)
<p>EPCI-FP Cap Excellence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les Inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques Inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque Inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments Inter-communaux) • Organisation Intercommunale des Secours 	<p>LE DÉPARTEMENT Appuyé par : ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes départementales, collèges, bâtiments départementaux....)
		<p>GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms....)
		<p>AUTRES GESTIONNAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
		<p>CITOYENS Entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en surêté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'inondation

01

Rappels du dispositif PAPI

Animation PAPI : Ville des Abymes



Animation PAPI : Cap Excellence

Les 6 Villes des Grands
Fonds s'accordent pour
construire une stratégie
commune

Réorganisation des compétences

- Création GEMAPI : Cap Excellence (CACE)
- Transfert GEPU : Villes → CACE → SMGEAG
- Transfert Animation PAPI : Villes → CACE

Inondations
2011 & 2012

Fin 2012

Début
2013

Fin 2014

mi 2016

Dec 2019

...2020...

...2021...

Décembre 2022

Aléa : 
Inondation par précipitation

Elaboration du PAPI
d'intention des
bassins versants des
Grands Fonds

Mise en œuvre 1^{er}
PAPI « d'études »

Fin administrative du
PAPI 1

Montage du 2nd dossier PAPI
« travaux » à l'échelle de Cap
Excellence

Aléa : 
Multi-Inondations

Quelques actions phares du PAPI 1 :

- Définition d'un programme de travaux : le SPRI
- Amélioration de la gestion de crise : PCS
- Sensibilisation du grand public

01

Rappels du dispositif PAPI

Etapes clés et rétro-planning

Etapes clés et rétro-planning

- **24 au 28 octobre 2022** concertation partenaires pour consolider le programme d'actions
- Retour / engagement des partenaires attendus **avant le 30 novembre 2022**
- **Le 13 décembre 2022** : approbation du programme d'actions et lancement consultation du public par le conseil communautaire de Cap Excellence
- Consultation du public (mise en ligne + questionnaire + promotion sur les RS) **du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023**
- **Avant le 31 janvier 2023** : dépôt du dossier de candidature à la DEAL pour instruction
- **Fin 2^{ème} trimestre 2023** : avis du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe
- **Fin 3^{ème} trimestre 2023** : signature de la convention par les partenaires et lancement du recrutement de l'équipe projet
- **Fin 2023** : recrutement de l'équipe projet
- **Janvier 2024** : mise en œuvre du programme

**PARTAGE DES ÉLÉMENTS DE
DIAGNOSTICS TERRITORIAUX**

02

02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

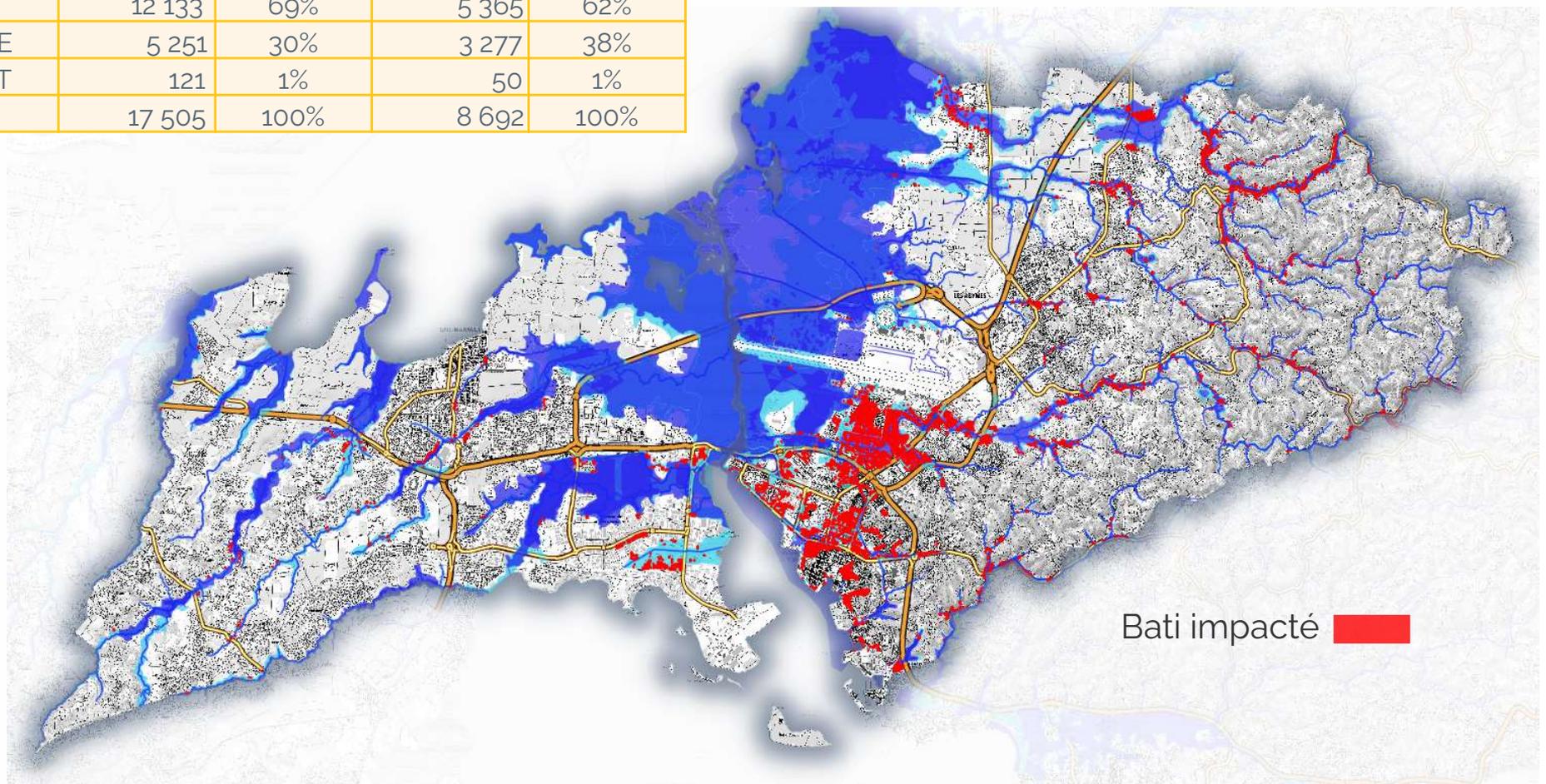
La vulnérabilité aux inondations par précipitations intenses

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par précipitations intenses

	Nombre de personne habitant en zone inondable T=100 ans		Nombre d'emploi en zone inondable T=100 ans	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
LES ABYMES	12 133	69%	5 365	62%
POINTE-A-PITRE	5 251	30%	3 277	38%
*BAIE-MAHAULT	121	1%	50	1%
TOTAL	17 505	100%	8 692	100%

Sources :

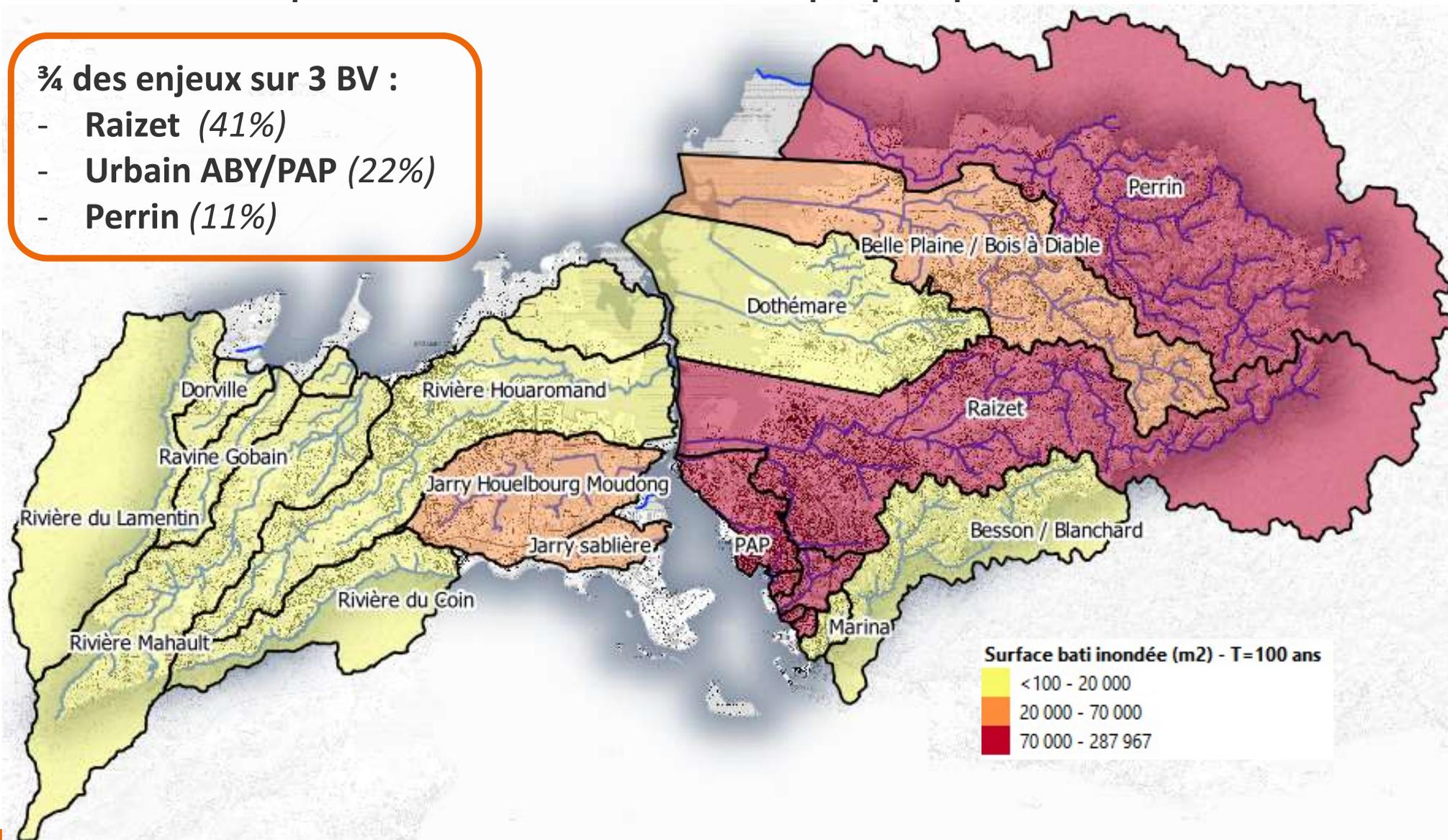
- Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2019, SUEZ CONSULTING
- * Diagnostic du territoire, SLGRI, Cap EXCELLENCE, 2018, EGIS



Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par précipitations intenses

$\frac{3}{4}$ des enjeux sur 3 BV :

- Raizet (41%)
- Urbain ABY/PAP (22%)
- Perrin (11%)



02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

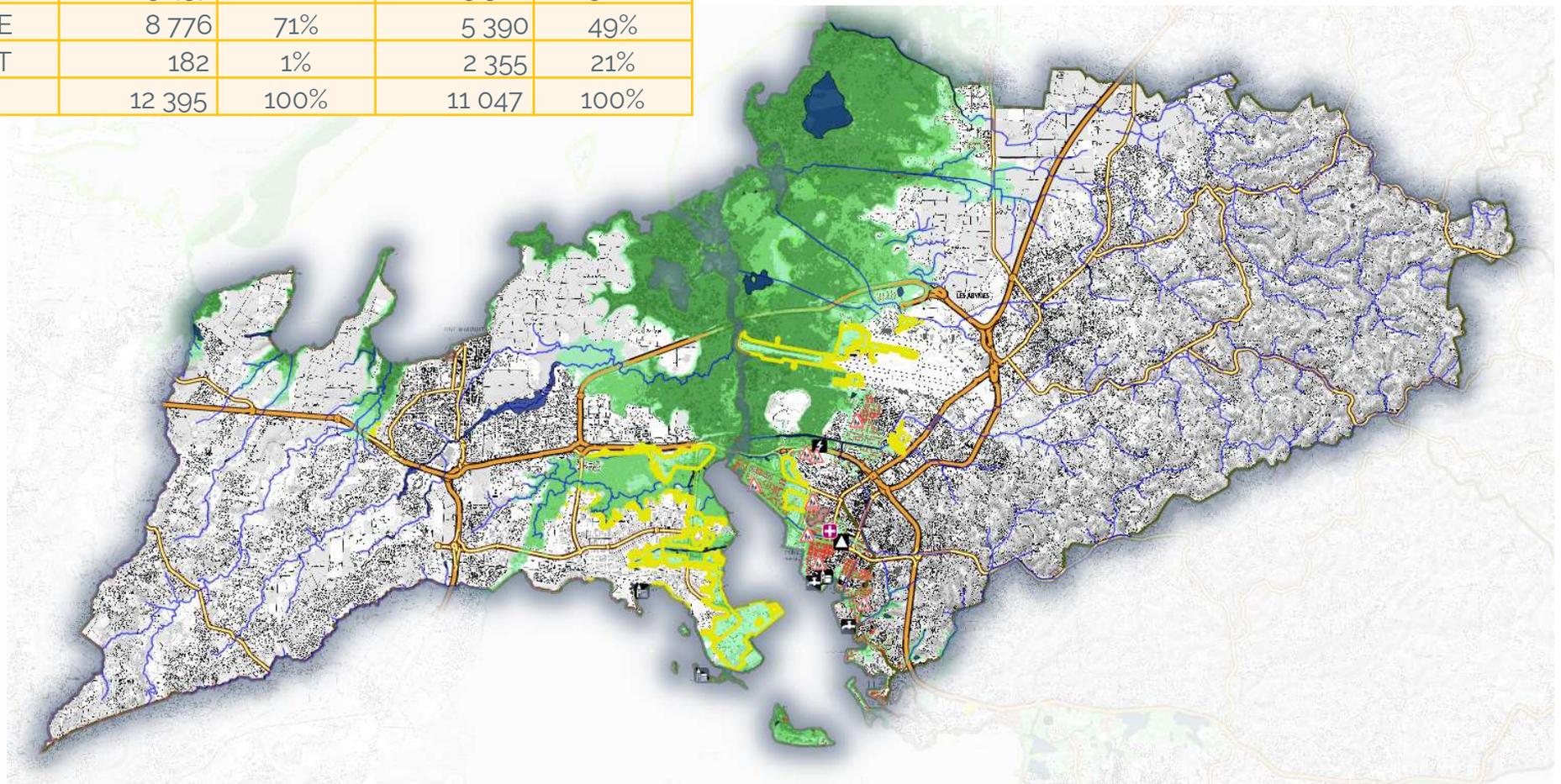
La vulnérabilité aux inondations par submersion marine

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par submersion marine

	Nombre de personne habitant en zone inondable T=100 ans		Nombre d'emploi en zone inondable T=100 ans	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
LES ABYMES	3 437	28%	3 302	30%
POINTE-A-PITRE	8 776	71%	5 390	49%
*BAIE-MAHAULT	182	1%	2 355	21%
TOTAL	12 395	100%	11 047	100%

Sources :

- Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2019, SUEZ CONSULTING
- * Evaluation économique des impacts des risques côtiers, 2018, BRGM, ADEME, CCI de Guadeloupe



02

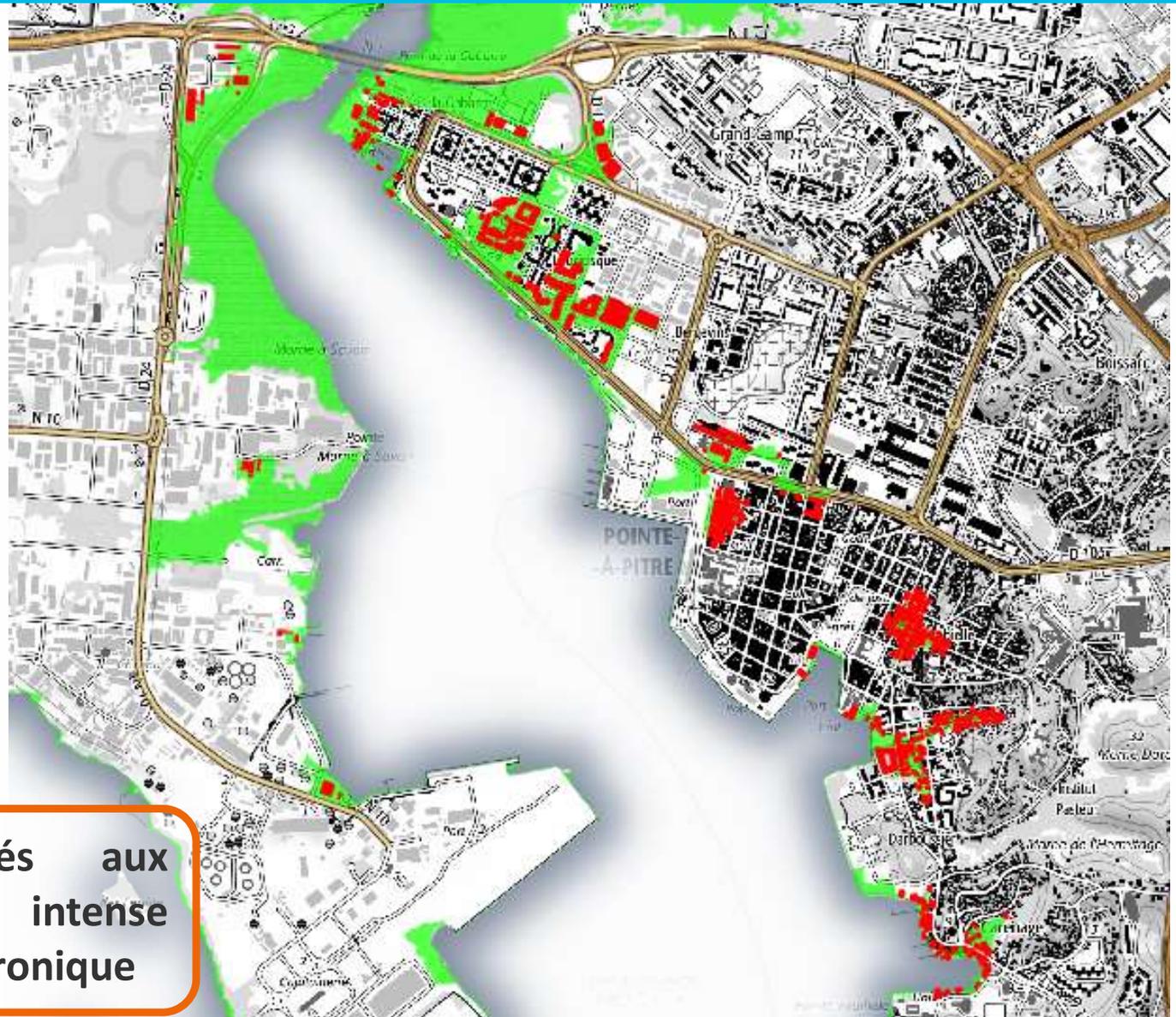
Partage des éléments de diagnostics territoriaux

La vulnérabilité aux inondations par submersion chronique

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par submersion chronique

Inondation permanente si augmentation du niveau de la mer à 1 m NGG + 76 cm au niveau marin moyen supérieur actuel (0,24 m NGG)

Bati impacté



Surface impactée (m2)		
Activité économique	39 075	36%
Etablissement public	5 954	5%
Logement	77 306	71%
Total	108 663	100%

15% des enjeux exposés aux inondations par précipitation intense sont en zone de submersion chronique

02

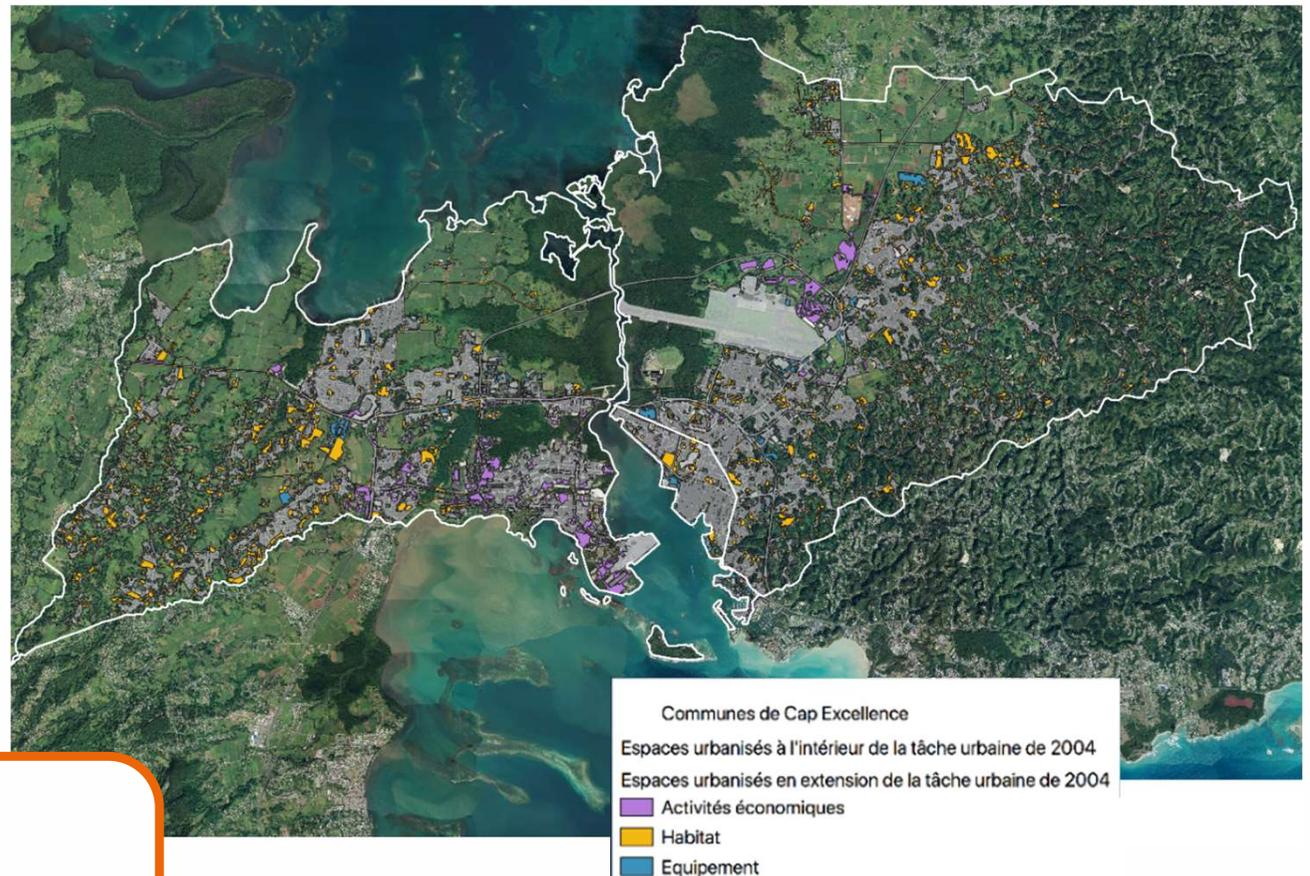
Partage des éléments de diagnostics territoriaux

La consommation foncière

La consommation foncière entre 2004 et 2020

Entre 2004 et 2020 = 759 ha
artificialisés (+48 ha / an)

98% des espaces consommés
étaient non urbanisés



Cette urbanisation :

- **A augmenté les enjeux en ZI**
- **A aggravé le ruissellement et les inondations**

Source : Stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence, Espelia, Urbis, 2021

RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

RAPPELS DES POLITIQUES DE
PRÉSERVATION FONCIÈRES

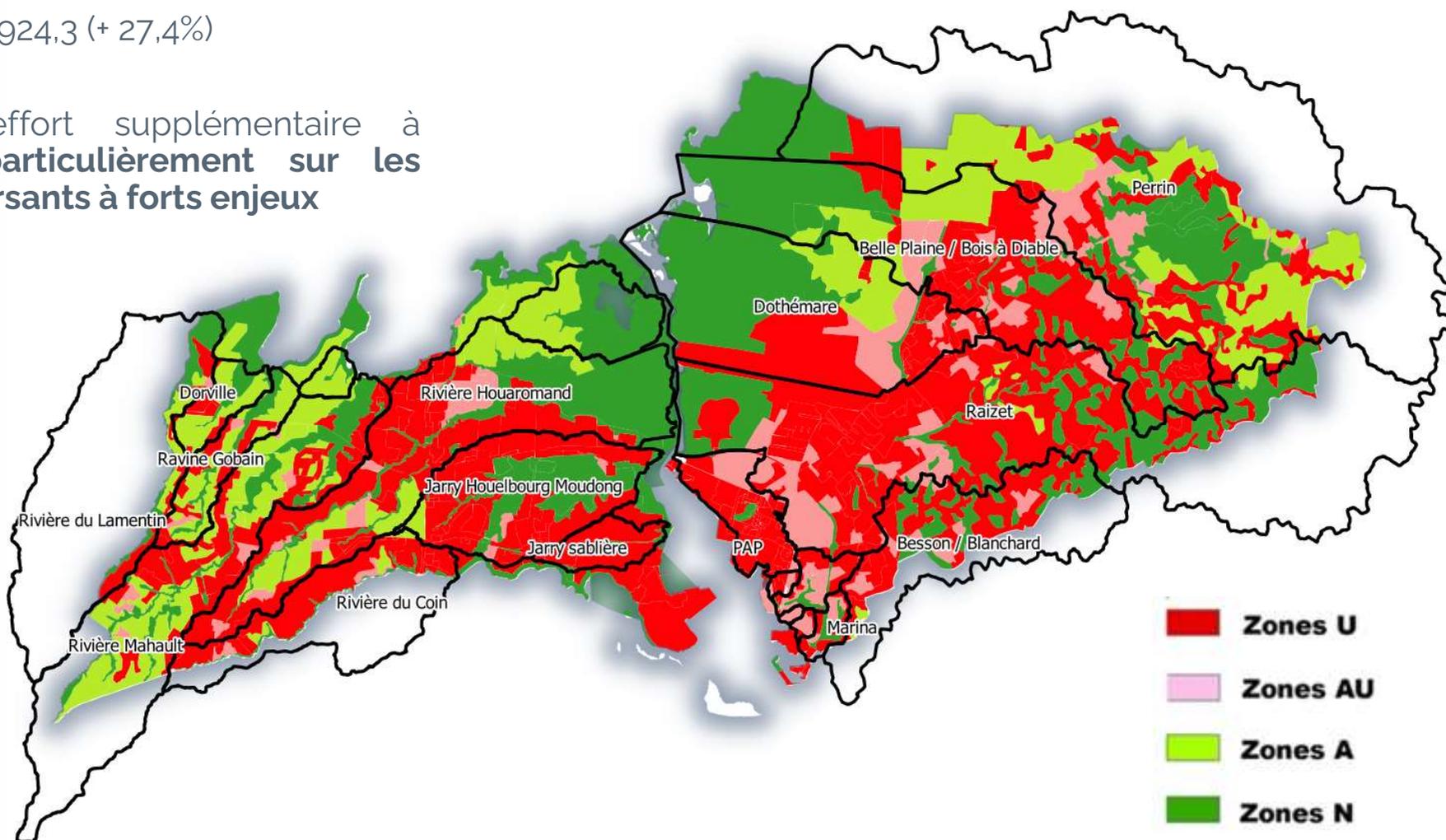
03 Rappels des politiques de préservation foncières

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Entre POS et PLU, une plus grande préservation des espaces non urbanisés :

- POS : 4 649 ha
- PLU : 5 924,3 (+ 27,4%)

→ Un effort supplémentaire à réaliser, **particulièrement sur les bassins versants à forts enjeux**



03 Rappels des politiques de préservation foncières

Le Groupe de travail « inondations & aménagement du territoire »

Dans le cadre des réflexions du SCOT, Cap Excellence a installé un groupe de travail (acteurs techniques et scientifiques en lien avec l'urbanisme) pour déterminer les aléas de référence à considérer pour l'aménagement du territoire :

- Réunion n°1 : 21 mai 2021
- Réunion n°2 : 8 septembre 2021

➔ *Pour l'aléa inondation par précipitations intenses formalisation, par l'Etat, du Porté à Connaissance (PAC) en date du 22 février 2022 :*

Ainsi, en attendant la révision des PPRN et sur la base de ces PAC, l'Etat demande aux Villes et à l'EPCI d'appliquer l'article R111-2 du code de l'urbanisme :

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »

Mise à disposition de cette nouvelle donnée sur Carto Cap et accompagnement technique des Villes dans sa mise en application par Cap Excellence :

- Réalisés pour la Ville des Abymes
- A programmer pour les Villes de PAP et de Baie-Mahault

03

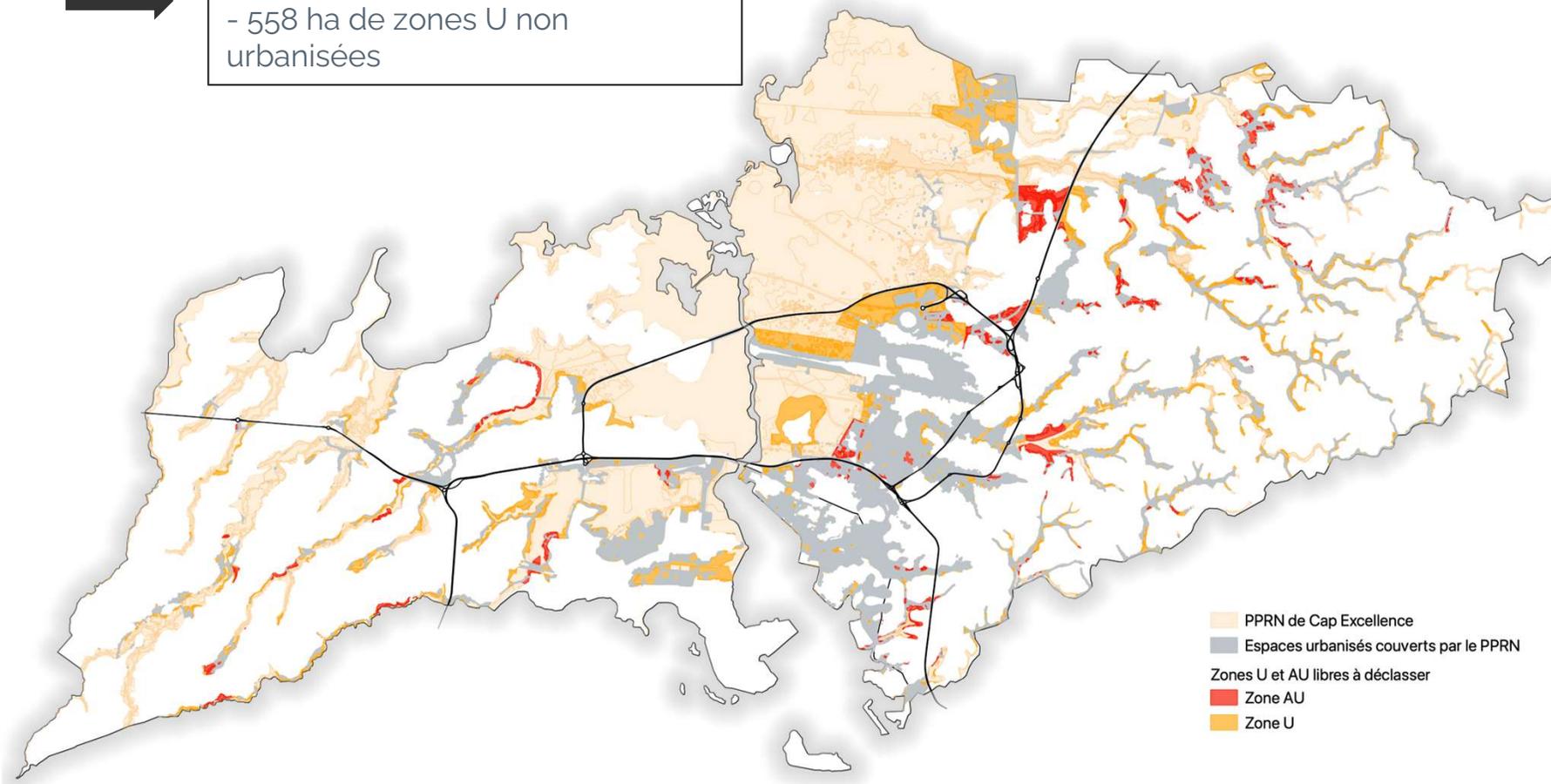
Rappels des politiques de préservation foncières

Le Groupe de travail « inondations & aménagement du territoire »

Analyse de Cap Excellence de l'impact du PAC vis-à-vis de la constructibilité du territoire



Inconstructibilité de :
- 159 de zones AU non urbanisées
- 558 ha de zones U non urbanisées



03 Rappels des politiques de préservation foncières

La stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence

- **Connaître et maîtriser** l'usage et de l'évolution des sols et assurer l'articulation entre les différentes politiques sectorielles afin de promouvoir un développement territorial intégré et une gestion économe de l'espace communautaire.
- **Connaître** les usages actuels du foncier et **anticiper** les besoins futurs afin de définir les conditions de mise en œuvre d'une politique foncière ambitieuse, répondant au *Projet de Territoire* et compatible avec les nouvelles dispositions réglementaires de sobriété foncière introduites par la *Loi Climat Résilience*.

Stratégie définie en fonction de 12 orientations dont :

« **Sécuriser les fonciers pour la protection des zones humides et de biodiversité, la reconquête et la renaturation d'espaces dégradés au regard des risques et nuisances existants et à venir sur le territoire, *particulièrement les risques d'inondations*** »

- ➔ *D'ici la fin de l'année 2022 définition de 100 parcelles à cibler et mise en place d'un observatoire*
- ➔ *2023 : Déploiement de la stratégie foncière et du programme d'actions associés*



Concertation à venir autour des ateliers de la stratégie foncière : 23 ou 30 Nov

03 Rappels des politiques de préservation foncières

La Menace Grave sur les Vies Humaines (MGVH)

Périmètre : Bande des 50 pas géométriques

Contexte : loi ADOM + rétrocession ZPG à la Région en 2025

Objectifs : Régularisation des occupations de la ZPG + mise en sécurité de la population de la ZPG

Pilotage local : DEAL/AG50/SIDPC

+ **Pilotage national** : DGPR/DGALN/ DHUP

Moyen : Co-construction avec les mairies, exploitation des données existantes - PPR inondation, submersion marine, + mobilisation BRGM mouvement de terrain

Objectif fixé : Cartographie d'identification des secteurs en MGVH entre fin 2022 et juin 2023

Validation : Préfet

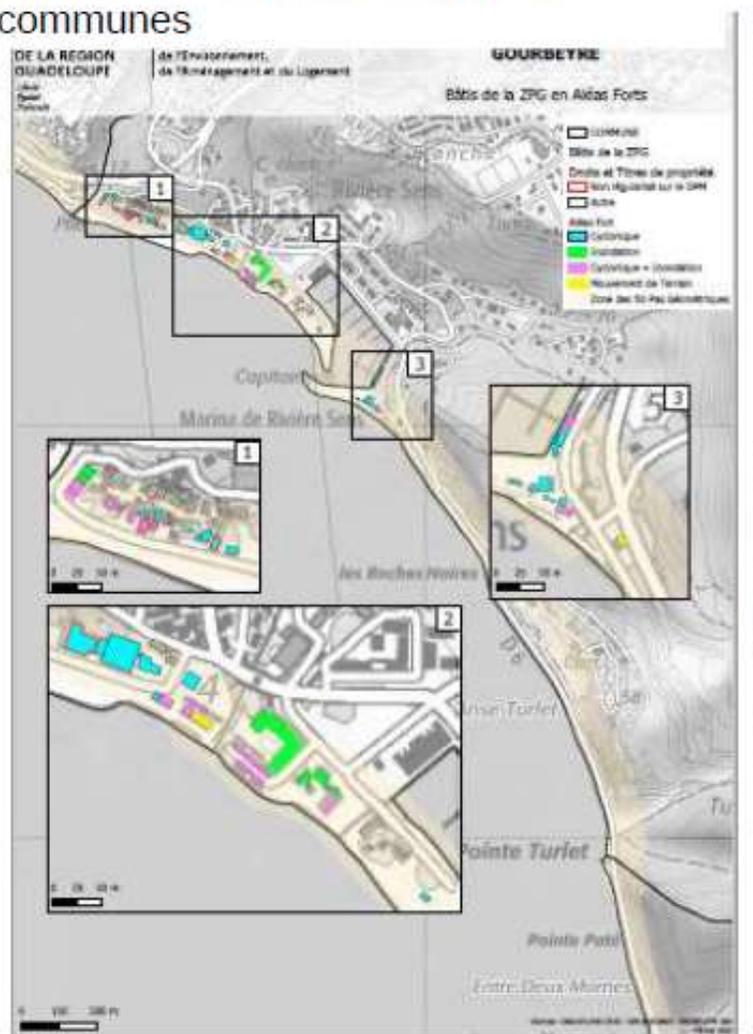
Mise en sécurité des habitants : Financement Etat FPRNM relogement temporaire à 100 %

Acquisition des biens : indemnisation prévue au FPRNM

03 Rappels des politiques de préservation foncières

La Menace Grave sur les Vies Humaines (MGVH)

Exemple de carto produite pour entamer la co-construction avec les communes



26/10/2022

A ce jour :

Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et les Abymes ont été rencontrées entre septembre et octobre 2022

Les compte-rendus et cartographies issus des réunions sont en cours d'élaboration

Les communes auront à « valider » et pourront apporter des précisions sur les zones délimitées.

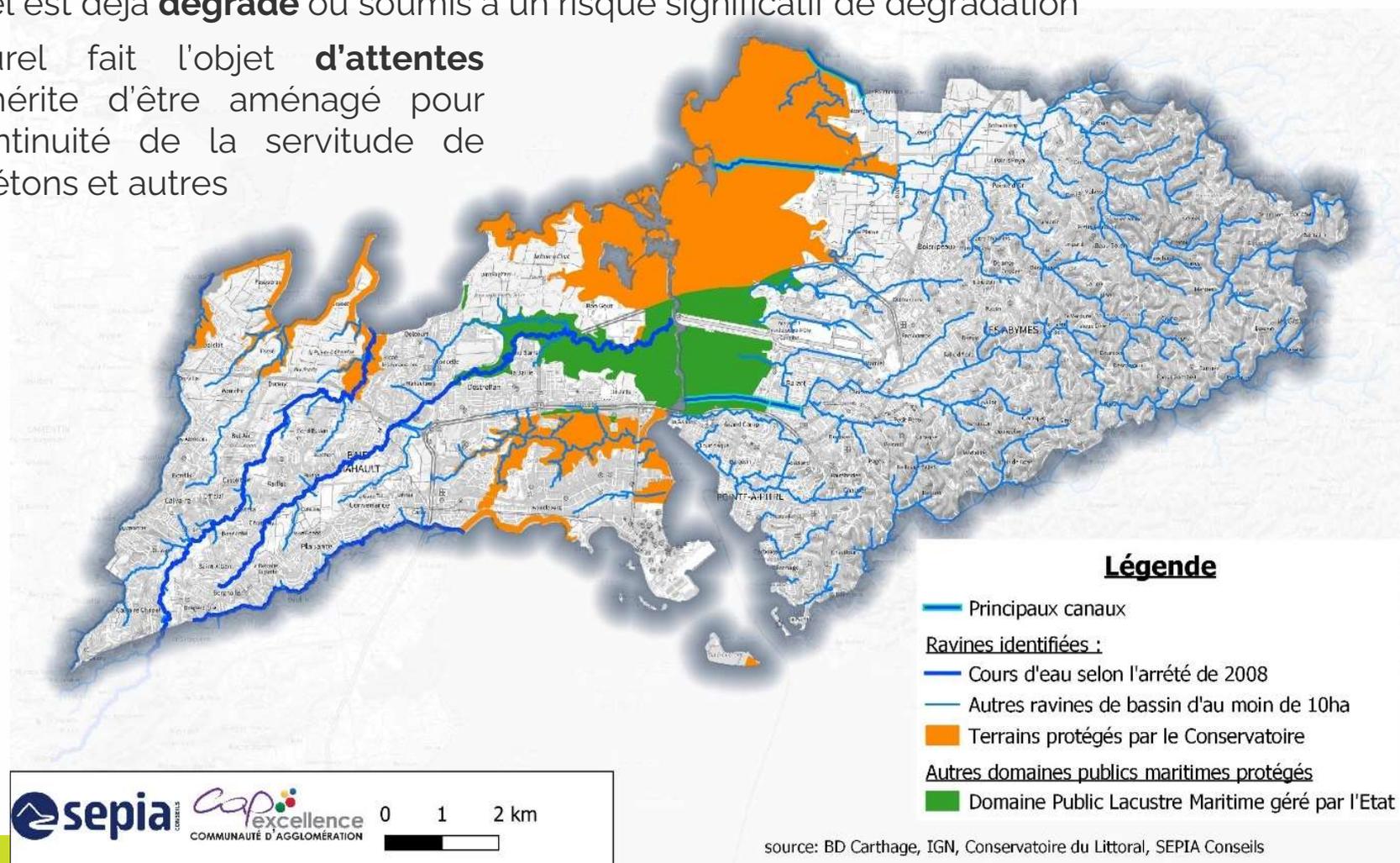
Sachant qu'en parallèle l'AG50 pilote une étude de re-délimitation de la ZPG en particulier sur les secteurs où elle est absente à ce jour, ce qui nécessitera de nouveaux allers-retours pour intégrer l'éventuelle nouvelle délimitation.

03 Rappels des politiques de préservation foncières

La politique du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral a mis en place une stratégie d'intervention pour définir les zones où intervenir pour les protéger. Il souhaite **acquérir des sites** si ceux-ci répondent à certains critères :

- L'espace naturel est menacé par une forte **artificialisation**
- L'espace naturel est déjà **dégradé** ou soumis à un risque significatif de dégradation
- L'espace naturel fait l'objet **d'attentes sociales** et mérite d'être aménagé pour assurer la continuité de la servitude de passage des piétons et autres



03 Rappels des politiques de préservation foncières

Les zonages d'assainissement des eaux pluviales

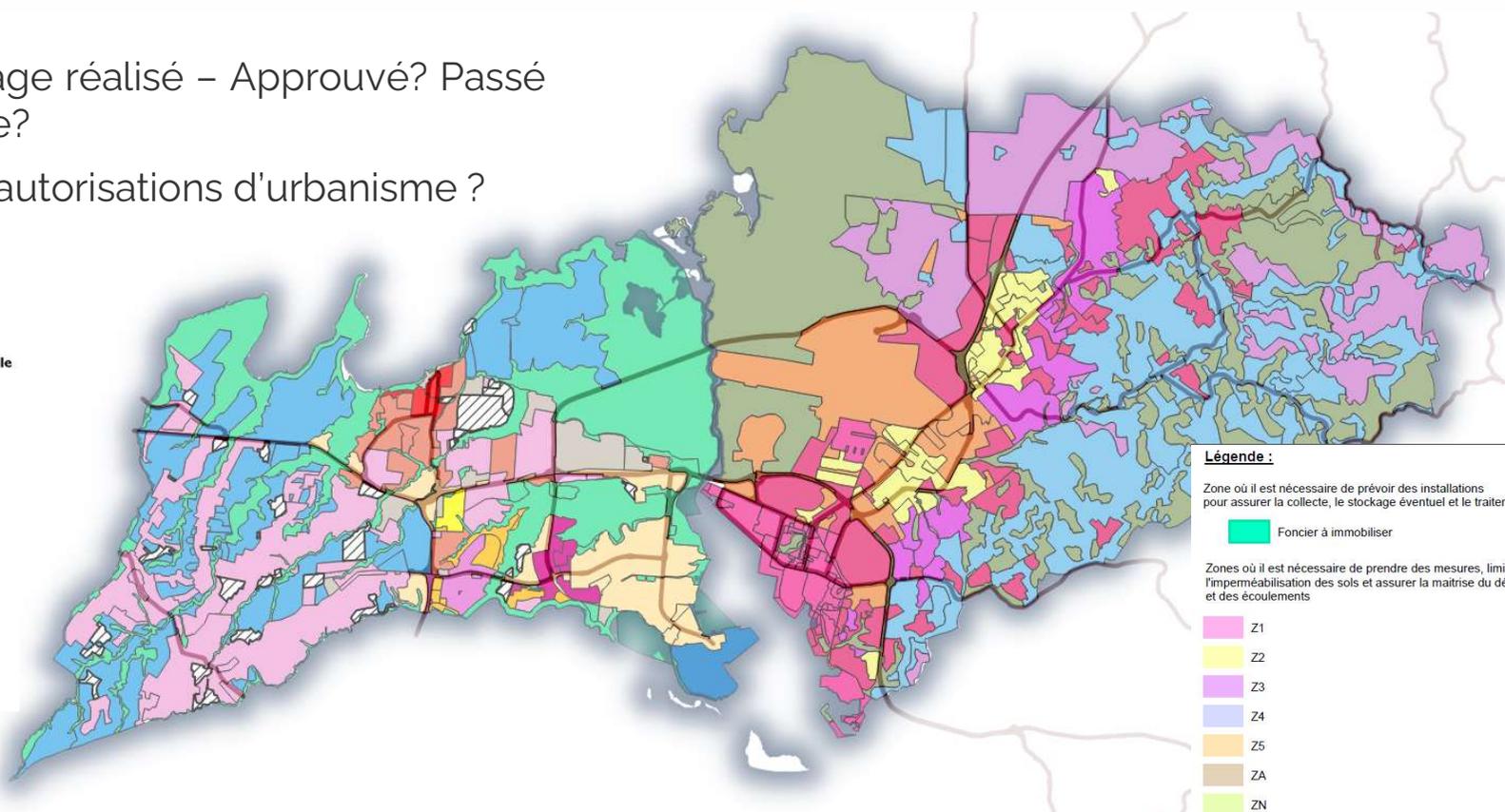
Découpage du territoire en secteurs homogènes en cohérence avec la capacité des réseaux

- ➔ Obligation de prescriptions (Coef max d'imperméabilisation, volume de rétention / m² imperméabilisé
- **Pointe-à-Pitre et les Abymes** : Zonage passé en enquête publique et approuvé
- ➔ Application dans les autorisations d'urbanisme ?
- **Baie-Mahault** : Zonage réalisé – Approuvé? Passé en Enquête publique?
- ➔ Application dans les autorisations d'urbanisme ?

Prescriptions de gestion des eaux pluviales

Zones sur lesquelles la gestion des eaux pluviales est imposée à l'échelle de la parcelle

UA] Pour tout projet d'une superficie supérieure à 300 m ²
UC] Pour tout projet d'une superficie supérieure à 800 m ²
UD] Pour tout projet d'une superficie supérieure à 1 000 m ²
UF	
UM	
UN	
UP	
UR	
UT	
UV	Pour tout projet sauf les projets d'habitat sur les zones UM
UX	
1AUa	
1AUb	
1AUd	
1AUF	
1AUX	



Légende :

Zone où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement

Foncier à immobiliser

Zones où il est nécessaire de prendre des mesures, limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et des écoulements

Z1
Z2
Z3
Z4
Z5
ZA
ZN
ZAU

RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

—
LES PROJETS D' ACTIONS

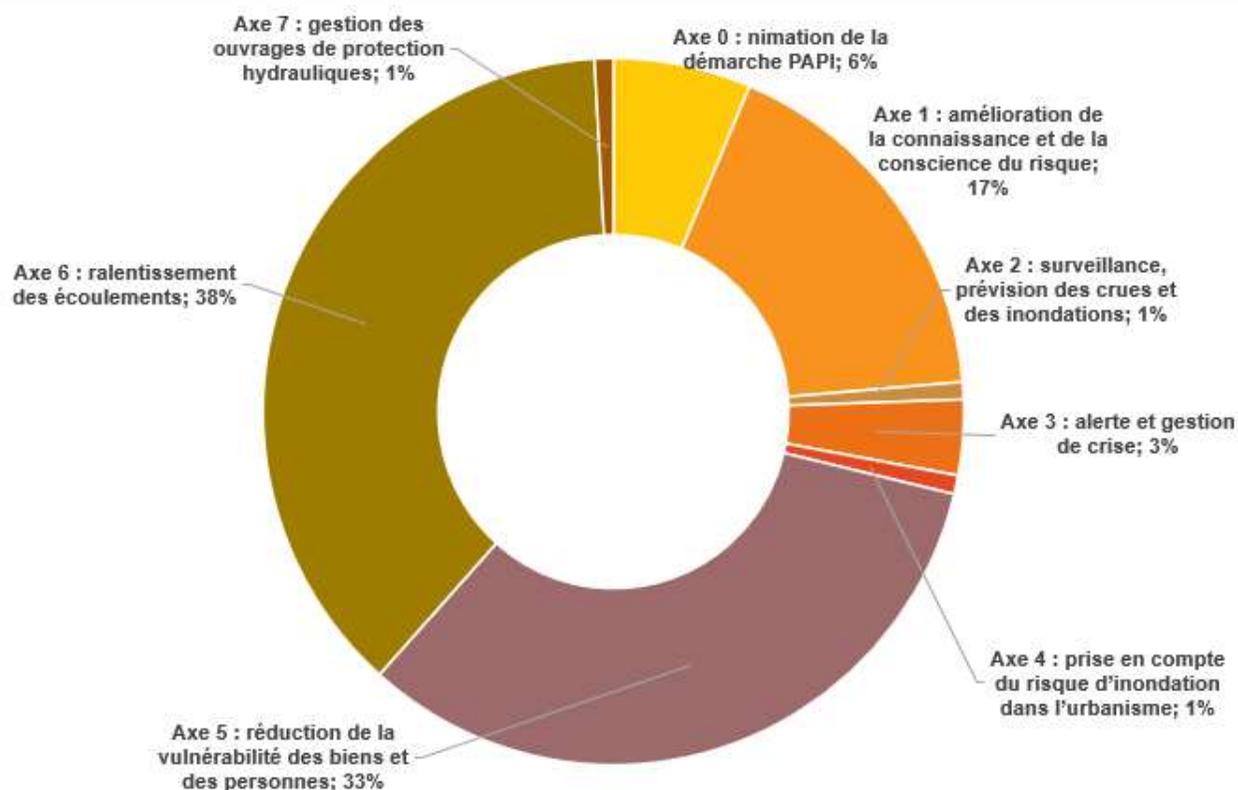
03

03 **Projet d'actions**

Dans sa globalité

Par axe sur 6 ans

Axe 0 : Animation de la démarche PAPI	738 000,00 €
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	2 007 200,00 €
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations	92 000,00 €
Axe 3 : alerte et gestion de crise	399 200,00 €
Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	100 000,00 €
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	3 815 000,00 €
Axe 6 : ralentissement des écoulements	4 350 000,00 €
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques	100 000,00 €
TOT	11 601 400,00 €



03 **Projet d'actions**

Les objectifs du PAPI

Les objectifs du PAPI sur l'axe 4 :

- Stabiliser, voire, réduire le nombre d'enjeux exposé en zone inondable
 - Inverser la tendance concernant l'imperméabilisation des sols
 - Préserver, voire, restaurer les champs d'expansions de crues
- **Quelles propositions d'actions pour atteindre ces objectifs ?**



03 Projet d'actions

Action n°5-4 : Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés

Contenu :

- Acquisition amiable de biens en zone à risques ou de biens sinistrés
- Le cas échéant, expropriation
- Frais de démolition & frais de relogement temporaire

➔ **Choix des bâtis prioritaires dans le cadre de la stratégie foncière et immobilière**

Budget : 1 M€

- Pour les biens rentrant dans les conditions d'éligibilités : taux subvention 100% de la valeur vénale du bien, sans tenir compte de l'existence du risque (avec un plafond de 240 000 € dans le cas d'un bien sinistré).
- Pour les biens ne rentrant pas dans les conditions d'éligibilités : 40 000 € pour les occupants de bonne foi + 100% des frais de démolition

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence via EPF ou autre?

- **Cohérence de maitrise d'ouvrage avec la MGVH ?**
- **Quel objectif ? Quel montant ?**

03 **Projet d'actions**

Maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement

Action n°4-1 : Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement

Contenu :

- Sur les secteurs des projets d'aménagement de Bauzon et de Morne Vergain :
 - Engager les négociations avec les propriétaires
 - Identifier les procédures et initier les transactions foncières

Budget : 50 k€

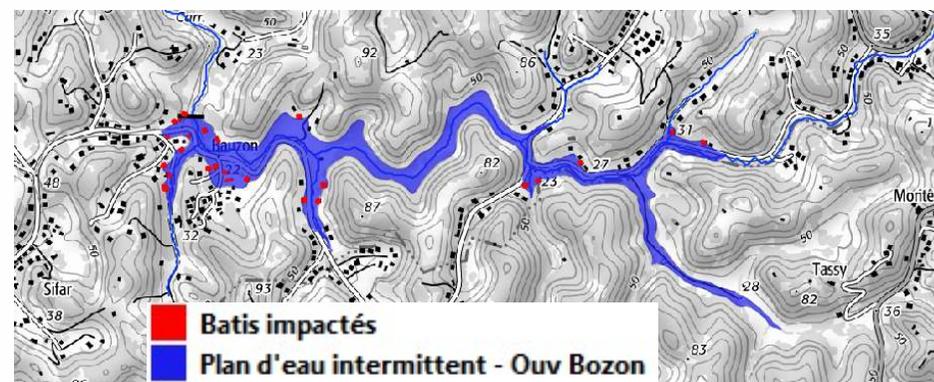
Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

Action n°5-5 : Acquisition préventive des biens exposés

Contenu : Acquérir les biens impactés par le programme d'aménagement

Budget : 300 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence via EPF ou autre ?



A priori à acquérir	6
A priori RDC à condamner	2
A priori réduction vulnérabilité	6
A priori non concerné	2
Total	16

03 **Projet d'actions**

Renforcer les échanges avec l'autorité en charge de la compétence GEMAPI.....

Action n°4-2 : ... avec les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (CT et Etat)

Contenu :

- Fournir / diffuser les éléments de connaissances
- Emettre un avis sur les projets d'aménagement situés en zone inondable
- Accompagner l'élaboration des documents de planification
- Animer un réseau

Budget : 10 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

Action n°4-3 : ... avec les aménageurs du territoire

Contenu :

- Capitaliser et centraliser la connaissance « ponctuelle » du risque inondation
- Fournir aux aménageurs (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes) un guide appliqué au territoire et diffuser les principes l'urbanisme résilient
- Animer un réseau d'acteurs

Budget : 30 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence via le CAUE ?

03 **Projet d'actions**

Lutter contre les remblais non réglementaires en zone inondable

Action n°6-5 : Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue

Contenu :

- Tester l'efficacité de la restauration de champs d'expansion de crue comblé (secteur à déterminer)
- Evaluer leur impact sur le ralentissement local de la crue
- Créer des « exemples » pour appuyer la sensibilisation

Budget : 200 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

Action n°4-4 : Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable

Contenu :

- Communiquer auprès des particuliers et des entreprises du BTP sur la réglementation et les impacts des exhaussements de sols
- Animer et coordonner les services de police
- Fournir les données de connaissance de l'aléa inondation aux services de police
- Appuyer des actions ciblées de contrôle et de sanction des services de police

Budget : 20 k€

Maitrise d'ouvrage : Cap Excellence

Contenus :

- Informer et sensibiliser la population tout public confondu
- Développer la culture du risque
- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque
- Adopter les bons comportements au regard du risque

Budget :

- Proposition à 606 k€ - 101 k€/ an (potentiellement 80% de subvention)
- **Dont 7 k€ en lien avec lutte contre les remblais**

Maitrise d'ouvrage :

- Cap Excellence
- **Comment coordonner cette sensibilisation avec les actions de chaque acteur ?**





PAPI


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Merci pour votre participation !

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-4**Sensibilisation au risque d'inondation du grand public**

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser la population tout public confondu
- Développer la culture du risque
- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque
- Adopter les bons comportements au regard du risque

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le renforcement de la culture du risque a été initié dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds à travers, notamment, l'action « Sensibilisation au risque d'inondation envers le grand public ». Cette action a été menée en deux temps à travers deux prestations distinctes :

- Un premier temps d'évaluation du besoin et de conception qui comprend :

- o **Une enquête auprès de 200 résidents inondables** sur le rapport au risque d'inondation et un état des lieux du besoin ;
- o La conception :
 - **D'une identité visuelle institutionnelle du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds** (logos, typographies, chartes de couleurs et chartes graphiques, gabarits et notices) ;
 - **D'un kit de communication institutionnel de présentation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds** : une exposition itinérante (6 kakémonos), une affiche A3, une plaquette A4 R/V, un livret pédagogique A5 – 12 pages ;
 - **D'un kit de communication sur les bons gestes en cas d'inondations** : Encart réseaux sociaux (FB, Twitter, Insta), un aimant, une affiche, 3 spots radios, des insertions presses écrites, des affichages urbains, des affichages à l'arrière des bus, un spot vidéo pour une diffusion TV, cinéma et encart web en inboard, un encart web billboard.

1 – kit « Institutionnel »

Le site web



www.papidesgrandsfonds.fr

Une identité visuelle autour de deux personnages



Mannan dio et Mathis

2 – kit « bons gestes »

Affichage

Médias numérique et RS



Presses écrites



AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

o **La conception et la création d'un site internet** : www.papidesgrandsfonds.fr

- Un second temps d'impression et de diffusion (étape 2) des kits de communication pour une communication « massive » sur une durée de 4 semaines.

La présente action de « Sensibilisation au risque d'inondation envers le grand public » à trois objectifs :

1. Valoriser le portage institutionnel du PAPI ;
2. Communiquer sur la mise en œuvre des actions ;
3. Renforcer la culture du risque.

En premier lieu, la présente action vise à **pérenniser l'action du PAPI d'intention** à savoir :

- Le kit de communication institutionnel PAPI ;
- Le kit de communication sur les bons gestes en cas d'inondations ;
- La promotion du site internet : www.papidesgrandsfonds.fr

Quelques actualisations de ces kits seront néanmoins nécessaires au cours des 6 années de ce programme comme par exemple intégrer aux kits de communications la promotion du quizz en ligne ou réajuster le site internet pour par exemple y héberger le quizz en ligne ou les nouvelles animations 3D. Il est pris l'hypothèse d'une « actualisation » de ces supports tous les 2 ans. Le cout associé à ces actions d'actualisation est évalué à 45 000€ sur la totalité du programme.

Ensuite cette action, a pour objet de **centraliser et coordonner la communication qui sera dédiée à la mise en œuvre des actions du PAPI**. En particulier cette action accompagnera :

- L'action 3-4 Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations (conception et réalisation de panneaux d'information à positionner à côté des 1ers repères d'auto-évaluation par exemple) pour un cout évalué à 30 000 €.
- L'action 4-5 Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable (conception et édition de plaquette à distribuer par le réseau de référents en charge de la surveillance du territoire par exemple) pour un cout évalué à 7 000€.

Ensuite, les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds, auprès de 200 résidents inondables, sur la perception du risque inondation constituera le socle de la définition fine de la stratégie de communication de ce PAPI. Il n'est pas prévu de renouveler cette enquête.

Selon les premiers résultats de cette enquête, 3 pistes d'actions semblent pré-senties :

1. La traduction des kits de de communication, en anglais et en espagnol, ou toute langue identifiée comme étant accessible à des communautés isolées sur le plan linguistique (des personnes ne parlant ni le français, ni le créole guadeloupéen), et particulièrement vulnérables.
2. Un quiz en ligne permettant au plus grand nombre d'évaluer leur connaissance des bons gestes à adopter en cas d'inondation. Ce quiz pourra être évolutif et comporter différents niveaux de difficultés.
3. Des outils de visualisation du risque inondation, employant les nouvelles technologies telles qu'une maquette 3D du territoire, ou une vidéo 3D. Ces outils permettraient au grand public de se rendre compte des caractéristiques qui font le danger des inondations (leur cinétique, les vitesses d'écoulement, les hauteurs d'eau, etc.).

Le cout de la traduction des kits de communication, de la conception, des enregistrements et du montage dans deux langues différentes est estimé à 10 000,00 €.

Le cout de la conception, de la construction et la mise en ligne du quiz est évalué à 20 000,00 €.

Le cout de la conception de 5 spots (d'environ 45 sec) d'animation numérique en 3D est évalué à 60 000, 00 €.

Le cout dédié à l'impression, à la promotion et à la diffusion de l'ensemble des outils de communication précité est évalué, par retour d'expérience du PAPI d'intention, à 70 000 €/an. Il est important de relever qu'il est

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

primordial de toucher le plus grand nombre d'habitants. La diffusion « massive » des outils de communication préalablement développés constitue donc l'action la plus importante.

Enfin, il paraît important de pouvoir évaluer l'impact des actions de sensibilisation envers le Grand Public. Aussi il est prévu un bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI, basé sur une brève enquête visant à aborder de manière aléatoire la population pour évaluer la prise de connaissance des différents outils. La réalisation de ces trois bilans est estimée à 10 000 €.

Concernant les notions à approfondir dans ces nouveaux kits de communication, l'état des lieux réalisé en préalable de l'action communication du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds basé sur un enquête psycho-sociale, a conclu notamment aux grandes orientations suivantes :

- La valorisation de la complémentarité entre autorités et particuliers dans la prévention,
- La présentation du risque inondation dans le contexte multirisque,
- L'illustration technique des caractéristiques dangereuses du risque inondation,
- L'adaptation du langage au plus grand nombre,
- La mise en avant du dispositif,
- La vulgarisation des dispositifs d'alerte, de vigilance et de prévention pour lutter contre le fatalisme (exposer le fonctionnement et les limites de ces dispositifs),
- Le renforcement de la confiance institutionnelle,
- L'amélioration de la connaissance des bons gestes propres au risque inondation, et de leurs distinctions avec l'aléa cyclonique,
- L'affichage et la valorisation des connaissances déjà présentes sur le risque inondation en vue de valoriser le sentiment de connaissance,
- L'explicitation de l'efficacité des bons comportements pour protéger les populations,
- L'élaboration d'outils d'auto-évaluation des connaissances sur les bons gestes,
- L'organisation de focus sur certains comportements sensibles tels que la conduite automobile ou le rapprochement familial lors des inondations

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	Partenaires institutionnels
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Mise à jour du kit de communication institutionnel PAPI et du kit de communication sur les bons gestes tous les 2 ans	45 000,00 €

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Accompagnement de l'action 3-4 Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations	30 000,00 €
Accompagnement de l'action 4-5 Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable	6 000,00 €
Définition d'une stratégie de communication pour 6 ans	5 000,00 €
Traduction des kits de communication en deux langues	10 000,00 €
Quiz en ligne	20 000,00 €
Conception de 5 spots d'animation numérique en 3D	60 000,00 €
Impression, promotion et diffusion de l'ensemble des supports	420 000,00 €
Bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI	10 000,00 €
Mise à jour du kit de communication institutionnel PAPI et du kit de communication sur les bons gestes tous les 2 ans	45 000,00 €
TOTAL	606 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	303 000,00 €	50%			181 800,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	121 200,00 €	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Diffusion des kits de communication chaque année
 Nombre de vues du site web
 Définition et validation d'une stratégie
 Réalisation des 5 spots d'animation
 Réalisation d'un bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

 Action
1-7
**Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des
 Abymes**

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance
- Réduire les ruissellements à la source : végétalisation des espaces, mobilisation des friches urbaines pour ralentir les écoulements (CHU, ...),
- Améliorer l'évacuation des ruissellements en surface : reprofilage de voirie, suppression des obstacles en amont des exutoires, ...
- Appuyer les actions de réduction de la vulnérabilité des bâtis

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques d'Inondations (SPRI) mené, entre 2017 et 2019, dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a contribué à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique et de l'aléa inondation :

- Des bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 33 km de réseau et 4,1 km² qui ont fait l'objet d'une modélisation hydraulique couplée 1D/2D ;
- Des bassins versants PERI-URBAINS des Abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 120 km et 59 km² de modélisation hydraulique 2D ;

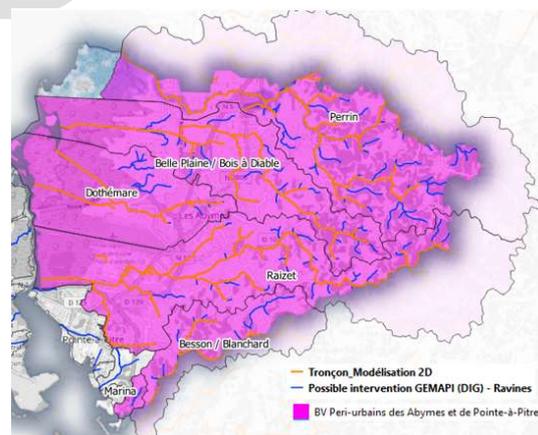
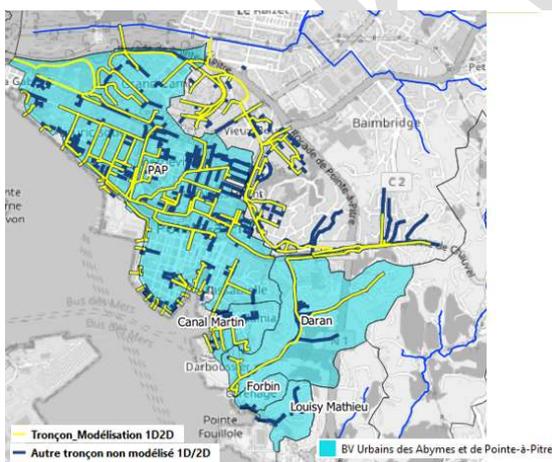


Figure 1 – Emprise de modélisations (à gauche : des bassins versants urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre / à droite : des bassins versants péri-urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre)

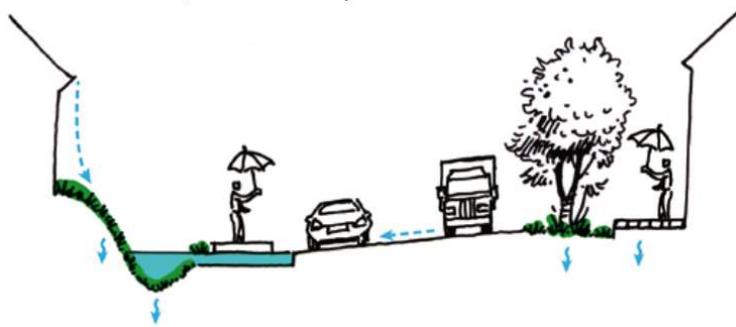
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

En ce qui concerne les bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre (emprise sur la carte de gauche de la Figure 1), la modélisation hydraulique couplée 1D/2D a été déployée avec beaucoup de difficultés du fait, notamment, d'incohérences entre les données topographiques disponibles (réseau pluvial issu du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et le terrain naturel surfacique issu du traitement de la LITTO3D). Ainsi un seul scénario, des périodes de retour 10 ans et 100 ans, a pu être modélisé sans réussir pour autant à simuler la décrue. De ce fait, aucune analyse de sensibilité n'a pu être menée notamment vis-à-vis de l'élévation du niveau marin et aucun scénario d'aménagement n'a pu être intégré aux modèles déjà instables.

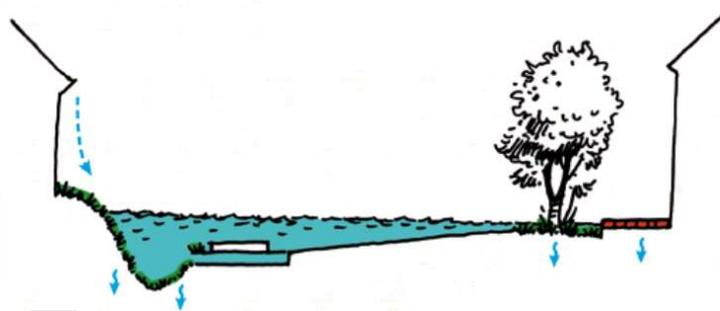
En outre ces modélisations ont, quand même, permis d'identifier et de faire connaître la problématique et l'ampleur du ruissellement urbain de la région pointoise. La présente action vise donc à capitaliser des difficultés rencontrées dans le cadre du SPRI et à s'investir plus finement dans l'amélioration de la connaissance de ce type d'inondation dit « de ruissellement urbain ».

En préalable il convient de rappeler que les inondations urbaines sont susceptibles de mobiliser différents systèmes :

- Le système dit « mineur » qui correspond couramment au réseau d'assainissement des eaux pluviales

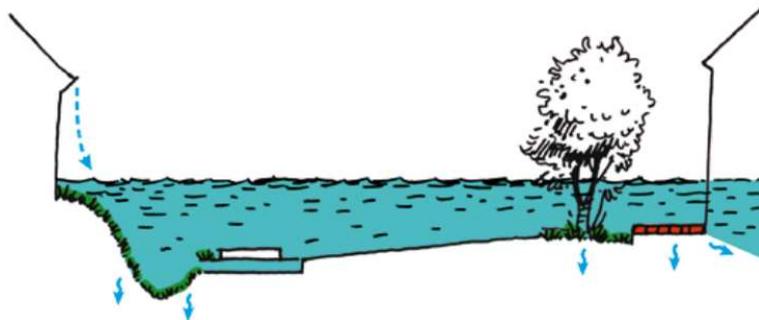


- Le système dit « majeur » qui correspond généralement aux espaces publics réceptacles de l'excédent d'eau que le réseau mineur ne peut accepter. L'impact concerne alors certaines fonctions urbaines qui fonctionnent en mode dégradé le temps de l'inondation mais les impacts matériels sont limités.



- Le système dit « exceptionnel » qui correspond à l'enveloppe inondable pour un événement exceptionnel lorsque le système majeur est à son tour saturé. Les impacts sont alors organisationnels et les enjeux sont de préserver la vie humaine.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE



L'agglomération pointoise dispose d'ores et déjà d'une très forte vulnérabilité sans solutions d'ingénieries hydrauliques collectives du système mineur véritablement efficace. Il est par ailleurs certain que la vulnérabilité de ce territoire sera notablement accrue par les incidences du changement climatique. Il apparaît donc nécessaire d'engager, dès à présent, des réflexions pour aménager le système majeur et exceptionnel d'une part et d'organiser les fonctions urbaines de la Ville d'autre part, de manière à ce que Pointe-à-Pitre devienne une cité « résiliente » aux inondations.

Le contrôle de l'influence du niveau de la mer sur l'évacuation de ces eaux revêt un enjeu particulièrement essentiel.

L'objectif de cette action est :

- D'améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement urbain et particulièrement les interactions les différents systèmes mineurs, majeurs et exceptionnels ;
- De disposer de la cartographie graduée de l'aléa ruissellement urbain dans le but d'abonder notamment la prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,...) et dans l'aménagement du territoire et la prise en compte dans la gestion de crise (PCS, ORSEC).
- D'engager des réflexions spécifiques de réduction et de non-aggravation du phénomène de ruissellement, de maîtrise des écoulements excédentaires, de limitation de l'exposition d'enjeux vulnérables en zone inondable, adaptation de l'existant, d'adaptation organisationnelle.
- Etudier la faisabilité du développement d'un outil de prévision et/ou d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel ». Il sera par exemple étudié, la possibilité d'utiliser ou de développer le réseau de caméras de vidéosurveillance pour organiser l'alerte selon différents seuils de monter du niveau d'eau.

Cette étude suit les phases suivantes :

1. Recensement et analyse des données disponibles

Compte tenu de l'analyse menée dans le SPRI et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP), cette première étape va être axée principalement sur la collecte de plans récents (topographie levée par un géomètre, plans des réseaux), d'investigations de terrain pour contrôler les points du réseau pluvial présentant une cote plus haute que le terrain naturel issu de la LITTO3D (environ 1 000 points), des mesures alimenter le calage des modèles hydrauliques (se reporter action n°1-9 Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique).

Cette étape intègre l'élaboration d'un cahier des charges permettant au maître d'ouvrage de consulter un géomètre expert. Les levés topographiques nécessaires seront de deux types : des cotes ponctuelles du réseau pluvial (environ 1 000 points), des levés LIDAR des zones inondées (via un drone par exemple).

2. Cartographie de l'aléa ruissellement urbain en état actuel

Il est mis en œuvre un modèle hydraulique couplant la prise en compte du réseau pluvial enterré et un modèle surfacique d'écoulement. Pour cela, il est utilisé les données topographiques issues des levés réalisés spécifiquement pour les besoins de l'étude et le repérage du réseau pluvial issu du SDGEP.

Ce modèle couvre les zones inondées identifiées dans le SPRI et présentées sur la Figure 3.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

3. Schéma d'aménagement hydraulique

Sur la base du diagnostic établi par modélisation, des travaux sont proposés et chiffrés notamment :

- Réduction des ruissellements à la source : végétalisation des espaces, mobilisation des friches urbaines pour ralentir les écoulements (parking de l'ancien CHU, ...),
- Amélioration de l'évacuation des ruissellements en surface : reprofilage de voirie, suppression des obstacles en amont des exutoires, effacement des zones de cuvette, système de vannage et de pompage ...
- Actions de réduction de la vulnérabilité des bâtis

Une attention, particulière, sera portée sur le devenir du patrimoine affecté à la compétence GEMAPI (se reporter Figure 2). En particulier sera étudié, en lien avec les projections d'élévation du niveau marin, l'opportunité de ré-ouvrir, réhabiliter, renaturer, certains tronçons des canaux historiques structurants de la gestion des ruissellements de la région pointoise.

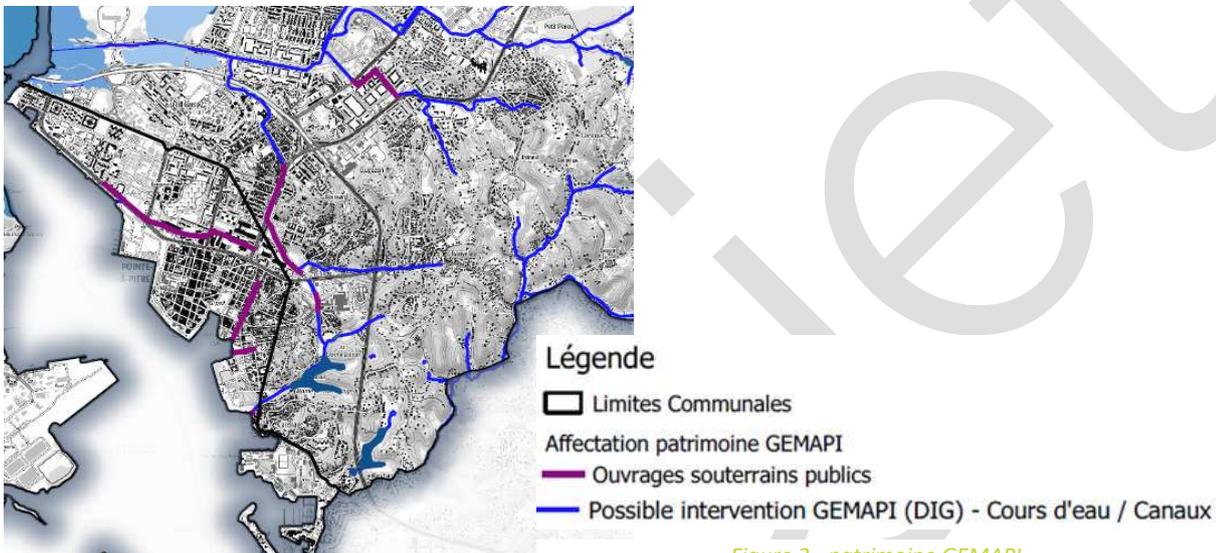
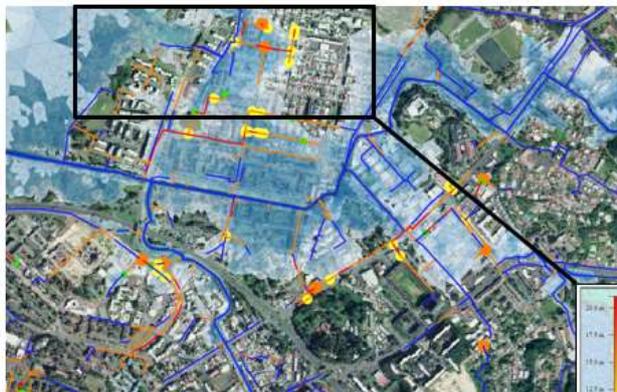
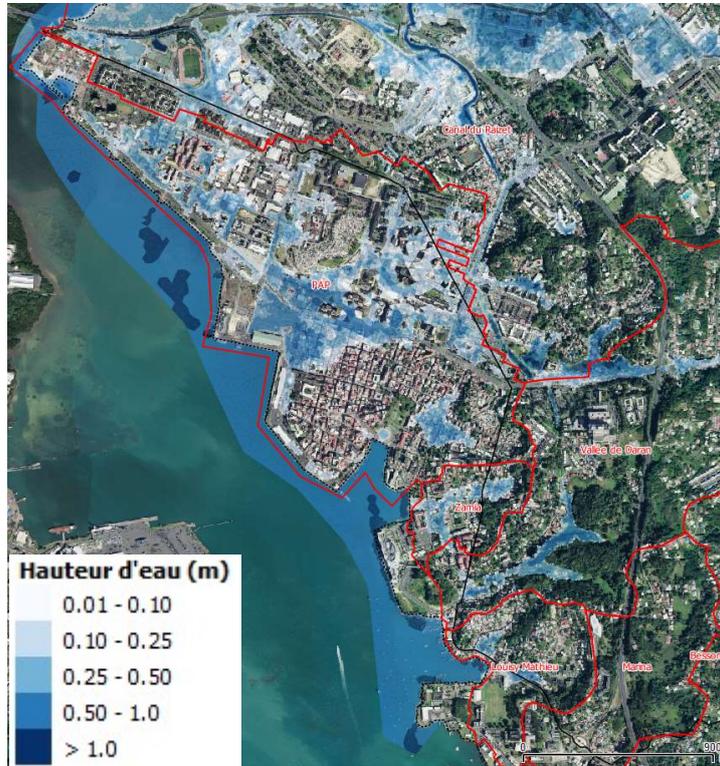


Figure 2 - patrimoine GEMAPI

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE



➤ **Débordement GEPU**

➤ **Débordement de canal**

- Hauteur d'eau (m) max T=100 ans
- 0.00 - 0.10
 - 0.10 - 0.20
 - 0.20 - 0.30
 - 0.30 - 0.40
 - 0.40 - 0.50
 - 0.50 - 0.75
 - 0.75 - 1.00
 - 1.00 - 1.50
 - 1.50 - 2.00
 - 2.00 - 3.00
 - 3.00 - 8.34



Figure 3 - Emprise des secteurs étudiés (en haut Bassins versants urbains des Abymes et des Pointe-à-Pitre / en bas : Bassin versant urbain de la zone nord-ouest du Raizet)

4. Faisabilité du développement d'un outil de prévision et/ou d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel »

Sur la base du diagnostic établi par modélisation, il s'agira d'étudier la faisabilité du développement d'un outil de surveillance et d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel ». Il sera par exemple étudié, la possibilité d'utiliser ou de développer le réseau de caméras de vidéosurveillance pour organiser l'alerte selon différents seuils de monter du niveau d'eau.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassins versants urbains des Abymes et des Pointe-à-Pitre Bassin versant urbain de la zone nord-ouest du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	SMGEAG
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X		

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques	80 000,00 €
Étude hydraulique dont investigations de terrain et préconisations	120 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			80 000,00€	120 000,00€		,

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	100 000,00 €	50%			60 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	40 000,00 €	20%				
Département		Office de l'eau		BRGM		

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Cartographie de l'aléa « ruissellement urbain »
Élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique dédié au « ruissellement urbain »

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action

4-1

Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement

Priorité

2

Objectifs de l'action

- Mettre en œuvre le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;
- Définir les modalités d'acquisition et les conditions de réalisation des travaux sur des parcelles privées ;
- Assister le Maître d'Ouvrage dans les différentes étapes de mise en œuvre ;

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

La présente action consiste à mener une analyse des conditions de maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10).

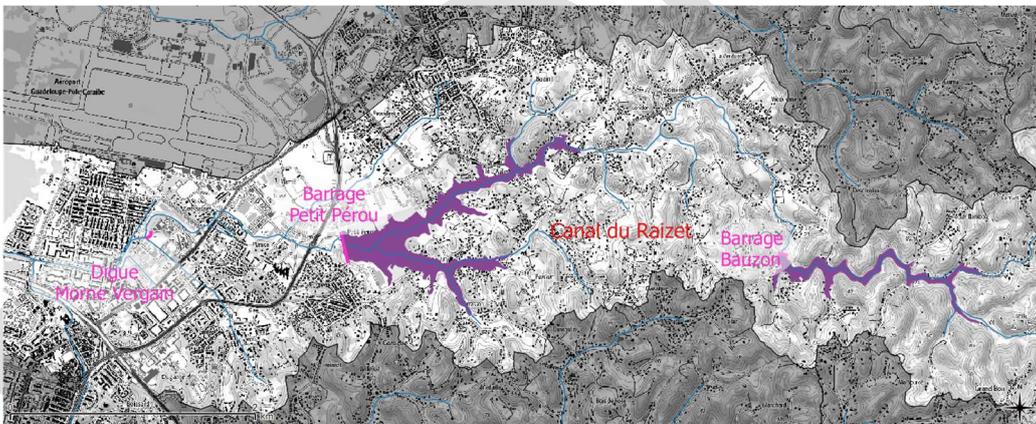


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (P9-10)

L'étude pré-opérationnelle menée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a permis d'identifier, d'une part, les parcelles sur lesquelles seront réalisés des travaux, et d'autre part, les impacts de ces travaux particulièrement vis-à-vis de la sur-inondation.

La présente action vise à :

- Identifier nominativement les propriétaires, locataires ou gestionnaires ;
- Engager une démarche d'information (courrier, réunion de quartier, entretien individuel,...) ;
- Identifier, selon les situations, les méthodes, les outils, les procédures administratives et les moyens de maîtrise foncières les mieux adaptés ;
- Définir les valeurs foncières des parcelles concernées ;
- Rédiger les protocoles de transaction, les conventions, les actes, les barèmes d'indemnisation des dommages en sur-inondation,....

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Il ne s'agit pas ici de procéder aux acquisitions foncières mais de définir les outils et démarches les plus appropriés aux travaux projetés pour assurer la maîtrise foncière et assister le maître d'ouvrage dans les différentes étapes de mise en œuvre.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	EPF
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Définition et mise en œuvre de la démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	50 000,00 €
TOTAL	50 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	25 000,00€	25 000,00€				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	25 000,00€	50%			15 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	10 000,00€	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Nombre de propriétaires, locataires ou gestionnaires contactés et informés
Nombre d'outils de maîtrise foncière engagé (convention, acquisition, expropriation, protocole,...)

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action
4-2

Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Fournir aux services urbanisme et aménagement des territoire les éléments de connaissances sur les risques inondations
- Accompagner les services instructeurs et émettre un avis sur les projets d'aménagement situés en zone inondable
- Accompagner l'élaboration des documents de planification urbaine et d'aménagement (PPR, SAR, SCOT, PLU) dans l'intégration des risques inondations

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le retour d'expérience du PAPI des bassins versants des grands-fonds montre que le lien entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, qu'ils soient au niveau des services de l'Etat ou des Collectivités, est essentiel.

En effet, le Schéma de Prévention des Risques Inondations, mené dans le cadre du PAPI des bassins versants des grands-fonds, a permis d'améliorer notablement la connaissance des inondations par précipitation intense avec le déploiement de près de 33 km de modélisation hydraulique couplée 1D/2D et de près de 120 km et 59 km² de modélisation hydraulique 2D. Ainsi, les livrables de phase 5, disponibles depuis le début de l'année 2019, permettaient de disposer de l'enveloppe inondable actualisée ainsi qu'en tout point du territoire inondable les valeurs de hauteur d'eau, de vitesse et d'altimétrie du plan d'eau en cas d'inondation (dites Plus Hautes Eaux – PHE).

C'est le cas également de l'amélioration de la connaissance des inondations par submersion marine grâce, notamment, aux données produites par le BRGM, disponibles depuis juin 2018, de modélisation de la submersion marine que générerait un ouragan de type 1928 sur notre territoire. Ces livrables permettaient également de disposer de l'enveloppe inondable ainsi qu'en tout point du territoire à fort enjeux inondable les valeurs de hauteur d'eau, de vitesse et d'altimétrie du plan d'eau en cas de submersion (dites Plus Hautes Eaux – PHE).

Ce n'est, pour autant, que depuis le 22 février 2022, à la faveur d'un Porté à Connaissance (PAC) délivré par les services de l'Etat à l'attention des Communes et de l'EPCI, qu'une partie de ces nouvelles données commencent à être utilisées dans l'instruction des autorisations d'urbanisme et de la planification urbaine. En effet ce Porté à Connaissance traite uniquement des inondations par précipitations intense. L'amélioration de la connaissance des inondations par submersion marine, n'est, pour l'heure, pas traduite dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En outre, ce Porté à Connaissance (PAC) délivré par l'Etat présente l'avantage d'avoir utilisé les données produites dans le cadre du SPRI. Toutefois, il présente l'inconvénient d'avoir dégradé la qualité de la donnée

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

initiale en ne fournissant pas les cotes de PHE. A ce jour, malgré la connaissance des PHE, aucune préconisations n'est formulées vis-à-vis d'un objectif de niveau de plancher.

De plus, la formulation, par les services de l'Etat, du Porté à Connaissance sur les inondations par voie de courrier, n'a donné lieu à aucune concertation, prise en main, information ou formation de l'application de ce dernier dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ainsi, un effort particulier doit être mené par l'ensemble des acteurs, afin de mettre en adéquation la connaissance actualisée technique et scientifique des risques inondations et la traduction opérationnelle dans les actes d'urbanisme.

La présente fiche action vise donc à renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, que ce soit au niveau des services de l'Etat ou des Collectivités. Elle doit permettre de :

- Fournir aux services de l'urbanisme et de l'aménagement des territoire les éléments de connaissances sur les risques inondations ;
- Accompagner les services instructeurs et émettre un avis sur les projets d'aménagement situés en zone inondable ;
- Accompagner l'élaboration des documents de planification urbaine et d'aménagement (PPR, SAR, SCOT, PLU) dans l'intégration des risques inondations

Cette action sera utilement animée autour d'ateliers.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL, Communes
		Exécution	Interne

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Frais d'animation, supports,....	10 000,00 €
TOTAL	

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	1 667,67 €	1 667,67 €	1 667,67 €	1 667,67 €	1 667,67 €	1 667,67 €

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	5 000,00 €	50%			3 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	2 000,00 €	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de document d'urbanisme intégrant les données actualisées des risques inondations
 Nombre d'avis émis sur les projets d'aménagement
 Nombre d'atelier animé

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action

4-3
Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Diffuser aux aménageurs du territoire (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes) les principes de l'urbanisme, de l'aménagement et des bâtiments résilients
- Animer un réseau d'acteurs
- Fournir aux aménageurs du territoire (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes) un guide appliqué au territoire
- Capitaliser et centraliser la connaissance « ponctuelle » du risque inondation intégré au projet d'aménagement

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Dans la continuité de la fiche action n°4-2 visant à renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, la présente fiche action s'adresse aux aménageurs du territoire (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes) de l'urbanisme, de l'aménagement et des bâtiments résilients.

Elle doit permettre de :

- Diffuser aux aménageurs du territoire les principes de l'urbanisme, de l'aménagement et des bâtiments résilients
- Animer un réseau d'acteurs
- Fournir aux aménageurs du territoire (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes) un guide appliqué au territoire
- Capitaliser et centraliser la connaissance « ponctuelle » du risque inondation intégré au projet d'aménagement

Cette action sera utilement animée autour d'ateliers.

Les publics ciblés sont notamment :

- Les porteurs de projet public ou privé quelque soit l'échelle (quartier, zone d'activité, parcelle) et la finalité (bâtiment, route, espace public, espace privé)
- Les métiers de l'art (bureau d'études, architectes,...)

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre						
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	<table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage</td> <td>Cap Excellence*</td> </tr> <tr> <td>Co-pilote</td> <td>DEAL, Communes</td> </tr> <tr> <td>Exécution</td> <td>Interne</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage	Cap Excellence*	Co-pilote	DEAL, Communes	Exécution	Interne
Maître d'ouvrage	Cap Excellence*						
Co-pilote	DEAL, Communes						
Exécution	Interne						

L'action pourra être menée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Guadeloupe, sous maîtrise d'ouvrage de Cap Excellence (convention de partenariat).

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Elaboration, conception et édition d'un guide	20 000,00 €
Frais diverses animations, supports,...	10 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	10 000,00 €	50%			6 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	4 000,00 €	20%				
Département		Office de l'eau		BRGM		

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation d'un guide
Nombre d'atelier animé

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action

4-4

Poursuivre la lutte contre les remblais non règlementaires en zone inondable

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Communiquer auprès des particuliers et des entreprises du BTP sur la réglementation relative aux exhaussements de sol en zone inondable
- Sensibiliser ces acteurs sur les impacts des exhaussements de sols sur le fonctionnement des zones d'expansion de crue
- Animer et coordonner les services de police
- Mener des actions de contrôle et de sanction des services de police
- Fournir les données de connaissance de l'aléa inondation aux services de police

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques Inondation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds avait pour objectif de relever, lors des phases de reconnaissances de terrain, les « bonnes » et les « mauvaises » pratiques pouvant avoir une influence sur les écoulements observés.

Il s'est avéré que l'obstruction et le remblaiement des zones d'expansion de crue (=zones inondables) sont des pratiques courantes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, particulièrement dans le secteur des Grands-Fonds. La Figure 1 présente quelques situations relevées depuis les inondations du 30 avril 2022.

La présente action vise en 1^{er} lieu à communiquer auprès des particuliers et des entreprises du BTP (terrassier principalement) sur la réglementation relative aux exhaussements de sol en zone inondable et à sensibiliser ces acteurs sur les impacts des exhaussements de sols sur le bon fonctionnement des zones d'expansion de crue. Un guide sera édité afin, d'une part, de vulgariser les principes hydrauliques menant aux impacts négatifs de ces pratiques (quel que soit leur ampleur), et d'autre part, d'exposer les procédures juridiques encourues en cas d'infraction constatée par les services de Police.

En outre, selon la localisation et les situations, les infractions peuvent faire appel à différents pouvoirs de police relevant de différentes institutions : Police de l'eau et police de l'urbanisme au sein de la DEAL, police de l'urbanisme et de l'environnement au sein des Communes, police de l'environnement au sein de l'OFB, police de l'environnement du Conservatoire du Littoral

Ainsi, la présente action, vise en 2nd lieu, à animer et coordonner ces différents services de police afin de mener et programmer des actions concertées de contrôles et de sanctions. Il pourra s'agir également de disposer d'un lieu d'échanges d'expérience, d'étude concerté de cas particulier,....

Cette action sera utilement animée autour d'ateliers.

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Enfin, il s'agit, pour l'autorité en charge de la GEMAPI de fournir toute la connaissance disponible sur les aléas inondations aux services de Police et les appuyer techniquement pour évaluer l'impact des infractions relevés sur le fonctionnement hydraulique du réseau.

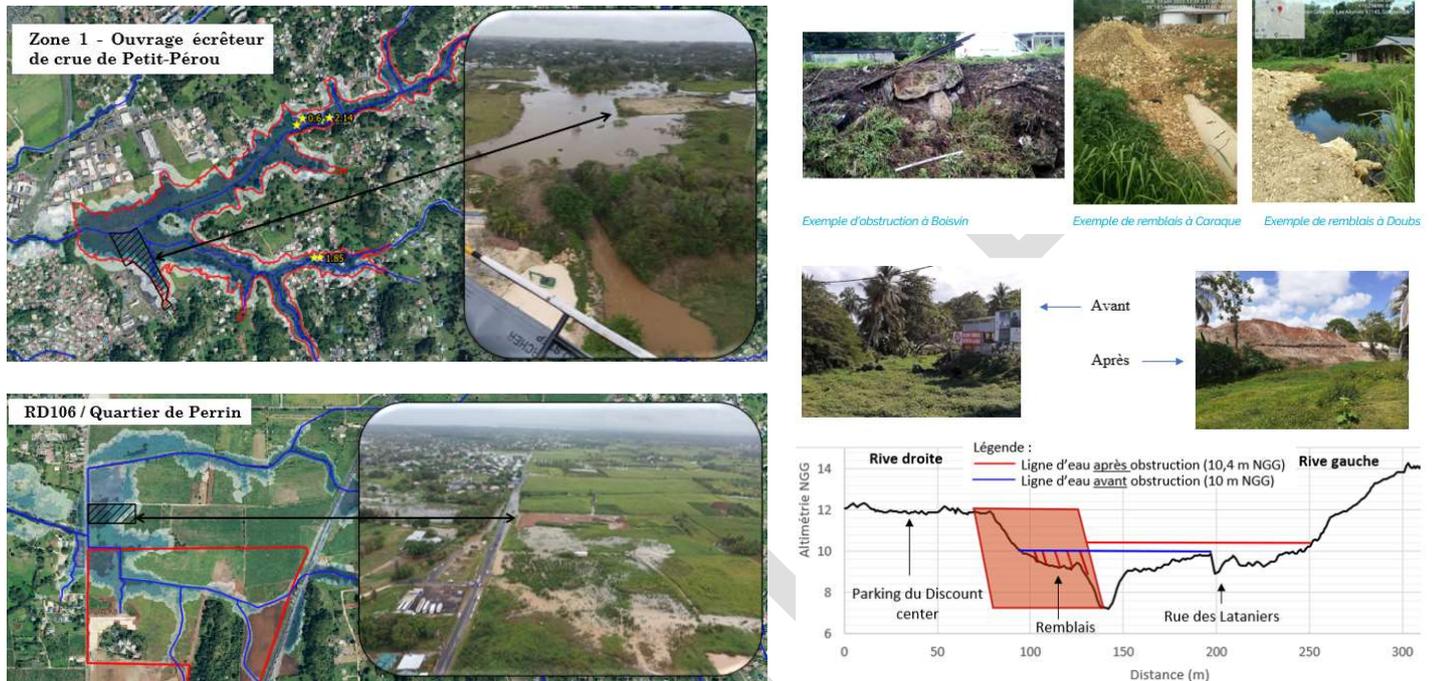


Figure 1 - Exemples de remblais en zone d'inondable

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL, Communes
		Exécution	Interne / externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Elaboration, conception et édition d'un guide	10 000,00 €
Frais diverses animations, supports,...	10 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	10 000,00 €	50%			6 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	4 000,00 €	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation d'un guide
 Nombre d'atelier animé

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action

5-4**Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés**

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Mettre en sécurité les biens et personnes exposés
- Libérer les espaces expansions de crue ou de submersion
- Diminuer la part d'enjeux en zone inondable

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le diagnostic de vulnérabilité du présent PAPI démontre la très forte vulnérabilité de certains bâtis aux inondations pouvant menacer gravement la vie humaine.

Lorsque qu'aucune mesure de sauvegarde et de protection n'est efficace ou que le cout de ces mesures est très couteux au regard des dommages subis, la collectivité peut se porter acquéreur de ce bien dans l'objectif, d'une part, de libérer le foncier concerné et mettre en sécurité les biens et personnes exposés, et, d'autre part, de se réappropriier les espaces expansions de crue ou de submersion en lui re-donnant une vocation d'espace vert, naturel ou agricole. De la même manière la Collectivité peut se porter acquéreur de bien sinistré (à plus de la moitié de la valeur vénale initiale).

Cette solution d'acquisition amiable des biens en zones à risques ou de biens sinistrés constitue une réponse adaptée à la plupart des situations rencontrées sur le territoire. Les études préalables nécessaires aux acquisitions et au traitement des bâtiments (démolition, consolidation d'un bâtiment mitoyen préservé, ...), les frais de transaction immobilières supportés par l'acquéreur et les éventuelles taxes foncières et d'habitation non exonérées des biens acquis peuvent également être pris en charge par le FPRNM de même que les mesures de remise en état des terrains ou de limitation d'accès.

Dans les situations de blocage ou de refus, en l'absence d'accord sur la vente du bien, sur l'estimation de sa valeur ou pour des biens non assurés, en dernier recours, la voie de l'expropriation pourra être utilisée.

A ce stade, l'évaluation d'une enveloppe financière reste difficile. En effet, l'exposition et la sinistralité des biens sont désormais connus à l'échelle territoriale.

Toutefois, en premier lieu, **il demeure des incertitudes concernant la situation individuelle de chaque bâti vis-à-vis :**

- Des conditions d'éligibilité et particulièrement :
 - o De la couverture des biens par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles ;
 - o De la légalité de l'autorisation d'urbanisme (l'illégalité étant reconnue si une décision judiciaire existe).
- De l'adhésion des propriétaires au dispositif et de l'obtention ou non de leur accord pour céder leur bien à l'amiable (délais / choix de procédure : acquisition amiable ou expropriation).

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Pour les biens rentrant dans les conditions d'éligibilité, le taux de financement atteint 100% de la valeur vénale du bien, sans tenir compte de l'existence du risque (avec un plafond de 240 000 € par bien dans le cas d'un bien sinistré).

Pour les biens ne rentrant pas dans les conditions d'éligibilité une aide financière peut être accordée aux occupants de bonne foi de locaux à usage d'habitation édifiés sans droit dans la limite de 40 000 €. Le financement de la démolition de ce type de biens est également pris en charge à hauteur de 100%.

En second lieu, au regard du nombre important de bâti exposés ou sinistrés et des moyens, notamment, financiers limités, **un choix reste à réaliser concernant la sélection des bâtis** devant faire l'objet d'une acquisition / expropriation.

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'est, par ailleurs, engagée dans la **définition de la stratégie foncière et de l'immobilier de son territoire à l'horizon 2030** afin de concrétiser les orientations réglementaires, opérationnelles et financières nécessaires aux ambitions des différentes politiques sectorielles **dont les milieux aquatiques et les risques font partis et particulièrement les risques inondations**.

Les travaux sont actuellement en cours afin de déterminer les critères de priorisation / exclusion pour définir un référentiel de 100 parcelles prioritaires et le plan global d'actions et d'acquisition. Le choix et la sélection des bâtis exposés ou sinistrés seront réalisés dans ce cadre afin d'alimenter la réflexion stratégique plus globale d'aménagement à long terme du territoire.

En effet, la stratégie foncière de Cap Excellence a vocation à devenir « l'outil » au service, notamment, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du PAPI pour la préservation des espaces et le renouvellement urbain. Cet outil permet, en outre, de mutualiser les outils et de privilégier les opérations globales à l'échelle du « quartier ».

Ainsi, à ce stade, une enveloppe de 1 000 000,00 € est provisionnée afin d'émarger au titre du PAPI au FPRNM relevant de :

- L'acquisition amiable de biens exposés à un risque naturel majeur ;
- L'acquisition amiable de biens sinistrés à plus de 50 % ;
- Expropriation de biens exposés ;
- Frais de démolition et aide aux occupants d'un habitat informel ;
- Dépenses de relogement temporaire des personnes exposées ou sinistrées.

Selon, d'une part, la stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence, et, d'autre part, la levée des incertitudes concernant la situation individuelle de chaque bâti, cette enveloppe financière pourra être amenée à évoluer, notamment dans le cadre du bilan à mi-parcours du PAPI.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence*
	Co-pilote	Villes
	Exécution	Externe

* L'action pourra être menée par l'Etablissement Public Foncier (EPF), sous maîtrise d'ouvrage de Cap Excellence (convention de partenariat).

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés	1 000 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		200 000,00€	200 000,00€	200 000,00€	200 000,00€	200 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	1 000 000,00 €	100%				
	EPCI		Propriétaire		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Approbation de la Stratégie Foncière et Immobilière de Cap Excellence
 Nombre et % de bâti exposés ou sinistrés aux inondations retenues dans la Stratégie Foncière et Immobilière de Cap Excellence
 Nombre de bâti ayant fait l'objet d'une acquisition / expropriation / mutation vis-à-vis des risques inondations

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action

5-5**Acquisition préventive des biens exposés**

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Acquérir les biens fortement impactés par le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)
- Mettre en œuvre le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

La présente action s'inscrit dans la continuité de l'action n°4-1 « Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement ». Elle vise à provisionner une enveloppe mobilisable en cas d'acquisition, et en dernier recours, d'expropriation des biens fortement impactés par le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10).

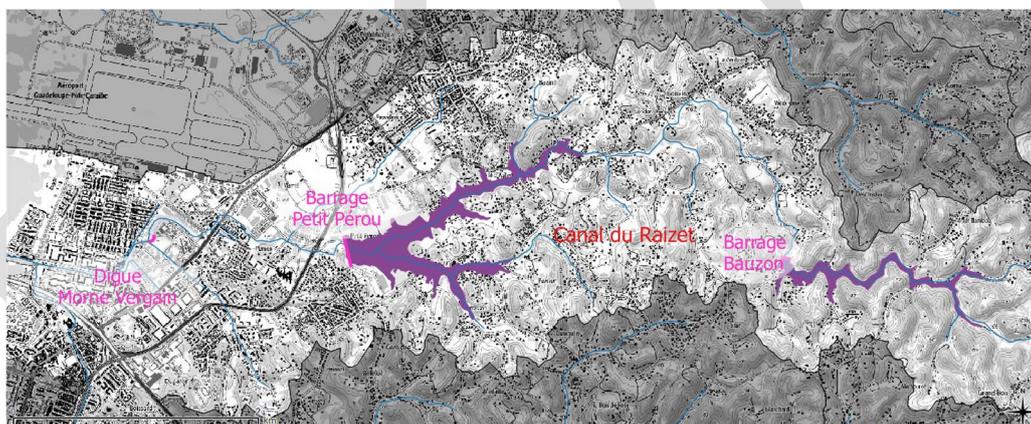


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (P9-10)

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre						
Bassin versant du canal du Raizet	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Maître d'ouvrage</td> <td>Cap Excellence*</td> </tr> <tr> <td>Co-pilote</td> <td>Villes</td> </tr> <tr> <td>Exécution</td> <td>Externe</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage	Cap Excellence*	Co-pilote	Villes	Exécution	Externe
Maître d'ouvrage	Cap Excellence*						
Co-pilote	Villes						
Exécution	Externe						

* L'action pourra être menée par l'Etablissement Public Foncier (EPF), sous maîtrise d'ouvrage de Cap Excellence (convention de partenariat).

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				X	X	

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Acquisition ou expropriation préventive des biens exposés	300 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				150 000,00€	150 000,00€	

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	150 000,00 €	50%			90 000,00	30%
	EPCI		Propriétaire		Région	
	60 000,00	20%				
Département		Office de l'eau		BRGM		

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Nombre de biens acquis

ANNEXE 2.4 – Documents supports Atelier n°1

Affaire suivie par : Mme Odyle ESPAIGNET-BATTA,
*Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire*
Tél. : 05 90 47 72 11
Emails: odyle.espaignetbatta@capexcellence.net
claire.meillarec@capexcellence.net

Nos réf. : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPA/MP/2022/09/173

Objet : *Programme d'Actions de Prévention des Inondations
(PAPI) de Cap Excellence : Invitation aux ateliers de
concertation – Atelier n°4 : Sensibilisation et conscience du
risque*

PJ : Liste des destinataires « in fine »

Le Président

À

Destinataire « In Fine »

Pointe-à-Pitre, le 28 septembre 2022

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,

Dans la continuité du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence travaille sur un second dossier de candidature PAPI à l'échelle de son périmètre administratif.

Dans la continuité du Schéma de Prévention des Risques Inondations, cette démarche est menée à travers une approche dite « multi-aléas inondations ». En effet, il s'agit d'aborder le risque inondation quelle que soit son origine : pluvieuse ou maritime, temporaire ou permanente.

Dans ce cadre, je vous invite à un atelier de concertation visant d'une part, à partager le recensement des actions menées pour développer la conscience du risque du grand public et des scolaires, et d'autre part, échanger sur la stratégie de communication et de sensibilisation à retenir dans le cadre du PAPI, qui se déroulera selon les conditions suivantes :

Atelier n°4 – PAPI : Sensibilisation et conscience du risque	
Date	Vendredi 28 octobre 2022
Heure	9h00 - 12h00
Modalités de participation	Grande salle du rez-de-chaussée du Centre des Ressources des Abymes Rue du stade, 97139 Les Abymes
Ordre du jour	1. Partage du recensement des actions menées pour développer la conscience du risque du grand public et des scolaires 2. Échange sur la stratégie de communication et de sensibilisation à retenir dans le cadre du PAPI ; 3. Validation / adaptation des fiches-actions

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités, l'expression de mes sentiments profondément communautaires

Signé électroniquement le 03 octobre 2022
par JALTON Éric Président



DESTINATAIRES « IN FINE »

Préfecture	Mme Patricia LEPINE	SGAR - Chargée de mission développement durable, résilience et risques naturels
DEAL	M Daniel SERGENT M Matthieu JOST Mme Céline LAPERROUSAZ	Chef du service Ressources Naturelles Chef du Pôle Eau Responsable de l'unité inondation et ouvrage hydraulique
Cap Excellence	Mme Catherine BIQUE M Rony NABAL Mme Odyle ESPAIGNET BATTA Mme Claire MEILLAREC	Directrice des Affaires Réservées et de la Communication Chef du Service communication Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable Directrice de la Mission Protection contre les Inondations et Gestion des Eaux Pluviales
Ville des Abymes	Mme Catherine GINIER Mme Corinne FERIAUX	Directrice adjointe de Cabinet Cheffe du Service Communication
Ville de Baie-Mahault	M Patrice KORUTOS Mme Marie-Josée CHALUS	Directeur de Cabinet Chargée de communication
Ville de Pointe-à-Pitre	Mme Sylvie ADELAIDE Mme Soraya LADIRE	Directrice de Cabinet Chargée de communication
Rectorat	M Henry GATIBELZA	Conseiller risques majeurs
Plateforme d'Intervention Régionale Amériques Caraïbes	M Hugo DRIANNE	Chef de projet

LE RISQUE INONDATION

*Une responsabilité partagée
et une coordination indispensable !*



Agir sur les risques inondations dans l'objectif, non pas d'en réduire uniquement « l'aléa », mais d'en réduire « les conséquences » et particulièrement les plus dramatiques, implique de s'investir sur les 7 piliers de la politique de prévention des risques majeurs :



En effet, quel que soit le niveau d'investissement porté par les instances publiques, le risque inondation qu'il soit d'origine pluvial ou maritime demeurera. D'après les projections scientifiques, ce risque va même s'aggraver à l'avenir du fait, notamment, du dérèglement climatique.

Mais, agir sur les 7 piliers de la prévention des risques fait appel à de nombreuses compétences qui sont partagées entre plusieurs acteurs :

ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
<p>ÉTAT <i>Appuyé par :</i> DEAL SIDPC MÉTÉO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte départementale • Organisation Départementale des Secours • Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) des écoles • Information préventive (Information Acquéreur Locataire – IAL) • Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
<p>SMGEAG <i>Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines • Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme • Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
<p>EPCI-FP <i>Cap Excellence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines • GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques inondations • Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations : PAPI) • Adaptation du changement climatique • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie intercommunale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments intercommunaux) • Organisation Intercommunale des Secours

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
<p>LES VILLES : <i>Les Abymes</i> <i>Baie-Mahault</i> <i>Pointe-à-Pitre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme – PLU) • Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement • Surveillance, prévision et alerte communale • Organisation Communale des Secours • Aide aux sinistrés et au relogement • Information Préventive • Diffusion communale de la connaissance sur les risques • Pose des repères de crue • Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et imminent • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>écoles</u>, bâtiments communaux....)
<p>LA RÉGION GUADELOUPE <i>Appuyée par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional – SAR) • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>lycées</u>, bâtiments communaux....)
<p>LE DÉPARTEMENT <i>Appuyé par :</i> ROUTES DE GUADELOUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale • Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale • Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, <u>collèges</u>, bâtiments communaux....)
<p>GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms,...)
<p>AUTRES GESTIONNAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales de son domaine
<p>CITOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription à une assurance • Organisation familiale de la mise en sureté • Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes • Sécurisation de son bâti • Gestion des eaux pluviales de son fond • Bons comportements en cas d'inondation

ÉLU RÉFÉRENT : M. Fabert MICHELY, Vice-Président de la Commission Grand & Petit Cycle de l'Eau - Tél. : 06 90 50 78 41
CADRE RÉFÉRENT : Mme Claire MEILLAREC, Chargée de Mission Protection contre les Inondations & Gestion des Eaux Pluviales -
Tél. : 06 90 94 56 05 • **CABINET DU PRÉSIDENT :** Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58



ATELIER DE CONCERTATION N°4



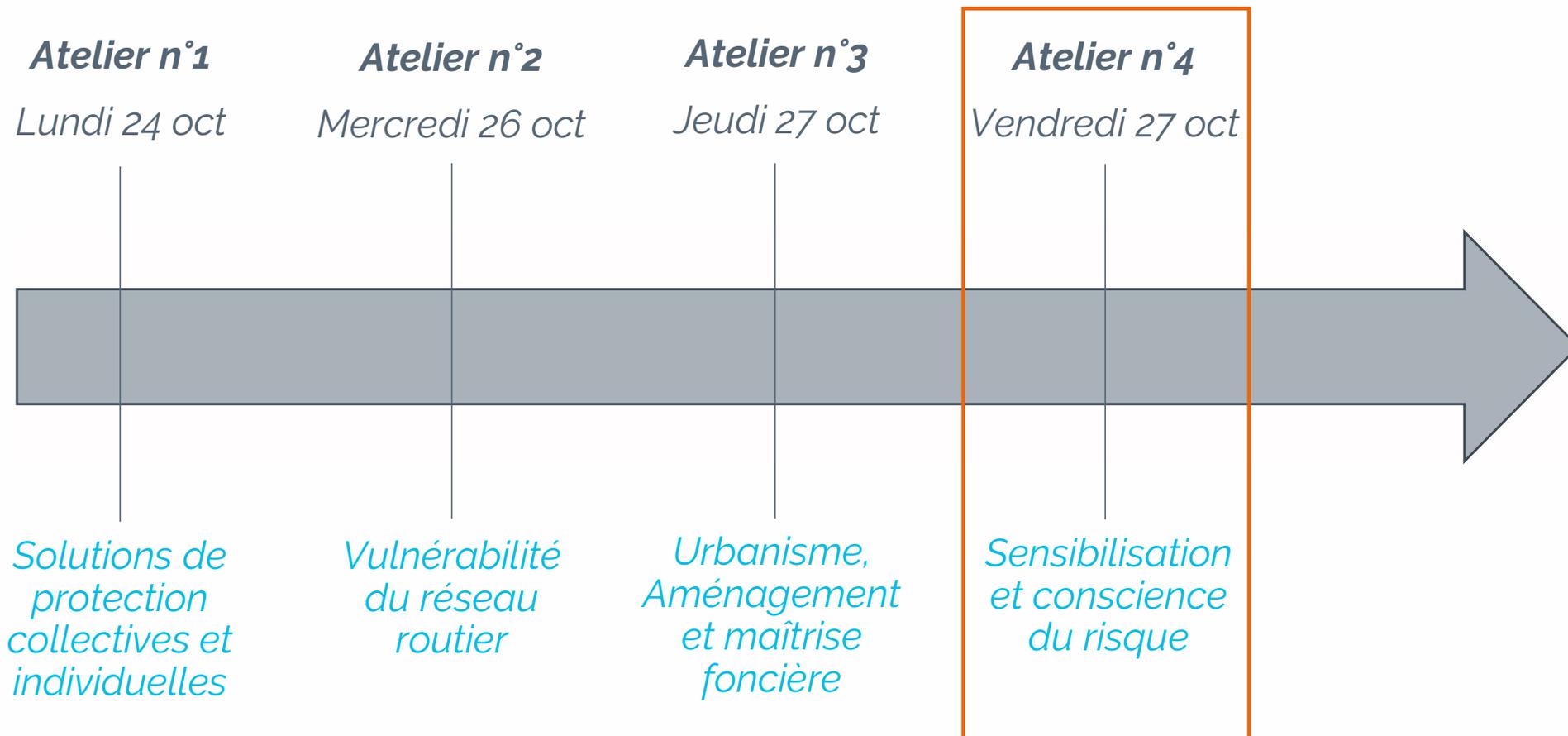
Sensibilisation et conscience du risque

Vendredi 28 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Rappels du dispositif PAPI
2. Partage du recensement des actions menées pour développer la conscience du risque du grand public et des scolaires
3. Échange sur la stratégie de communication et de sensibilisation à retenir dans le cadre du PAPI ;
4. Validation / adaptation des fiches-actions

00 Les ateliers



PAPI

RAPPELS DU DISPOSITIF PAPI

— 01

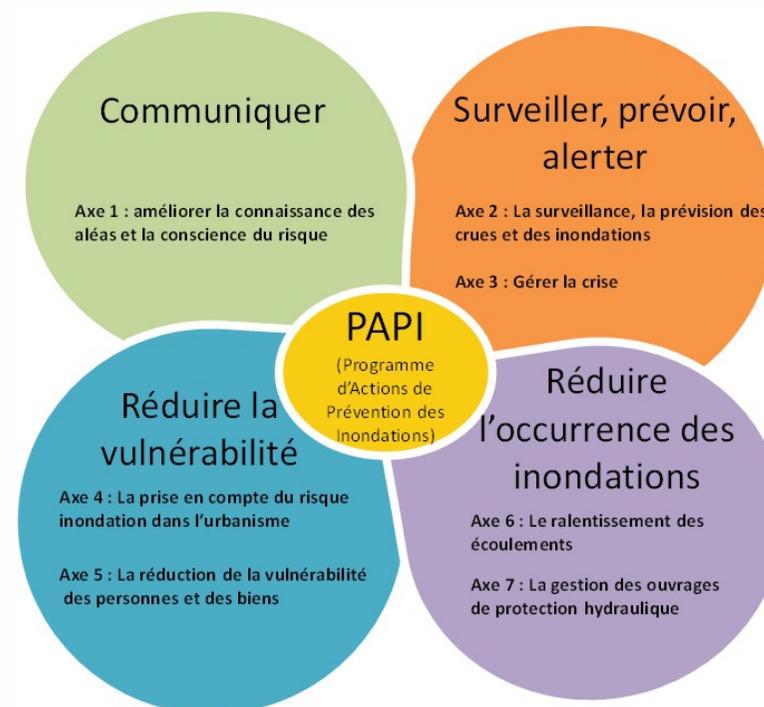
01

Rappels du dispositif PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI ?

PAPI : Label et outil contractuel

- Cadre partenarial entre l'État et les collectivités pour une durée de 6 ans
- Stratégie cohérente sur les 7 axes de la prévention des inondations
- Permet l'obtention de subvention (entre 40 et 50% de fonds Etat, plus pour certaines actions spécifiques de réduction de la vulnérabilité)
- Subventions conditionnées à la cohérence de l'action publique, et la rentabilité économique



- Outil en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

01

Rappels du dispositif PAPI

Animation PAPI : Ville des Abymes



Animation PAPI : Cap Excellence

Les 6 Villes des Grands
Fonds s'accordent pour
construire une stratégie
commune

Réorganisation des compétences

- Création GEMAPI : Cap Excellence (CACE)
- Transfert GEPU : Villes → CACE → SMGEAG
- Transfert Animation PAPI : Villes → CACE

Inondations
2011 & 2012

Fin 2012

Début
2013

Fin 2014

mi 2016

Dec 2019

...2020...

...2021...

Décembre 2022

Aléa : 
Inondation par précipitation

Elaboration du PAPI
d'intention des
bassins versants des
Grands Fonds

Mise en œuvre 1^{er}
PAPI « d'études »

Fin administrative du
PAPI 1

Montage du 2nd dossier PAPI
« travaux » à l'échelle de Cap
Excellence

Aléa : 
Multi-Inondations

Quelques actions phares du PAPI 1 :

- Définition d'un programme de travaux : le SPRI
- Amélioration de la gestion de crise : PCS
- Sensibilisation du grand public

01

Rappels du dispositif PAPI

Etapes clés et rétro-planning

Etapes clés et rétro-planning

- **24 au 28 octobre 2022** concertation partenaires pour consolider le programme d'actions
- Retour / engagement des partenaires attendus **avant le 30 novembre 2022**
- **Le 13 décembre 2022** : approbation du programme d'actions et lancement consultation du public par le conseil communautaire de Cap Excellence
- Consultation du public (mise en ligne + questionnaire + promotion sur les RS) **du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023**
- **Avant le 31 janvier 2023** : dépôt du dossier de candidature à la DEAL pour instruction
- **Fin 2^{ème} trimestre 2023** : avis du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe
- **Fin 3^{ème} trimestre 2023** : signature de la convention par les partenaires et lancement du recrutement de l'équipe projet
- **Fin 2023** : recrutement de l'équipe projet
- **Janvier 2024** : mise en œuvre du programme

**PARTAGE DES ÉLÉMENTS DE
DIAGNOSTICS TERRITORIAUX**

02

02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

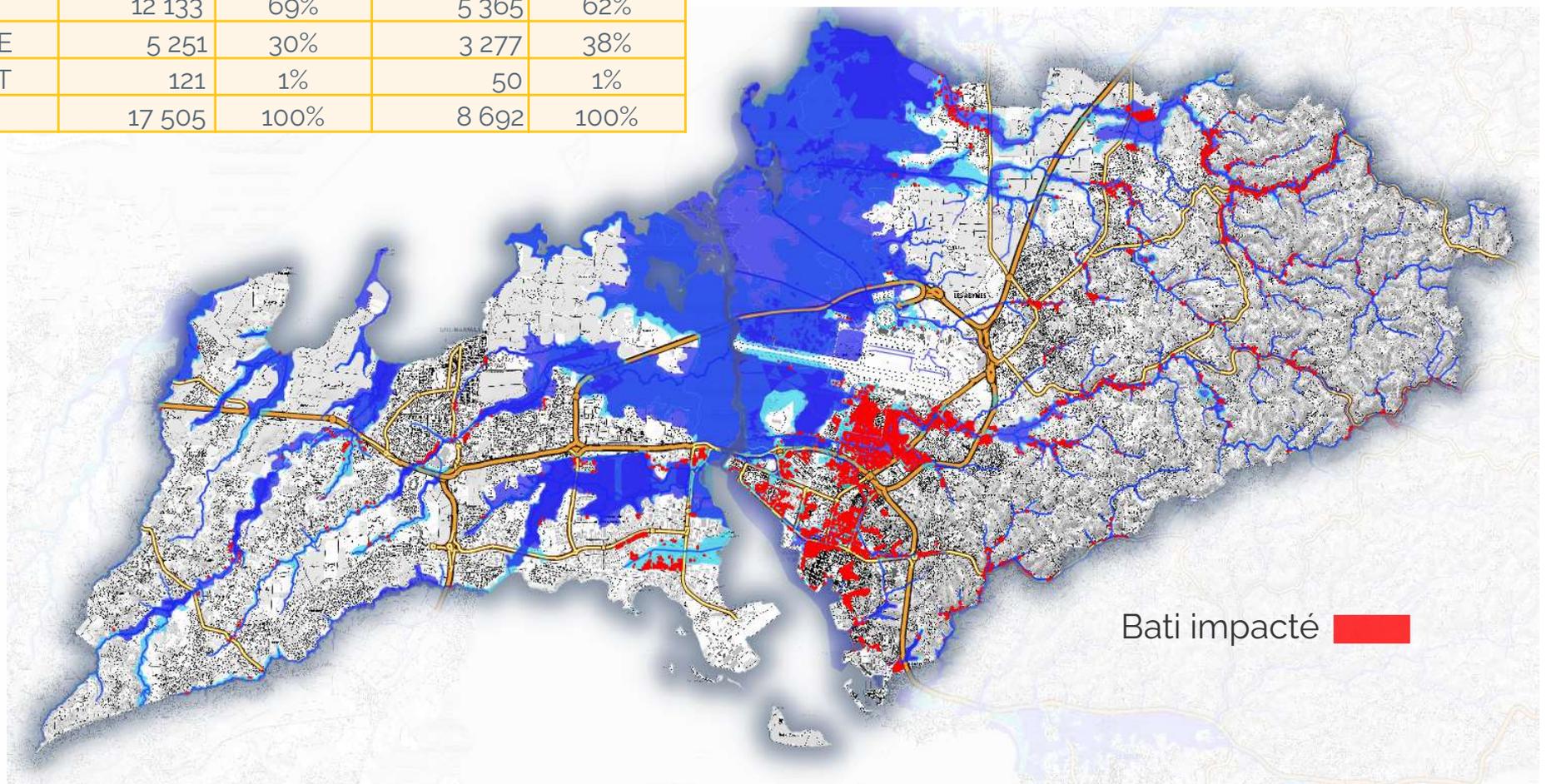
La vulnérabilité aux inondations par précipitations intenses

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par précipitations intenses

	Nombre de personne habitant en zone inondable T=100 ans		Nombre d'emploi en zone inondable T=100 ans	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
LES ABYMES	12 133	69%	5 365	62%
POINTE-A-PITRE	5 251	30%	3 277	38%
*BAIE-MAHAULT	121	1%	50	1%
TOTAL	17 505	100%	8 692	100%

Sources :

- Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2019, SUEZ CONSULTING
- * Diagnostic du territoire, SLGRI, Cap EXCELLENCE, 2018, EGIS



02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

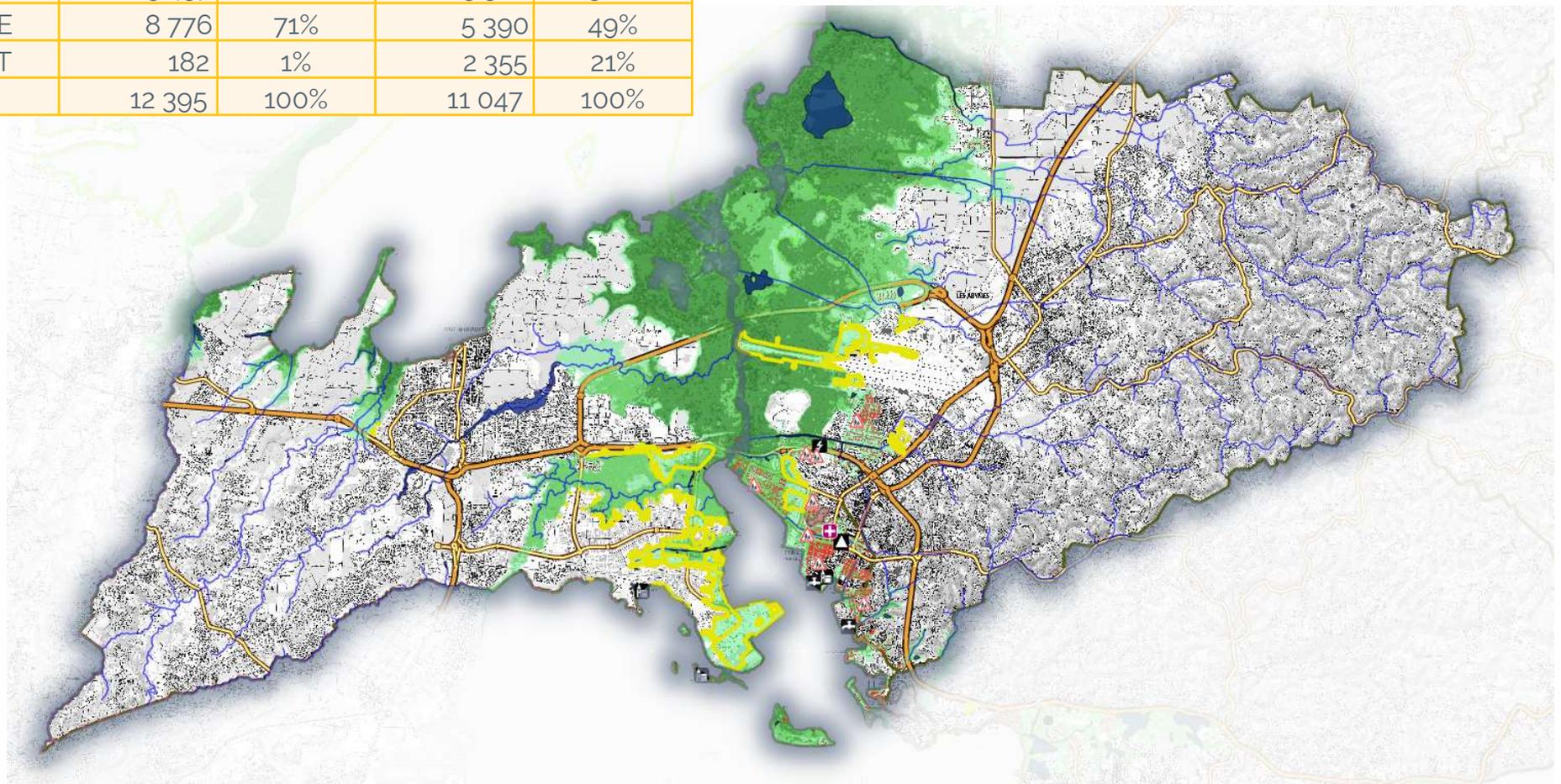
La vulnérabilité aux inondations par submersion marine

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par submersion marine

	Nombre de personne habitant en zone inondable T=100 ans		Nombre d'emploi en zone inondable T=100 ans	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
LES ABYMES	3 437	28%	3 302	30%
POINTE-A-PITRE	8 776	71%	5 390	49%
*BAIE-MAHAULT	182	1%	2 355	21%
TOTAL	12 395	100%	11 047	100%

Sources :

- Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2019, SUEZ CONSULTING
- * Evaluation économique des impacts des risques côtiers, 2018, BRGM, ADEME, CCI de Guadeloupe



02

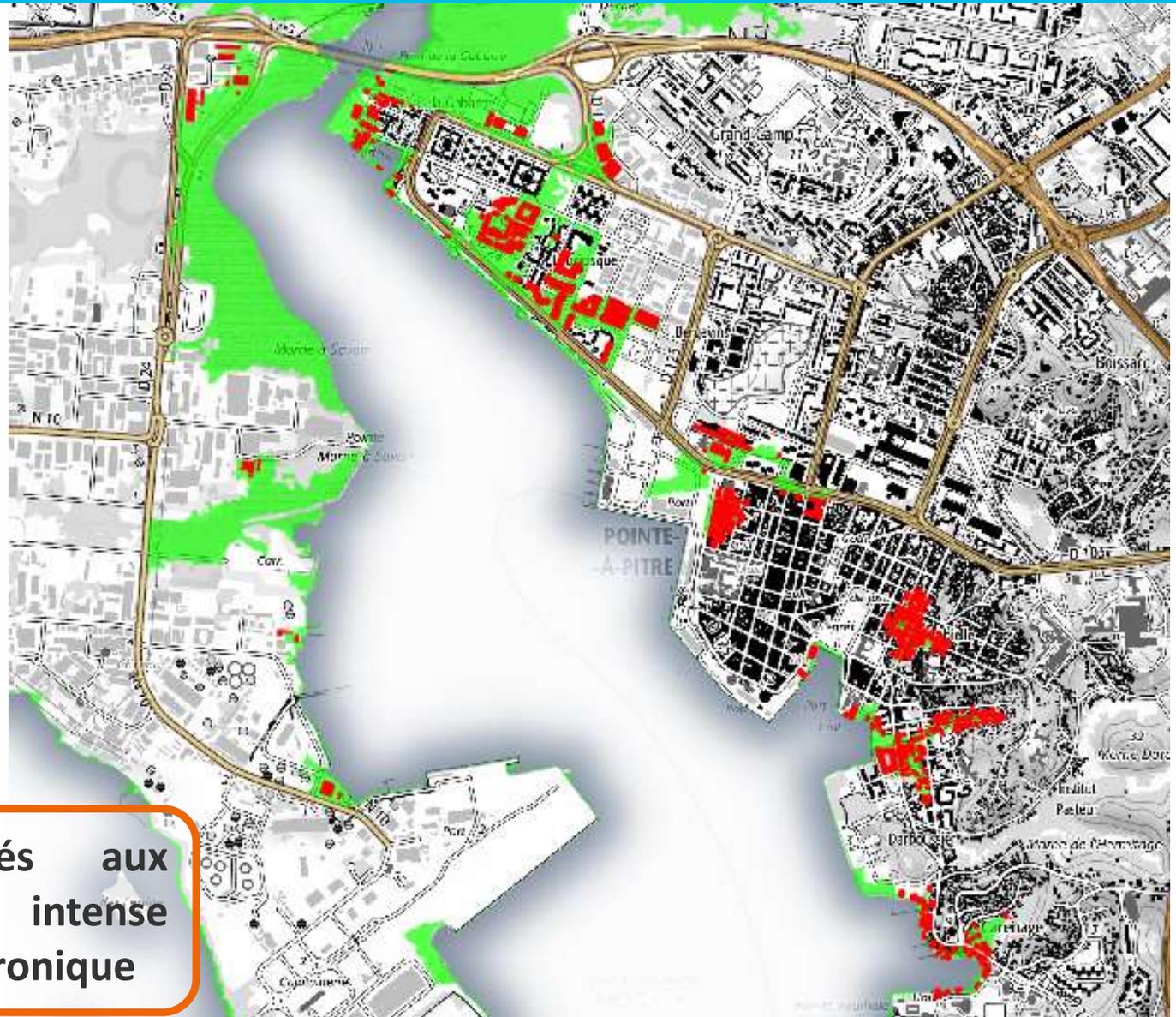
Partage des éléments de diagnostics territoriaux

La vulnérabilité aux inondations par submersion chronique

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par submersion chronique

Inondation permanente si augmentation du niveau de la mer à 1 m NGG + 76 cm au niveau marin moyen supérieur actuel (0,24 m NGG)

Bati impacté



Surface impactée (m2)		
Activité économique	39 075	36%
Etablissement public	5 954	5%
Logement	77 306	71%
Total	108 663	100%

15% des enjeux exposés aux inondations par précipitation intense sont en zone de submersion chronique

02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

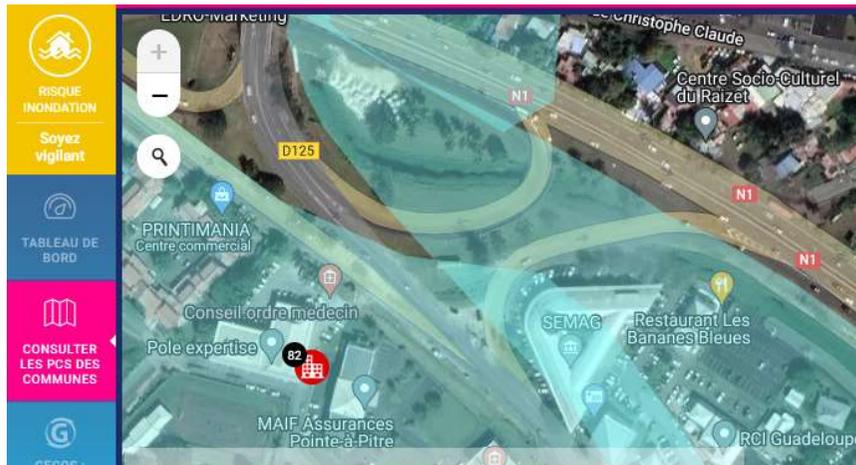
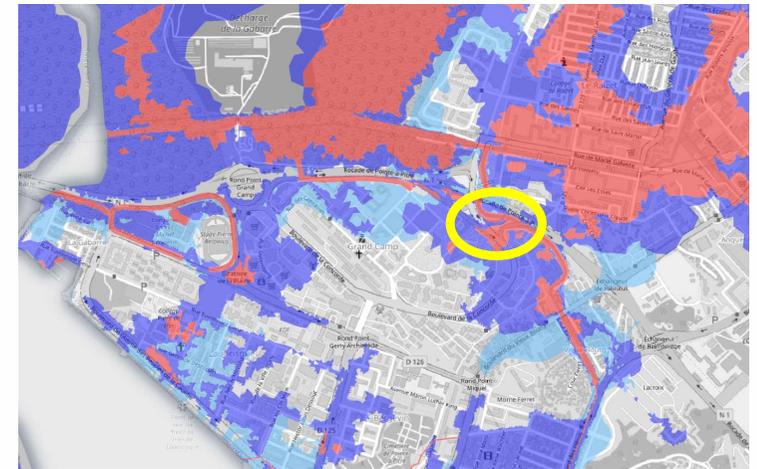
Exemples concrets des risques sur le territoire

Sécurité des populations : Décès lors de la crue du 30/04/2022

(événement pluviométrique de période de retour centennal)



Photo de l'événement, RETEX CACE



Extrait du PCS sur le secteur



Configuration avant l'événement, CTIG

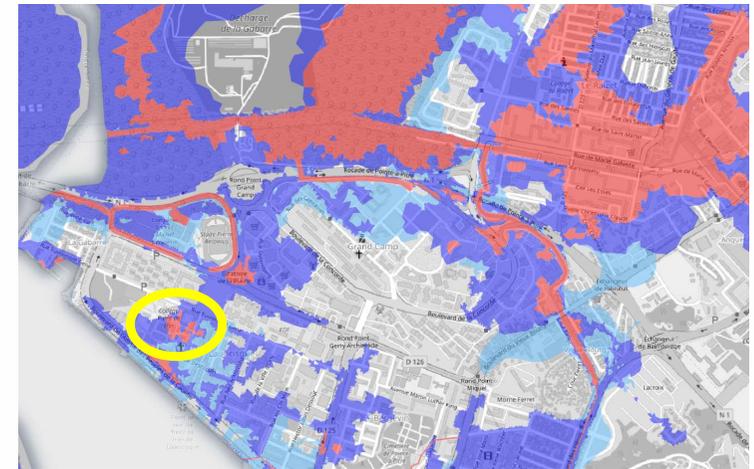
02

Partage des éléments de diagnostics territoriaux

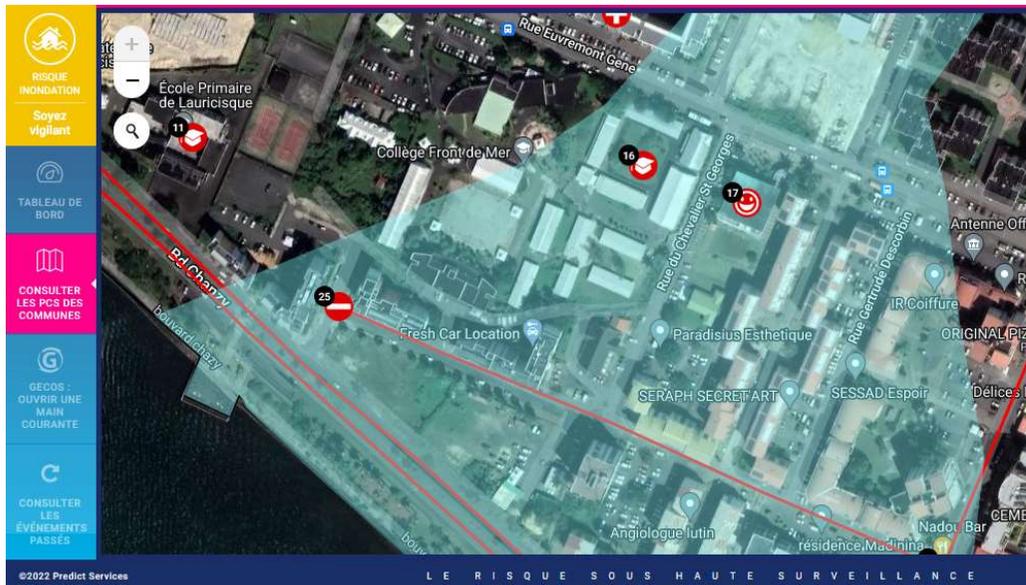
Exemples concrets des risques sur le territoire

Sécurité biens et populations : inondation de l'école Front de mer du

03/02/2022 (événement pluviométrique de période de retour 2 à 5 ans)



⇒ Secteur à une altimétrie inférieure à 1mNGG



A RETENIR :

- La situation de l'école élémentaire de Front de Mer est extrêmement critique et nécessite des décisions et des investissements immédiats pour offrir, a minima, la possibilité de mettre en sûreté les élèves en cas d'inondations (aménagement d'un cheminement « hors d'eau » pour évacuer les élèves via l'enceinte du Collège, aménagement de niveaux refuges, ...).
- Aucun établissement ne dispose d'un volet « Inondations (pluie & orages) » au sein de leur PPMS. Les décideurs ne sont, ni préparés, ni coordonnés, pour la gestion de ce type d'événements.

Extrait du RETEX de l'événement

RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

RECENSEMENT DES ACTIONS MENÉES
POUR DÉVELOPPER LA CONSCIENCE
DU RISQUE DU GRAND PUBLIC ET DES
SCOLAIRES

03 Recensement des actions conscience du risque

Les DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :

- Obligation réglementaire
- MAJ max tous les 5 ans (en même temps que PCS)

Il recense :

- Les risques
- Les mesures de prévention et sauvegarde
- Les repères de crue
-

• Petit point DICRIM ?

Dernière version à transmettre à :
claire.meillarec@capexcellence.net

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **aléa**, rapide et local, d'eau, dans son habitat. Elle est d'origine naturelle ou humaine. Lorsque celle-ci est d'origine humaine, l'impact de ces débordements, sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone.
- Informez-vous sur le risque (maire, préfecture).
- Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

PENDANT

- Évitez tout déplacement inutile.
- Ne téléphonnez qu'en cas de besoin.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

- Protégez-vous et votre habitation.
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz.
- Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

- Ne réhabilitez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
- Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- Nettoyez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ABYMES
PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS
D.I.C.R.I.M
(DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS)

<http://ville-abymes.fr>

QUE FAIRE FACE AUX RISQUES MAJEURS ET TECHNOLOGIQUES ?

"S'informer et savoir se protéger"
Connaitre et réagir efficacement"

03

Recensement des actions conscience du risque

Les actions du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds

Action n°1-4 : Sensibilisation en milieu scolaire

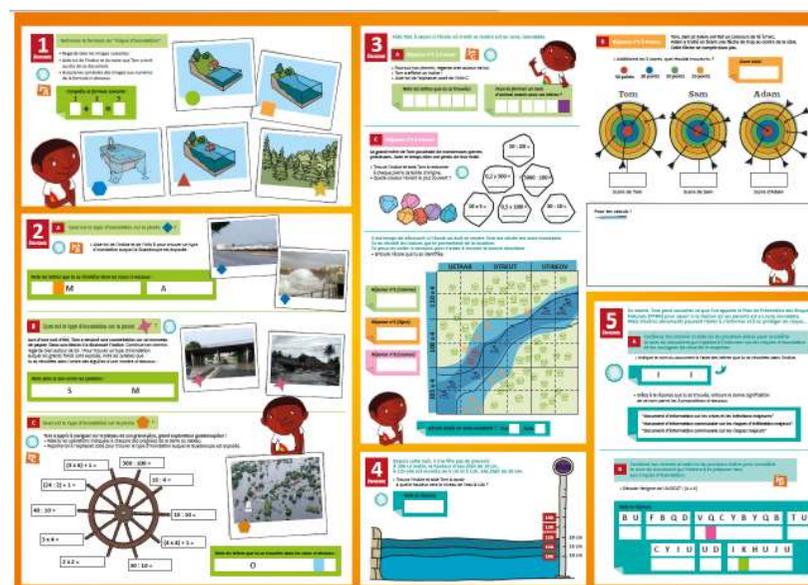
Public : Les scolaires de CM1/CM2 en zone inondable ou en proximité immédiate (≈ 700 élèves / 32 classes)

Déclinaisons de l'action : Une sensibilisation en classe (≈ 1h45) / Un jeu de piste en extérieur (1/2 j)

Budget dédié : 84 k€, dont

- 36,5 k€ pour la conception des supports, la formations des intervenants et l'AMO
- 48 k€ pour les frais d'organisation et de déploiement du jeu (transport, impression, collation, goodies)

Année : 2019



03

Recensement des actions conscience du risque

Les actions du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds

Action n°1-5 : Communication envers le grand public

Public : Habitants des Grands-Fonds

Déclinaisons des campagnes

Kit n°1 : Identité visuelle, site web, affiche, plaquette, exposition itinérante : kakémonos & livret

Objectif : Faire connaître le PAPI et le risque inondation

Le site web



www.papidesgrandsfonds.fr

Une identité visuelle autour de deux personnages



Manman dlo et Mathis

L'exposition : les kakémonos



L'exposition : Le livret



Plaquette



Affiche



03

Recensement des actions conscience du risque

Les actions du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds

Action n°1-5 : Communication envers le grand public

Public : Habitants des Grands-Fonds

Déclinaisons des campagnes

Kit n°2 : Différents formats d'affichages : A3, sucette, arrière bus

Différents formats de médias numériques (encart, bannière animée), d'insertion presse et de publication pour les réseaux sociaux

Spot TV (x1) et Spots radio (x3)

Objectif : Faire connaître « les bons gestes » en cas d'inondations



Les spots radio et le spot TV

Les aléas



Les bons comportements



La culture du risque des habitants des Grands-Fonds



Insertion presse



Médias numérique et RS



03

Recensement des actions conscience du risque

Les actions du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds

Action n°1-5 : Communication envers le grand public

Budget dédié : 146 277, 58 € TTC, dont

- Conception kit n°1 et kit n°2 : 94 k€ + 5k€ enquête
- Edition et achat espace média kit n°1 et kit n°2 – **Année 2020** : 47 k€

Poursuite par les 3 communautés d'agglomérations de Grande-Terre :

- Edition et achat espace média kit n°2 – **Année 2021** : 50 k€
- Edition et achat espace média kit n°2 – **Année 2022** : 60 k€ yc étude de d'impact
- **Quel devenir de ces outils ?** Identité visuelle « Grands-Fonds », site internet « grands-fonds », kit n°1, kit n°2
- **Kit n°2 : relais par l'Etat ?**

Exemple campagne annuelle portée par l'Etat sur l'arc méditerranéen

CAMPER À L'ÉCOLE PEUT LEUR SAUVER LA VIE !

UNE NUIT AU BOULOT PEUT VOUS SAUVER LA VIE !



LAISSER VOTRE VOITURE PEUT VOUS SAUVER LA VIE !

03

Recensement des actions conscience du risque

Paré pa Paré

Carte d'identité du projet Paré pa Paré

TOUS PRÉPARÉS FACE AUX RISQUES NATURELS
POUR UNE GUADELOUPE RÉSILIENTE

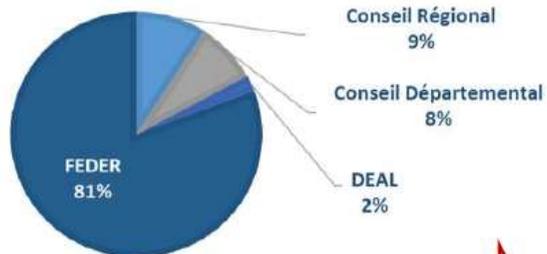
Lieu : Guadeloupe

Durée : 32 mois

Période : 2020 – 2022

Budget : 1 120 000 €

FINANCEMENT PROJET



Élaboration du projet & Validation financement



Publics cibles du projet

Projet Paré pa Paré

MILIEU SCOLAIRE

- Équipes de direction
- Enseignants et référents sécurité
- Élèves :
 - Écoles : 8-10 ans – CM1 et CM2
 - Collège : 10-14 ans – 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
 - Lycée : 14-15 ans – 2nde



GRAND PUBLIC

- Personnes les plus vulnérables



ACTEURS TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELS



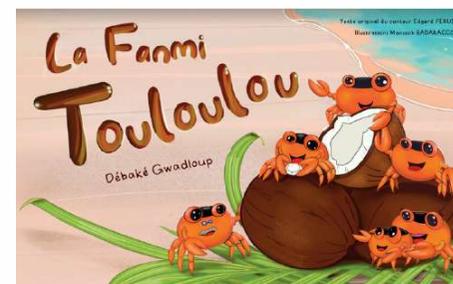
- Quels objectifs chiffrés ?
- A l'échelle du PAPI ?

03 Recensement des actions conscience du risque

Paré pa Paré

Kits scolaire / grand public

- Conte sur les risques : outil introductif pour susciter l'intérêt
- Modules projetables (1 / risque) + livrets enseignant & élèves
- Posters (1 / risque) : rappels sous forme de BD
- Jeu des 7 familles : 1 famille = 1 risque / 1 carte = 1 consigne
- Tutoriels maquettes (1 / risque) : Réalisation de maquette / expérience
- Jeu de plateau « risk péyi » (taille bureau / réelle) :
- Cocottes en papier : rappels des bons comportements
- Maquette magnétique : bâtir une ville
- Réalité virtuelle : scénario d'inondation



03

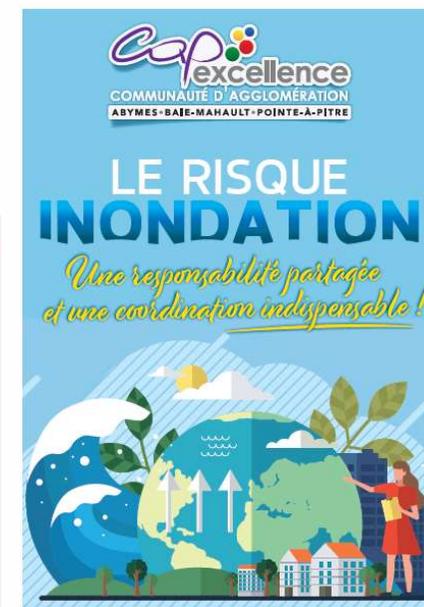
Recensement des actions conscience du risque

Les communiqués au rythme des événements

Une information au fil de l'eau :

- Liée à un événement en particulier : avant / pendant / après
- Lié à une action particulière : entretien, relevés,...

- Comment coordonner la communication / les éléments de langage ?
- Comment préparer les élus ?



VIGILANCE ROUGE
VIGILANCE ABSOLUE/ PRAN GAD

RECOMMANDATIONS

- Rester attentif à l'évolution de la situation.
- Rentrer les objets qui sont à l'extérieur, de manière à éviter qu'ils ne deviennent des projectiles dangereux.
- Surveiller la montée des eaux.
- Si votre habitation peut être menacée par un glissement de terrain, quittez-la ou préparez vous à l'évacuer rapidement.
- En cas d'orage, éviter l'utilisation de téléphones et des appareils électriques.
- Eviter tout déplacement superflu.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CAP EXCELLENCE - LABEL NATIONAL "TERRITOIRE INNOVANT 2022"

COMMUNIQUÉ DU MAIRE DE POINTE-A-PITRE
Pointe-à-Pitre, mercredi 03 Août 2022

19:40

GUADELOUPE SOIR

FABERT MICHELY
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION GRAND ET PETIT CYCLE DE L'EAU

INTEMPÉRIES : LES INONDATIONS, UNE FATALITÉ ?



PROTECTION INONDATIONS : CAP EXCELLENCE SUR LE TERRAIN

Au lendemain des inondations qui ont touché plusieurs zones du territoire les élus de Cap Excellence, au nombre desquels Fabert MICHELY, Vice-président de la commission grand et petit cycle de l'eau, se sont rendus auprès de la population pour leur apporter leur soutien.

Aujourd'hui, c'est une mission de relevés post-crise qui est sur le terrain pour relever les niveaux atteints lors de l'épisode pluvieux du week-end dernier et recueillir les témoignages d'usagers. Avec le soutien d'agents de la DEAL, les équipes de la Communauté d'agglomération Centre ont sillonné différents quartiers des Abymes et de Pointe-à-Pitre en binôme pour ces relevés. Les données de terrain obtenues permettront d'appuyer les demandes de fonds d'urgence, notamment. Mais il s'agit également de mieux adapter les solutions de protection contre les inondations pour les années à venir.

Parmi les projets d'aménagement envisagés par Cap Excellence, la création d'un nouveau barrage écriéur de pluie dans le quartier de Bozon, aux Abymes, qui viendrait en complément de celui de Petit-Pérou pour réduire les niveaux d'eau en cas d'inondation.

Cette solution et d'autres seront étudiées, mais il s'agit également pour Cap Excellence d'aider les habitants des quartiers concernés par ces phénomènes en leur proposant des diagnostics de vulnérabilité pour les accompagner dans des travaux de réhabilitation ou du relogement.

Les relevés effectués au cours des derniers jours, qui entrent dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), serviront également à alimenter les documents d'urbanisme pour mieux penser l'aménagement dans ces zones inondables, mais aussi préparer la gestion de crise lors des événements.

ÉLU RÉPÉRIENT : Fabert MICHELY, Vice-président de la commission grand et petit cycle de l'eau - 0609 507941
CONTACT GABRIEL DU PRÉSIDENT : Nohémy CLOTTELE, Cabinet du Président - 0609 099458
CABINET RÉPÉRIENT : Clère MEILLARIC, Chargée de mission protection contre les inondations & gestion des eaux pluviales - 0609 945605

BLUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET

SUBMERSION DES Rues Vatable et Victor Hugo

Depuis deux jours, les résidents des rues Vatable et Victor Hugo sont confrontés à une brusque montée des eaux, sans événement pluvieux pouvant l'expliquer.

Des investigations rapidement menées par les équipes de la ville de Pointe-à-Pitre, en liaison avec les autorités compétentes, le SMGEAG (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe) et Cap Excellence, il ressort que cette « inondation » est la résultante d'une montée naturelle du niveau de la mer, qui est appelée à se répéter.

Le Maire, Monsieur Harry DURIMEL, invite la population à la plus grande prudence, et la tiendra informée des résultats des actions en cours visant à maîtriser ce phénomène.

RAPPEL DES COMPÉTENCES

- LE SMGEAG :
 - Gestion de l'eau pluviale, potable et usée
 - En charge du curage et de l'entretien des réseaux enterrés
- Cap Excellence :
 - Gestion de la lutte et de la prévention contre la submersion marine, le recul du trait de côte et l'élevation du niveau de la mer

A NOTER

RETROUVEZ LA VILLE DE POINTE-À-PITRE SUR

03 Recensement des actions conscience du risque

Les réunions et manifestations publiques

Des réunions et manifestations publiques :

- Quelle coordination ?



SCOT cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ASYMES • BAIE-MANHAULT • POINTS-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ÉRIC JALTON

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

ÉCRIVEZ L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE
AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE
GRAND PUBLIC • WEBINAIRE & PRÉSENTIEL

ATELIERS DE CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE	STANDS DE CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE
05 AVRIL ENVIRONNEMENT LITTORAL & PAYSAGES 17H00 Médiathèque Paul MAGDO • Baie-Mahault	23 MARS STAND DE CONCERTATION 15H00 Jardin Village • Baie-Mahault
29 MARS EQUIPEMENTS & CADRE DE VIE (HABITAT, PROPRIÉTÉ, PAYSAGE URBAIN) 17H00 Salle Remy NAINSOULA • Points-à-Pitre	25 MARS STAND DE CONCERTATION 15H00 Place du bourg • Les Alymes
30 MARS ÉCONOMIE, ZONES D'ACTIVITÉS & MOBILITÉ 17H00 Pôle économique de Cap Excellence • Jarry • Baie-Mahault	26 MARS STAND DE CONCERTATION 08H00 Marché aux Epices • Points-à-Pitre
31 MARS DÉVELOPPEMENT RURAL (AGRICULTURE, ARTISANAT, DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, SERVICES ET EQUIPEMENTS) 17H00 Salle Renée Elie • Chazeau • Alymes	Inscrivez-vous aux Réunions de concertation et laissez-nous vos avis sur le site scot.capexcellence.net !
01 AVR. EAU & RISQUES 17H00 Thomblin • Alymes	élu territoire innovant Piloté par le Plan Climat 2022
04 AVR. IDENTITÉ, COHÉSION SOCIALE & TERRITORIALE 17H00 Salle George JARER • Points-à-Pitre	Infos & inscriptions sur SCOT.CAPEXCELLENCE.NET • ENSEMBLE, RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES

À LA RÉPONSE: M. Jacques BANGOU, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Tél. : 06 98 25 51 07
CADRE RÉFÉRENT: Mme Leahy LAUPER, Directrice de l'Urbanisme & de la Coopération Territoriale - Tél. : 05 98 61 72 19 • DURÉE DU PRÉSENTIEL: Mme Nohemy SLOTTIDE - Tél. : 06 98 09 74 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR [social media icons]

TOUS RÉSILIENTS face aux RISQUES
S'informer, réagir, se protéger

Rendez-vous le 13 octobre 2022 !

PROGRAMME JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE EN GUADELOUPE

AVONS PAS RIEN EN VOS MAINS
participer.gouv.fr

RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

—
LES PROJETS D' ACTIONS

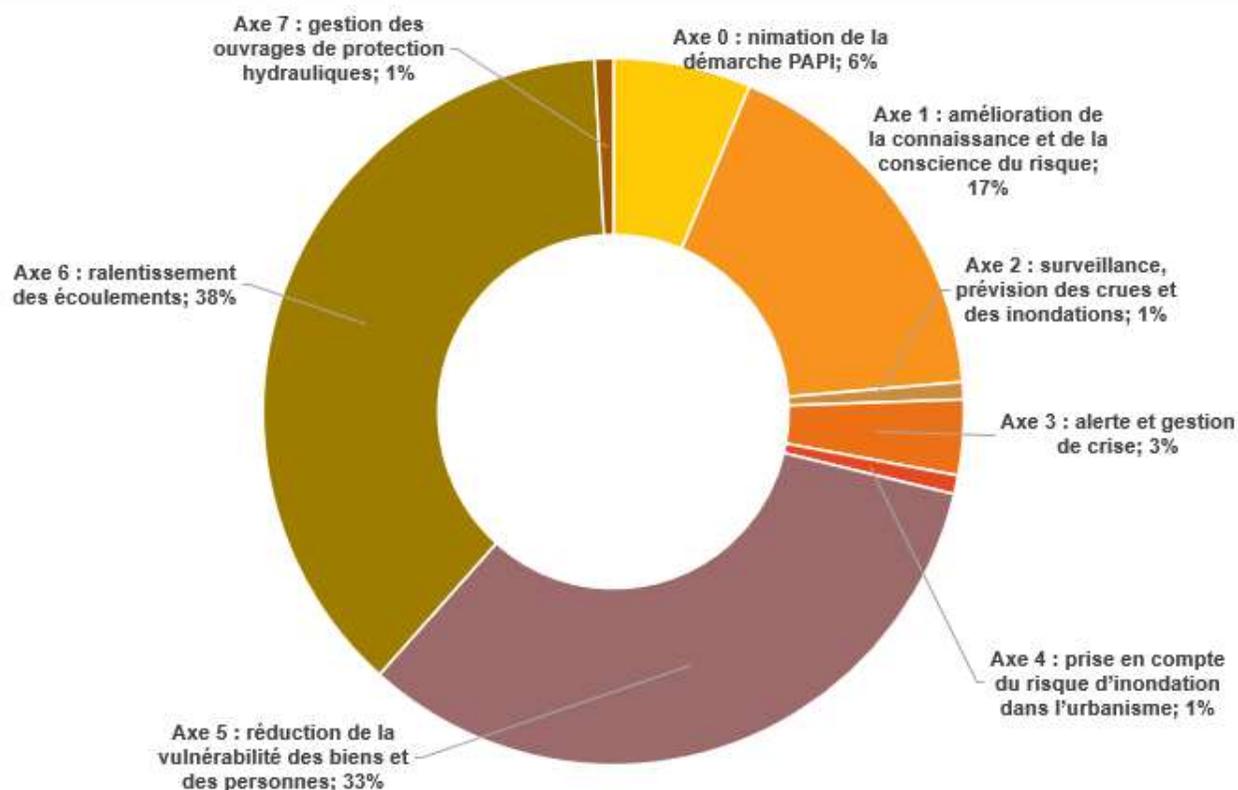
03

03 **Projet d'actions**

Dans sa globalité

Par axe sur 6 ans

Axe 0 : Animation de la démarche PAPI	738 000,00 €
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	2 007 200,00 €
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations	92 000,00 €
Axe 3 : alerte et gestion de crise	399 200,00 €
Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	100 000,00 €
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	3 815 000,00 €
Axe 6 : ralentissement des écoulements	4 350 000,00 €
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques	100 000,00 €
TOT	11 601 400,00 €



03 **Projet d'actions**

Action n°1-4 - Sensibilisation au risque d'inondation du grand public

Contenu :

- Stratégie / évaluation
- Thématiques (conception / diffusion) :
 - Bons comportements sur la route (lien avec l'action 3-4 et la pose des repères d'auto-évaluation)
 - Lutte contre les remblais (lien avec les actions n°6-5 et 4-4)
 - Entretien du réseau hydrographique
 - La connaissance des phénomènes, du risques.... (spot 3D)
 - Promotion du PAPI et de ses actions
 - Pose des repères de crues
 - Bons comportements globaux

Budget :

- Proposition à 606 k€ - 101 k€/ an

Quel maitre d'ouvrage pour quelle thématique?

03 **Projet d'actions**

Action n°1-3 - Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire

Contenus :

- Objectif de sensibilisation de 700 élèves = env 30 classes / an

Budget :

- Proposition à 136,2 k€ - 22,7 k€/ an

Quels supports ?

Quel opérateur ?

03 **Projet d'actions**

Action n°1-1 - Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion

Contenus :

- Territoire couvert par 140 relevés des Plus Hautes Eaux (PHE)
 - Relevés à poursuivre
- Pose de repères et panneaux d'information ainsi que des supports
 - Objectif de 20 repères posés sur 6 ans

Budget : 60 k€

Maitre d'ouvrage : Villes



03 **Projet d'actions**

Actions n°1-2 : Communication d'adhésion aux diagnostics de vulnérabilité à l'échelle du bâti

Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis :

- **Informer** et sensibiliser sur l'exposition et le risque individuel
- **Diagnostiquer** la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles
- **Accompagner** dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux subventionnés

Axe important du PAPI

Besoin d'adhésion des particuliers / entreprises

Contenu : conception / diffusion d'outils et de supports

Budget : Proposition à 137 k€

Maitre d'ouvrage : Cap Excellence

ALABRI
Accompagnement pour l'adaptation de votre bâti au risque d'inondation

Protégez votre habitation face aux inondations

Un service public dédié qui vous informe et vous accompagne pour protéger votre habitation face aux inondations. Contactez-nous on vous dit tout.

DIAGNOSTIC GRATUIT & TRAVAUX SUBVENTIONNÉS
JUSQU'À **80%** SANS CONDITION DE REVENUS

☎ 09 74 76 93 52

SCANNEZ-MOI POUR ACCÉDER AU W3 ENTREPRISE

Mobilisation des bords enterrés
Création ou aménagement de niveau refuge
Pose de barreaux
Arrimage d'objet flottant
Mise hors d'eau des trappes électriques et de chauffage
Pose de pente de cave
Pose de clapet anti-retour

Noté dans le cadre de PAPI 3
Financé par
Mairie de Vieux-Visrenque
Financé par
Mairie de Vieux-Visrenque

03 Projet d'actions

Action n°1-6 : Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population

Contenu :

- Conception DIRCRIM Inondations et MAJ
- Edition et expédition 1 exemplaire / ménage (x46 000)

Budget : 70 k€

Maitre d'ouvrage : Villes



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.

phéc

Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone.
- Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).
- Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

- Évitez tout déplacement inutile.
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

- Protégez-vous et votre habitation.
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz.
- Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Ne circulez pas dans une zone inondée. Eloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
- Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



PAPI


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Merci pour votre participation !

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-1

Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Contribuer à l'amélioration de la connaissance
- Sanctuariser la mémoire des événements
- Développer et pérenniser la conscience du risque

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

La mise en place de repères de crues permet de perpétuer la mémoire du risque auprès de la population.

Ces repères sont une obligation des communes en regard de l'article L563-3 du code de l'environnement. Ils font partie du patrimoine des connaissances sur les crues et marquent le niveau des plus hautes eaux connues. Leur objectif est de sensibiliser au quotidien les riverains sur l'ampleur des événements passés et de promouvoir ainsi une culture du risque d'inondation. La liste et l'emplacement des repères de crues doivent figurer dans les DICRIM de chaque commune concernée.

Pour les Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, dans le cadre du SPRI, une recherche historique bibliographique a été réalisée, notamment, dans l'objectif de recenser et retracer les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) des phénomènes historiques. Cette recherche a été menée aux archives (communales, départementales, de la DEAL, de la Bibliothèque Nationale de France (BNF), Nationales d'Outre-Mer).

Toujours dans le cadre du SPRI, au-delà de cette analyse historique, la recherche et la bancarisation des données sur les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) s'est appuyée sur des témoignages de personnes ressources (22 personnes rencontrées en janvier 2018), des informations issues des entretiens bilatéraux avec les parties prenantes (13 entretiens en 2018), des informations recueillies au fil de l'eau lors des investigations de terrain (juin 2018) et par Suez Consulting (octobre 2017) après le passage de l'ouragan Maria. Pour les Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, cette reconstitution a permis l'identification de 33 PHEC.

Depuis 2020, la DEAL Guadeloupe s'est dotée d'un protocole de collecte sur le terrain d'information post inondations. Les laisses d'inondations et hauteurs d'eaux maximum atteintes de l'épisode du 10 novembre 2020 ont été relevées dans ce cadre. A l'échelle de l'EPCI se sont 9 mesures qui ont été réalisées

Depuis 2021, Cap Excellence s'est également doté d'un protocole de collecte sur le terrain d'information post inondations. En concertation avec la DEAL Guadeloupe les épisodes suivants ont fait l'objet de relevés ;

- Fev 2022 : 12 relevés
- Avril 2022 : 99 relevés
- Aout 2022 : 9 relevés
- Septembre 2022 (Fiona) : 20 relevés

A ce jour, le territoire communautaire, est doté de 140 relevés de PHEC, toutefois aucun repère de crue n'a été posé.

Il convient donc désormais d'assurer la pérennité de cette mémoire par la pose de repères de crue.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

La présente action vise à installer de nouveaux repères de crue et repères de ruissellement et de submersion marine. Pour cela, la base de données des Plus Hautes Eaux (PHE) constituée jusqu'à ce jour sera utilisée.

La présente action prévoit également la pose de repères à la suite d'évènements qui surviendraient durant la période de mise en œuvre du PAPI.

En complément des repères, des panneaux d'information pourront être installés afin de sensibiliser le grand public.

Les Communes sont compétentes et assureront la maîtrise d'ouvrage et la pose des repères. La Communauté d'Agglomération assurera un rôle de coordonnateur. Pour cela, l'EPCI proposera un cahier des charges commun qui viendra, notamment, préciser le design et l'habillage des repères de crue afin d'assurer une harmonisation des visuelles.

Le montant comprend les levés topographiques nécessaires, la conception, la fabrication, la livraison et la pose des repères et panneaux d'information ainsi que des supports (plot béton, poteau,...).

L'objectif visé est l'installation de 20 repères sur la durée du PAPI.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Villes
	Co-pilote	DEAL, Cap Excellence
	Exécution	Cap Excellence

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques, conception, fabrication, livraison et pose de repères et panneaux d'information ainsi que des supports	60 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	10 000,00€	10 000,00€	10 000,00€	10 000,00€	10 000,00€	10 000,00€

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	30 000,00 €	50%			18 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
			12 000,00 €	20%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de repères posés
 Nombre de PHE relevés

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-2

Communication d'adhésion aux diagnostics de vulnérabilité à l'échelle du bâti

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux de réduction de la vulnérabilité

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

La mobilisation de l'axe 5 « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes » est une réponse prépondérante de ce PAPI, à la forte vulnérabilité du territoire. Il représente un volet financier important (30 % du coût total du programme).

La mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité (axe 5) repose sur l'adhésion et le volontariat des propriétaires, locataires ou gestionnaires. Il est donc indispensable de créer un climat de confiance favorable dans le but que la population s'approprie la démarche.

L'objet de cette action est de mettre en œuvre un important volet de communication et un démarchage propre auprès de chaque propriétaire, locataire ou gestionnaire de bâtis ciblés pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité.

Cette action comprend :

- La création de l'identité du dispositif (design de marque)
- La création d'une page web dédiée avec une cartographie interactive permettant notamment :
- Un accès au propriétaire, locataire ou gestionnaire pour souscrire à la démarche et/ou suivre l'avancement de son dossier
- Un accès au diagnostiqueur afin de publier l'ensemble des actions et productions menées dans le cadre des diagnostics
- Un accès aux services de l'Etat afin de faciliter et mutualiser l'accès aux données nécessaires à l'attribution des subventions ;
- Une accès au Maître d'ouvrage et ses partenaires (Villes,...) afin de disposer d'un tableau de bord permettant la réalisation de suivi, bilan,...
- La conception de supports de présentation : Flyers, Kakémono,...
- La conception d'un guide sur les mesures de réduction de la vulnérabilité que chaque particulier pourrait mettre en œuvre
- La mise à disposition d'outils de prise de contact dédié : numéro de téléphone, adresse mail, formulaire en ligne,...
- La tenue de réunions publiques et de quartier
- La réalisation de campagne de démarchage en porte à porte ;

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

La campagne de communication est évaluée et relancée tous les 2 ans après la définition d'une stratégie pré-définie : année n0 + année n+2 + année n+4.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL, Communes
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Création de l'identité visuelle et de la page web dédiée	50 000,00 €
Edition et expédition de courrier (6 000 tous les 2 ans) et Annexes (Guides, flyers,...)	7 000,00 €
Conception et édition des supports de communication (tous les 2 ans)	80 000,00 €
TOTAL	137 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		22 833,33€	22 33,33 €	22 833,33€	22 833,33€	22 833,33€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	68 500,00 €	50%			41 100,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	27 400,00 €	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Création de l'identité visuelle et de la page web dédiée

Nombre de courrier individuel transmis

Renseignement et analyse de la rubrique : « comment avez-vous connu le dispositif ? »

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-3**Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire**

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser la population y compris le public scolaire
- Développer chez les plus jeunes la culture du risque
- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque
- Adopter les bons comportements au regard du risque

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le renforcement de la culture du risque a été initié dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds à travers, notamment, l'action « sensibilisation sur la prévention des inondations en milieu scolaire ».

En s'appuyant sur les futurs citoyens, l'action cherche à former de jeunes ambassadeurs qui seront des relais d'information précieux auprès de leur entourage. Cette action pédagogique et ludique permet de développer la culture du risque, la connaissance de l'environnement, des enjeux et des aléas.

Dans le cadre du PAPI d'intention l'objectif avait été de réutiliser et d'adapter le jeu de piste « TOM et le mystère du plan familial de mise en sûreté (PFMS) » développé par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en 2016 dans le cadre de l'aide exceptionnelle octroyée au TRI pour une action forte de sensibilisation.

L'outil, co-construit avec l'Education nationale et les communes, se présente sous forme d'un jeu de piste.

Chaque commune dispose d'un itinéraire propre et d'une mallette de jeu.

L'animation s'organise en 2 étapes :

- **Une séance de sensibilisation en classe** réalisée par l'agent coordonnateur (adjoint d'animation) et l'enseignant dans le but d'introduire les notions de prévention du risque inondation qui seront exploitées par la suite lors de la tenue du jeu de piste. Il s'agit également de présenter le déroulé, l'itinéraire et les étapes du jeu de piste, les supports pédagogiques et le jeu en lui-même.

Les outils développés pour la sensibilisation sont :

- 1 livret d'activités pour les enfants ;
- 1 support de présentation (power point) pour les enseignants ;
- 1 plaquette des notions essentielles ;
- 2 kakémonos présentant le cycle de l'eau et le risque inondation ;
- 1 guide à destination de l'enseignant

- **Le jeu de piste à l'extérieur** autour d'une sortie pédagogique sur le temps scolaire encadré par l'agent coordonnateur et par l'enseignant.

A l'aide d'une carte, les élèves de CM1-CM2 sont invités à résoudre les énigmes pour mieux appréhender le risque d'inondation. Ils découvrent par la même occasion, les services municipaux en charge de la gestion de crise.

Les outils développés pour le jeu de piste sont :

- Le plateau de jeu ;
- Les indices ;

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Le guide pour les agents coordinateurs visant à accompagner les agents dans leurs rôles lors de la séance de sensibilisation en classe, lors de la phase de préparation du jeu de piste et d'installation des indices et lors de la tenue du jeu de pistes ;
- Le diplôme d'ambassadeur des Grands-Fonds et l'attestation de réussite ;
- Les réponses aux énigmes et le PFMS.

Le déploiement de cette action nécessite, chaque année :

- Des frais de formation des agents coordonnateurs (adjoint d'animation) sur 2 journées (1j théorie + 1j parcours du jeu de piste sur le terrain) ;
- Des frais d'accompagnement pour la coordination des différents intervenants (enseignant, police municipale pour sécuriser la sortie, transporteur, matériels,...) ;
- Des frais de transport afin d'acheminer les élèves de leurs écoles au point de départ du jeu de piste ;
- Des frais d'impression et de reproduction des différents supports, livrets, plaquettes, kakémonos,... ;
- Des frais de mise à disposition de bouteilles d'eau aux élèves et aux personnels encadrants ;
- Des frais d'acquisition de goodies, en lien avec la prévention des inondations, pour récompenser l'ensemble des élèves ayant participé.

Dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds l'action a concerné 32 classes et plus de 700 élèves dans les écoles situées en zone potentiellement inondables ou dont l'accès pourrait être impacté (se reporter tableau ci-dessous).

Commune	Effectifs écoles	Effectifs classes	Effectif enfants
Abymes	9	9	201
Pointe-à-Pitre	7	7	152
Sainte-Anne	2	6	146
Morne-à-l'Eau	3	5	108
Moule	1	3	72
Gosier	2	2	34
Totaux	24	32	713

L'objet de la présente action est de réitérer chaque année, à l'identique, cette action de sensibilisation en milieu scolaire. **L'objectif serait de rester sur un objectif annuel de 32 classes sensibilisés**, comme ce qui été déployé dans le cadre du PAPI des bassins versant des Grands-Fonds, mais de redistribuer à l'échelle du périmètre administratif de la Communauté d'Agglomération.

Il pourra être envisagé à mi-parcours du PAPI et selon le retour des différents partenaires impliqués, de diminuer ou d'augmenter le nombre de classes et d'élèves qui bénéficieront de cette action.

Le cout de cette action est détaillé ci-dessous (par retour d'expérience du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds).

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Développement du Jeu de piste pour la commune de Baie-Mahault	10 000,00 €
Frais de formation (base de 20 participants)	9 000,00 €
Frais de coordination	3 000,00 €
Frais de transport	3 200,00 €
Frais d'impression et de reproduction	4 000,00 €
Frais de mise à disposition de bouteilles d'eau	500,00 €
Frais de goodies	3 000,00 €
TOTAL / an pour 32 classes	22 700,00 €
TOTAL sur 6 ans (pour 32 classes / an)	136 200,00 €

Il est par ailleurs à noter que cette action mobilise le personnel communal (agent coordonnateur) dans une proportion non négligeable. Il est estimé un investissement de l'ordre de 110 jours au total.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre*	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	Rectorat / Villes
	Exécution	Rectorat / Villes

* Cap Excellence assure un rôle de coordonnateur et d'acquisition mutualisée/centralisée des dépenses associées à cette action. Les acteurs en charge du déploiement de cette action seront essentiellement les Villes et le Rectorat (enseignants).

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Frais connexes associés au déploiement de l'action	136 200,00 €
TOTAL	136 200,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	22 700,00€	22 700,00€	22 700,00€	22 700,00€	22 700,00€	22 700,00€

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	68 100,00 €	50%			40 860,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	27 240,00 €	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de classe ayant déployé « TOM et le mystère du plan familial de mise en sûreté »
 Nombre d'élèves ayant bénéficié de l'action de sensibilisation

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

 Action
1-4
Sensibilisation au risque d'inondation du grand public

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser la population tout public confondu
- Développer la culture du risque
- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque
- Adopter les bons comportements au regard du risque

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Le renforcement de la culture du risque a été initié dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds à travers, notamment, l'action « Sensibilisation au risque d'inondation envers le grand public ». Cette action a été menée en deux temps à travers deux prestations distinctes :

- Un premier temps d'évaluation du besoin et de conception qui comprend :
 - o **Une enquête auprès de 200 résidents inondables** sur le rapport au risque d'inondation et un état des lieux du besoin ;
 - o La conception :
 - **D'une identité visuelle institutionnelle du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds** (logos, typographies, chartes de couleurs et chartes graphiques, gabarits et notices) ;
 - **D'un kit de communication institutionnel de présentation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds** : une exposition itinérante (6 kakémonos), une affiche A3, une plaquette A4 R/V, un livret pédagogique A5 – 12 pages ;
 - **D'un kit de communication sur les bons gestes en cas d'inondations** : Encart réseaux sociaux (FB, Twitter, Insta), un aimant, une affiche, 3 spots radios, des insertions presses écrites, des affichages urbains, des affichages à l'arrière des bus, un spot vidéo pour une diffusion TV, cinéma et encart web en inboard, un encart web billboard.

1 – kit « Institutionnel »

Le site web



www.papidesgrandsfonds.fr

Une identité visuelle autour de deux personnages



Mannan dio et Mathis

2 – kit « bons gestes »

Affichage

Médias numérique et RS



Presses écrites



AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

o La conception et la création d'un site internet : www.papidesgrandsfonds.fr

- Un second temps d'impression et de diffusion (étape 2) des kits de communication pour une communication « massive » sur une durée de 4 semaines.

La présente action de « Sensibilisation au risque d'inondation envers le grand public » à trois objectifs :

1. Valoriser le portage institutionnel du PAPI ;
2. Communiquer sur la mise en œuvre des actions ;
3. Renforcer la culture du risque.

En premier lieu, la présente action vise à **préserver l'action du PAPI d'intention** à savoir :

- Le kit de communication institutionnel PAPI ;
- Le kit de communication sur les bons gestes en cas d'inondations ;
- La promotion du site internet : www.papidesgrandsfonds.fr

Quelques actualisations de ces kits seront néanmoins nécessaires au cours des 6 années de ce programme comme par exemple intégrer aux kits de communications la promotion du quizz en ligne ou réajuster le site internet pour par exemple y héberger le quizz en ligne ou les nouvelles animations 3D. Il est pris l'hypothèse d'une « actualisation » de ces supports tous les 2 ans. Le coût associé à ces actions d'actualisation est évalué à 45 000€ sur la totalité du programme.

Ensuite cette action, a pour objet de **centraliser et coordonner la communication qui sera dédiée à la mise en œuvre des actions du PAPI**. En particulier cette action accompagnera :

- L'action 3-4 Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations (conception et réalisation de panneaux d'information à positionner à côté des 1ers repères d'auto-évaluation par exemple) pour un coût évalué à 30 000 €.
- L'action 4-5 Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable (conception et édition de plaquette à distribuer par le réseau de référents en charge de la surveillance du territoire par exemple) pour un coût évalué à 7 000€.

Ensuite, les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds, auprès de 200 résidents inondables, sur la perception du risque inondation constituera le socle de la définition fine de la stratégie de communication de ce PAPI. Il n'est pas prévu de renouveler cette enquête.

Selon les premiers résultats de cette enquête, 3 pistes d'actions semblent pré-senties :

1. La traduction des kits de de communication, en anglais et en espagnol, ou toute langue identifiée comme étant accessible à des communautés isolées sur le plan linguistique (des personnes ne parlant ni le français, ni le créole guadeloupéen), et particulièrement vulnérables.
2. Un quiz en ligne permettant au plus grand nombre d'évaluer leur connaissance des bons gestes à adopter en cas d'inondation. Ce quiz pourra être évolutif et comporter différents niveaux de difficultés.
3. Des outils de visualisation du risque inondation, employant les nouvelles technologies telles qu'une maquette 3D du territoire, ou une vidéo 3D. Ces outils permettraient au grand public de se rendre compte des caractéristiques qui font le danger des inondations (leur cinétique, les vitesses d'écoulement, les hauteurs d'eau, etc.).

Le coût de la traduction des kits de communication, de la conception, des enregistrements et du montage dans deux langues différentes est estimé à 10 000,00 €.

Le coût de la conception, de la construction et la mise en ligne du quiz est évalué à 20 000,00 €.

Le coût de la conception de 5 spots (d'environ 45 sec) d'animation numérique en 3D est évalué à 60 000, 00 €.

Le coût dédié à l'impression, à la promotion et à la diffusion de l'ensemble des outils de communication précité est évalué, par retour d'expérience du PAPI d'intention, à 70 000 €/an. Il est important de relever qu'il est

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

primordial de toucher le plus grand nombre d'habitants. La diffusion « massive » des outils de communication préalablement développés constitue donc l'action la plus importante.

Enfin, il paraît important de pouvoir évaluer l'impact des actions de sensibilisation envers le Grand Public. Aussi il est prévu un bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI, basé sur une brève enquête visant à aborder de manière aléatoire la population pour évaluer la prise de connaissance des différents outils. La réalisation de ces trois bilans est estimée à 10 000 €.

Concernant les notions à approfondir dans ces nouveaux kits de communication, l'état des lieux réalisé en préalable de l'action communication du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds basé sur un enquête psycho-sociale, a conclu notamment aux grandes orientations suivantes :

- La valorisation de la complémentarité entre autorités et particuliers dans la prévention,
- La présentation du risque inondation dans le contexte multirisque,
- L'illustration technique des caractéristiques dangereuses du risque inondation,
- L'adaptation du langage au plus grand nombre,
- La mise en avant du dispositif,
- La vulgarisation des dispositifs d'alerte, de vigilance et de prévention pour lutter contre le fatalisme (exposer le fonctionnement et les limites de ces dispositifs),
- Le renforcement de la confiance institutionnelle,
- L'amélioration de la connaissance des bons gestes propres au risque inondation, et de leurs distinctions avec l'aléa cyclonique,
- L'affichage et la valorisation des connaissances déjà présentes sur le risque inondation en vue de valoriser le sentiment de connaissance,
- L'explicitation de l'efficacité des bons comportements pour protéger les populations,
- L'élaboration d'outils d'auto-évaluation des connaissances sur les bons gestes,
- L'organisation de focus sur certains comportements sensibles tels que la conduite automobile ou le rapprochement familial lors des inondations

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	Partenaires institutionnels
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Mise à jour du kit de communication institutionnel PAPI et du kit de communication sur les bons gestes tous les 2 ans	45 000,00 €

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Accompagnement de l'action 3-4 Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations	30 000,00 €
Accompagnement de l'action 4-5 Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable	6 000,00 €
Définition d'une stratégie de communication pour 6 ans	5 000,00 €
Traduction des kits de communication en deux langues	10 000,00 €
Quiz en ligne	20 000,00 €
Conception de 5 spots d'animation numérique en 3D	60 000,00 €
Impression, promotion et diffusion de l'ensemble des supports	420 000,00 €
Bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI	10 000,00 €
Mise à jour du kit de communication institutionnel PAPI et du kit de communication sur les bons gestes tous les 2 ans	45 000,00 €
TOTAL	606 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€	101 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	303 000,00 €	50%			181 800,00 €	30%
Plan de financement	EPCI		Communes		Région	
	121 200,00 €	20%				
Plan de financement	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Diffusion des kits de communication chaque année
 Nombre de vues du site web
 Définition et validation d'une stratégie
 Réalisation des 5 spots d'animation
 Réalisation d'un bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-5

Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Renforcer les champs de compétences appelés dans la mise en œuvre de la politique globale de gestion du risque inondation
- Mobiliser et partager des connaissances spécifiques
- Créer un réseau d'échanges

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

A l'image du parcours de formation « Inondation Arc Méditerranéen » à destination des acteurs territoriaux, l'objet de cette fiche action est, en premier lieu, de **mettre en synergie plusieurs organismes experts du domaine** afin de concevoir, en complémentarité de leurs catalogues de formation respectifs, un **parcours de formation « inondation » commun et adapté** au contexte particulier du territoire communautaire de Cap Excellence.

Plusieurs thématiques et plusieurs publics (collectivité territoriale : technicien & élus, services de l'Etat, autres gestionnaires) pourront être ciblés, citons par exemple :

Thématiques
Inondations et rôle des services techniques : avant, pendant et après l'évènement
Police de l'urbanisme et répression des infractions
Intégration du risque inondation dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement
Inondations : La gestion de crise à l'échelle communale : Avant, pendant et après l'évènement
Gestion du risque d'inondation, typologie des inondations, qui fait quoi et comment ?
Inondations et réduction de la Vulnérabilité
Post-crise : Les retours d'expérience et la collecte d'informations terrain post-inondation
Post-crise : L'aide aux sinistrés et la gestion du relogement

Une fois le parcours de formation « inondation » concerté, adapté et validé, la présente fiche action vise à **contribuer au financement des frais d'inscription** des stagiaires issus du territoire communautaire.

L'hypothèse est prise d'une contribution moyenne de l'ordre de 800 € / participant pour la formation d'une soixantaine de stagiaire.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE
Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	CNFPT, DEAL, AMG
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Co-élaboration du parcours de formation « inondation » avec les organismes experts	-
Contribution au financement des frais d'inscription	48 000,00 €
TOTAL	48 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	8 000,00€	8 000,00€	8 000,00€	8 000,00€	8 000,00€	8 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	24 000,00 €	50%			14 400,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	9 600,00 €	20%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Elaboration du parcours de formation « inondation »

Nombre de formation issu du parcours de formation « inondation »

Nombre de stagiaire ayant suivi une formation issue du parcours de formation « inondation »

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-6

Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser la population du territoire
- Communiquer sur les risques majeurs et les bons comportements à adopter

SDAGE

PGRI

SLGRI

Description de l'action

Les trois communes de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence sont dotées d'un DICRIM Afin :

- D'une part, d'actualiser ces documents ;
- D'autre part, de les compléter avec des éléments de connaissance récents (relevés des Plus Hautes Eaux, bons comportements en cas d'inondation, dispositifs communaux mis en place, connaissance des risques (inondation par débordement, ruissellement, submersion marine, submersion chronique) ;

Il est proposé une mise à jour de l'ensemble des DICRIM sur la période de réalisation du PAPI,

En outre, l'article L125-2 du code de l'environnement, précise que les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. [...] **Le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans** [...] sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque [...]

Ainsi, la présente action vise à concevoir, pour chaque Commune membre, un Documents d'Information Communal sur les Risques Naturels Majeurs (DICRIM) spécialement dédié aux risques d'inondations. Une attention particulière sera portée, d'une part, au visuel pour le rendre attractif et, d'autre part, à l'articulation avec l'action 1-4 de Sensibilisation au risque d'inondation du grand public.

Ces DICRIM « inondations » seront ensuite mis à jour, édités et distribués à chaque ménage du territoire tous les 2 ans.

En complément de la mise à jour des DICRIM, l'EPCI appuiera les communes pour :

- La rédaction et la diffusion d'un communiqué de presse, la diffusion des DICRIM via des différents réseaux et canaux ;
- L'organisation de réunions publiques pour informer la population sur la parution du DICRIM et les actions mises en oeuvre pour la gestion du risque inondation.

Il sera proposé aux communes une mutualisation par groupement de commande pour confier la réalisation de la présente action à un prestataire spécialisé.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE
Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre*	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Villes
	Co-pilote	DEAL, Cap Excellence
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		X		X		X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Conception des DICRIM « inondations » (x1)	15 000,00 €
Mise à jour des DICRIM tous les 2 ans (x2)	3 000,00 €
Edition des DICRIM : 1 pour chaque ménage (46 000 ménages) tous les 2 ans (x3 éditions)	30 000,00 €
Expédition des DICRIM : 1 pour chaque ménage (46 000 ménages) tous les 2 ans (x3 éditions)	25 000,00 €
TOTAL	70 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	15 000,00€	18 333,33€		18 333,33€		18 333,33€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	35 000,00 €	50%			21 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
			14 000,00 €	20%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de DICRIM actualisé
Nombre de DICRIM édité et diffusé
Nombre de réunions publiques

P A P I

PROGRAMME D' ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS DU
TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE



Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



PROJET COFINANCÉ
par le fonds européen
de développement régional

